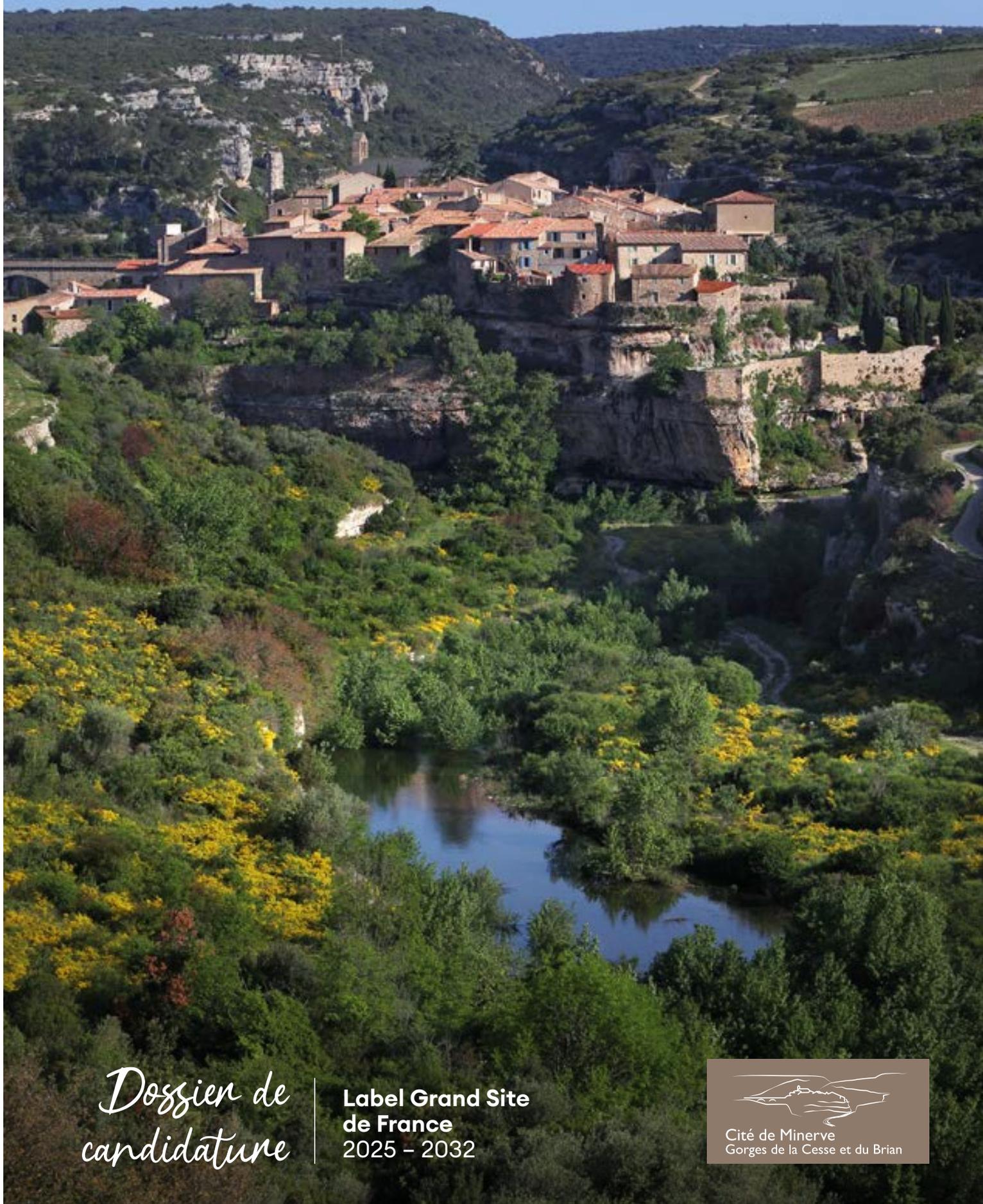


# Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian



*Dossier de  
candidature*

**Label Grand Site  
de France**  
2025 – 2032



Cité de Minerve  
Gorges de la Cesse et du Brian

# Panoles d'acteurs



**Kléber MESQUIDA - Président du Conseil départemental de l'Hérault**

« la démarche OGS est une démarche de projet, structurante pour le développement économique du territoire,... »

« Une Opération Grand Site n'est pas le projet d'une seule commune, ni l'addition des projets de sept communes, mais bien le projet d'un territoire, qui répond à des enjeux de territoire... »

**Jean ARCAS - Président du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

« je souligne le caractère patrimonial exceptionnel du Grand Site... »

« un travail énorme est mené par les élus des communes concernées... chaque réunion fait l'objet d'un porté à connaissance au sein de la structure porteuse en Comité syndical... »

**Christian POUGET - Sous-Préfet de Béziers (2015 - 2020)**

« le travail qui a été fait est remarquable. Il trace la route à suivre... »

« ... il s'agit de développer une culture commune et de mener des actions sur ce territoire qui est vivant ; il ne s'agit pas de le mettre sous cloche, mais de le développer durablement avec des activités économiques locales... »

**Marie-Pierre PONS - Conseillère départementale du canton**

« le projet d'OGS est un atout incroyable pour le département et une reconnaissance du travail mené jour après jour par tous les acteurs. Il est important de maintenir une cohésion pour assurer un développement du territoire, qui ne soit pas sous cloche, mais ouvert et avec une approche maîtrisée... »

**Josian CABROL - Président de la Communauté de communes Du Minervoises au Caroux**

« L'OGS nécessite un accompagnement fort... impliqué depuis le début, le Pays Haut Languedoc et Vignobles doit continuer à porter l'opération dans les années qui viennent... »

**Max FABRE - Maire de La Caunette**

« tous les villages sont concernés par le projet... »

« il faut mettre en place une dynamique collective de surveillance et de prévention dans les espaces naturels, ... »

**Pascal BOURGOGNE - Adjoint à Minerve (2008 - 2020)**

« il s'agit de travailler sur l'esprit des lieux du Grand Site, de mettre en évidence ce que le territoire a de singulier, d'unique, de rechercher l'exemplarité... »

« le visiteur doit pouvoir trouver sur place tous les éléments lui permettant de ressentir une émotion unique, de vivre une véritable expérience de visite... »

**Jean-Bernard TOLOMIO - Maire de Cesseras (1983 - 2020)**

« le Grand Site fait l'objet d'une occupation humaine attestée depuis plus de 450 000 ans... »

« On a ici une histoire à raconter et à faire partager... »



**Martine OLMOS – Maire d’Azillanet (2001 – 2020)**

« Si l’État a décidé de classer le cœur du Grand Site pour le protéger, les collectivités ont le devoir de le gérer et le mettre en valeur... »

**Didier VORDY – Maire de Minerve**

« Minerve est un aimant et bénéficie d’une forte fréquentation, que nous souhaitons diffuser sur les villages alentour, et même au-delà, de façon à faire profiter tout le monde de ces retombées... »

« On veut maintenir des villages vivants toute l’année et pas qu’en saison estivale... »

« C’est un travail de longue haleine qui mérite d’être partagé avec la population... »

**Jean-Louis BELLIDO – Adjoint à La Livinière (2014 - 2020)**

« L’agriculture façonne les paysages. Sans agriculture, sans paysans, il n’y a pas de paysages !... »

**Sébastien OLIVARES – Maire de Siran (2014 - 2020)**

« Cette démarche permet de fédérer les communes et de les faire travailler en synergie autour d’un objectif commun, c’est un projet structurant pour l’avenir... »

**Alexandre DYE – Maire d’Azillanet**

« en préservant les milieux et les ressources, l’OGS suit le bon chemin. L’approche raisonnée de la ressource EAU devient indispensable... »

**Magali GUIRAUD – Maire de Cessero**

« nous avons pris un arrêté municipal pour protéger ce lieu qui est magnifique et si fragile... »

**Pierre-André PEDESSEAU – Maire de La Livinière**

« les problèmes de cabanisation, de dépôts sauvages, de rave parties... problèmes à traiter en priorité »

**Michel CARQUET – Maire de Siran**

« nous avons un travail qui se fait en commun avec toutes les autres municipalités du Grand Site... »

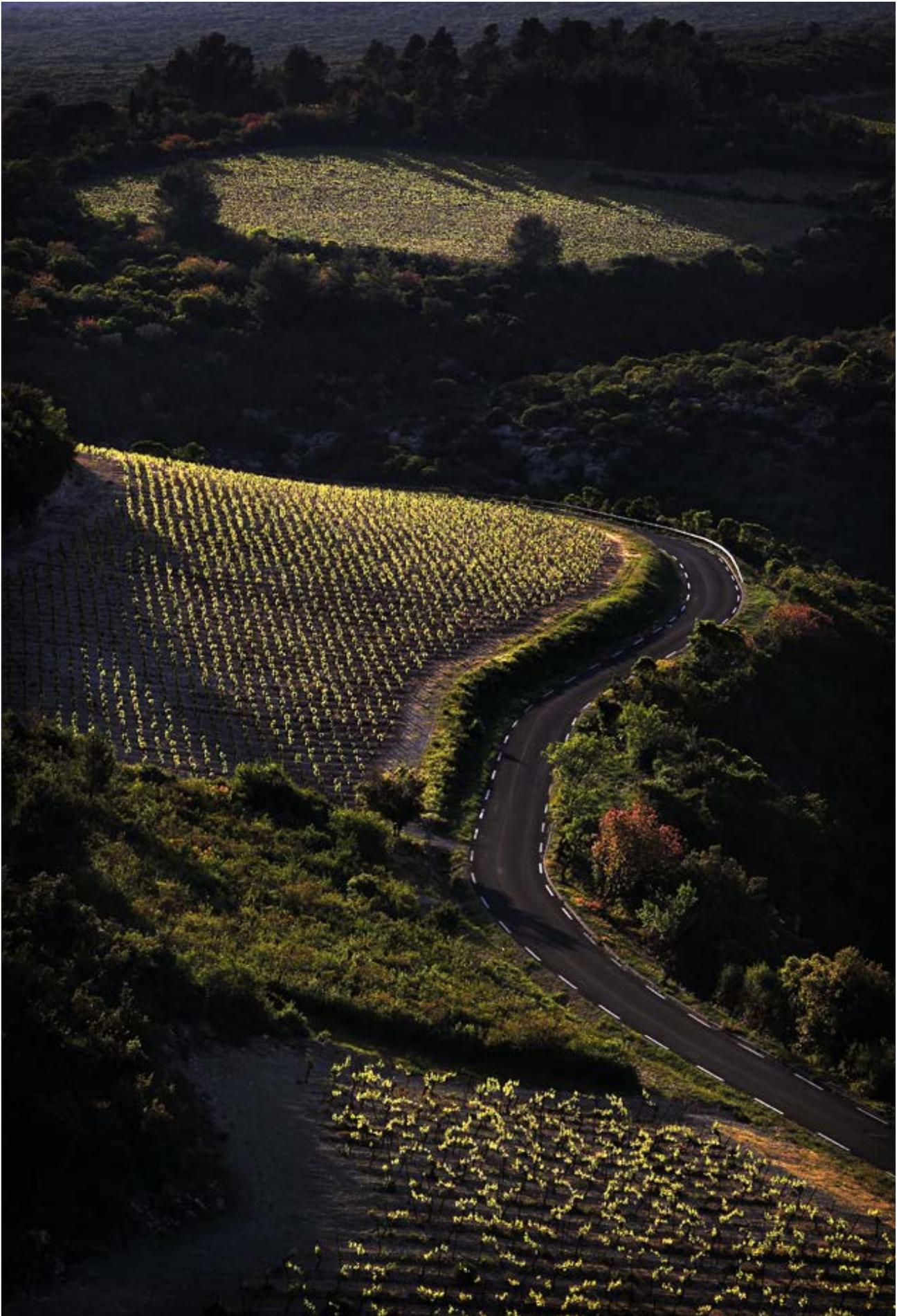
**Marie-Françoise FRANC-ROUANET – Maire de Vélioux**

« on n’a pas de document d’urbanisme, il nous manque un outil, il nous faudrait une sorte de cahier des charges commun à l’échelle du Grand Site pour éviter qu’il se fasse tout et n’importe quoi... »

**Jacques LUCBEREILH – Sous-préfet de Béziers**

« le label Grand Site de France est sélectif et exigeant, il faut que tout le monde soit concerné et impliqué : les élus, les habitants, les services de l’État, les techniciens... que tout le monde fasse bloc, il faut agir en meute !... »





Route des Gorges de la Cesse

# Sommaire



Déclaration d'engagement	page 06
Une démarche d'élaboration concertée du dossier de candidature	page 08

## A *Présentation* du territoire

page 13

Fiche et carte d'identité du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »	page 15
1 • Fondements des paysages : portrait, caractéristiques	page 16
2 • La reconnaissance d'un paysage d'exception : protections, classement...	page 34
3 • La démarche Grand Site de France : historique et étapes	page 42
4 • Le Grand Site vu par ses habitants : représentations, esprit des lieux...	page 52
5 • Organisation des paysages : séquences et vocations	page 59
6 • Récit des valeurs paysagères et patrimoniales : singularités remarquables	page 64
7 • Synthèse : périmètre proposé pour le label Grand Site de France	page 78

## B *Bilan de l'OGS (2019-2023)* et enjeux du projet Grand Site de France

page 89

1 • Tableau synoptique des actions de l'OGS (2019-2023)	page 92
2 • De sérieux jalons posés pour le projet Grand Site de France	page 96
3 • Les réponses apportées aux questionnements de l'État	page 114
4 • Synthèse : les enjeux du projet Grand Site de France	page 121

## C *La stratégie du Grand Site* vers la labellisation Grand Site de France

page 135

1 • L'ambition du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »	page 136
2 • Cartographie du plan d'actions	page 138
3 • Les objectifs, des mesures et des sous-mesures opérationnelles	page 140
4 • Tableau synoptique des objectifs, des mesures et des sous-mesures (2025-2032)	page 176

## D *Moyens de mise en œuvre* et de suivi du Grand Site de France

page 183

1 • La gouvernance	page 184
2 • Les moyens	page 192
3 • Les partenaires	page 198
4 • Les modalités de suivi et d'évaluation du programme d'actions	page 201

## E *Annexes*

page 207

Liste des cartes
Annexes dématérialisées

# Déclaration d'engagement

---

Territoire de caractère et d'exception au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, auquel sont profondément attachés les habitants, et qui fait dire « waouh ! » à chaque visiteur qui prend la peine de le connaître, notre « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » se distingue par une géologie si singulière, des paysages de causses inclinés entaillés par des gorges spectaculaires, de nombreux points de vue et perspectives, une biodiversité riche, un patrimoine archéologique très ancien, un important petit patrimoine rural disséminé, une identité viticole et pastorale millénaire, des villages animés toute l'année qui ont su rester authentiques...

Tous ces éléments confèrent à notre Grand Site une haute valeur patrimoniale et un « esprit des lieux » unique que nous avons commencé à préserver, gérer et mettre en valeur dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) depuis 2009.

Aujourd'hui, dans le cadre de ce dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF), **nous souhaitons déployer un projet de territoire basé sur ses qualités paysagères et patrimoniales en symbiose avec l'agriculture et les habitants qui sont nos forces vives : nous souhaitons « préserver, organiser des paysages si singuliers et valoriser un territoire vivant... » ...**

Au travers de cette ambition, nous souhaitons pouvoir continuer à :

- ▶ Conserver un territoire plaisant, animé et équipé toute l'année ;
- ▶ Mieux connaître, protéger et révéler notre patrimoine ;
- ▶ Favoriser un développement économique durable appuyé sur le capital patrimonial et nos ressources locales ;
- ▶ Améliorer la vie des habitants en accédant à la modernité et accroître la qualité de l'accueil et de la découverte...

Au travers de ce dossier, nous nous engageons en particulier à :

- ▶ Mettre en place une organisation et un suivi du Grand Site dans toutes ses dimensions (paysage, patrimoine, accueil, bien-être des habitants, agriculture, culture...) et anticiper l'avenir ;
- ▶ Nous doter de documents d'urbanisme actualisés et harmonisés pour chaque commune ;
- ▶ Nous doter de moyens humains supplémentaires sur le terrain pour assurer la surveillance et la prévention des incivilités et des atteintes à notre environnement et à notre cadre de vie ;
- ▶ Poursuivre la requalification et la mise en valeur des espaces publics des villages ;
- ▶ Poursuivre l'amélioration de la connaissance de notre patrimoine ;
- ▶ Poursuivre et mieux organiser la restauration et la mise en valeur du patrimoine tant au sein des villages que dans le grand paysage ;
- ▶ Améliorer les conditions d'accueil et d'information des visiteurs, notamment en déployant une signalétique tant directionnelle que d'interprétation cohérente et harmonisée ;
- ▶ Développer l'économie du territoire à travers l'agriculture et toutes les formes d'activités respectueuses du Grand Site ;
- ▶ Engager une politique attractive pour favoriser l'installation de nouveaux habitants ;
- ▶ Nous doter d'outils et méthodes nous permettant de prendre notre part dans la transition énergétique.

Nous nous engageons également à :

- ▶ Continuer de promouvoir et faire partager une culture paysagère adaptée à chaque lieu du Grand Site ;
- ▶ Intensifier l'information et l'association des habitants à l'élaboration de nos actions ainsi qu'à la mise en œuvre du projet de label Grand Site de France ;
- ▶ Agir avec méthode tant pour concevoir que pour mettre en œuvre nos opérations notamment en informant et associant les partenaires concernés à chaque étape ;
- ▶ Faire vivre une gouvernance de proximité dans laquelle les élus des communes sont les principaux acteurs ;
- ▶ Continuer de nous appuyer sur le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour porter et gérer le projet de label, qui assure toute l'ingénierie humaine, administrative et financière pour avancer et porter les actions d'accompagnement et d'études à l'échelle du Grand Site...

Nous espérons au travers de ce label une reconnaissance nationale de notre volonté collective à continuer d'améliorer la vie de notre territoire dans le cadre idyllique dont nous avons la chance de bénéficier.

Nous sommes ainsi, élus et habitants du territoire, tous mobilisés et fiers de candidater au label Grand Site de France pour préserver, faire vivre, partager et pouvoir transmettre aux générations futures notre joyau de l'Ouest héraultais, notre « esprit des lieux ».

**Alexandre DYE**

Maire d'Azillanet



**Magali GUIRAUD**

Maire de Cesseras



**Max FABRE**

Maire de La Caunette



**Pierre-André PEDESSEAU**

Maire de La Livinière



**Didier VORDY**

Maire de Minerve



**Michel CARQUET**

Maire de Siran



**Marie-Françoise FRANCOIS-ROUANET**

Maire de Vélieux



**Kléber MESQUIDA**

Président  
du Département de l'Hérault



**Jean ARCAS**

Président  
du Syndicat mixte du Pays  
Haut Languedoc et Vignobles



**Josian CABROL**

Président  
de la Communauté de Communes  
Du Minervois au Caroux



# Une démarche d'élaboration concertée du dossier de candidature

## Un travail avec l'ensemble des acteurs du Grand Site :

L'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France pour la Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian s'est construite collectivement. Dans cet esprit, le présent dossier, et les différentes parties qui le composent, sont la résultante de regards croisés de l'ensemble des parties prenantes qui ont participé à son élaboration. Pour recueillir les points de vue et contributions, différents moments de consultation et de co-construction ont jalonné ce processus et leur organisation a pris une coloration particulière en fonction des thématiques abordées (définition des valeurs patrimoniales et paysagères, élaboration des vocations par séquences, mise à jour des enjeux, ...) mais aussi de la typologie des acteurs concertés (élus et techniciens, partenaires institutionnels, habitants, ...).

Dès le **démarrage de l'élaboration du dossier en septembre 2023**, un **questionnaire grand public** a été élaboré pour collecter des informations sur la reconnaissance et la représentation sensibles des paysages sur la connaissance et les attentes concernant la démarche OGS auprès des habitants du Grand Site. Avec l'appui des sept communes concernées, ce questionnaire a été diffusé dans les boîtes aux lettres et de façon dématérialisée sur le site internet du Pays. Les habitants ont eu un mois pour répondre à ce questionnaire et retourner leurs réponses, qui ont ensuite fait l'objet d'un traitement des données et d'une synthèse illustrée.

Parallèlement, un **atelier de travail sur les valeurs paysagères et patrimoniales a été organisé le 22 Novembre 2023 à Siran** réunissant les élus et les partenaires (services de la DREAL, Département de l'Hérault, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, ...). Cette séance a permis notamment la formalisation du cadre d'un récit commun sur les paysages du Grand Site, en abordant la question de la découverte progressive du territoire dans son épaisseur.

Un **second atelier a été organisé le 29 février 2024 à La Livinière** pour enrichir le récit du Grand Site en définissant des vocations par grandes séquences (séquences identifiées par le Plan de Paysage et confortées à la lumière des valeurs précédemment définies...), les leviers, mais aussi les freins pour les atteindre. Avec le même groupe de travail (élus, techniciens et partenaires), les débats ont permis de proposer une organisation précise des paysages du Grand Site et de faire émerger les enjeux en termes de gestion et de valorisation.

**Le 25 avril 2024, une journée terrain**, regroupant une vingtaine de participants, a été organisée avec les élus des sept communes du Grand Site et les partenaires afin d'échanger in situ sur l'évolution des enjeux inhérents à la gestion, la valorisation des paysages et de l'accueil sur le territoire. Le programme dense de cette « balade paysagère » a permis d'arpenter l'ensemble du territoire et de partager des expériences et des réflexions sur 7 sites représentatifs, où de nombreuses thématiques ont été abordées : de la gestion du cœur de site à la découverte dans son épaisseur, de la valorisation du patrimoine de pays à l'amélioration des paysages du quotidien... Les échanges de cette journée ont été synthétisés sous forme d'un reportage photographique avec des extraits de paroles des participants.

Suite à l'identification des enjeux, la construction de la stratégie du Grand Site s'est poursuivie.

**Le 26 juin 2024, un atelier « plan d'actions » s'est tenu à La Caunette** afin de travailler sur l'ambition générale et les objectifs stratégiques du projet et les mesures opérationnelles associées pour sa mise en œuvre. Les participants se sont également penchés sur la spatialisation des actions (représentation cartographique), les priorités et le phasage de ce programme, mais aussi les acteurs à mobiliser pour sa réalisation. Pendant ce temps d'échange, deux groupes ont pu travailler sur une des thématiques suivantes : « Paysages naturels, agricoles et habités » et « Patrimoine, découverte et accueil ».

**Le 25 juillet 2024 à Azillanet, le Comité des élus élargi du Grand Site** s'est réuni, a débattu et a acté le contenu du futur dossier de candidature : la présentation du Grand Site, le bilan de la mise en œuvre de l'OGS jusqu'à aujourd'hui, les enjeux, l'ambition affichée, le projet de plan d'actions 2025-2032 en 7 objectifs et 32 mesures, la gouvernance et les moyens de mise en œuvre et de suivi.

*Le 26 juillet 2024*, un document synthétique relatif à ce dossier de candidature a été présenté devant le Comité syndical pour information.

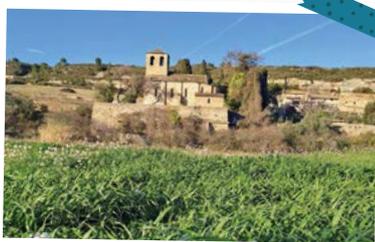
*Entre septembre et décembre 2024*, ce dossier a été rédigé par les services du Pays avec l'appui du bureau d'études spécialement missionné pour l'occasion, les principaux partenaires techniques de l'OGS (Communauté de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Département, DREAL...), ont été mis à contribution, et ce dossier a été mis en forme avec l'appui d'une agence de communication.

*Le 27 novembre 2024* à Vélioux, le **Comité des élus du Grand Site** s'est réuni, et a fait part de ses observations et ses souhaits de corrections sur le projet de dossier.

*Le 20 décembre 2024*, ce dossier a été **approuvé par le Comité de pilotage de l'OGS puis par le Comité syndical du Pays** en vue d'être transmis aux instances départementales puis nationales.

Délibération du Comité syndical du 20 décembre 2024 : validation locale du dossier de candidature au label Grand Site de France

*La Caunette*



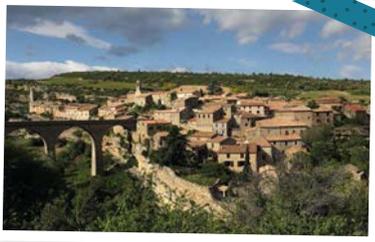
*Cesseras*



*La Livinière*



*Minerve*



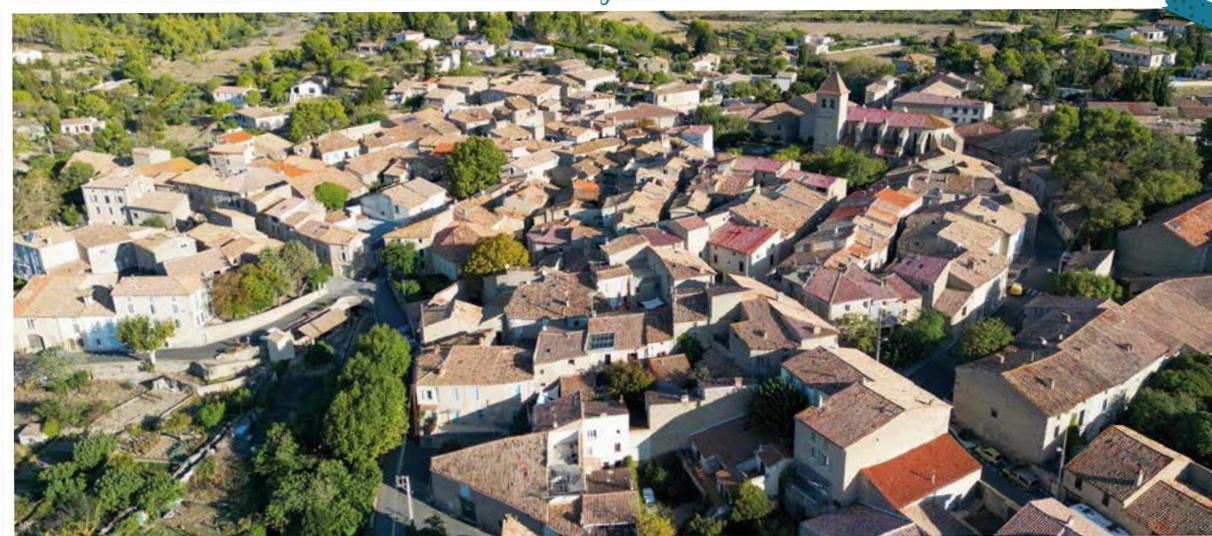
*Siran*



*Vélioux*



*Azillanet*



# A *Présentation* du territoire

---





Minerve et ses ponts naturels

CADRE ANALYTIQUE

**Fondements**

*Une lecture géologique à ciel ouvert*

*Une histoire ancrée dans le territoire*

*Un territoire rural, vivant et attractif*

*La reconnaissance d'un territoire d'exception*

*Le récit*

*La démarche Grand Site / OGS*

Les différents périmètres de protection réglementaires, classements, labels

Mise en forme d'un récit synthétique, illustré, spécifique au territoire et co-construit

Les grandes étapes de la démarche

PROCESSUS

**Spécificités**

ARGUMENTAIRE

*Le Grand Site vu par ses habitants*

*L'organisation des paysages*

*Les valeurs paysagères et patrimoniales*

Représentations

Esprit des lieux

Séquences paysagères

Vocations

Spatialisation cartographique

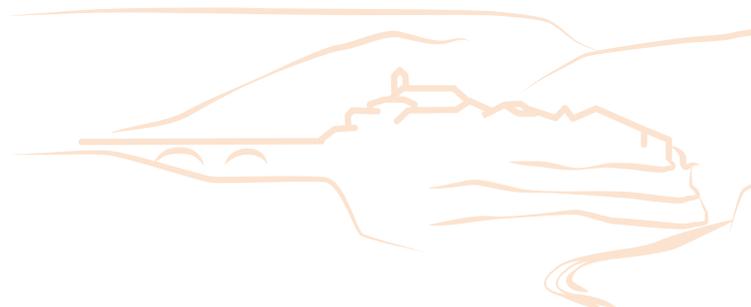
Singularités remarquables

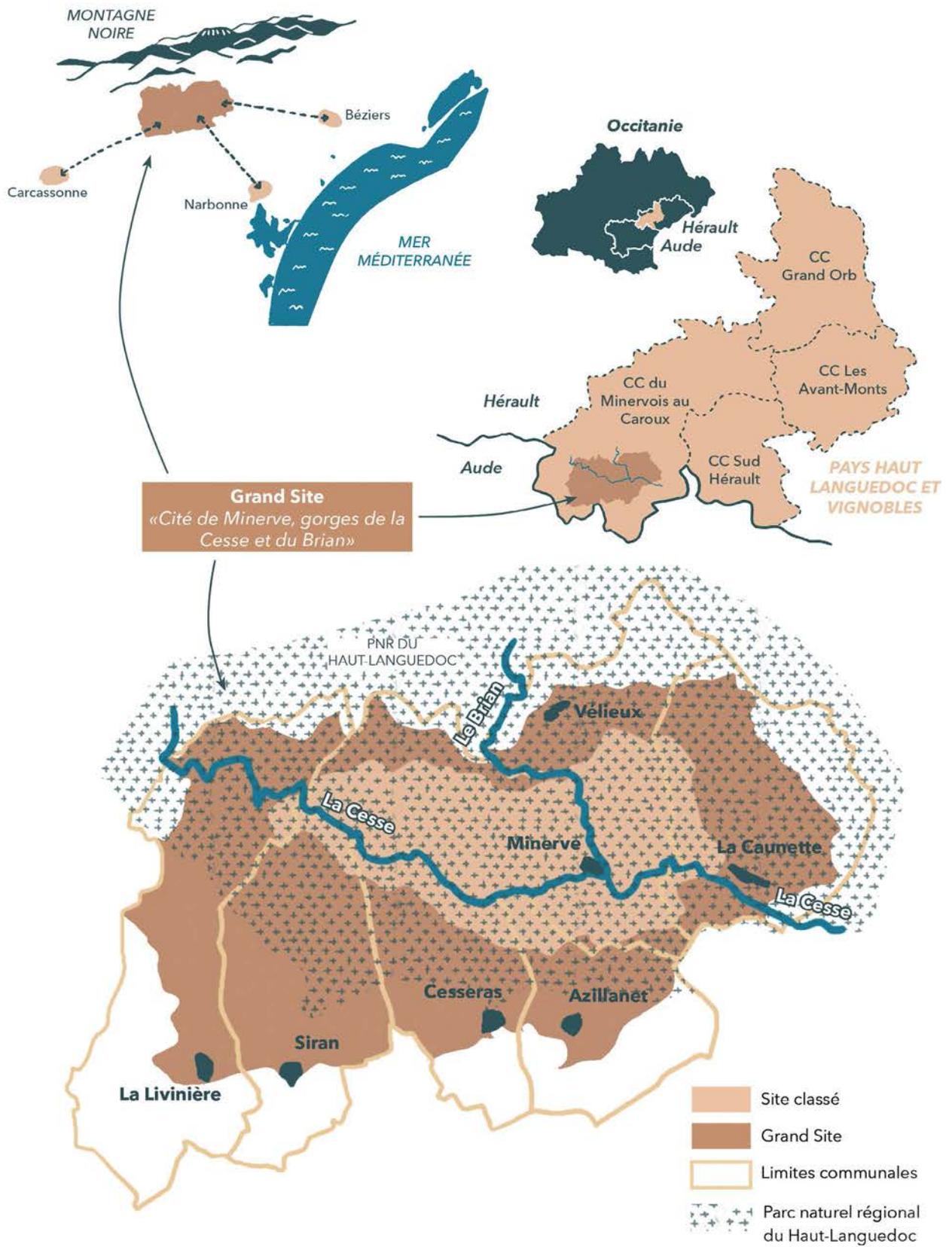
**Synthèse**

**Proposition de périmètre pour le label Grand Site de France**

# A Sommaire Présentation du territoire

<b>Fiche et carte d'identité du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »</b> .....	15
<b>1 • Fondements des paysages : portrait, caractéristiques...</b> .....	16
1 • 1 Une lecture géologique à ciel ouvert	
1 • 2 Une histoire ancrée dans le territoire	
1 • 3 Un territoire rural, vivant et attractif	
<b>2 • La reconnaissance d'un paysage d'exception : protections, classements...</b> .....	34
<b>3 • La démarche Grand Site de France : historique et étapes</b> .....	42
3 • 1 Un intérêt déjà porté par les collectivités locales à la préservation et à la mise en valeur de la cité de Minerve et de la vallée de la Cesse avant la mise en place d'un organisme de gestion	
3 • 2 Une animation territoriale dédiée assurée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles à partir de 2012	
3 • 3 Le lancement de l'OGS par l'État en 2015	
3 • 4 Un accompagnement au plus près permettant d'élaborer puis valider un projet et le premier programme d'actions OGS en 2018	
3 • 5 La mise en œuvre du projet et du programme d'actions 2019-2023 de l'OGS	
<b>4 • Le Grand Site vu par ses habitants : représentations, esprit des lieux</b> .....	52
<b>5 • Organisation des paysages : séquences et vocations</b> .....	59
<b>6 • Récit des valeurs paysagères et patrimoniales : singularités remarquables</b> .....	64
<b>7 • Synthèse : périmètre proposé pour le label Grand Site de France</b> ....	78
7 • 1 Rappel sur la définition du périmètre OGS actuel	
7 • 2 Questionnements sur le périmètre au regard de l'organisation des paysages et des séquences paysagères	
7 • 3 Définition du périmètre Grand Site qui s'appuie sur les valeurs paysagères et patrimoniales	
7 • 4 Ajustement du périmètre lié à l'approche du site classé « gorges de la Cesse et du Brian et causses de Minerve » et à la forte adhésion des sept communes	
7 • 5 Périmètre proposé pour la candidature au label Grand Site de France	





## FICHE ET CARTE D'IDENTITÉ DU GRAND SITE « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

### Situation :

**Région :** Occitanie

**Département :** Hérault

**Communauté de communes :** Du Minervois au Caroux

### Description :

**Superficie du Grand Site :** 10 097 ha

**Superficie totale des 7 communes du Grand Site :** 14 210 ha

**Sites classés :** « Grand pont et petit pont naturel » (1926) devenu site classé « Gorges de la Cesse et du Brian et causses de Minerve » (classement 2016, superficie 2 848 ha)

**Site inscrit :** « village et ses abords » sur la commune de Minerve (1943)

**Communes dans le périmètre Grand Site :** 7 communes du département de l'Hérault : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélioux

**Population :** 2 564 (Insee 2021)

**Nombre de visiteurs :** 200 000 / an

**Grandes villes régionales en bordure du Grand Site :** Carcassonne dans l'Aude (30km) / Narbonne dans l'Aude (35km) / Béziers dans l'Hérault (50km)

**Singularités principales :** causses et garrigues, gorges et falaises, vignobles, villages

### Gestion :

**Date d'entrée en OGS :** juillet 2015

**Validation du programme d'action OGS en CSSPP :** décembre 2020

**Structure gestionnaire :** Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

**Comités consultatifs et décisionnaire :** Groupes de travail thématiques / Comité des élus du Grand Site / Comité technique de l'OGS / Comité de pilotage de l'OGS / Comité syndical du Pays

### Autres labels :

**Parc Naturel Régional :** Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Pays d'art et d'histoire :** Pays d'art et d'histoire du Haut Languedoc et Vignobles

### Patrimoine remarquable :

**16 Monuments Historiques classés/inscrits :**

- ▶ **Classés :** Dolmen de Bois-Bas, Dolmen des Lacs, Dolmen de Bruneau, Dolmen de Cigalière, Grotte de l'Aldène, Autel de Rusticus, Chapelle ND de Centeilles, Chapelle St-Germain, Église St-Geniès, Chapelle de St-Salvy, Église St-Baudile, Église St-Étienne de Minerve
- ▶ **Inscrits :** Église St-Étienne et Église ND-du-Spasme de La Livinière, Église ND de l'Assomption de la Caunette, Remparts de la Cité de Minerve

**1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) :** Commune de Minerve

**2 sites Natura 2000 :** ZPS Minervois - Directive Oiseaux / ZSC Causses du Minervois - Directive Habitats

**6 ZNIEFF :** 4 de type I, 2 de type II

**5 sites en Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux :** Domaine de Vieulac (Minerve), Domaine de la Forest (Siran), Domaine de Valette (La Livinière), Saint-Julien des Meulières, Moulin de Monsieur (Cesseras)

# A *Présentation* du Grand Site

## 1 • Fondements des paysages : portrait, caractéristiques...

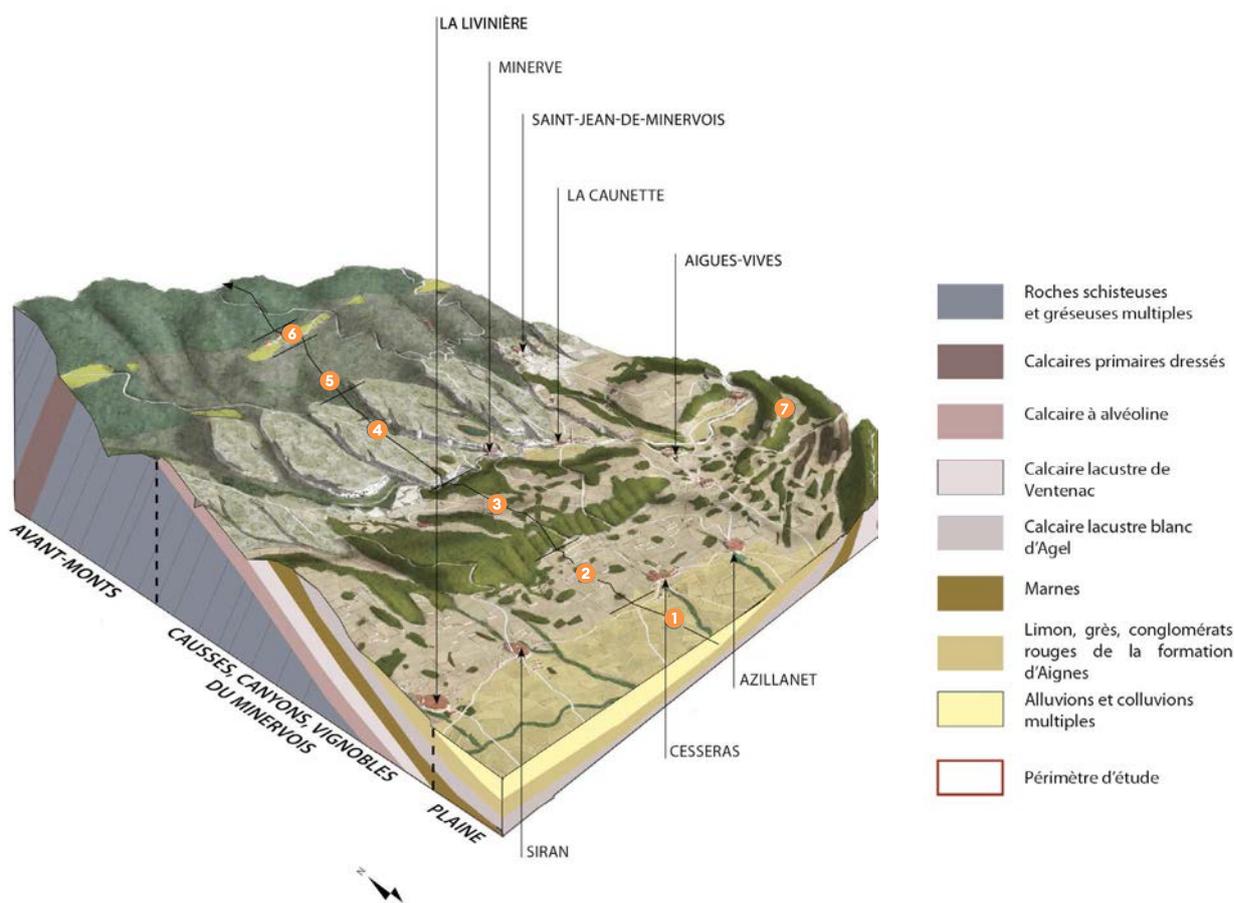
Dans ce premier chapitre, la lecture des fondements du territoire amène à amorcer la compréhension progressive de ses paysages. Ce travail aborde ces derniers dans une certaine épaisseur, tenant compte de leur genèse géomorphologique (géologie, hydrographie...), non seulement de l'Histoire des populations et de leur implantation au fil des temps, mais aussi du fonctionnement contemporain des habitants et visiteurs actuels, pour qui l'appartenance à leur « pays » commence dès lors que l'on quitte les grandes étendues de la plaine audoise d'un côté ou les reliefs et le climat montagnard du Haut-Languedoc de l'autre. Cette

épaisseur du paysage, qui va bien au-delà de la bande étroite des gorges de la Cesse et du Brian, les populations qui le vivent et le font vivre au quotidien, l'évolution des activités économiques qui en dessinent les traits, seront le leitmotiv de ce dossier de candidature au label Grand Site de France, tant pour sa reconnaissance que dans les actions à mettre en œuvre.

Trois grandes parties vont structurer ce chapitre :

- ▶ Une lecture géologique à ciel ouvert
- ▶ Une histoire ancrée dans le territoire
- ▶ Un territoire rural, vivant et attractif.

### Bloc diagramme illustrant les principes de composition du paysage



Source : Plan de Paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc

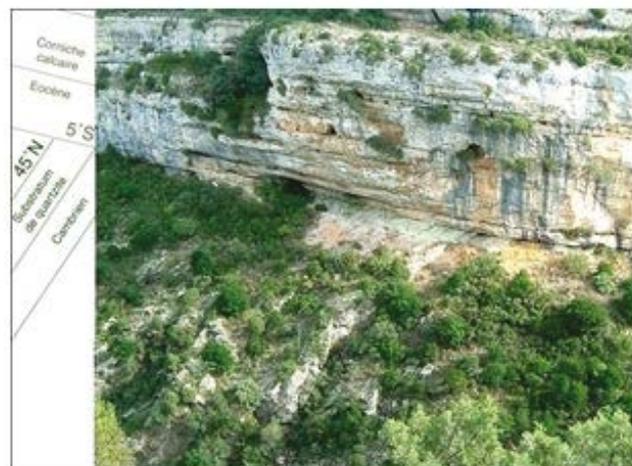
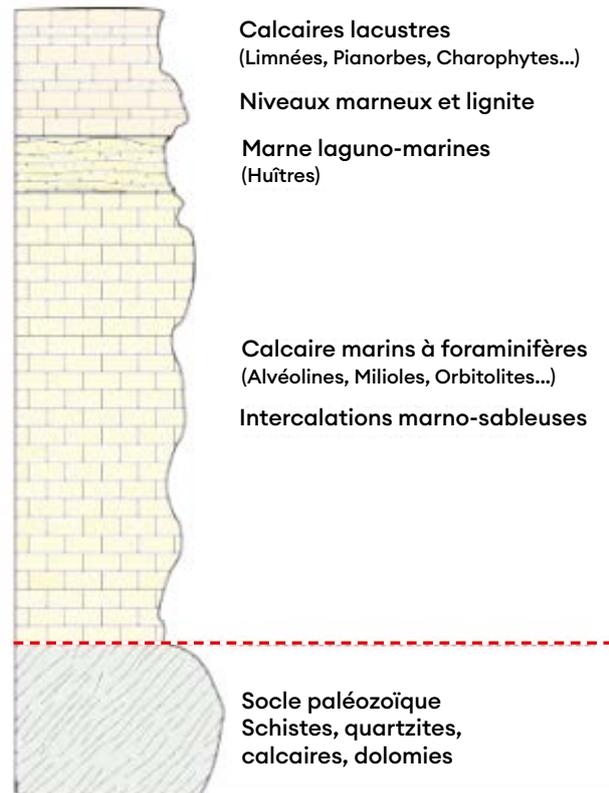
### 1.1 Une lecture géologique à ciel ouvert

La formidable diversité des paysages tire une grande partie de son explication dans le socle géologique contrasté qui permet de rendre significatifs les limites et les points de rupture. Elle constitue une clé de lecture capitale pour comprendre l'architecture des paysages et la variété d'usages que ce socle géographique a rendue possible au travers de l'histoire de l'humanité.

La netteté des transitions entre paysages (plaines, piémonts, montagnes...) trouve en effet son explication dans la géologie contrastée du secteur. On peut ainsi remonter l'histoire géologique du Minervois jusqu'à l'Ère Primaire (Paléozoïque) en traversant transversalement les paysages depuis la plaine jusqu'aux Avant-Monts de la Montagne Noire.

La vaste plaine fertile et largement viticole, où coulent l'Aude et ses affluents qui s'étendent dans les vignobles voisins lors des épisodes méditerranéens, se compose des matériaux les plus récents : des cailloutis et des alluvions argilo sableuses ❶. En direction du Nord, ces matériaux laissent la place à des limons et grès conglomératiques sur les premiers reliefs du Minervois que l'on désigne localement du nom de Mourels ❷. La valorisation de ces terres « meubles » et accidentées a permis une véritable édification du terroir agricole que l'on abordera plus largement par la suite.

En remontant au Nord, ce paysage établi en terrasses cède la place à des calcaires lacustres et des marnes fluviatiles, dont l'érosion différentielle dessine une série de pechs enforestés et de petits plateaux viticoles ❸. Ces dépôts continentaux (lacustres et fluviatiles) laissent ensuite apparaître une bande presque discontinue de marnes laguno-marinières à lignite plantées en vigne (les vignes qui ceignent Minerve). Elles recouvrent des calcaires marins déposés à l'Éocène inférieur directement sur le socle permien : les causses de Minerve. Ces calcaires sont dits à « alvéolines », du nom des organismes fossiles omniprésents dans ces roches (J.-C. Bousquet). Ils forment une immense dalle presque à nu, d'une cinquantaine de mètres



**Discordance angulaire**

Source : Document cadre de l'Opération Grand Site 2019-2023 - Pays

De 1 à 3 : voir bloc diagramme page 16



> Vue de Cesserois depuis la Plaine



> Vue du Causse de Laval depuis le Pech de Bade



> Vue de la vallée du Brian depuis l'extrémité du Causse-Grand de Minerve

Source : Plan de Paysage des Causse Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc

d'épaisseur, dont le pendage extrêmement régulier est de 10° vers le Sud <sup>4</sup>. Elle vient s'enfoncer dans des matériaux continentaux plus récents au Sud <sup>3</sup>. Ces calcaires sont issus de la mer qui a immergé le Minervois il y a 50 millions d'années depuis l'Atlantique. Cette mer n'est restée que quelques millions d'années pour ensuite être « chassée » par la collision de la plaque ibérique. Cette rencontre provoqua simultanément la surrection des Pyrénées, le soulèvement du vieux Massif central et plus localement la formation de plis calcaires arqués qui caractérisent l'Ouest du territoire (autour de Saint-Chinian) <sup>7</sup>.

Le réseau hydrographique a profondément entaillé son socle en une série de canyons, de grottes et de ponts naturels qui dessinent les paysages pittoresques et emblématiques de Minerve et de ses alentours. En s'enfonçant dans les canyons de la Cesse ou du Brian vers le Nord, « l'eau a

attaqué l'ensemble de la dalle calcaire et mis à nu le socle primaire » (J.J. Dides) sur lequel elle repose directement <sup>5</sup>. Ces roches anciennes, en discordance (marquant un angle prononcé de 40/45°), mettent en évidence une énorme lacune stratigraphique de près de 500 millions d'années !

Ces terrains très anciens et extrêmement plissés des Avant-Monts de la Montagne Noire forment le socle premier de la chaîne Hercynienne. Ces sols créent un paysage sombre et profond comme dans la vallée de Saint-Martial creusée dans les schistes, ou comme dans les gorges creusées dans les dolomies du Moulin de Monsieur. Ces formations succèdent à des plateaux suspendus dans le ciel sur des calcaires redressés à la verticale comme à Vélioux ou à Bois Bas <sup>6</sup>. Cette géologie complexe est à l'origine de lieux uniques comme à Saint-Julien-des-Meulières où l'on extrayait les fameuses meules de calcaire à grain de quartz.

De 3 à 7 : voir bloc diagramme page 16

Cette géologie détermine une grande part de la physionomie des paysages du Minervois et conditionnera grandement, comme la seconde partie de ce chapitre l'expliquera, les usages multiples dont ils ont fait l'objet au fil des siècles.

### 1•2 Une histoire ancrée dans le territoire

Le Grand Site a la particularité de faire l'objet d'une occupation humaine attestée depuis environ 450 000 ans, en particulier dans les gorges de la Cesse. Ce territoire a, en effet, offert des conditions idéales pour l'installation de l'homme et le développement de populations au cours des siècles.



Dolmen sur le Causse Grand

#### *De la préhistoire au néolithique :* **des traces d'habitats et d'activités humaines, témoins d'une occupation ancienne**

Les galeries du réseau souterrain de la **Grotte d'Aldène** (ou de la Coquille ou de Fauzan) sur la commune de Cesseras abritent des gravures de l'Aurignacien (- 30 000 ans), des frottis de torches, des empreintes de pas humains du mésolithique (- 10 500 ans), et de nombreuses traces de fréquentation du bronze final.

Les balmes du site archéologique de « Minerve la Vieille » situé en face de la grotte d'Aldène sur la commune de Minerve, ont servi d'habitat à l'homme.

De nombreux restes de dolmen (environ - 1500 ans) subsistent sur les causses : dolmen du Bois bas, des Lacs, du Bouys, de Mayrannes (Minerve), de la Cigalière (Cesseras)... Les restes de fortifications de l'oppidum de la Gasque sont encore visibles aujourd'hui à Minerve.



Falaise au Nord de la Cesse

*De l'antiquité au Moyen-âge :*  
**le passé cathare de Minerve, un constituant de l'identité du territoire**

La Narbonnaise est une région fortement viticole depuis l'époque gallo-romaine. De nombreux vestiges abondent de cette présence, notamment sur les bonnes terres, mais aussi sur les causses. On y retrouve des traces de l'apparition de l'élevage et de l'agriculture, défrichages, premiers habitats agglomérés, oppida, premières mines, développement de la métallurgie...

Au temps de Guilhem de Gellone (Saint-Guilhem-le-désert), Minerve entre dans les textes. Le fondateur de l'abbaye est mort depuis quelques années, lorsque le nom de Minerve surgit dans les écrits carolingiens à l'occasion d'une assemblée de justice tenue en 873 « devant le lieu fortifié de Minerve et à l'autel de Saint Nazaire dont l'église était située dans les environs du village sous la présidence de Bérald, Vicomte de Minerve et en présence de Salomon, délégué du Roi... ». Le castrum Minerba est donc toujours occupé à cette période et constitue un ensemble relativement important. Les villages des environs dépendront par la suite de la seigneurie de Minerve.



Candela

La cité de Minerve est connue pour avoir subi l'un des épisodes les plus tragiques de la croisade contre les Albigeois. Après plusieurs semaines de siège, les troupes du chevalier croisé Simon de Montfort réussissent à prendre la cité le 22 juillet 1210 après avoir détruit l'unique puits qui alimentait en eau la population. Ce siège se termine par le bûcher de 144 victimes, des « parfaits » qui, plusieurs décennies avant celui de Montségur marquera durablement les esprits...

Après la croisade, Minerve passe au royaume de France et devient, à partir de 1271, une châtelainie du royaume et traverse une longue période de remous et de tribulations ; les affrontements pour cause religieuse vont continuer longtemps... La Candela (tour vestige de l'ancien château vicomtal) et les parties de remparts de la cité témoignent de cette période douloureuse.



Remparts et poterne Sud

## De l'ancien régime à la révolution industrielle :

### un paysage jardiné et marqué par le système « ager-sylva-saltus », puis par l'hégémonie viticole

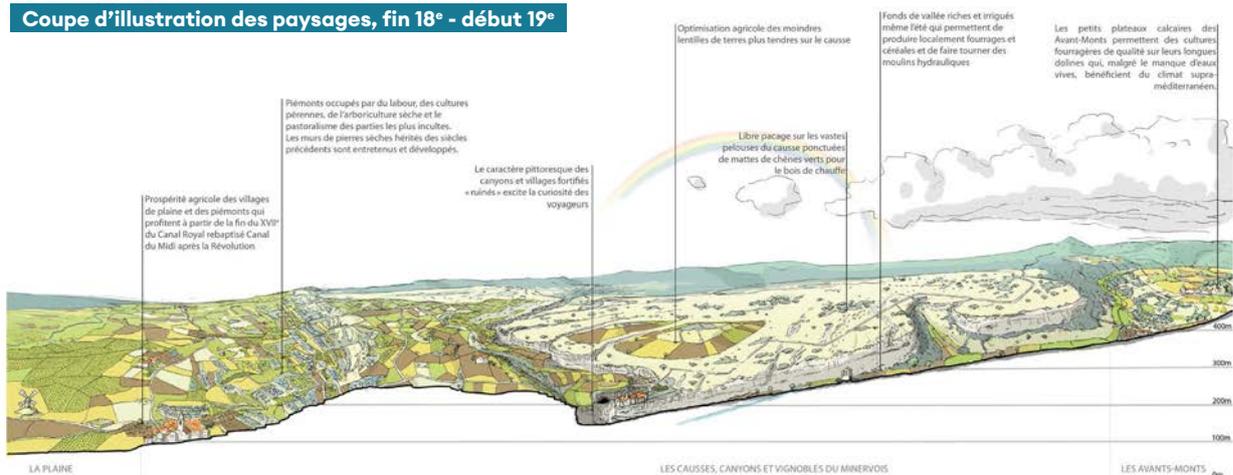
À la fin de l'ancien régime, la polyculture Méditerranéenne ou agro-sylvo-pastoralisme est encore une réalité, et ce depuis plus de deux millénaires. L'exploitation des calcaires à grains de quartz a permis la production de meules (Carrières de St-Julien-des-Meuilières). Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ces meules, très recherchées, sont exportées dans tout le Languedoc et au-delà. Les profits tirés de cette exploitation et le nombre de moulins en amont des pertes de la Cesse, de la Cessière et du Brian traduisent bien l'importance de la transformation locale des récoltes sous l'ancien régime.

L'agriculture est fondée sur la triade céréales, vignes, et oliviers. Elle est nettement localisée sur les terres les plus fertiles de la plaine et des piémonts et de façon plus anecdotique sur de petites lentilles marneuses du causse ou les fonds de vallée étroites des Avant-Monts.

Les forêts et l'exploitation du bois ont eu un rôle non négligeable dans l'économie agraire locale et dans les mutations des formes paysagères, avec des cycles rapides de coupes pour le bois de chauffe et le charbonnage pour alimenter les verreries. Des taillis clairsemés de chênes verts occupaient ponctuellement les espaces de vaines pâtures du causse et des Avant-Monts. Le bois étant, jusqu'au siècle dernier, une des seules sources d'énergie disponibles, sa consommation était très importante.

L'élevage est le troisième élément de ce système agro-sylvo-pastoral et il était considéré comme le second pilier de l'économie rurale. Jusqu'au siècle dernier, il occupe la grande majorité des causses et de manière plus épisodique les « mauvaises terres » des piémonts et certains versants des Avant-Monts. Le pacage en sec se faisait alors dans les friches, garrigues ou les bois clairs durant l'automne, l'hiver et une partie du printemps. Durant les mois d'été, les troupeaux étaient conduits aux pâturages d'altitude du Massif central via un réseau confluent de drailles.

#### Coupe d'illustration des paysages, fin 18<sup>e</sup> - début 19<sup>e</sup>



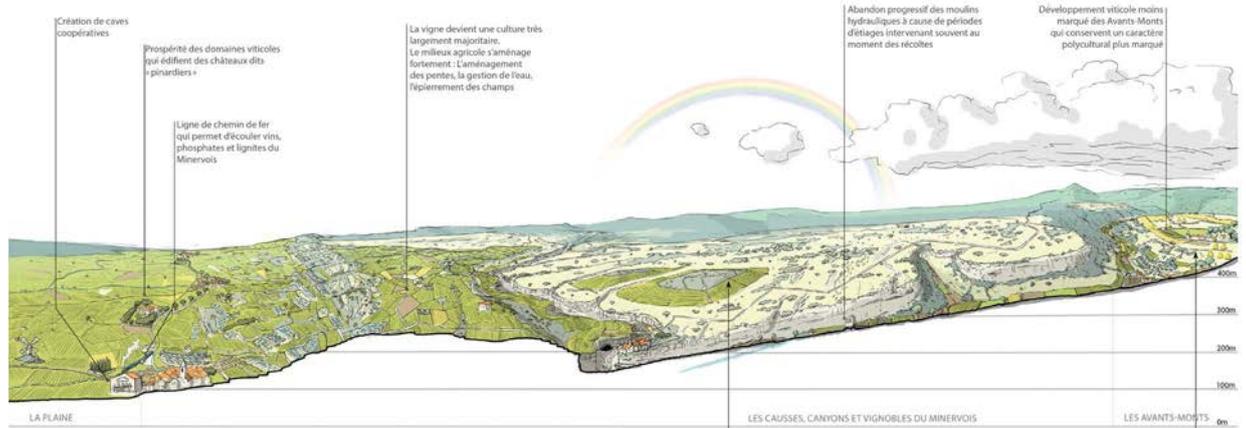
Source : Plan de Paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture se tourne presque entièrement vers la monoculture de la vigne, dopée par la révolution des transports qui ouvre les régions agricoles à l'échange, à la concurrence et à la spécialisation. À partir de cette époque, les paysages agricoles seront durablement impactés par la marée viticole qui remplace progressivement toutes les cultures de labour même dans les lieux les plus contraints. Cette économie viticole procure une prospérité générant le renouvellement et l'agrandissement des vieux villages des plaines et piémonts. Les extensions urbaines sont caractérisées par l'apparition d'une architecture viticole occupant des parcelles plus grandes et la prolifération de caves et de remises le long des voies nouvelles. Un effort important d'équipement, caractérisé par la création de nouvelles infrastructures, notamment routières et ferroviaires, permet d'accueillir des unités industrielles de

vinification (caves commerciales particulières et coopératives au début du XX<sup>e</sup> siècle). Comparativement, les villages et hameaux des causses et des Avant-Monts bénéficieront moins de cette prospérité viticole. Leurs terroirs, dans l'ensemble, considérés comme peu propices à la viticulture ne leur permettront pas de dégager des profits substantiels. Ils conserveront donc largement leur physionomie de « vieux villages » qui participe grandement aujourd'hui à leur caractère pittoresque.

Les ressources minérales en combustible (lignites) et engrais (phosphates des grottes de Fauzan) vont naturellement trouver à cette époque des débouchés commerciaux engageant leur exploitation et leur export. Des paysages qui étaient alors tournés exclusivement vers l'agriculture vont ainsi revêtir un caractère industriel.

#### Coupe d'illustration des paysages, moitié 19<sup>e</sup> - début 20<sup>e</sup>



Source : Plan de Paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc



### 1•3 Un territoire rural, vivant et attractif

#### Des sites bâtis remarquables et animés

Les villages et hameaux présentent tous un habitat groupé. Ils sont le plus souvent signalés dans le paysage par leur clocher (ou cheminée, ou château d'eau...). Ils constituent des points d'appel et de focalisation du regard dans le grand paysage et dévoilent des fronts bâtis remarquables mis en scène par des premiers plans viticoles ou des prairies. De la forme urbaine aux ambiances déclinées à travers les calades, placettes et ruelles pavées, les cœurs de village offrent des paysages urbains remarquables, marqués par la présence de la pierre et d'un patrimoine bâti diversifié : églises, châteaux, tours, porches...



Déambulation dans Minerve



La Livinière



Animation au café de la place à La Caunette

Les villages abritent quelques cafés et restaurants, dont certains de niveau « gastronomique » (Minerve, La Caunette, La Livinière, Siran...) et quelques commerces de proximité essentiellement alimentaires : boulangeries, épiceries, supérettes... et la mémoire des meules de pierres meunières peut encore trouver toute sa place en boulangerie avec la production locale de farine. Minerve abrite des caveaux, quelques commerces d'artisanat d'art. Les activités de services aux particuliers et aux entreprises sont également bien représentées : maçonnerie, travaux d'aménagement paysager...



Azillanet



Concert dans la chapelle Saint-Germain à Cesseras

De nombreuses associations habitent sur le territoire et contribuent à maintenir de l'animation toute l'année : activités de loisirs, culturelles ou festives (associations de mise en valeur patrimoniale, comités des fêtes...). Ces associations organisent des événements et animent des espaces fermés ou de plein air.

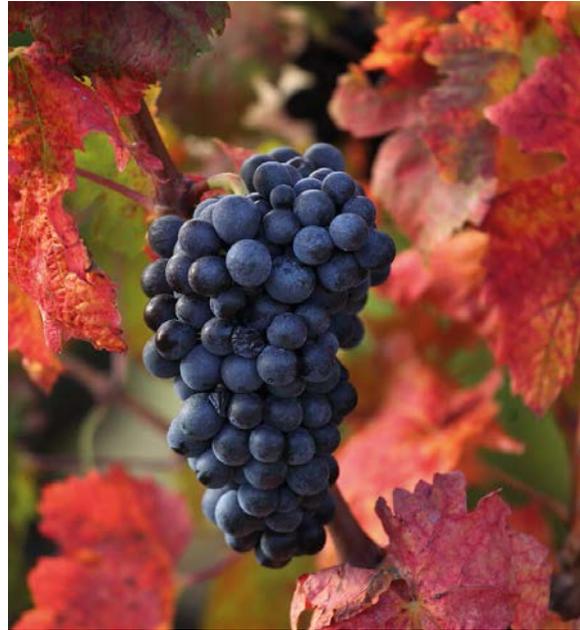
### Renaissance d'un vignoble qui mise sur la qualité des produits et des paysages

La viticulture, composante essentielle de la culture, de l'économie et des paysages du Minervois, va devoir se réinventer tout au long du siècle. Elle arrive progressivement à monter en gamme avec un souci croissant pour la recherche de « typicité » et de mise en avant du terroir.

Deux appellations contribuent aujourd'hui à valoriser la production du vignoble du Grand Site :

- ▶ l'AOC « Minervois » est reconnue depuis 1985. Elle concerne 61 communes de l'Aude et de l'Hérault dont toutes celles du Grand Site ;
- ▶ l'AOC « Minervois La Livinière » existe depuis 1999. Elle concerne certaines parcelles de 4 des 7 communes du Grand Site : Azillanet, Cesseras, La Livinière et Siran.

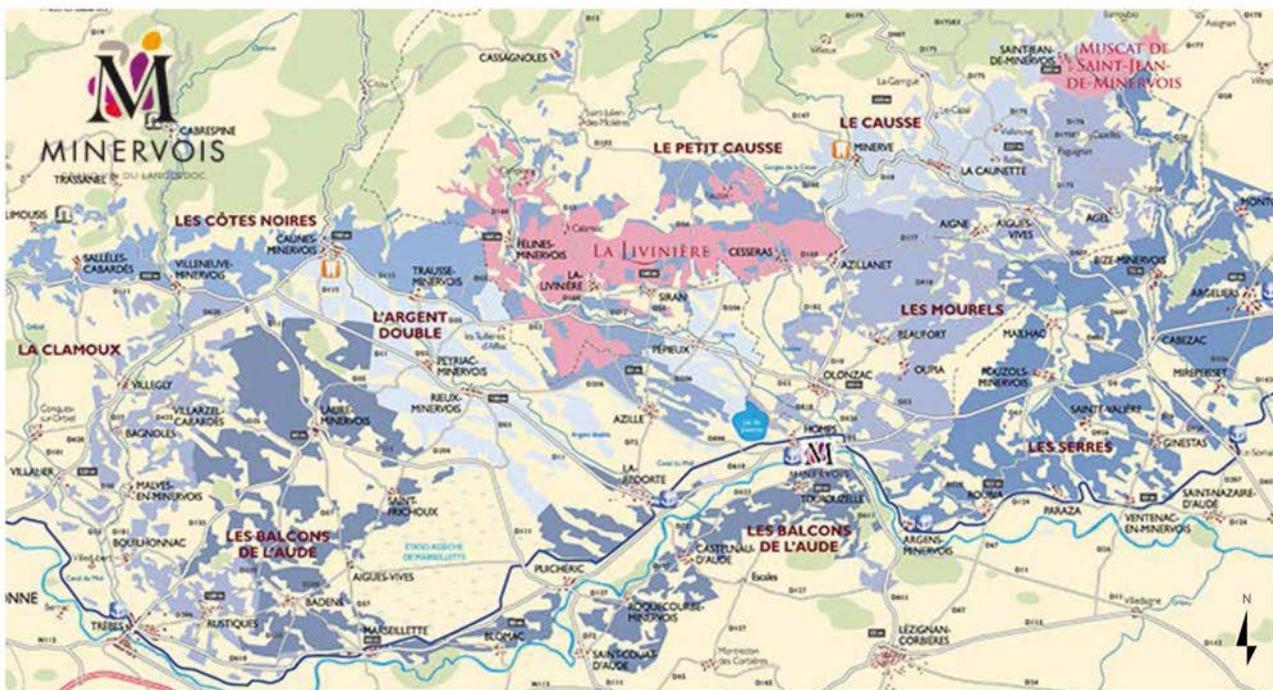
La nouvelle crise viticole qui sévit à partir des années 1980 dans le vignoble languedocien va entraîner la diminution drastique des surfaces en vigne (1/3 des terres de l'AOC Minervois entre 2004 et 2010) ; cependant, depuis 2011, le secteur viticole a retrouvé un nouveau dynamisme et montre des signes de recomposition. Parallèlement, les coopératives se rassemblent diminuant leur



Grape de raisin

nombre sur le territoire, à l'inverse de celui des caves particulières qui augmente. Les caves encore en exploitation forment de véritables repères dans le paysage (bâtiments imposants à l'écart du village, caves scintillantes, lieux de rencontre...).

#### Carte des terroirs viticoles du Minervois



Source : Syndicat de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Minervois



Vendanges près de Minerve

La vigne compose le paysage avec finesse, comme en atteste l'Atlas du paysage de l'Hérault qui décrit l'unité de paysage « Les vignes et les garrigues du Minervois et de Saint-Chinian » : « *Contrairement aux vastes plaines languedociennes, la vigne des garrigues du Minervois n'occupe jamais d'immenses surfaces unifiées. Tout à l'inverse, elle se concentre sur quelques petits terroirs précis et isolés. L'échelle réduite de ces terroirs à vigne, le travail soigné de la viticulture, le contraste avec les garrigues sauvages avoisinantes, contribuent à composer un véritable « paysage jardin » de grande valeur.*

Conscient de cette richesse, le monde viticole est de plus en plus concerné par la question paysagère dont l'enjeu est le maintien de l'image positive dont bénéficient les Appellations d'Origine Contrôlée. Le paysage est composé d'éléments qui renvoient à des références socioculturelles fortes, susceptibles de modeler l'image d'un produit et d'en déterminer la notoriété et le prix.

Conscientes de ces enjeux, les aires d'Appellation d'Origine Contrôlée commencent à valoriser cette « production dérivée » que constitue le paysage.

À l'origine présent sur le causse, l'élevage ovin et caprin ne subsiste aujourd'hui qu'en certains secteurs. Les paysages de l'élevage dévoilent des espaces ouverts ponctués de haies discontinues comme des surprises dans les paysages de garrigue. Ces ambiances, isolées des ambiances viticoles des causses et coteaux, contrastent avec celles-ci et participent à la diversité des perceptions.



Élevage de brebis à Vélioux

### Émergence de milieux d'une richesse biologique remarquable

L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles va s'accélérer à partir des années 1970. Cette déprise va entraîner une enforestation massive de l'ensemble des terres accidentées conférant un caractère « naturel » nouveau à des espaces naguère intensément exploités et « construits ». Les fonds de vallées, aux sols riches et irrigués, étaient autrefois cultivés. La végétation des bords de cours d'eau était utilisée pour le fourrage et le paillage. Avec l'évolution des pratiques agricoles, cet usage s'est perdu au profit du développement de la ripisylve. Celle-ci est aujourd'hui reconnue à la fois pour sa richesse écologique et pour son rôle de maintien des berges des cours d'eau contre l'érosion ainsi que pour la dépollution des eaux et la régulation des températures.

De manière globale, le territoire abrite aujourd'hui un grand nombre de milieux, d'habitats naturels et d'espèces dont la plupart sont d'intérêt communautaire. Cette richesse écologique est reconnue par de nombreux outils d'inventaire, de gestion et de protection du patrimoine naturel (voir chapitre suivant) :



Cistes et Genêts

- ▶ La buxaie supra méditerranéenne se retrouve sur les terrains pentus de manière sporadique, au niveau des falaises, sur les dalles rocheuses et les éboulis (Nord des communes de Minerve et La Caunette) ;
- ▶ Les formations de genévriers méditerranéens sont sur les corniches, sur les pentes rocailleuses des coteaux arides, éboulis, falaises (La Livinière à Minerve) ;



Maquis vers Vélioux



Aigle de Bonelli

- ▶ Les ourlets méditerranéens à brachypodes rameux de Provence et d'Alpes maritimes sont présents en mosaïque avec les formations basses de chênes verts sur l'ensemble du territoire (entre La Livinière et La Caunette) ;
- ▶ Les gorges et les falaises offrent de nombreuses grottes et balmes qui sont des habitats idéals pour de nombreux chiroptères (chauves-souris) ;
- ▶ La Grotte d'Aldène sur la commune de Cesserois constitue l'un des plus importants sites d'hibernation du Grand Rhinolophe de la région, et un site d'importance internationale pour le Minoptère de Shreibers. La population de chauves-souris dans ce réseau souterrain fait l'objet d'un suivi scientifique ;
- ▶ Les falaises et les escarpements rocheux des gorges constituent un biotope spécifique qui permet d'accueillir une avifaune rupestre d'intérêt communautaire : l'Aigle de Bonelli, le Hibou Grand-Duc ou encore le Faucon pèlerin... ;

- ▶ Les causses accueillent également les rapaces (Circaète Jean le Blanc, Busard cendré) mais aussi la petite avifaune des milieux ouverts (Pipit rousseline, Fauvette pitchou). Quant aux gorges, elles abritent une faune aquatique diverse et remarquable.



Asphodèle



Ripisylve, gorges du Brian

### Développement touristique ascendant depuis les années 1950

L'engouement pour le site de Minerve et les paysages pittoresques des causses et canyons va se faire grandissant au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Les deux ponts naturels de Minerve sont classés au titre des Sites dès 1926 et la cité de Minerve et ses alentours immédiats sont inscrits au titre des sites en 1943 (84 ha). De nouvelles routes « touristiques » voient le jour, notamment

la très cinétique « route de la Cesse » (D10) dans les années 50. Prenant la place laissée vacante par les activités traditionnelles, le tourisme va progressivement devenir une activité économique majeure pour le territoire. Les activités sont diversifiées tant à Minerve même, que sur le reste du territoire. L'intérêt touristique réside dans les atouts patrimoniaux paysager, naturel et culturel qui génèrent une fréquentation et des retombées directes et indirectes qui contribuent fortement à l'économie locale.

### Carte d'information des sites touristiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX

Le territoire de Minerve et des communes alentour est engagé dans une démarche d'excellence visant l'obtention du label Grand Site de France

Sites classés

T O U R I S M E

DU MINERVOIS AU CAROUX

www.minervois-caroux.com

- Cours d'eau principale
- Routes principales
- Les Plus beaux villages de France
- Office de Tourisme
- Point d'accueil numérique

**LA CURIOSITÉ DE LAURIOLE**  
 (« la montée qui descend »)  
 Entre Fauzan et Siran, arrêtez-vous à la « curiosité de Lauriole ». Sur la route en épingle à cheveux, laissez votre voiture au point mort au milieu de la côte ou prenez une balle de tennis, un ballon de foot, même un fil d'éau que vous ferez couler sur la route... Vous pensez alors que ça va descendre, mais vous constaterez le phénomène inverse : ça monte !

**LES MEULIÈRES**  
 Sur la cause de Minervois, le quartz, affiné comme des lames de rasoir, coupait le grain de l'âle et donnait une farine pure. Un sentier, sur la carrière de meules, permet de comprendre le travail des meuliers.

**LES CHAPELLES**  
 Les alentours de Minerve abondent de trésors cachés. Les chapelles isolées en font partie. A Cessero, la chapelle St Germain est très réputée pour son acoustique. A Siran, la chapelle de Centelles est réputée pour ses fresques du XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

**LES DOLMENS**  
 Les dolmens, tombeaux constitués de dalles souvent monumentales, et les allées couvertes, formées de plusieurs pierres dressées recouvertes par une ou plusieurs dalles (ou tables), sont nombreux aux alentours de Minerve. Parfois bien cachés, certains, comme le Dolmen des fœdes entre Siran et Cessero, sont beaucoup plus accessibles.

**LA CAUNETTE**  
 Entre la Cesse à son pied et la falaise qui la surmonte, La Caunette se déploie tout en longueur face au sud. L'église romane de Notre-Dame-de-l'Assomption surplombe la rivière. Le vieux village et ses ruelles escarpées, la Carambelle, est gardé par une porte médiévale surmontée de mâchicoulis. Une haute cheminée de briques posée à l'entrée de la commune souligne l'histoire de l'exploitation des mines de lignites jusqu'aux années 50.

**AZILLANET**  
 Ses paysages de vignes et d'oliviers et sa végétation méditerranéenne avaient déjà séduit les Romains au début de notre ère (douze villas, quatre nécropoles, une tour, une voie ont été identifiées sur la commune !). L'église Saint-Laurent date du XVII<sup>e</sup> siècle. Un château, détruit en 1948, y était adossé. La Fontaine du Lion, une œuvre originale sculptée dans la roche par Jean Bockart au XIX<sup>e</sup> siècle, fait également partie du patrimoine local.

### Les visites

#### culturelles et patrimoniales :



- ▶ La cité de Minerve et les autres cœurs de villages ;
- ▶ Les musées (archéologique municipal et Hurepel sur le catharisme à Minerve) ;
- ▶ Les églises et chapelles ;
- ▶ Les sentiers patrimoniaux (Mourels à Azillanet, Les Lauziès et Meulières à la Livinière...) ;
- ▶ La découverte en voiture (Route des gorges, route des crêtes, curiosité de Lauriole, tables d'orientation...).

### Des animations

#### culturelles et événementielles :



- ▶ Programmation musicale chez des hébergeurs ;
- ▶ Soirées concerts en plein air ;
- ▶ Fêtes thématiques ;
- ▶ Saisons musicales dans les chapelles.

### Des activités

#### de pleine nature diversifiées et de nombreux itinéraires de randonnée :



- ▶ 6 sentiers de randonnée du Pays (Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran) ;
- ▶ 2 itinéraires PR (Azillanet et Minerve) ;
- ▶ La Passa Meridia ;
- ▶ Le GR77 qui traverse le territoire du Nord vers le Sud (entre Vélioux et Azillanet) ;
- ▶ La Trans'Equestre ;
- ▶ Deux sites d'escalade inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires : Fauzan-Gorges de la Cesse (Cesseras et Minerve), Gorges de Tréménal (La Caunette) ;
- ▶ Le GR de Pays Tours en Minervois, Saint-Chinian, Faugères.

### Les balades

#### découvertes encadrées :



- ▶ Sensibilisation au patrimoine naturel et paysager (géologie, botanique...) ;
- ▶ Randonnée aquatique dans les gorges de la Cesse ;
- ▶ Découverte du patrimoine archéologique et historique ;
- ▶ Découverte du patrimoine souterrain du réseau de la Grotte d'Aldène ;
- ▶ Découverte des domaines départementaux (Vieulac...) ;
- ▶ Visites de caves et domaines viticoles et découverte de la vigne et du vin.

### Autres usages

#### constatés dans les espaces naturels :



- ▶ Chasse sur les causses et pêche dans les gorges ;
- ▶ Baignade estivale dans certains secteurs de gorges ;
- ▶ Randonnée VTT sur les chemins (hors itinéraires gérés et/ou non balisés...) ;
- ▶ Manifestations sportives locales...

Aujourd'hui, le territoire constitue une destination et un bassin d'accueil touristiques de premier plan, qui bénéficie de la notoriété de la cité de Minerve. C'est l'un des sites touristiques les plus visités du secteur comme d'autres Grands Sites : « Gorges de l'Hérault », « Salagou - Cirque de Mourèze », « Cité de Carcassonne » ou encore « Canal du Midi, Béziers, Languedoc, Méditerranée ».



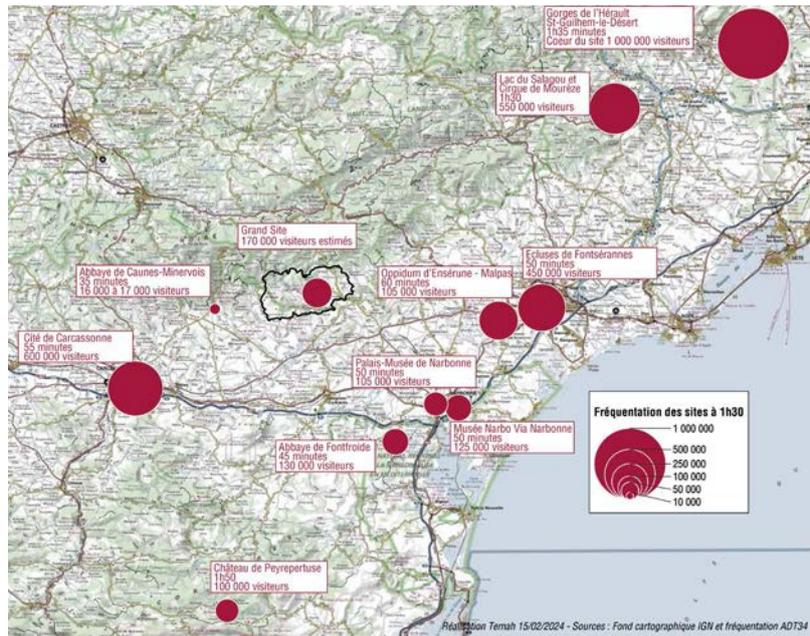
Le Schéma d'Accueil et de Découverte lancé récemment dans le cadre du programme d'actions de l'OGS met en valeur le poids du tourisme sur le Grand Site et son environnement immédiat.

Concernant les caractéristiques de la fréquentation, on peut observer :

- ▶ Entre 170 000 et 200 000 visiteurs par ans fréquentent le Grand Site, dont 92 % d'excursionnistes. Plus d'un visiteur sur deux est en séjour près du littoral méditerranéen ;
- ▶ Une stabilité du nombre de visiteurs par an, mais un renforcement de la fréquentation sur les ailes de saison, au détriment de juillet et août ;
- ▶ Des pics de fréquentation à Minerve avec une dizaine de jours de très forte fréquentation en été et 2 à 5 jours de saturation du parking visiteurs ;
- ▶ Des espaces naturels plus fréquentés au printemps et en automne ;
- ▶ 50 % des visiteurs qui poursuivent leur visite vers le canal du Midi.

L'analyse des chiffres de fréquentation met clairement en évidence le décalage important existant entre Minerve et le reste des sites d'intérêt alentours : 130 000 visiteurs venus en voiture à Minerve pour 25 000 visiteurs en visite dans les villages, domaines et sites naturels (20 %).

Carte de la fréquentation des sites touristiques proches



Le tourisme demeure principalement motivé par la découverte de la cité. Les gorges de la Cesse et du Brian continuent ainsi à être avant tout perçues comme l'écrin (remarquable) du joyau, bien plus que comme une destination en soi. Les chiffres montrent également que la durée moyenne de visite à Minerve est de 2 h 36, et que moins d'un visiteur sur deux passe plus de 2 h à Minerve.



Musiciens à La Livinière



Grimpeur à Fauzan



Collections du musée de Minerve

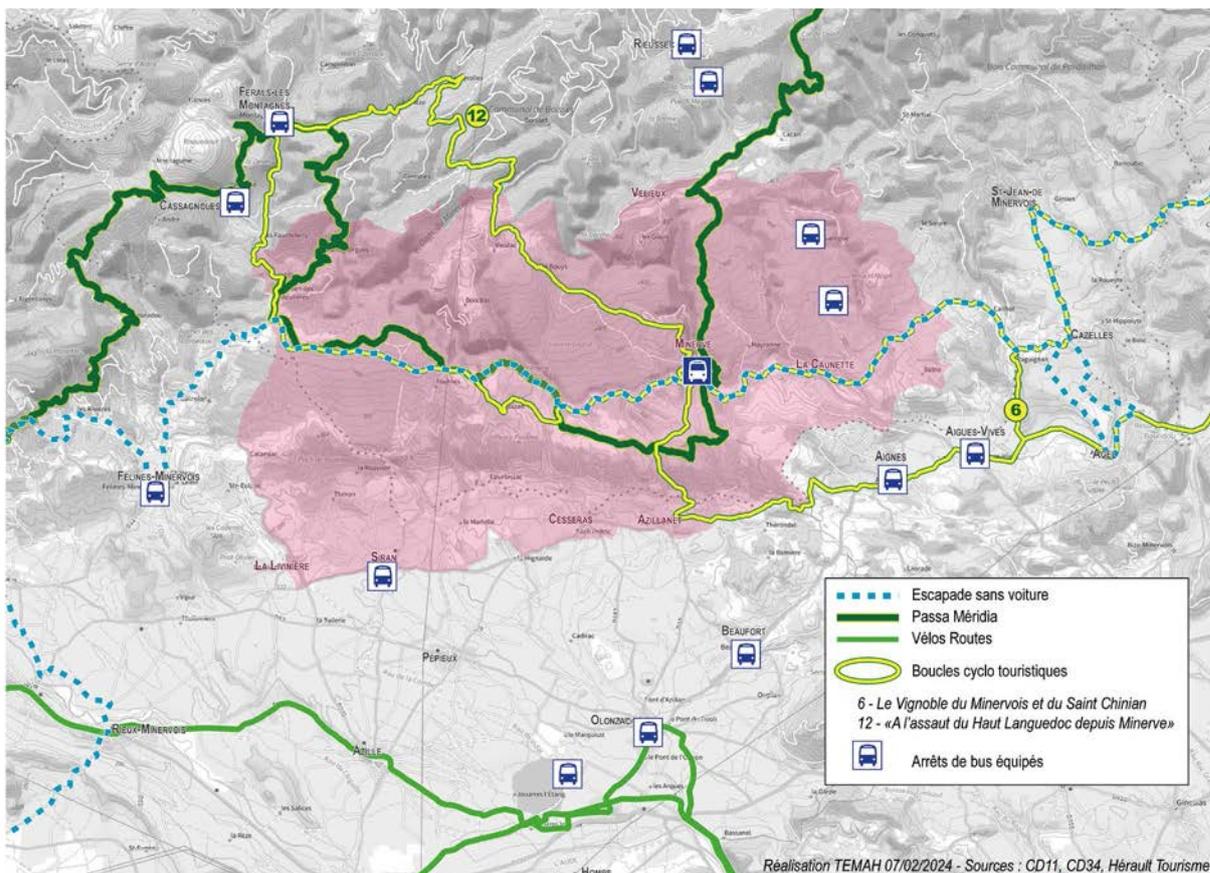


Randonneurs à Minerve



Produits du terroir à Siran

## Carte des itinéraires cyclables



Concernant les flux touristiques, on peut noter que :

- ▶ L'analyse des temps d'accès montre que les visiteurs font rarement plus de 1h30 de route pour venir visiter Minerve. La provenance des visiteurs est estimée à 36 % pour l'Aude, 59 % pour l'Hérault et 5 % venant d'autres départements. Bien situé entre Toulouse et Montpellier, authentique et sauvage, le Grand Site de Minerve attire les habitants et les touristes en séjour de la Montagne Noire au littoral ;
- ▶ Les visiteurs viennent presque exclusivement en voiture ;
- ▶ 6 visiteurs sur 10 arrivent par La Caunette (D907) et 4 sur 10 par Azillanet (D10) ;
- ▶ seulement 30 % empruntent les routes D10E1 et D168 pour repartir, véritables itinéraires de découverte des paysages du Grand Site ;
- ▶ L'offre cyclable est orientée vers la pratique sportive sur route, l'itinérance est en cours de développement ;
- ▶ Les boucles cyclables permettent de découvrir les paysages des gorges de la Cesse et des Causses, plus que les villages de la plaine. Les grands itinéraires cyclables sont assez éloignés, mais l'itinéraire « Escapade Nature Sans Voiture » entre Béziers et Carcassonne passe par Minerve ;
- ▶ Les déplacements de proximité entre les villages de plaine et Olonzac n'apparaissent pas dans les itinéraires de découverte. La liaison avec le canal du Midi (Homps), via Olonzac, constitue un enjeu pour développer la visite à vélo depuis le principal pôle touristique ;
- ▶ L'offre de stationnement pour les camping-caristes leur permet de passer une nuitée dans le site.

## Capacité d'hébergement sur le Grand Site

Communes	Population permanente				Capacité d'hébergement touristique totale			Nuitées 2022	Ratios nuitées lits marchands
	Population 2020	Nbe logements 2020	Résidences secondaires 2020	% RS / total logements	Lits marchands	Lits non marchands	Total lits touristiques		
Azillanet	358	319	73	22,9%	283	365	648	11 442	40
La Caunette	317	273	95	34,8%	30	475	505	1 890	63
Cesseras	420	352	91	25,9%	162	455	617	4 992	31
La Livinière	521	474	160	33,8%	80	802	882	4 275	53
Minerve	101	113	54	47,8%	159	270	429	5 213	33
Siran	748	578	167	28,9%	148	835	983	9 494	64
Vélieux	93	51	14	27,5%	36	70	106	6 681	186
<b>Total Grand Site</b>	<b>2 558</b>	<b>2 160</b>	<b>654</b>	<b>30,3%</b>	<b>898</b>	<b>3 272</b>	<b>4 170</b>	<b>43 987</b>	<b>49</b>

Source : Schéma d'Accueil et de Découverte - Pays

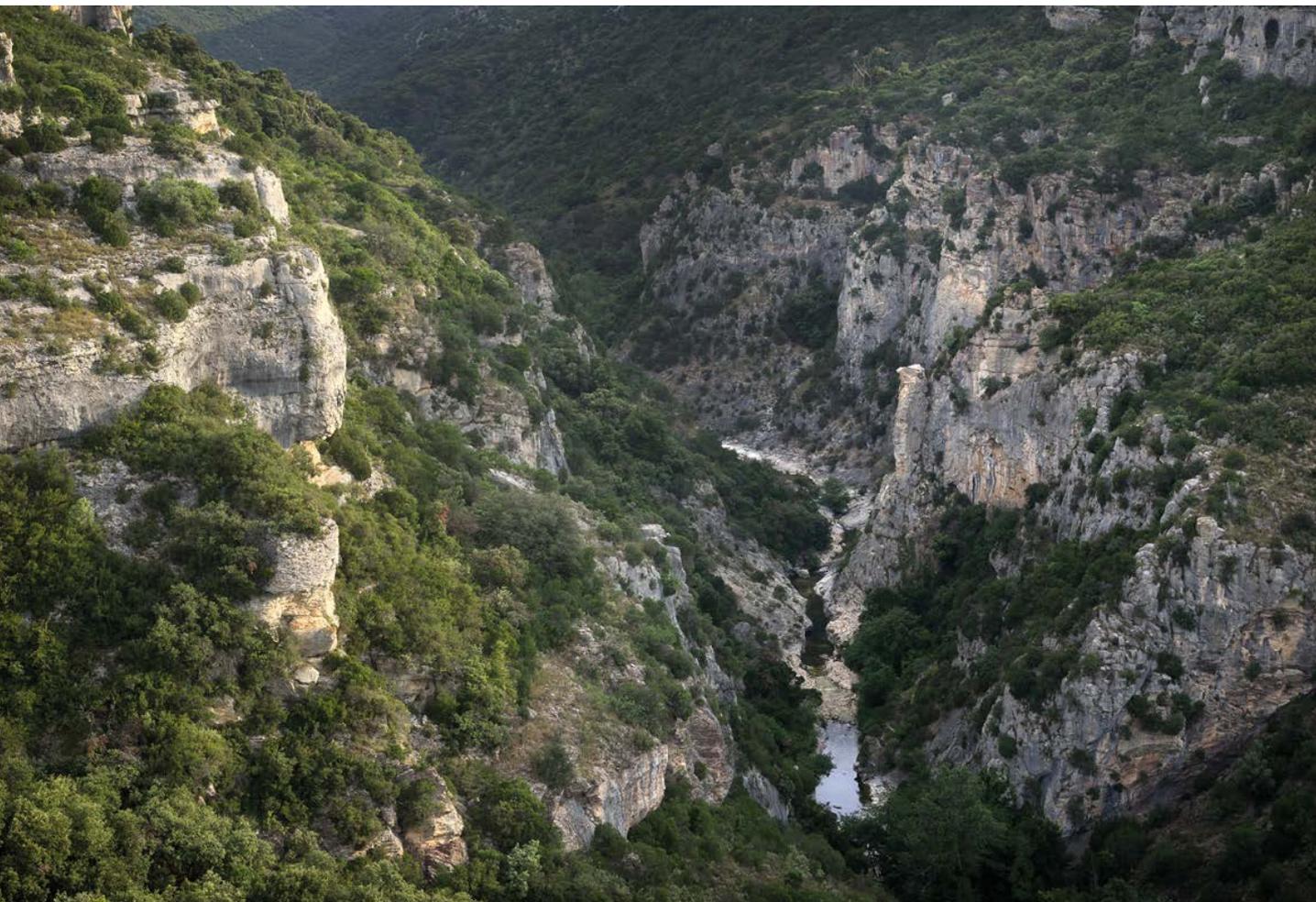
Concernant les capacités et structures d'hébergement :

- ▶ Le territoire compte 4170 lits touristiques, dont 898 lits marchands (soit 78 % en résidences secondaires contre 76,5 % dans l'Hérault), soit un ratio de 162 lits touristiques pour 100 habitants (moyenne Hérault : 79 lits pour 100 hab) ;
- ▶ L'offre touristique marchande est gérée par 135 hébergeurs (dont 114 gestionnaires de locations de meublés, 2 hôtels, 2 campings et 17 chambres d'hôtes), mais peu d'hébergements sont ouverts à l'année ;
- ▶ L'offre d'hébergements touristique est très saisonnière, 22 % seulement sont gérés par des professionnels ;
- ▶ Les hébergements des sept communes représentent environ 42 500 nuitées par an, soit 49 nuitées par lit marchand, contre 70 nuitées par lit marchand dans l'Hérault ;
- ▶ Contrairement aux excursionnistes concentrés à Minerve, les touristes en séjour se diffusent plus largement dans les villages : Azillanet et Siran représentent 48 % des nuitées, Vélieux : 15 %, Minerve : 12 %, Cesseras : 11 %, La Livinière : 10 %, La Caunette : 4 %.

Le faible ratio de nuitées par lit touristique interroge davantage que le nombre de lits (dans une moyenne haute par rapport à l'Hérault). La forte saisonnalité et la faiblesse de l'offre marchande (bien qu'en progression) limitent les capacités de séjour dans le site, 1<sup>er</sup> facteur de retombées économiques directes de la fréquentation. L'accompagnement des hébergeurs à toutes les étapes de leur développement (implantation, développement, transmission) constitue un levier essentiel pour faire évoluer l'offre d'hébergement en quantité et en qualité.

**Ainsi, le Schéma d'Accueil et de Découverte met en évidence la nécessité de passer d'une logique de "destination monument historique" à une logique de "destination Grand Site", et identifie notamment les actions prioritaires favorisant la définition d'un contenu de visite permettant aux visiteurs de découvrir le territoire sur une journée entière, ou même plusieurs jours. Il souligne également l'importance de concevoir un véritable projet touristique ambitieux et d'améliorer l'offre touristique globale pour la hisser au niveau des standards régionaux.**

## 2 • La reconnaissance d'un paysage d'exception : protections, classements...



Gorges de la Cesse

Le Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian est un espace de haute valeur patrimoniale (paysagère, naturelle et culturelle) reconnu par plusieurs mesures et outils de nature et de portée différentes (maîtrise foncière, règlementaire, contractuelle, labels d'accompagnement...), qui permettent de préserver, gérer et mettre en valeur le territoire.

**Le site classé des « gorges de la Cesse et du Brian et des causses de Minerve »**



Le site classé est le cœur patrimonial du Grand Site. Il se compose d'un ensemble complexe et fragile :

- ▶ La cité de Minerve, son implantation sur un éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian, sa silhouette, sa grande visibilité ;

- ▶ Les causses et les gorges qui les entaillent qui forment une composition naturelle étonnante ;
- ▶ Les paysages façonnés par l'homme qui imbriquent notamment vignes et garrigue ;
- ▶ La valeur intrinsèque des éléments patrimoniaux (géologiques, archéologiques, bâtis, ...);
- ▶ La force de l'histoire, du spirituel et de l'imaginaire...

C'est justement au regard de deux des cinq critères de la loi de 1930 (pittoresque et historique) que le classement au titre des sites a été justifié.

Le décret de classement du site a été signé le 14 janvier 2016 par la Ministre chargée de l'Environnement.

Le périmètre du site classé concerne six des sept communes du Grand Site : Azillanet, Cesseroas, La Caunette, La Livinière, Minerve et Siran.

Sa superficie est de 2 848 ha, dont 1 900 ha se situent sur la commune de Minerve.

Il s'agit de l'ensemble des gorges de la Cesse et de ses affluents ainsi que les Causses dans lesquels elles se sont encaissées, une zone essentiellement karstique.

Depuis janvier 2016, le site classé est protégé : toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé est soumise à autorisation. Les autorisations de travaux induites en site classé sont instruites par l'inspecteur des Sites de la DREAL et l'architecte des bâtiments de France de l'UDAP.

Dans le cadre de la gestion du site classé, le gestionnaire du Grand Site et les services de l'État sont à associer dès l'amont aux projets qui concernent le site par les maîtres d'ouvrage et pétitionnaires.

### Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le Grand Site est concerné par :

- ▶ 4 ZNIEFF de type I : espaces écologiquement homogènes comportant au moins un habitat rare ou menacé d'intérêt local, régional, national ou communautaire ;
- ▶ 2 ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés offrant des possibilités biologiques importantes.

ZNIEFF de type I	ZNIEFF de type II
Gorges de la Cesse	Haut Minervois
Gorges du Brian	Montagne noire centrale
Gorges de la Cessièrre et du Brahunal	
Causse de la Courounelle	



Causses de Minerve au Nord des gorges de la Cesse

### Les sites Natura 2000 :

Le Grand Site est concerné par deux sites Natura 2000, un pour chacune des deux Directives Oiseaux et Habitats :



- ▶ Oiseaux : la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Minervois » qui couvre un vaste secteur de 24 820 ha ;
- ▶ Habitats : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Causses du Minervois » qui couvre une surface de 21 854 ha.

Ces deux sites font l'objet de la mise en œuvre d'un document d'objectifs commun, animé depuis 2014 par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL), qui comprend notamment des objectifs de développement durable, déclinés en fiches actions opérationnelles.

Dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000, le Parc assure notamment :

- ▶ L'information/communication sur Natura 2000 ;
- ▶ Le portage et la réalisation d'études écologiques ;
- ▶ Un appui technique aux porteurs de projets de Contrats Natura 2000 ;
- ▶ Les évaluations d'incidences Natura 2000.



Domaine départemental de Vieulac à Minerve

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

Sur le Grand Site, le Département de l'Hérault est propriétaire de plusieurs terrains, acquis au titre de sa politique des ENS. Cette politique départementale vise à préserver des milieux naturels fragiles et/ou remarquables, qui sont gérés pour permettre la préservation et la valorisation de la biodiversité, des paysages... À ce titre, le Département peut intervenir pour préserver la qualité patrimoniale de ces sites tout en organisant leur ouverture au public (animations, aménagements, ...) gratuitement.

Ces ENS sont :

- ▶ Le domaine départemental de Vieulac à Minerve sur environ 180 ha ;
- ▶ Le domaine départemental de la Forest à Siran sur environ 66 ha ;
- ▶ Le domaine de La Valette à La Livinière sur environ 15 ha ;
- ▶ Une parcelle à Saint-Julien des Meulières à La Livinière sur environ 0,66 ha ;
- ▶ Une parcelle sise au Moulin de Monsieur à Cessero sur environ 0,4 ha.

Dans le cadre de la gestion de ces ENS, certains de ces domaines départementaux font l'objet d'une convention d'occupation et de gestion passée entre le Département et un exploitant agricole, ce qui permet à des éleveurs de faire pâturer leurs troupeaux contribuant ainsi à maintenir l'ouverture des milieux et prévenir le risque incendie.

### Un espace d'intérêt paysager et écologique majeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :



Le Grand Site se situe au sein de l'extension Sud du territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL) qui s'étend sur les premiers contreforts du Massif central surplombant plaines et vallons, au sein des départements de l'Hérault et du Tarn.

Le Parc regroupe 118 communes dont les sept communes du Grand Site.

Le Parc a pour objet de mettre en œuvre un projet de développement durable pour le Haut-Languedoc conformément aux objectifs de sa charte 2012-2027.

Dans le cadre de la charte actuelle, le plan de Parc met en évidence que la zone appelée « Minervoises » et « Causses du Minervoises » qui s'étend d'Ouest en Est, de Ferrals-les-Montagnes et Cassagnoles jusqu'à Saint-Jean-de-Minervoises, dans laquelle se situe le Grand Site, est identifiée comme :

- ▶ un espace d'intérêt écologique majeur sur lequel il s'agit de conforter la gestion et le niveau de protection ;
- ▶ un site à enjeux pour la conciliation du multi-usages ;
- ▶ une entité paysagère dénommée « causses, canyons et vignobles du Minervoises ».

Le Parc est également amené à assurer la maîtrise d'ouvrage des chartes architecturales et paysagères ou Plans de paysage à l'échelle de ses unités paysagères, et à apporter un appui technique sur les documents d'urbanisme.

La charte du Parc en vigueur jusqu'en décembre 2027, est actuellement en cours de révision.



Gorges du Brian

### Les Monuments Classés ou Inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques

Le Grand Site fait l'objet d'une occupation humaine depuis 450 000 ans. En atteste une multitude d'éléments patrimoniaux d'intérêt archéologique, historique et plus largement culturel sur toutes les périodes : habitats troglodytes, grottes, dolmens, oppida, nécropoles, églises, chapelles, restes de châteaux, remparts, cœurs de villages, anciens ouvrages hydrauliques (ponts, moulins, béals...), capitelles, murets en pierre sèche, ancienne carrière de meules, anciennes mines de lignite et de phosphate...

Parmi ces éléments patrimoniaux, certains sont classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques (MH).

Commune	Élément patrimonial	Type de protection MH
Cesseroas	Grotte d'Aldène	Classée
	Dolmen de Cigalière	Classé
	Église St Geniès	Classée
	Chapelle St Germain Chapelle de St Salv	Classée Classée
La Caunette	Église ND de l'Assomption	Inscrite
La Livinière	Église St Étienne	Inscrite
	Sanctuaire ND du Spasme	Inscrit
Minerve	Dolmen des Lacs,	Classé
	Dolmen de Bruneau	Classé
	Dolmen de Bois Bas	Classé
	Église St Étienne	Classée
	Autel de Rusticus	Classé
Remparts de la cité	Inscrits	
Siran	Chapelle ND de Centeilles	Classée
	Église St Baudile	Classée



Chapelle ND de Centeilles à Siran

### Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Minerve

Le territoire de la commune de Minerve est concerné par un Site Patrimonial Remarquable (SPR), servitude qui s'est substituée à l'Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui pré-existait, et ce, suite à la loi LCAP du 7 juillet 2016.

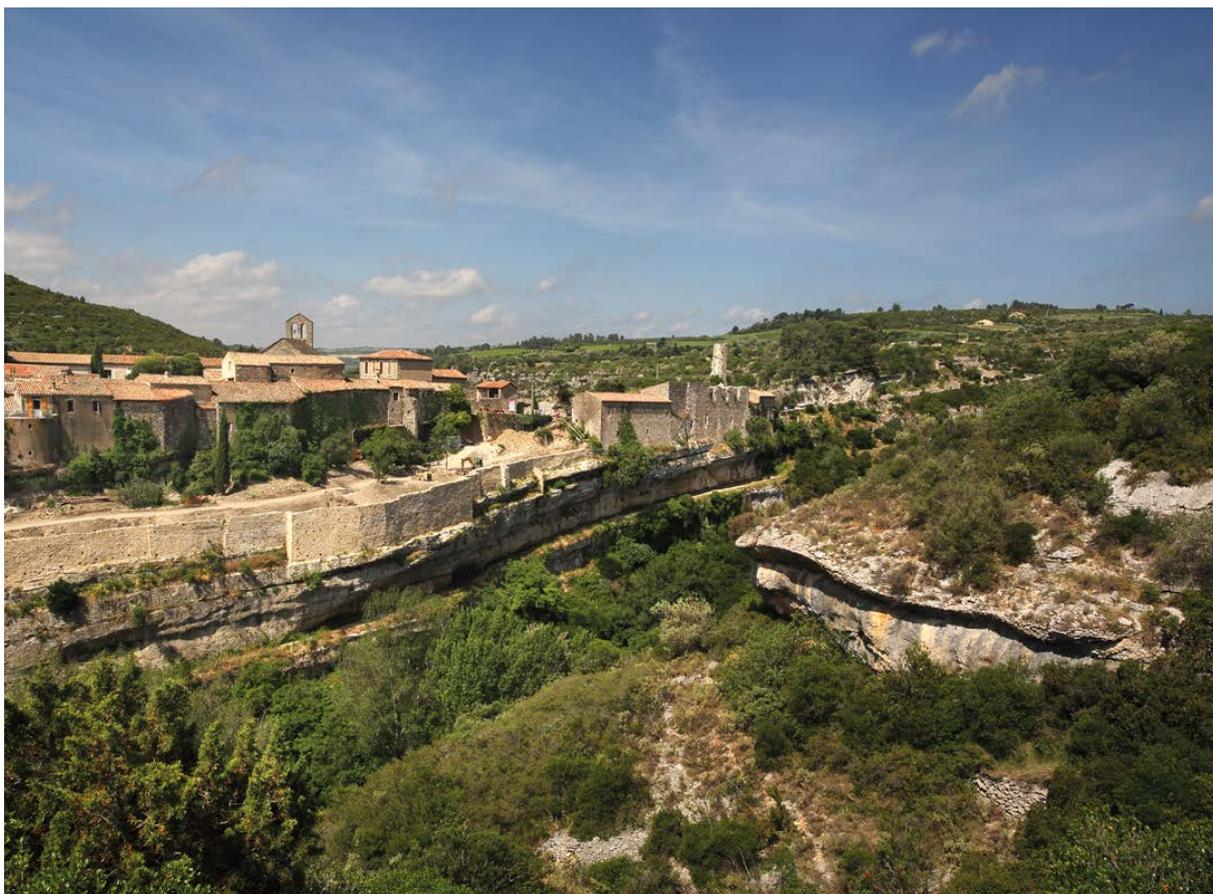
Le SPR a pour objet de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune.

Le SPR se formalise en trois documents : un rapport de présentation, un règlement et un plan de zonage qui identifie trois zones :

- ▶ ZP1 : la Cité de Minerve en tant que telle ;
- ▶ ZP2 : trois secteurs en zone de développement durable : au-delà du Pont-viaduc, hameau de Mayrannes, hameau de Vieulac ;
- ▶ ZP3 : tout le reste du territoire communal.

Le règlement du SPR est régulièrement utilisé comme un cahier de recommandations de gestion du site classé dans sa partie située sur la commune de Minerve.

Les travaux situés dans le SPR sont soumis à avis préalable de l'architecte des bâtiments de France de l'UDAP.



Remparts de Minerve

### Minerve, un des Plus Beaux Villages de France (PBVF)

Minerve est classé parmi les « Plus Beaux Villages de France » depuis le 4 avril 1998.

Depuis 1991, les Plus Beaux Villages de France ont établi une véritable démarche qualité reposant sur un processus et des critères de sélection des villages quasi scientifiques. Cette méthode, qui

a prouvé sa rigueur et sa sélectivité, est un gage de la crédibilité du label. Elle repose, en effet sur la volonté de préserver la qualité patrimoniale des villages pour favoriser le développement local au profit des habitants et acteurs locaux.

Aujourd'hui, le réseau comprend 178 villages répartis dans 14 régions et 70 départements.



Minerve

## Le Pays d'art et d'histoire Haut-Languedoc et Vignobles



Le Grand Site se situe au sein du territoire du Haut Languedoc et Vignobles labellisé « Pays d'art et d'histoire ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, gestionnaire du Grand Site, a œuvré en faveur de l'obtention du label Pays d'art et d'histoire à l'échelle de son périmètre de 102 communes. Cette distinction a été attribuée par le ministère de la Culture en 2016, pour une période de 10 ans, renouvelable.

La labellisation en Pays d'art et d'histoire répond à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine. Elle offre un cadre d'intervention qui permet

aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Le label donne l'opportunité de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du label PAH, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est en particulier doté d'une mission Inventaire du patrimoine afin de pouvoir réaliser des inventaires thématiques sur le terrain, et d'une mission Musées afin d'accompagner les gestionnaires des différents musées et centres d'interprétation du patrimoine, notamment le Musée de Minerve dont les collections sont labellisées Musée de France.



Site des Meulières



Capitelle double à La Livinière



Chapelle Saint-Germain de Cesseroas



Moulin hydraulique dans les gorges de la Cesse



### La destination Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut-Languedoc labellisée Vignobles & Découvertes



La viticulture est intimement liée à la vie locale depuis deux millénaires. La vigne façonne les paysages et forge la forte identité viticole du Grand Site.

Le Grand Site se situe au sein d'un territoire reconnu nationalement depuis 2014 à travers la marque « Vignobles & Découvertes » comme destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut-Languedoc ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, gestionnaire du Grand Site, a travaillé, en collaboration avec ses quatre Communautés de communes Du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts, Grand Orb et Sud-Hérault, leurs offices de tourisme et les syndicats de Cru dont le Syndicat du Cru du Minervois sur la valorisation de la qualité de ses vignobles, les terroirs, les savoir-faire locaux et surtout les femmes et les hommes qui contribuent chaque jour à faire vivre ce territoire.

Gérée par Atout France, avec l'avis du Conseil Supérieur de l'œnotourisme, « Vignobles & Découvertes », la marque valide une démarche œnotouristique locale bien ancrée et dynamique.



Animation œnotouristique à Cesseras



Assiette de Pays



Ceno rando® - La Livinière



Ceno rando® - La Livinière

### 3 • La démarche Grand Site de France : historique et étapes



Paysages du Grand Site

#### 3•1 Un intérêt déjà porté par les collectivités locales à la préservation et à la mise en valeur de la cité de Minerve et de la vallée de la Cesse avant la mise en place d'un organisme de gestion

Les collectivités locales portent déjà depuis plusieurs années une attention à la préservation et à la mise en valeur du territoire du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ». Les actions menées depuis les années 1990 (actions de gestion, études, travaux...) ont toutes contribué à engager ce territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale dans une démarche d'aménagement et de développement durable.

##### • 1987 :

création de l'ASA de la vallée de la Cesse puis acquisition et aménagement par le Département du Domaine de Vieulac, du Refuge de la forêt et d'aires d'information et d'accueil...

##### • 1987 à 2000 :

études urbaines et paysagères sur certains villages (La Caunette et La Livinière)...

##### • 2000 à 2002 :

étude préalable de programmation et de mise en valeur du site de Minerve : prise de conscience par la commune de Minerve de la fragilité du site.

##### *En mars 2009,*

suite aux premiers éléments de l'étude, **les élus de la commune de Minerve prennent l'initiative d'une démarche d'Opération Grand Site de France.**

Une étude est alors lancée permettant d'établir un diagnostic, d'identifier les enjeux et de proposer un portage politique et de gestion.

### 3 • 2 Une animation territoriale dédiée assurée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles à partir de 2012

*En juin 2011,*

suite à la présentation des résultats de l'étude, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, propose d'assurer le portage des premières actions d'animation et d'études nécessaires à l'élaboration du projet et du programme OGS.

*En mai 2012,*

après échanges avec la Communauté de communes Le Minervois, la Communauté de communes du Pays Saint-Ponais, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, et le Conseil général de l'Hérault, **le Pays Haut Languedoc et Vignobles recrute un chargé de mission OGS dédié entièrement à l'animation de la démarche OGS** avec le soutien des deux Communautés de communes concernées, du Conseil général de l'Hérault et du programme européen LEADER.

*Entre novembre 2013 et septembre 2014,*

le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'attache à mettre en œuvre une démarche d'information et de sensibilisation au plus près des acteurs locaux : élus et habitants (interventions diverses, visites, réunions publiques, groupes de paroles...).



Réunion d'information avec le RGSF en Décembre 2013 à Cesseras

*En novembre 2014,*

les conditions étant réunies, en accord avec le Ministère chargé de l'Environnement et la DREAL, le Pays Haut Languedoc et Vignobles structure porteuse de l'OGS en préfiguration, formule la demande de lancement d'OGS, accompagnée de la note argumentaire, pour le compte de toutes les collectivités partenaires impliquées dans la démarche (sept communes, deux Communautés de communes, Conseil général).

### 3 • 3 Le lancement de l'OGS par l'État en 2015

*En mai 2015,*

le Ministère chargé de l'Environnement donne son accord pour le lancement de l'OGS sur les bases proposées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans sa note argumentaire et demande au Préfet de l'Hérault de mettre en place le Comité de pilotage de l'OGS de façon à permettre aux services de l'État et aux collectivités territoriales concernées d'assurer le pilotage de la démarche.

À l'occasion du lancement de l'OGS par l'État, le Ministère précise que :

- ▶ « la protection des qualités patrimoniales doivent être au cœur du projet du futur Grand Site » ;
- ▶ « les enjeux de préservation et de gestion du territoire patrimonial considéré dépassent largement la seule commune de Minerve » ;
- ▶ « il s'agit d'élaborer un projet global à la bonne échelle, permettant à la fois la préservation, la restauration, la gestion, et la mise en valeur du territoire, dans une réflexion intégrée combinant qualité paysagère, mise en valeur historique, accueil touristique et développement agricole » ;
- ▶ « le périmètre du futur Grand Site s'étendra sur sept communes ».

*En juin 2015,*

la Chargée de mission Grands Sites de France du Ministère vient découvrir le Grand Site, présenter la démarche Grand Site de France et échanger avec les élus.

**Il est d'emblée précisé que la mise en œuvre de l'OGS vise le label Grand Site de France, et que l'attribution du label par l'État (Ministère chargé de l'Environnement) sera conditionnée à la qualité de la gestion du Grand Site tant sur le plan de la gestion opérationnelle que de la gouvernance de la démarche afin de tendre vers l'excellence dans la gestion des paysages et de l'accueil du public.**

À compter du lancement de l'OGS, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

### 3 • 4 Un accompagnement au plus près permettant d'élaborer puis valider un projet et le premier programme d'actions OGS en 2018

*En juillet 2015,*

le **Comité de pilotage de l'OGS** est installé. Il est co-présidé par le Président du Pays et le Sous-préfet de Béziers. Il est l'instance de gouvernance stratégique et multipartenariale.

Ce comité de pilotage de lancement **ouvre la voie à la construction collective du projet du programme d'actions de l'OGS et à la structuration d'une gouvernance.**

*En juillet 2016,*

le **Comité de pilotage de l'OGS** se réunit en présence du Sous-préfet et du Président du Conseil départemental.



Communication sur le classement du site le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à Cesseras

Après concertation préalable, lors de cette réunion, le **Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc**

et **Vignobles** est désigné structure porteuse/gestionnaire de l'OGS dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la **Communauté de communes du Minervois au Caroux** et le **Conseil départemental de l'Hérault**.

Lors de cette réunion, **des principes de gouvernance propres à l'OGS** sont également validés avec la mise en place d'instances dédiées :

- ▶ le Comité des élus du Grand Site ;
- ▶ le Comité de pilotage de l'OGS.

En tant que structure gestionnaire de l'OGS, le Pays a notamment pour missions d'assurer :

- ▶ la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes en vue de l'obtention du label GSF ;
- ▶ la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF ;
- ▶ l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions de l'OGS ;
- ▶ l'accompagnement à la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

Le Pays se charge donc de **l'élaboration du projet et du programme d'actions OGS** en coordination avec l'État (DREAL), jusqu'en décembre 2018.

*En décembre 2018,*

le **Comité de pilotage de l'OGS valide le projet et le programme d'actions 2019-2023.**

Depuis, le territoire du Grand Site et l'ensemble de ses acteurs disposent d'un document de gestion.



Comité de pilotage de l'OGS du 7 Juillet 2015 à Cesseras

## LE PROGRAMME OGS 2019-2023

Une ambition collective :

« Révéler le Grand Site »

Des orientations

- *Axe 1* : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
- *Axe 2* : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
- *Axe 3* : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
- *Axe 4* : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

Un programme d'actions sur 5 ans

→ 45 actions pour un montant de

**3 862 740,00 €**

### 3 • 5 La mise en œuvre du projet et du programme d'actions 2019-2023 de l'OGS

Suite au Comité de pilotage de l'OGS de décembre 2018, le Pays se charge dans un premier temps **d'accompagner la validation locale, territoriale, départementale puis nationale du projet et du programme d'actions OGS** en coordination avec l'État (DREAL). Le Pays franchit ainsi toutes les étapes jusqu'à l'examen du dossier en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP).

*Entre janvier et mars 2019,* le document cadre de l'OGS (projet et programme d'actions 2019-2023) est ensuite formellement validé en Comité syndical du Pays, gestionnaire de l'OGS, le 2 avril 2019.

Ce document cadre de l'OGS est ensuite inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la **Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019** qui donne un avis favorable à l'unanimité.



Comité de pilotage de l'OGS du 18 décembre 2018 à Cesseras



Comité syndical du 2 avril 2019 à Babeau-Bouldoux

*En janvier 2020,*

le **Comité de pilotage de l'OGS** se réunit en présence de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers afin de faire un premier bilan annuel de la mise en œuvre du programme d'actions.



Comité de pilotage de l'OGS du 22 janvier 2020 à Siran

*Les 3 et 4 février 2020* le territoire accueille, **une mission d'inspection générale préalable à la CSSPP**. Cette inspection des services de l'État co-organisée par la DREAL et le Pays, se déroule en plusieurs temps :

- ▶ un circuit sur le terrain entre techniciens pour comprendre le périmètre de l'OGS, pour faire le point sur des opérations en cours ;
- ▶ une réunion locale avec tous les élus avec présentation du Document cadre de l'OGS ;
- ▶ une restitution de la visite de l'Inspecteur général en Sous-préfecture.



Visite de terrain avec Jean-Luc Cabrit, Inspecteur général à Minerve le 4 février 2020

*Entre février et décembre 2020,*

en pleine période de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, d'élections municipales et entre les deux étapes d'Inspection Générale et d'examen en CSSPP, **le Pays accompagne la réinstallation de la gouvernance de l'OGS avec la mise en œuvre d'une campagne d'information directe des nouveaux élus locaux .**



Comité des élus de l'OGS du 29 juillet 2020 à Cesseras

*Le 3 décembre 2020,*

**le document cadre de l'OGS est présenté en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP)**. Cette réunion, présidée par le Sous-directeur de la qualité du cadre de vie du Ministère se déroule en plusieurs temps :

- ▶ une présentation du Document cadre de l'OGS par la délégation territoriale (dont Jean ARCAS, Président du Pays, Marie-Pierre PONS, Vice-présidente du Département, Josian CABROL, Président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux, Didier VORDY, Maire de Minerve, Xavier BEAUSSART, Directeur du Parc) ;
- ▶ l'avis des services locaux de l'État (dont Christian POUGET, Sous-préfet de Béziers) ;
- ▶ la lecture du rapport de l'Inspecteur général ;
- ▶ des échanges entre membres de la commission et la délégation ;
- ▶ la délibération et le vote de la commission.

Après échanges puis délibération, la qualité de la présentation et du projet est soulignée et **un avis favorable à l'unanimité est formulé par la commission.**

Porté à connaissance au Comité syndical du 18 décembre 2020 : Compte rendu de la CSSPP

Interventions en CSSPP le 3 décembre 2020



Didier Vordy



Jean Arcas



Marie-Pierre Pons



Christian Pouget



Xavier Beaussart

*En juillet 2022*, le **Comité de pilotage de l'OGS** se réunit en présence du Sous-préfet de Béziers.

Lors de cette réunion, il est pris acte :

- ▶ de la volonté de tous les élus du Grand Site de pouvoir commencer à travailler sur la candidature au label Grand Site de France (GSF) dès la fin du programme d'actions 2019-2023 ;
- ▶ de solliciter via la DREAL, une visite technique préalable de la mission GSF du Ministère de la Transition Écologique ;
- ▶ de mobiliser une mission d'appui d'un consultant pour accompagner l'élaboration du dossier.



Comité de pilotage de l'OGS du 5 juillet 2022 à Cesseras



Pierre Castoldi



Magali Guiraud



Marie-Pierre Pons



Josian Cabrol



Jean Arcas



Didier Vordy





Visite terrain avec Isabelle Poulet, chargée de mission GSF du Ministère le 30 mars 2023 à Minerve

*Le 30 mars 2023*, une journée technique d'échanges avec la mission Grands Sites de France du Ministère de la Transition Écologique est organisée sur le territoire.

Cette journée co-organisée par la DREAL et le Pays comprend des visites sur le terrain avec les acteurs concernés (point sur certaines opérations en cours) et une réunion locale avec tous les élus et les principaux partenaires de l'OGS.

Durant cette journée, la représentante du Ministère va pouvoir mesurer la dynamique locale engagée, les nombreuses opérations réalisées et/ou en cours, et l'engagement de tous les acteurs sur le Grand Site à préserver, bien gérer et mettre en valeur leur territoire.



Réunion avec Isabelle Poulet le 30 mars 2023 à Minerve

Porté à connaissance au Comité syndical du 17 novembre 2023 : Compte rendu de la visite de la chargée de mission GSF du Ministère

*En janvier 2024*, le **Comité de pilotage de l'OGS** se réunit en présence du Sous-préfet de Béziers.

Lors de cette réunion :

- ▶ le bilan de la mise en œuvre du programme d'actions OGS 2019-2023 est présenté ;
- ▶ le calendrier de l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France est validé.



Comité de pilotage de l'OGS du 30 janvier 2024 à Cesseras

**Durant la période de mise en œuvre du programme d'actions de l'OGS, et jusqu'en 2024 :**

Le Pays gestionnaire de l'OGS, continue d'assurer **l'animation/coordination générale de la démarche OGS.**

Le Pays renforce **sa mission d'information/communication dédiée à la démarche OGS** par l'élaboration d'une stratégie de communication (logo du Grand Site, dépliant pédagogique grand public, mission photos et drones, site internet, mini-films).

✓ Logo du Grand Site



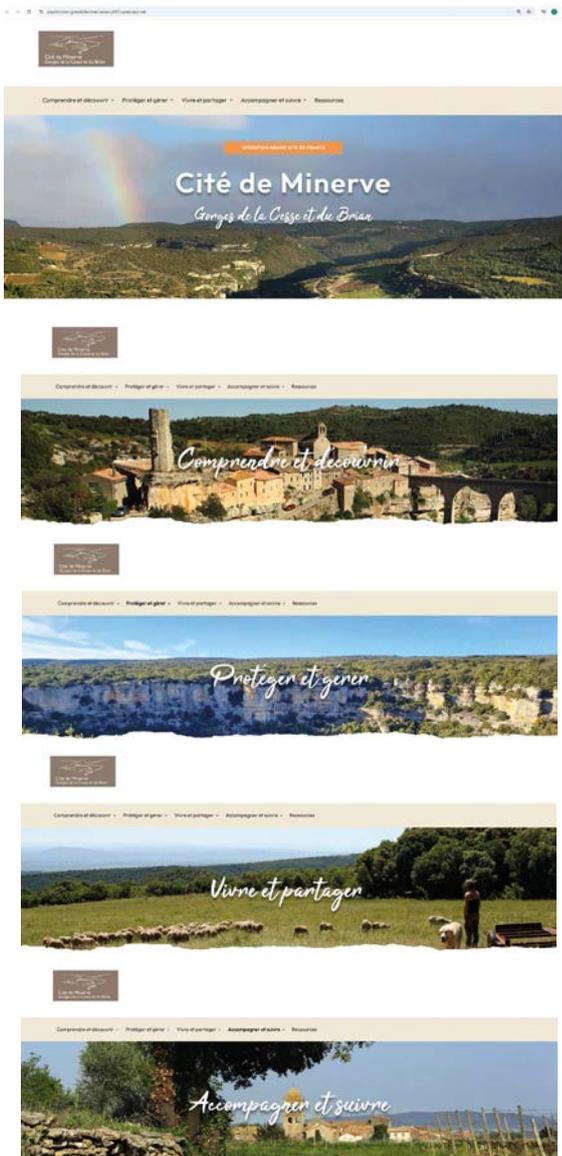
✓ Dépliant pédagogique de la démarche OGS



Dépliant pédagogique de la démarche OGS

✓ Site internet du Grand Site

Site internet



✓ Mini films du Grand Site



Le Pays assure l'accompagnement au montage et à la réalisation des opérations inscrites au programme de l'OGS 2019-2023 mais aussi d'autres opérations prioritaires dans le Grand Site et en assure le suivi :

#### Opérations inscrites au programme OGS :

##### Axe 1

#### Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

- ▶ Plan de paysage « Causses, canyons et Vignobles du Minervois » ;
- ▶ Assistance architecturale et paysagère ;
- ▶ État des lieux des points de collecte des ordures ménagères ;
- ▶ Schéma de restauration paysagère des points noirs ;
- ▶ Schéma de développement agricole ;
- ▶ Aménagements viticoles à La Caunette et La Livinière ;
- ▶ Mise en valeur des potentialités viticoles des causses...

##### Axe 2

#### Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

- ▶ Inventaire du patrimoine hydraulique des gorges de la Cesse et du Brian ;
- ▶ **Projet du futur nouveau musée de Minerve ;**
- ▶ Restauration de l'église Saint Laurent à Azillanet ;
- ▶ Restauration de l'église Saint Geniès de Cesseroas ;
- ▶ Restauration de l'église ND de l'Assomption et de la Tour porte à La Caunette ;
- ▶ Sauvegarde et mise en valeur de l'ancien castrum à La Livinière ;
- ▶ Réhabilitation des calades à Cesseroas ;
- ▶ Requalification et mise en valeur des espaces publics à La Livinière ;
- ▶ Requalification et mise en valeur des espaces publics à Siran...

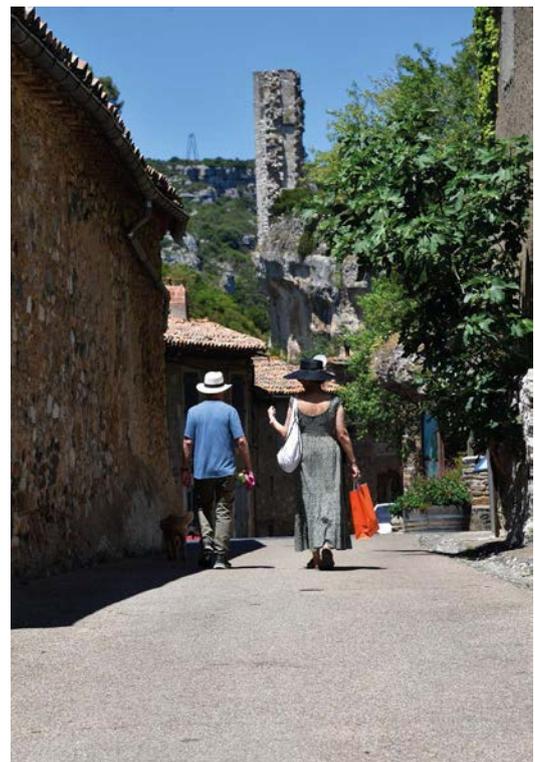
##### Axe 3

#### Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu

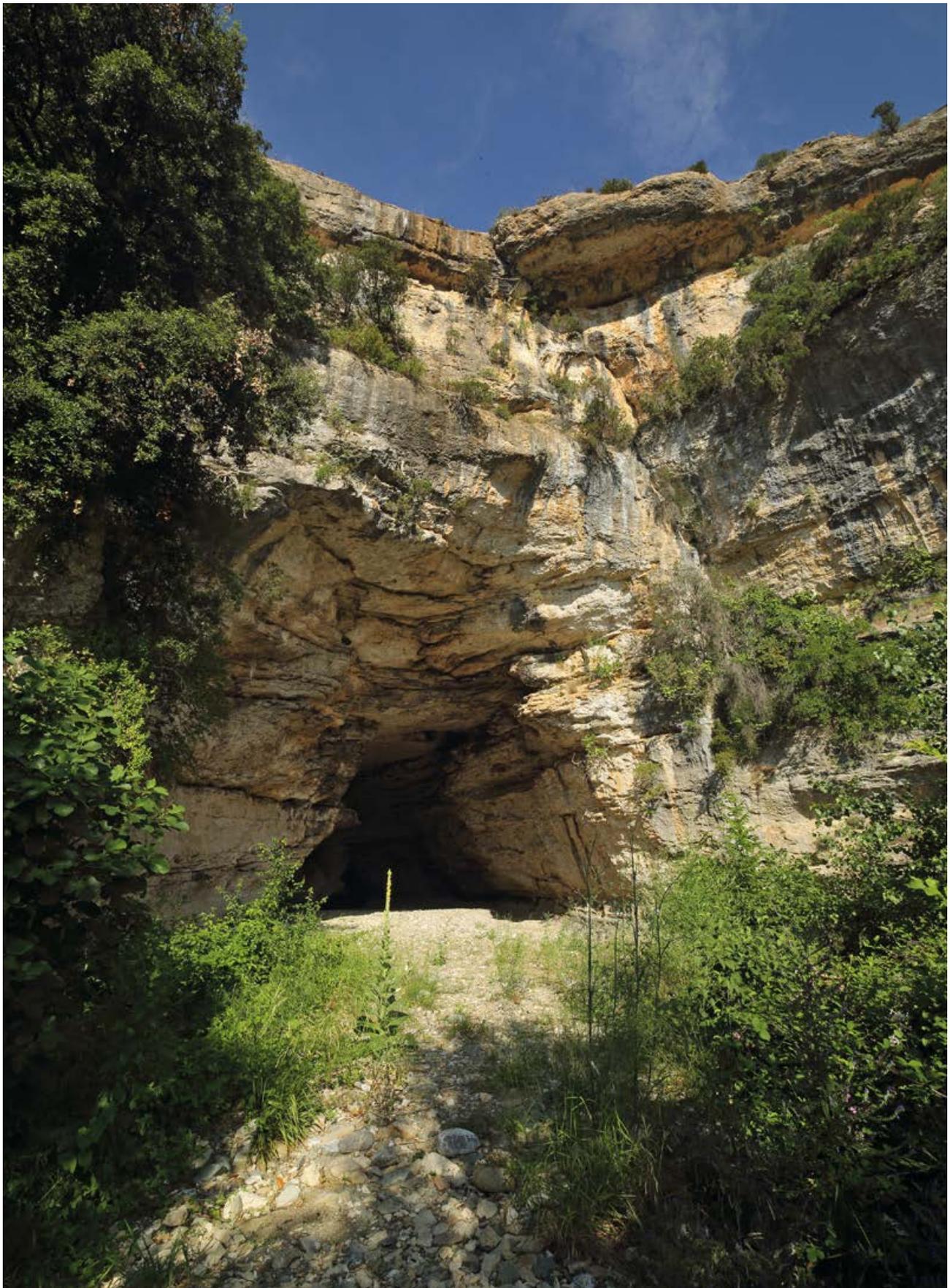
- ▶ Schéma d'accueil et de découverte ;
- ▶ Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette ;
- ▶ Aménagement de l'aire d'accueil et d'information de Vélioux ;
- ▶ Reconstruction de passerelle de Coupiac entre Minerve et La Caunette ;
- ▶ Projet Escapade Nature Sans Voiture interdépartemental entre les trois Grands Sites de France en projet de Béziers, Minerve et Carcassonne ;
- ▶ Réseau des ambassadeurs.

#### Opérations hors programme OGS :

- ▶ Gestion des sites d'escalade de Fauzan et Trémenal ;
- ▶ Travaux de DCFI le long de la RD147 à Minerve ;
- ▶ Mutualisation de l'accueil de l'Office de Tourisme et du musée à Minerve ;
- ▶ Restauration des remparts de Minerve ;
- ▶ Requalification et mise en valeur des espaces publics de la cité de Minerve ;
- ▶ Démarche Natura 2000 ;
- ▶ Prise de position des communes sur l'éolien industriel sur le périmètre et les abords du Grand Site de France en projet ;
- ▶ Étude de sensibilité du territoire du Plan de paysage à l'énergie photovoltaïque en toiture ;
- ▶ Projet d'aménagement d'aires points de vue le long des RD ;
- ▶ Projets d'interprétation paysagère des domaines départementaux de Vieulac (Minerve) et de la Forêt (Siran) ;
- ▶ Projet européen INHERIT de coopération transfrontalière « stratégies de tourisme durable pour la conservation et la valorisation du patrimoine méditerranéen (2018-2022) » ;
- ▶ Projet européen OENOMED de coopération transfrontalière de qualification et promotion des filières viti-vinicoles des aires protégées de Méditerranée.



Visite de Minerve



Pont naturel à Minerve

## 4 • Le Grand Site vu par ses habitants : représentations, esprit des lieux...

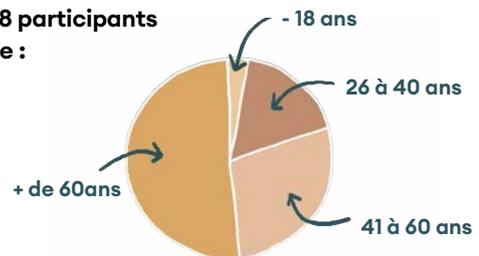
La mise en œuvre des programmes OGS puis GSF repose sur une démarche nécessairement collective et partagée, mobilisant tous les acteurs du territoire, dont les habitants. Dans cet esprit, il a été souhaité aller à leur rencontre dès le démarrage de l'élaboration du présent dossier de candidature afin de recueillir les perceptions locales et les points de vue sur les paysages du Grand Site mais aussi de récolter de précieuses informations pour mieux cerner leurs attentes et leurs connaissances, voire leur implication possible dans la démarche. Un questionnaire a été imaginé, validé puis transmis aux résidents des 7 communes de l'OGS en novembre 2023, par le biais des mairies, avec un délai d'un mois pour répondre.

**Au-delà de l'expression sensible des principaux traits de caractère et de l'esprit des lieux du Grand Site, l'analyse de cette concertation auprès des habitants montre qu'il est nécessaire de poursuivre la communication, l'information et la co-construction avec ces acteurs qui vivent au quotidien sur le territoire et qui participent à la gestion de ses paysages. Si des efforts ont déjà été engagés dans ce sens, cela reste un enjeu important dans la poursuite du travail à mener.**

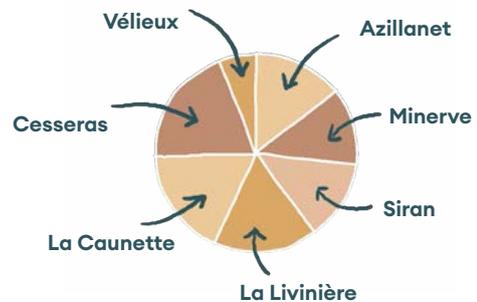
### Cadre analytique

68 questionnaires ont été reçus en retour de cette consultation grand public. Le récit illustré qui suit propose une restitution des principaux traits de caractère attribués aux paysages du Grand Site par ses habitants ainsi que les enseignements soulevés concernant la démarche en elle-même.

68 participants de :



Résidant sur la commune de :



Majoritairement en résidence principale :



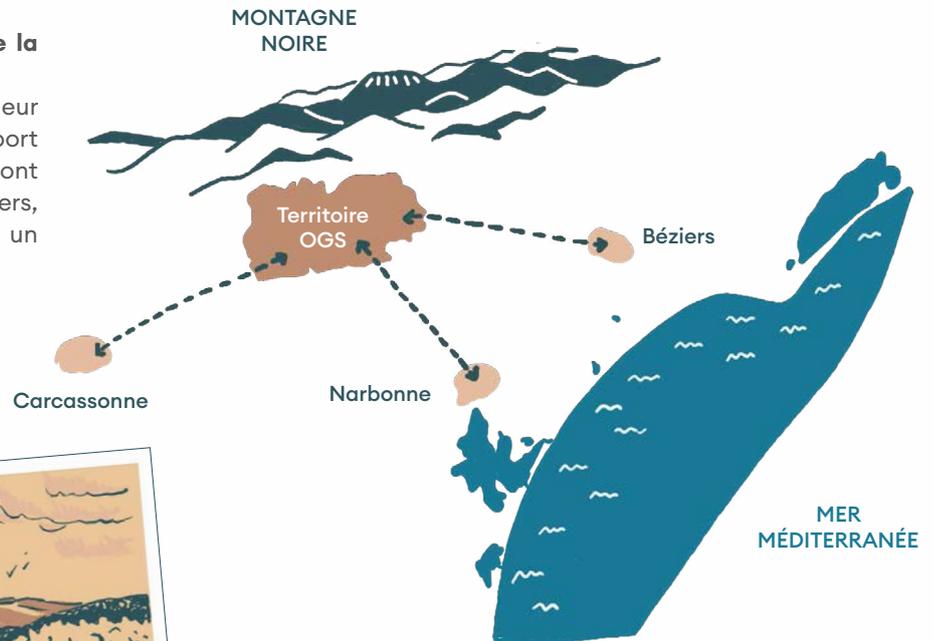
Ce qui les a motivés à vivre ici :



## C'est où le Grand Site ?

**Pas très loin de la mer, au pied de la montagne noire...**

Les habitants ont tendance à situer leur lieu de vie à équidistance par rapport aux trois villes régionales que sont Carcassonne, Narbonne et Béziers, indiquant également que c'est un endroit calme et un cause.



## Si vous deviez faire sa carte postale, que montrerait-elle ?

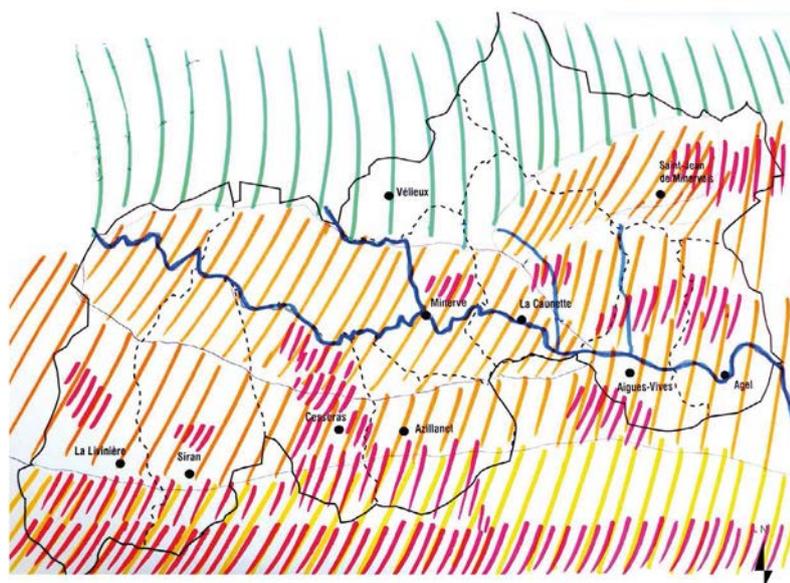
**Une identité appuyée sur le patrimoine des villages et de la vigne**

La silhouette de Minerve marque profondément le territoire du Grand Site, notamment le panorama de la cité sur son éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian, depuis le hameau de la Pujade. Les habitants identifient avant tout cet emblème spectaculaire, mais soulignent également leur attachement au patrimoine des villages alentour, leur implantation sur les reliefs et la grande richesse des vignobles qui les accompagnent.

## Quels mots pour décrire les ambiances, les paysages ?

La description sensible du territoire par les habitants peut se retranscrire en trois grandes catégories :

### Carte des sensibilités paysagères

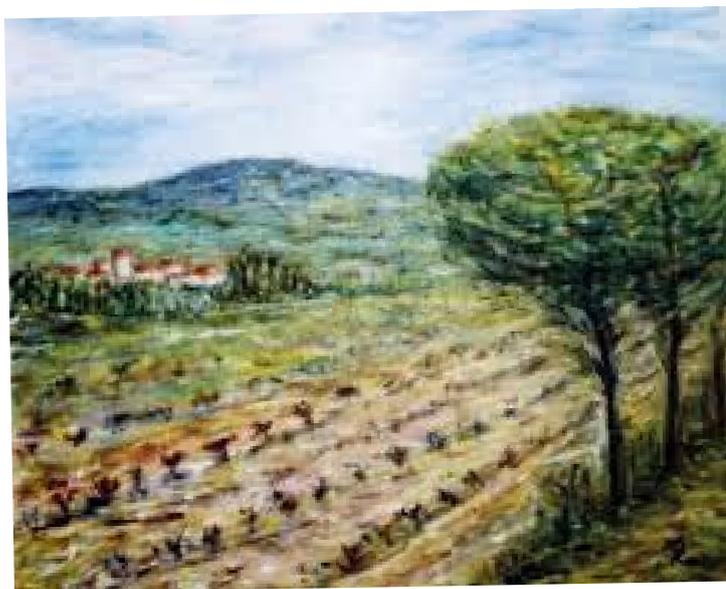


Source : Plan de Paysage des Causse Canyons et Vignobles du Minervois – PNR du Haut-Languedoc

	Forêt, montagne, châtaignier, Avant-Monts		Plaine, plat, uniforme
	Causse, garrigue, chêne kermès		Vigne, olivier
	Piémonts, villages		Gorges, vallée

► Ceux qui se rapportent à l'observation des motifs paysagers, qui permettent de se projeter par la connaissance que l'on a de leur définition : vignes, vignobles, villages, garrigues, causses, pierre, calcaire, rocaïlle, gorges, méditerranée, chêne vert, pinède, relief, vallée, montagne, plaine, nature, rural, médiéval, vues... La carte des paysages (ci-contre) réalisée dans le cadre du Plan de Paysage par les habitants en permet une bonne représentation ;

► Ceux qui se rapportent à la représentation des émotions, qui évoquent un sentiment qui ne peut se ressentir que de visu : contraste, diversité, varié, sauvage, authentique, préservé, secret, tranquille, apaisant, calme, paisible, sérénité, chaud, aride, artistique, richesse culturelle, coloré, lumineux, odeurs, rude, saison... De nombreux artistes se sont inspirés et s'inspirent encore de ces ambiances ressenties, à l'image de cette peinture (ci-contre) de Brigitte Botsen ;



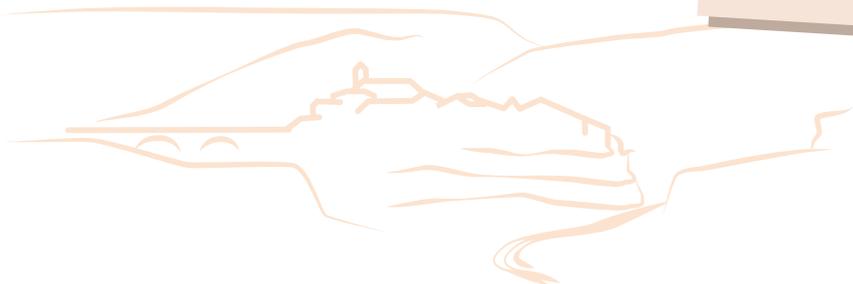
- Ceux qui se rapportent aux superlatifs, qui témoignent d'une fierté et d'un attachement fort au territoire : grandiose, sublime, magnifique, paradis, beauté, splendide, unique, pittoresque, admirable, esthétique, féerique... La vision des voyageurs du début XIX<sup>e</sup> comme « les voyages pittoresques » de J.M Amelin illustre bien cette impression sur l'émerveillement suscité par ces paysages.



« village pittoresque, situé au bord de la Cesse, au pied d'un beau rocher escarpé qui le domine : belle situation. (...) »

« Après St-Guilhem c'est ce que j'ai trouvé de mieux dans le département »

«... nous découvrons une vue générale de Minerve qui paraît s'enfoncer au milieu des hautes montagnes, dans lesquelles le Brian s'est creusé un lit sinueux et profond. Cette vue d'ensemble est de la plus grande beauté, et les crayons sont de la fête ! Nous voyons de ses hauteurs les Pyrénées, qui se développent sur une ligne immense.»

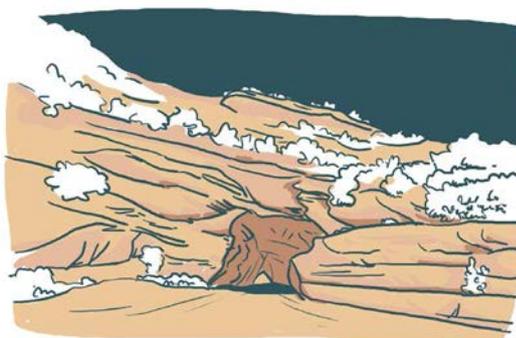


**Si des amis viennent en vacances, quels sont les lieux incontournables à leur faire visiter ?**

**Des limites de Grand Site encore floues**

Au-delà de la cité de Minerve, les habitants désignent majoritairement les gorges de la Cesse et du Brian, les grottes et les fameux ponts naturels comme singularités remarquables à ne pas manquer lors d'un passage sur le territoire. Ils parlent avec fierté des paysages de garrigues et des causses, que l'on parcourt à travers un important maillage de chemins de découverte.

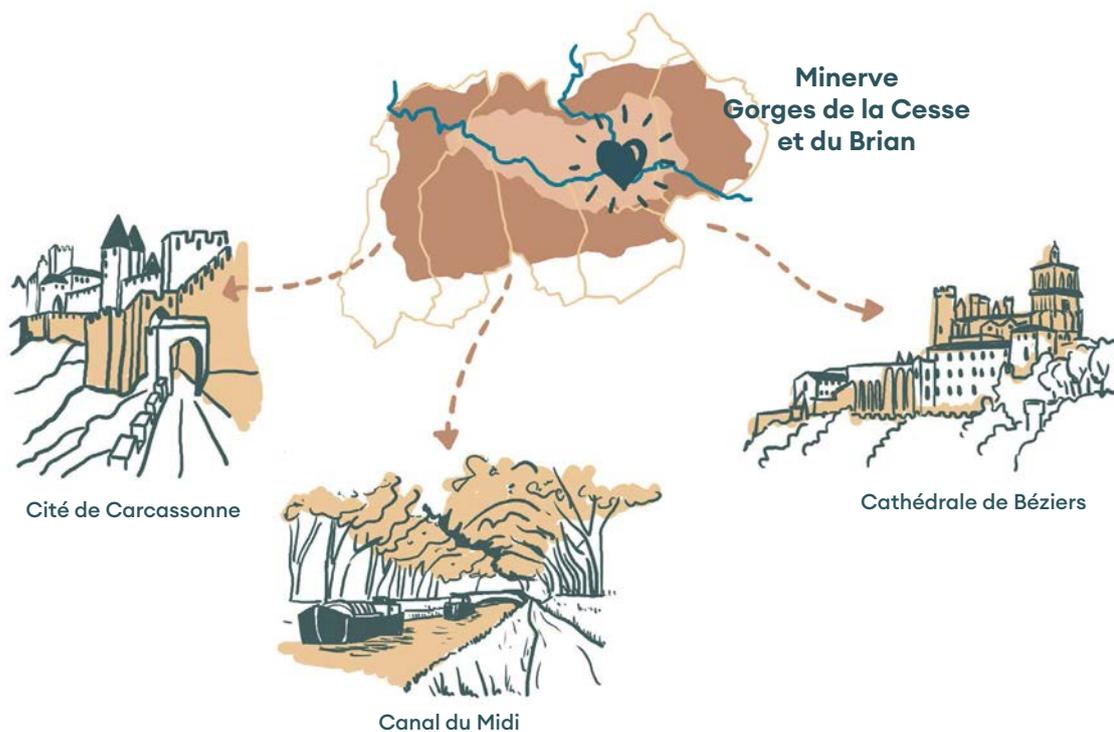
Cependant, un certain nombre de lieux incontournables qu'ils évoquent se trouve bien au-delà des limites du Grand Site, comme la cité de Carcassonne, le canal du Midi ou encore les cathédrales de Narbonne et Béziers. Cela montre qu'il est encore assez difficile de s'identifier au Grand Site dans son périmètre défini.

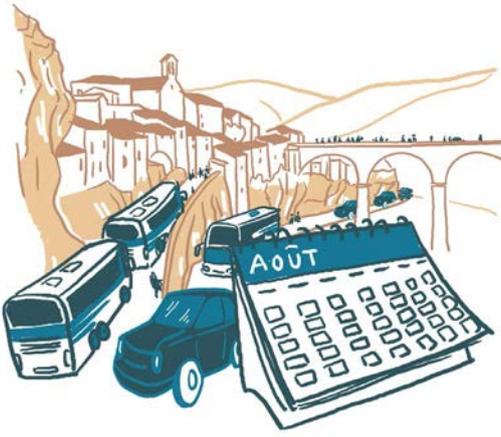


**Gorges, grottes et ponts naturels**



**Randonnée vignes et garrigues**





## À l'inverse, quels endroits sont plutôt à éviter ?

### Sites touristiques à éviter en saison

L'impression laissée par les retours du questionnaire montre que ce ne sont pas tant des lieux à éviter que des périodes de visites. Le cœur de site, à Minerve, est sur fréquenté en saison estivale, ce qui nuit à l'expérience de découverte.

Les habitants sont également conscients des problématiques liées à certains facteurs à risque comme le risque incendie, la dangerosité de certains chemins de bord de falaise ou encore l'accès aux lits des rivières dans les gorges, suite aux épisodes pluvieux intenses.

## Quels marqueurs culturels caractérisent le mieux le territoire ?

### Des produits issus de la filière agricole

« C'est un pays d'histoire et de traditions ». Les habitants identifient avant tout les activités agricoles et produits locaux comme vecteurs identitaires principaux. Dans l'ordre décroissant d'occurrences dans les réponses au questionnaire : vin, olive et huile d'olive, miel et fromage de brebis/chèvre.

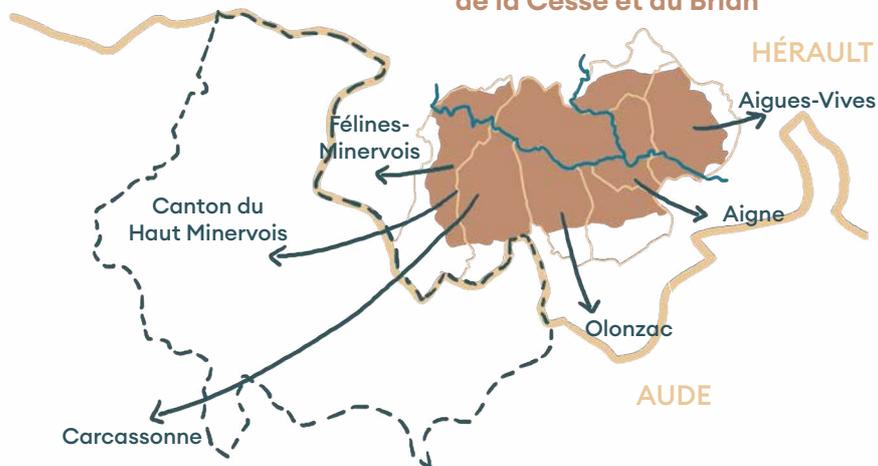


## Quels sont les moyens de déplacement privilégiés ?

### Une voiture omniprésente, mais indispensable

La voiture occupe une place importante dans le territoire et influence fortement la planification urbaine et touristique, souvent au détriment d'espaces publics conviviaux et de la mise en place de mobilités douces ou collectives. Cela dit, la pratique du vélo/VTT et de la marche à pied (pour le loisir) est soulignée comme bien présente et la randonnée comme mode de découverte privilégié pour profiter des richesses naturelles et paysagères.

### OGS Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian



Connaissez-vous la démarche OGS/GSF ? Qu'est-ce que cela évoque ? Quelles communes en font partie ?

#### Une connaissance à approfondir

Si la majorité des répondants indiquent connaître les démarches OGS et GSF, un certain nombre n'arrive pas à spatialiser leur champ d'action. On constate des limites floues qui tirent vers le sud, en intégrant des communes adjacentes y compris dans le département voisin de l'Aude. Aussi, il existe une confusion avec l'appellation « Minervois » (toponymie, appellation viticole...). Sur l'évocation des objectifs de ces démarches, « La préservation des paysages, des patrimoines et de la biodiversité » est le choix le plus sollicité.

*Reconnaissance - Préservation -  
Valorisation - Développement*

### Quelles sont les principales menaces pour le Grand Site ?

#### Un patrimoine précieux, mais fragile

La question de la menace d'un tourisme de masse non maîtrisé reste très présente chez les personnes enquêtées. Pour ces personnes, les démarches OGS/GSF doivent réussir à concilier l'équilibre et le dialogue entre les intérêts des visiteurs et ceux des locaux, servir d'appui pour le développement économique du territoire tout en préservant ses qualités paysagères et se saisir des sujets en lien avec l'adaptation aux changements des modes de vie (mobilités, mutations agricoles, dérèglement climatique...).



## 5 • Organisation des paysages : séquences et vocations

L'analyse précédente des éléments qui fondent les paysages du Grand Site et de leur représentation par les habitants permet de révéler la richesse du territoire dans toute son épaisseur. Une approche plus fine permet de faire ressortir de grandes séquences paysagères. Celles-ci enveloppent très largement le périmètre du Site classé et du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » :

- ▶ Les piémonts : « La porte » ;
- ▶ Les pechs et plateaux : « Le balcon » ;
- ▶ Les causses et gorges : « Le joyau » ;
- ▶ Les avant-monts : « Le refuge ».

De façon générale, la terminologie choisie pour qualifier les séquences paysagères est issue du vocabulaire courant des habitants, des toponymes et appellations locales de terroirs agricoles. Il serait dommage d'employer des termes de pure invention qui ne renvoient à aucun élément d'identification locale et qui ne seraient pas partagés par une grande partie de la population, agriculteurs, élus...

Par leur appellation et les dynamiques identifiées pour chacune d'elles, leur rôle est de définir une organisation du territoire qui facilite l'émergence de vocations concrètes pour la protection et la valorisation des paysages du Grand Site.



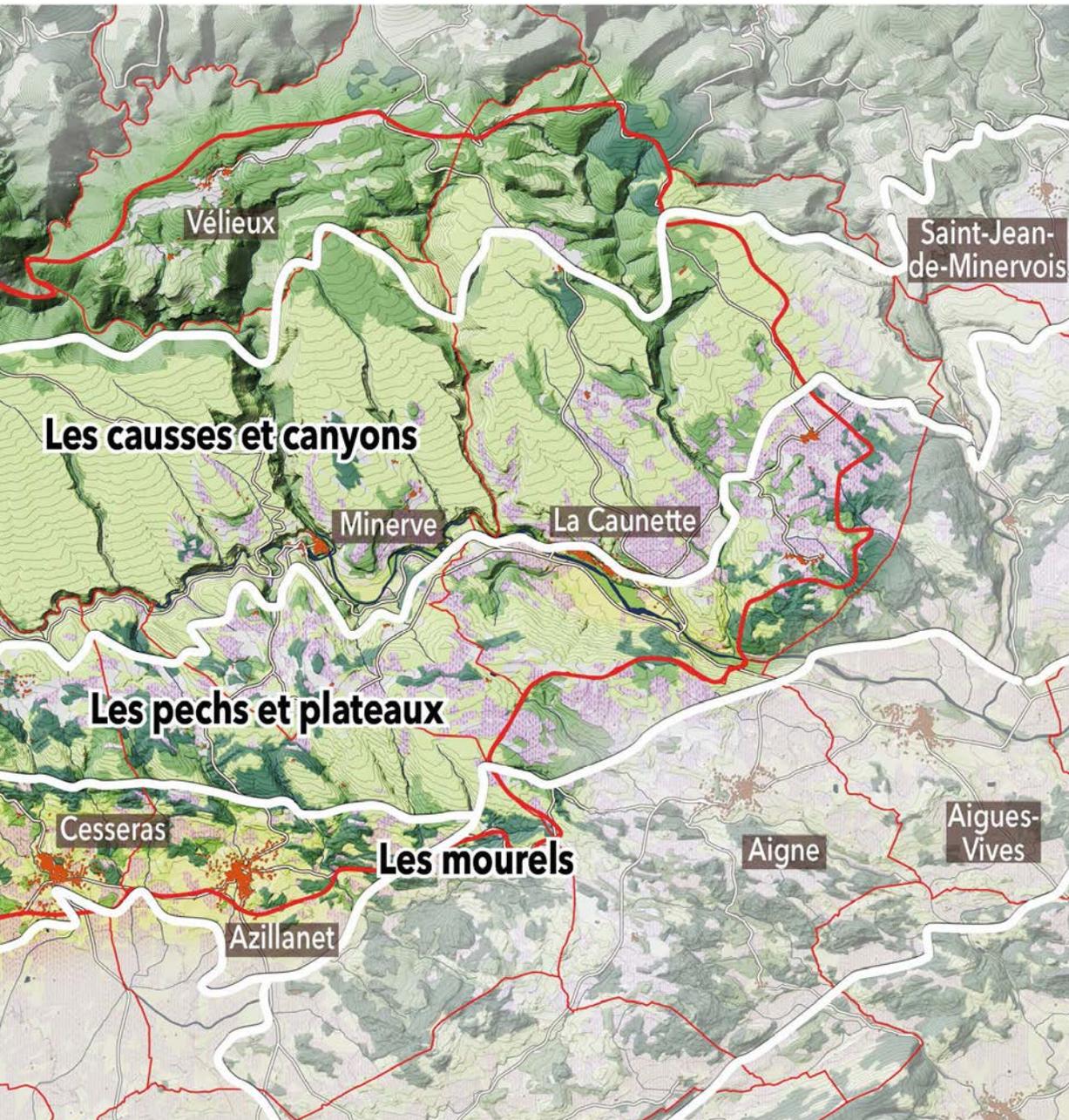
Grand paysage

Carte des séquences paysagères et des vocations



**Légende :**

- |                      |                     |          |
|----------------------|---------------------|----------|
| Périmètre OGS actuel | Forêts de conifères | Cultures |
| Limites communales   | Forêts de feuillus  | Vignes   |
|                      | Causse et landes    | Bâti     |



### Les vocations

#### Les piémonts / «La Porte» :

- Un premier contact avec le Grand Site
- Des villages comme pôles d'accueil et relais dans la découverte du territoire
- Des paysages habités et marqueurs de l'identité locales

#### Les pechs et plateaux / «Le Balcon» :

- Une image vitrine du savoir-faire viticole
- Un promontoire spectaculaire sur les paysages
- Un espace de transition entre la plaine et les causses

#### Les causses et canyons / «Le Joyau» :

- Un patrimoine incontournable (mais fragile) de la découverte du Grand Site
- Un exemple de grande qualité dans la gestion des paysages
- Un site touristique mais aussi habité par les locaux

#### Les avant-monts / «Le Refuge» :

- Un réservoir de biodiversité riche et diversifié
- Un poumon vert, îlot de fraîcheur comme invitation à la promenade
- Un second visage de l'agriculture du Grand Site : l'élevage



### Les Piémonts : « La Porte »

Cette séquence se définit par une série de bourgs importants et relativement similaires, bien nommés « bourgs-frères », qui s'égrènent le long de l'ancien chemin de l'estrade (actuelle D168), offrant un paysage particulièrement animé, né de la rencontre entre les grandes étendues planes de la plaine viticole audoise et les premiers reliefs des piémonts qui dessinent un parcellaire complexe édifié en terrasses successives d'une grande expressivité. Ils sont particulièrement empreints de marqueurs identitaires et entretiennent une relation singulière avec leur terroir qui imprègne tout autant les paysages que la vie locale et culturelle. En partageant cette situation, ces villages et leurs habitants ont conservé des valeurs qui témoignent d'usages et de traditions propres, qu'il serait intéressant de faire découvrir aux visiteurs un peu « trop » focalisés sur Minerve. Dans le cadre de la démarche Grand Site, ils ont tout intérêt à assumer une fonction d'accueil, mais aussi de relais, soulageant le cœur de site très fréquenté et bénéficiant de cette affluence pour soutenir leur économie et les activités associées : services et équipements, hébergement, restauration, vente de produits du terroir, animations culturelles, etc.

#### *Synthèse des vocations de cette séquence :*

- ▶ Un premier contact avec le Grand Site ;
- ▶ Des villages comme pôles d'accueil et relais dans la découverte du territoire ;
- ▶ Des paysages habités et marqueurs de l'identité locale.



### Pechs et plateaux : « Le balcon »

Les pechs et plateaux accueillent des terroirs viticoles d'une altitude modérée et ayant un microclimat particulier. Ils forment des paysages originaux à préserver. Leur parcellaire complexe procure l'effet d'une mosaïque riche de détails ponctués de clapas, murettes, capitelles et arbres champêtres. La forte dynamique d'enrésinement des parcelles abandonnées ferme et banalise les paysages tout en augmentant considérablement le risque incendie. Elle nécessite un travail sur les interfaces afin d'enrichir la mosaïque des cultures, de créer des coupures. Point de passage obligé pour rejoindre le cœur de site, cette séquence constitue un basculement déterminant entre les piémonts habités et Minervoises « intérieur » des causses et canyons. Ce statut particulier de balcon du Grand Site est à affirmer en travaillant sur la valorisation des innombrables points de vue sur le grand paysage, la mise en réseaux des itinéraires de découverte, mais aussi sur l'attention portée au traitement qualitatif des routes de traverse qui serpentent sur les flancs escarpés de ces reliefs.

#### *Synthèse des vocations de cette séquence :*

- ▶ Une image vitrine du savoir-faire viticole ;
- ▶ Un promontoire spectaculaire sur les paysages ;
- ▶ Un espace de transition entre la plaine et les causses.



### Les Causses et canyons : « Le joyau »

Le paysage de cette séquence constitue véritablement le « Joyau » du Grand Site. Le pendage particulier de la plaque calcaire des causses et l'extraordinaire variété d'empreintes laissées par l'eau et l'homme (canyons, ponts naturels, mines, grottes, dolmens, sites bâtis à même la roche...) constituent une curiosité paysagère pittoresque. Cependant, il s'agit d'espaces particulièrement sensibles. La gestion de la fréquentation doit être finement ajustée à la capacité des sites en permettant une répartition cohérente des visiteurs pour préserver l'identité des lieux et contribuer à l'immersion dans l'atmosphère particulière de cette dernière. Sur les causses, les vastes horizons anciennement voués à la pratique agropastorale s'homogénéisent sous un monotone manteau de chênes verts sillonné de pistes DFCL (Défense de la Forêt Contre les Incendies). Ici, la dynamique d'évaluation des impacts est à poursuivre afin d'anticiper les usages et initiatives pouvant redonner vie ou potentiellement nuire à ces paysages identitaires. Enfin, il est important de souligner que cette séquence constitue le cadre de vie d'une diversité d'habitants à l'année et que la gestion des paysages est avant tout l'affaire de celles et ceux qui y habitent et y travaillent au quotidien. Si la gestion de l'accueil et de la fréquentation est primordiale pour le bon fonctionnement du Grand Site, la question de l'accessibilité des riverains, du confort de vie et du maintien des activités reste essentielle pour une cohabitation harmonieuse et apaisée au quotidien.

#### *Synthèse des vocations de cette séquence :*

- ▶ Un patrimoine incontournable (mais fragile) de la découverte du Grand Site ;
- ▶ Un exemple de grande qualité dans la gestion des paysages ;
- ▶ Un site touristique, mais aussi habité.



### Les Avant-Monts : « Le refuge »

Les sombres et profondes vallées escarpées des Avant-Monts, où l'eau est toujours présente, sont aujourd'hui largement abandonnées par l'homme qui cultivait autrefois de longues et étroites parcelles. Elles sont devenues par ce fait d'importants refuges écologiques accueillants d'épaisses forêts alluviales qu'il faut veiller à protéger. Plus difficile d'accès, les massifs forestiers de cet arrière-pays n'en constituent pas moins l'écrin paysager du Grand Site et présente un fort potentiel d'accueil pour des activités touristiques plus douces comme la randonnée, surtout l'été grâce au climat rafraîchissant de la forêt. Sur les pentes plus douces, les dernières prairies de fauches qui s'étendent autour de Vélioux, Bois-Bas ou Saint-Julien des Meulières sont comme suspendues dans le ciel et qualifient grandement ces paysages d'altitudes. Elles ouvrent sur les horizons lointains dans ce dédale montagneux boisé qui pourrait paraître inhospitalier à bien des égards. La préservation de cette séquence est ainsi déterminante pour « l'hospitalité » des paysages des Avant-Monts.

#### *Synthèse des vocations de cette séquence :*

- ▶ Un réservoir de biodiversité riche et diversifié ;
- ▶ Un poumon vert, îlot de fraîcheur comme invitation à la promenade ;
- ▶ Un second visage de l'agriculture du Grand Site : l'élevage.

## 6 • Récit des valeurs paysagères et patrimoniales : singularités remarquables



Paysage des piémonts. Source : *Plan de Paysage des Causses, Canyons et Vignobles du Minervois - PNR Haut-Languedoc*

Comme pour tout territoire, l'expression partagée des valeurs paysagères et patrimoniales est importante : celles-ci constituent des singularités remarquables qui rendent le territoire familier aux yeux de ceux qui l'habitent et le façonnent au quotidien, attractif à ceux qui le visitent où le traversent. Mais pour le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » en particulier, amené ici à proposer sa candidature

pour l'obtention du label Grand Site de France, elle est même essentielle et indispensable. Le bilan du programme de l'opération Grand Site (partie B du présent dossier) mais aussi le projet pour les 8 ans à venir (partie C...) doivent en effet se fonder sur la reconnaissance de ces valeurs et s'appuyer sur ce que le territoire à de plus beau à offrir : valeur du cadre de vie, sentiment d'appartenance, expression d'un bien commun...



Paysage des causses. Source : *Plan de Paysage des Causses, Canyons et Vignobles du Minervois - PNR Haut-Languedoc*

Il n'est pas facile d'aller au-delà des adjectifs convenus et courants pour décrire et expliquer la beauté d'un site, l'attraction et l'attachement que l'on peut éprouver. Pas simple de passer de l'impression à l'expression. Cela suppose de mettre des mots et des images sur une approche sensible et qualitative du territoire.

**C'est ce qui est proposé dans les pages qui suivent. Expliciter cette prise de conscience par le biais de valeurs exprimées qui mettent en scène le récit des lieux, par une approche progressive et de découverte, depuis la séquence « Porte » jusqu'à celle du « Joyau », des traits saillants du paysage du Grand Site dans son épaisseur et des patrimoines associés. Ce travail a fait l'objet d'un atelier de concertation spécifique avec les élus et techniciens du Grand Site.**



Ferme du Bouys. Source : *Plan de Paysage des Causses, Canyons et Vignobles du Minervois - PNR Haut-Languedoc*



**Légende :**

-  La D168 : une route paysage en interface entre plaine et piémont
-  Des piémonts composés de véritables paysages jardinés
-  Des bourgs «frères» au caractère identitaire hérité de l'activité agricole
-  Des routes transversales et sinueuses comme axes de découverte et d'immersion
-  Les paysages viticoles soignés des pechs et plateaux
-  La D182 : route balcon et grands panoramas sur la plaine viticole et les Corbières
-  Des sommets et crêtes du massif de la montagne noire comme toile de fond
-  Un massif forestier diversifié suivant le gradient d'altitude et des ambiances montagnardes
-  Des sites bâtis installés sur les pentes de vallons plus ouverts
-  Les vallées amonts, leurs ripisylves et les pentes boisées, de véritables refuges écologiques
-  Un effet de basculement spectaculaire sur les causses et les gorges
-  Une dalle calcaire inclinée formant une unité d'ensemble sans rupture, associée à des pratiques pastorales et viticoles identitaires, et des milieux d'une riche biodiversité

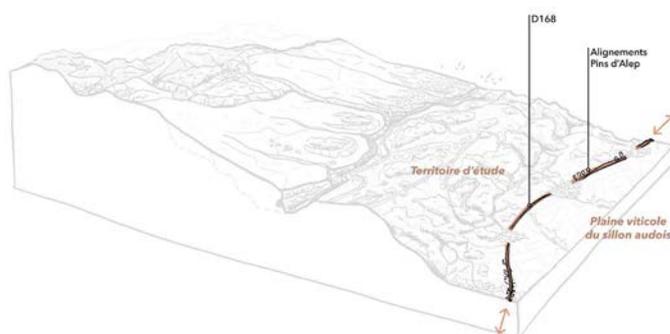


Un patrimoine naturel et culturel remarquable qui donne toute sa saveur au territoire

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>Pour mémoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> La D10 : route spectaculaire des gorges de la Cesse au coeur du Grand Site</li> <li> Les gorges de la Cesse de Minerve à La Caunette : un jeu complexe entre géologie et présence humaine qui façonne les paysages</li> <li> Villages des gorges de la Cesse : Minerve et La Caunette</li> <li> Minerve, sa silhouette bâtie et ses ponts naturels : cité pittoresque à la confluence de la Cesse et du Brian</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> Ponts naturels, grottes, habitat</li> <li> Dolmens</li> <li> Petit patrimoine vernaculaire : murettes, capitelles, arbres champêtres isolés, haies, vergers...</li> <li> Eglises, chapelles.</li> <li> Châteaux, tours, remparts.</li> <li> Caves viticoles</li> <li> Patrimoine industriel : meulières, usines, cheminées</li> <li> Patrimoine hydraulique des gorges : moulins, retenues d'eau, canaux...</li> </ul> |
|---|--|

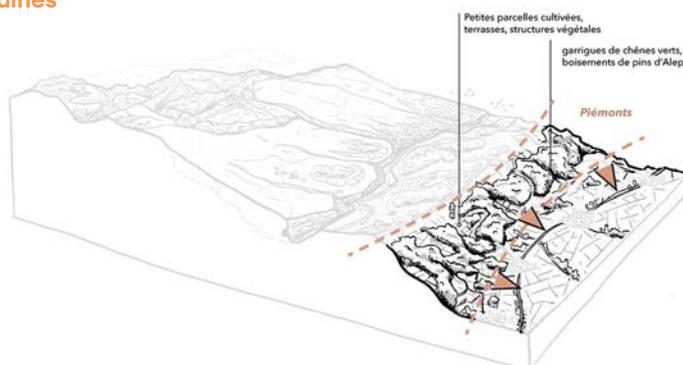
### La D168 : une route paysage en interface entre plaine et piémonts

Au sud du territoire, la D168 s'affirme comme le premier élément marquant de notre récit. Au-delà de sa position légèrement en balcon donnant à voir et parcourir l'étendue des parcelles viticoles du sillon audois au sud, des remarquables silhouettes des Pins d'Alep bien charpentés qui jalonnent son parcours, elle matérialise surtout une ligne d'interface particulièrement prégnante avec les paysages contrastés du piémont qui s'élèvent au-dessus de la plaine. Comme un point de départ d'où s'éveille la curiosité de découvrir quelque chose d'inconnu, de moins prévisible et uniforme. Cet effet vitrine ne doit pas être sous-estimé et une certaine attention dans le traitement de cet axe est nécessaire (la qualité du revêtement de la chaussée) car c'est bien la première image que l'on voit et que l'on retient du Grand Site.



### Des piémonts composés de véritables paysages jardinés

Tenus au sud par la plaine viticole et au nord par les boisements qui recouvrent les pentes plus abruptes des pechs et vallons encaissés, les piémonts offrent des paysages doucement ondulés, plus complexes et diversifiés. Ici alternent cultures de vignes, d'oliviers et prairies sèches par moment interrompues de garrigue où les pins et autres chênes verts se sont développés. L'activité agricole y a façonné un jeu complexe de terrasses et de murettes en pierre locale qui dessinent le parcellaire et soulignent les traits d'un paysage particulièrement soigné, témoins des efforts de l'homme et de savoir-faire anciens, mais qui se perdent de plus en plus aujourd'hui.



En effet, le changement des pratiques met à mal ce patrimoine qui contribue pourtant à donner toute sa saveur au pays.



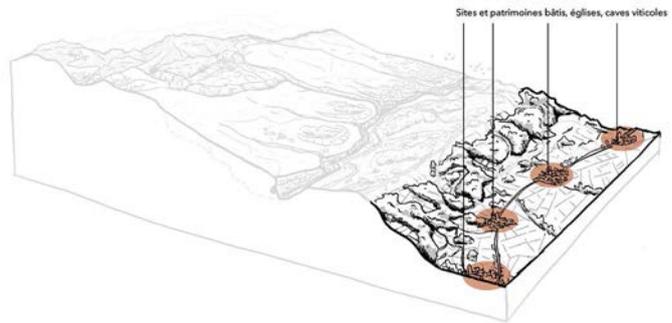
Azillanet

## Des « bourgs-frères » au caractère identitaire hérité de l'activité agricole



Siran

Au-delà de l'ouverture sur le piémont, la D168 met en scène la traversée de villages qui se découvrent successivement le long de l'itinéraire. Leur présence humanise le territoire et lui confère un caractère vivant et habité tout en marquant de véritables « portes d'entrée » sur le Grand Site. La première qualité de ces « villages frères », Azillanet, Cesseras, Siran et La Livinière, tient dans leur implantation historique légèrement surélevée et aux formes bâties anciennes compactes, particulièrement identifiables depuis la plaine. De ces silhouettes villageoises s'élèvent les flèches des édifices qui ont marqué leur histoire et leur culture : églises, beffrois, tours de châteaux... À ce patrimoine bâti de belle facture s'ajoutent d'autres constructions caractéristiques d'une époque, comme les caves coopératives, qui témoignent du lien étroit entre ces bourgs et l'activité agricole qui s'est développée tout autour. Il n'est pas rare de voir se prolonger la trame des petites ruelles qui maillent le centre-village par



des chemins blancs venant desservir les parcelles viticoles et offrir des porosités appréciables entre espaces bâtis et cultivés. Associés aux nombreux jardins, vergers et autres bosquets, délimités par des murs en pierre et des terrasses qui se prolongent par des habitations ; cela contribue à composer des lisières villageoises de qualité.

Bien que ces villages constituent une valeur paysagère du territoire, leur développement au cours des dernières décennies et le phénomène d'étalement urbain particulièrement prégnant en certains endroits contribuent à la perte de leurs repères identitaires.

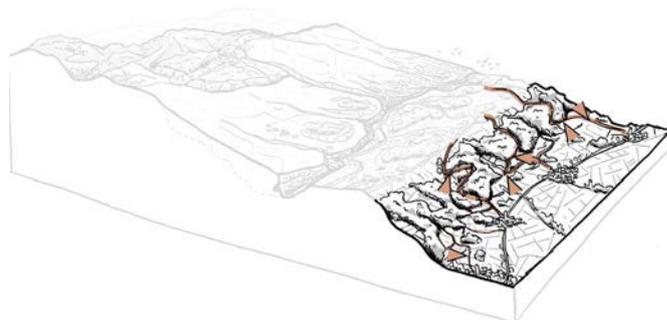
Il est à noter enfin que la situation de ces villages « porte » peut s'avérer être un atout non négligeable dans la structuration de l'accueil du Grand Site, notamment en s'appuyant sur un rôle de relais du cœur de site, en confortant la présence de services, équipements et/ou commerces de produits locaux.



Cesseras

### Des routes transversales et sinueuses comme axes de découverte et d'immersion

En poursuivant notre récit depuis les villages « porte », la curiosité pousse à franchir les reliefs des pechs qui dominent le piémont. L'accès y est possible par plusieurs routes transversales, plus ou moins direct, qui proposent elles aussi des points d'intérêt, même si moins reconnu aujourd'hui. Parce qu'elles suivent finement la topographie, elles sont particulièrement intéressantes pour découvrir des paysages diversifiés, alternant situations ouvertes par-dessus les rangées de vignes, traversées

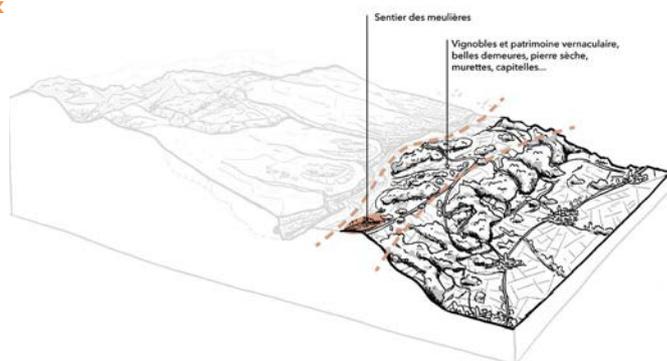


Domaine des Aliberts à Minerve

de petits hameaux avec leurs quelques fermes isolées et ambiances plus refermées et boisées au creux d'un vallon. Elles représentent un enjeu de valorisation et de découverte intéressant dans l'épaisseur du Grand Site. Les axes parallèles à la pente, qui se poursuivent vers les avant-monts en traversant les causses ne sont pas en reste avec de nombreuses ouvertures et points d'arrêt, comme au niveau de la table d'orientation au-dessus d'Azillanet.

### Les paysages viticoles soignés des pechs et plateaux

L'expérience de découverte proposée par la traversée des pechs, plateaux, et des étroites vallées qui les séparent, offre un sentiment d'originalité et de pittoresque. Ici, les reliefs beaucoup plus arrondis dessinent des courbes créant des plans successifs qui composent des paysages singuliers. D'une autre manière, c'est encore une fois la viticulture qui joue le premier rôle dans la qualité de cette séquence où le dessin précis des rangées de vigne offre un caractère très soigné à ces paysages. Le sol et l'altitude ont réuni les conditions favorables à un terroir de grand intérêt. Plus subtiles, ces parcelles occupent généralement les quelques fonds plats et pentes douces des vallons ou bien l'espace disponible lorsque deux pechs recouverts de garrigues s'écartent à la faveur d'un petit plateau légèrement ondulé. Il n'est pas rare d'apercevoir le domaine bâti, les chais associés et l'allée plantée qui permet d'y accéder, posés sur le seuil d'un pech au-dessus



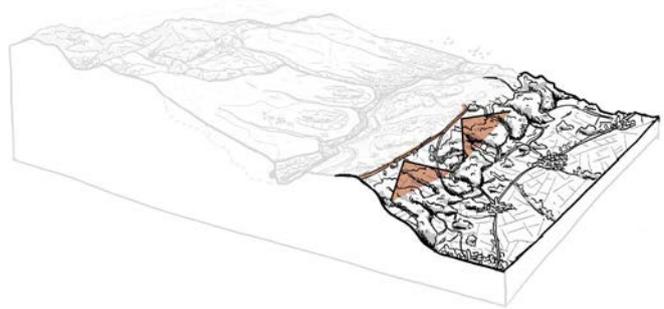
des rangées de vignes, adossées à un bosquet de pins. Sur ces secteurs, on retrouve régulièrement de petites constructions liées à l'activité agricole et la pierre locale, qui malheureusement sont très fragiles et se délitent avec le temps : murettes, capitelles, clapas... constituent un patrimoine vernaculaire certes modeste, mais indispensable et précieux, car il donne toute sa saveur au pays et ancre profondément ses racines dans le temps.



Environs de La Pujade à Minerve

### La D182 : une route balcon et des grands panoramas sur la plaine viticole et les Corbières

La position en surplomb, depuis les crêtes des causses, pechs et plateaux qui s'élèvent au-dessus des piémonts, permet des ouvertures dominantes et panoramiques sur la plaine viticole du sillon audois. Le paysage s'y étire d'un côté jusqu'à la mer, de l'autre jusqu'aux plissements saillants des Corbières et, au loin, il vient butter sur les premiers reliefs des contreforts de la chaîne pyrénéenne avec notamment en point d'orgue le mythique et célèbre massif du Canigo. Certains de ces points de vue sont spectaculaires, au point de basculement entre bas Minervois et Minervois intérieur, particulièrement sur la section entre les hameaux de Fournes (Siran) et de Saint-Julien



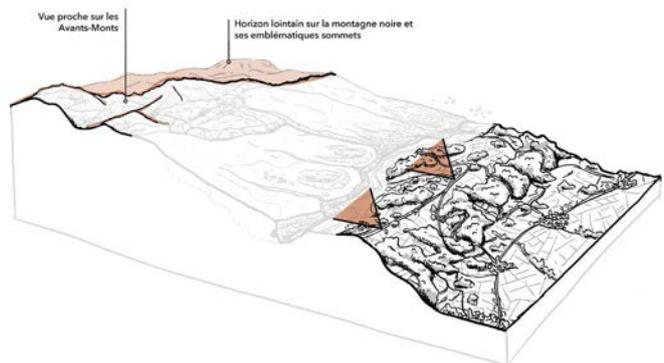
des Meulières (La Livinière). Leur mise en valeur ne demande pas d'effort de grande ampleur, comme en témoigne l'aménagement sobre et bien intégré du sentier des Meulières et de son belvédère.



Site des Meulières à La Livinière

### Des sommets et crêtes du massif de la montagne noire comme toile de fond

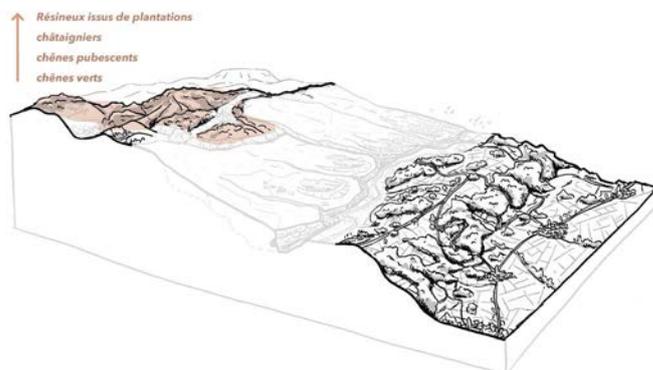
Si les panoramas remarquables sur la plaine audoise et les Pyrénées depuis les crêtes et balcons n'ont pas suffisamment enthousiasmé, il suffit de détourner le regard et faire quelques pas vers le nord pour découvrir un nouveau spectacle saisissant. En effet, de ce côté, ce sont maintenant les hauts sommets du massif de la montagne noire qui se découpent dans le ciel. Alternant entre vues proches sur les Avant-Monts et horizons lointains sur les emblématiques sommets de l'Espinouse et du Caroux notamment, situés au cœur du PNR du Haut-Languedoc, ce décor naturel puissant restera figé en toile de fond à mesure de l'avancée dans la découverte du Grand Site.



Route des crêtes à Siran

## Un massif forestier diversifié suivant le gradient d'altitude et des ambiances montagnardes

L'observation depuis les pechs et plateaux permet déjà une certaine lecture paysagère sensible : là-bas, on passe des ambiances ouvertes, sèches, aux tonalités vert-jaune des garrigues et parcelles de vignes à des ambiances plus sombres, fraîches et aux teintes vert-bleu des forêts denses qui occupent la quasi-totalité des Avant-Monts. C'est un endroit que l'on regarde de loin, mais qu'on n'approche pas forcément. Le relief est plus accidenté et on y observe les plus importants dénivelés du territoire. La végétation y est pourtant diversifiée et marquée par un gradient d'altitude, passant de l'inextricable taillis de chêne vert au niveau des fonds de vallées, puis aux forêts mixtes et châtaigneraies, et enfin sur les plantations sylvicoles de conifères qui occupent les parties hautes des



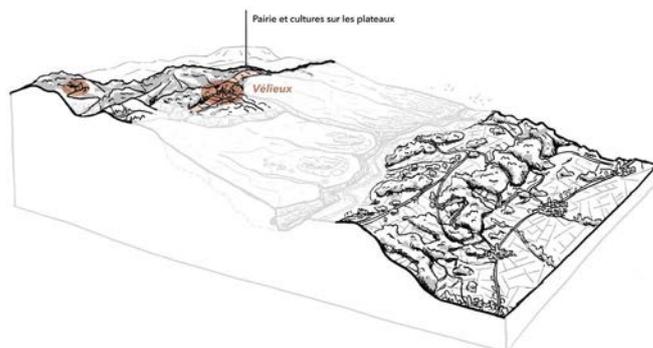
pentés. C'est d'ailleurs sur ces secteurs que résident les principaux enjeux de cette séquence « refuge », notamment en ce qui concerne la gestion de l'activité forestière, majoritairement sur des propriétés privées.



Plateau de Saint-Julien des Meulières

## Des sites bâtis installés sur les pentes des vallons plus ouverts

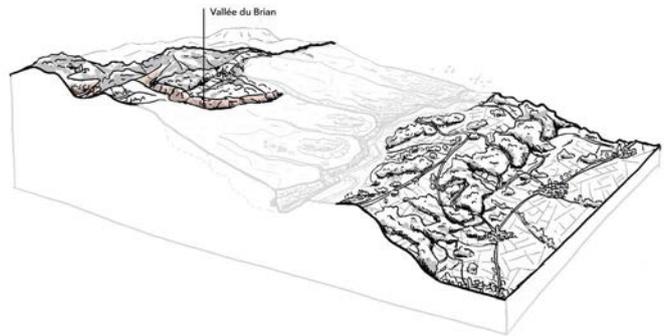
Par endroit, les reliefs boisés des Avant-Monts s'effacent et laissent place à des combes plus ouvertes, formant des plateaux enherbés où dominent les pâtures et des formes bien visibles de bocage qui soulignent le parcellaire. C'est le cas au niveau de Vélioux, de Vieulac et de Saint-Jean des Meulières. On y retrouve une implantation urbaine sous forme de petits ensembles bâtis ruraux qui ont conservé leur enveloppe originelle, une trame viaire et d'espaces publics simple au caractère rural et une belle homogénéité dans la relation qu'ils entretiennent avec leur campagne environnante. Ici, l'activité agricole dominante est l'élevage, alternant entre landes pâturées et parcelles fourragères et où la présence des troupeaux en plein air contribue à l'entretien de ces paysages plus frais et verdoyant. C'est sur cette double spécificité, entre les vignes qui s'étirent depuis la plaine audoise au sud et le passage progressif sur les terres de l'élevage au nord, que repose une grande part de la richesse des paysages agricoles du Grand Site. Les gorges de la Cesse en sont le point de basculement.



Plateau de Vélioux

### Les vallées amont, leurs ripisylves et les pentes boisées, de véritables refuges écologiques

Ce sont des paysages beaucoup plus intimistes qui ne se découvrent pas d'« en haut » et nécessitent de se rapprocher pour être observés. Pas de route pour y accéder, ils s'offrent aux regards des plus curieux et se découvrent seulement depuis les sentiers de randonnées dont l'accès se fait principalement depuis les causses. Sur le Grand Site, il s'agit des vallées des gorges du Brian, de la Cesse et de leurs principaux affluents comme les ruisseaux de Vieulac, de Vélioux, de Coupiat, de

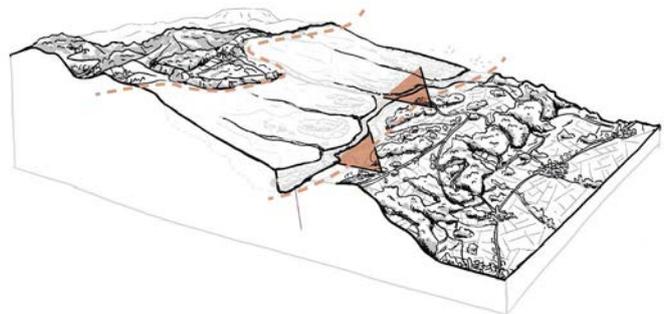


Cantignergues, La Livinière

Tréménal ...Ici, la présence de l'eau vive enrichit les paysages et les milieux : on retrouve dans ces fonds de vallée une ripisylve généreuse qui fait figure d'oasis, la présence d'écosystèmes aquatiques riches et préservés... Cependant, ces espaces sont particulièrement fragiles et aujourd'hui, ils font parfois l'objet d'une fréquentation non maîtrisée (spots de baignade sur les gorges du Brian notamment). La question de l'accès et de la valorisation touristique de ces sites représente un enjeu dans le maintien de ces paysages de qualité.

### Un effet de basculement spectaculaire sur les causses et les gorges

Revenons un peu en arrière, après cette incursion dans les Avant-Monts, pour poursuivre notre route... Atteignant les 300m d'altitude, les sommets des pechs forment une couronne qui délimite les gorges et causses du Minervois, au cœur du site classé. Le paysage change brusquement, bascule et s'ouvre sur l'immense plaque calcaire formée par le causse, embrassant de larges étendues sèches et pierreuses composées principalement de garrigues et de landes arbustives. Les contours du causse sont très nettement délimités au sud par les gorges de la Cesse, où le jeu complexe de l'érosion de l'eau et du vent est venu entailler

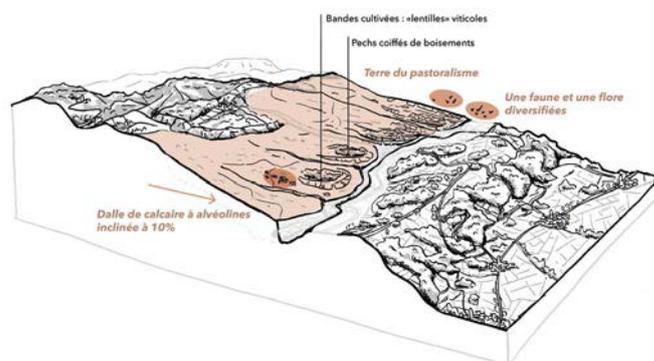


Environs de La Pujade, Minerve

le plateau en un canyon étroit et profond. L'effet est particulièrement spectaculaire depuis le point haut au-dessus du hameau de la Pujade si l'on sort de la route principale qui conduit à Minerve pour emprunter un itinéraire secondaire en passant par la D10E2. Mais cette situation en surplomb ne se limite pas à ces monts. Depuis les hauteurs des Avant-Monts, les points de vue sont tout aussi panoramiques, découvrant à la fois les étendues herbeuses des causses depuis les axes départementaux de la D12, D147, D907 et D177 ; mais aussi le paysage des vallées encaissées du Brian et de la Cesse, comme c'est le cas à Vélioux et au-dessus de La Caunette.

## Une dalle calcaire inclinée formant une unité d'ensemble sans rupture, associée à des pratiques pastorales et viticoles identitaires, et des milieux d'une riche (bio)diversité

Véritable forteresse calcaire modelée par le temps, les causses du Minervois procurent une grande part de l'expressivité du Grand Site. Ils forment une vaste dalle qui chavire de 10°, s'enfonçant dans les pechs au sud, formant un véritable tremplin vers le ciel au Nord. Ces plateaux poreux, incapables de retenir l'eau, ont généré des paysages secs, arides et marqués par la pierre brute en affleurement et les landes herbeuses ouvertes au pâturage et à la fauche. Loin d'être naturel, ces paysages « entretenus » sont nés des pratiques agropastorales, associant activités agricoles d'élevage, de parcours et de cultures vivrières. L'immensité et l'ouverture des paysages qui résultaient de ces pratiques sont aujourd'hui menacées par le développement d'une végétation spontanée, car elle n'est plus entretenue par les troupeaux. Par endroit, la présence de cultures viticoles contraste avec les étendues pierreuses et animent les causses en soulignant le découpage précis des rebords des gorges de la Cesse aux abords des villages et hameaux (Minerve, La Caunette, Fauzan...). Ces « oasis » de bonnes terres présentent une grande qualité paysagère



à protéger. Enfin, il faut noter que les causses constituent des milieux qui abritent une richesse biologique remarquable et l'habitat naturel de nombreuses espèces à caractère patrimonial : pelouses calcaires, à brachypodes, cortège de cistes, asphodèles et autres espèces héliophiles viennent offrir un ensemble de floraisons et des senteurs qui donnent au territoire un décor unique en son genre, très apprécié des locaux comme des touristes de passage.



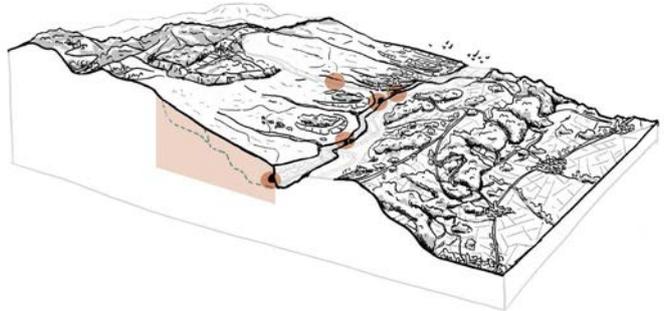
Causses de Minerve

## La poésie de l'invisible : les eaux souterraines et résurgences



Gorges de la Cesse

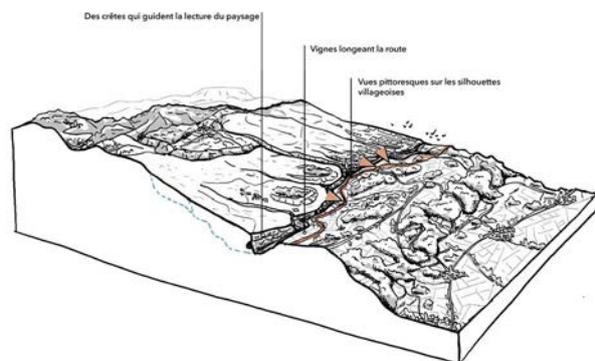
L'eau a sculpté les paysages grandioses des gorges même si elle en est aujourd'hui parfois absente en surface. Entre cours d'eau abondamment nourris de résurgences et infiltrations souterraines, l'hydrographie du territoire est aussi complexe que le labyrinthe de karst dans lequel elle se déploie. Ici l'eau coule invisible sous un lit de cailloux pour apparaître par endroit sans que l'on sache vraiment pourquoi et comment. Cependant, le Brian et la Cesse ont toujours possédé un rôle économique non négligeable lié à l'eau, dont des héritages



témoignent encore aujourd'hui par la présence de nombreux vestiges de moulins hydrauliques, qu'une étude récente a permis de recenser pour pouvoir à terme programmer des travaux de restauration. À mesure que l'on s'éloigne des gorges, l'eau est bien souvent invisible et son accès demande des efforts considérables : grâce aux précipitations et l'emploi de système de récupération et de stockage, comme c'est le cas des maisons citernes par exemple, ou bien en atteignant le niveau de la nappe phréatique, parfois très profonde, avec des puits...

## La D10 : route spectaculaire des gorges de la Cesse au cœur du Grand Site

De la métairie de Cantarane au Pas de la Lauze, la D10 traverse le cœur du Grand Site, offrant une situation en promontoire au-dessus des gorges de la Cesse et desservant les villages de La Caunette et Minerve. Mettant en scène de larges ouvertures sur l'ampleur de ce canyon creusé dans la roche calcaire, cette voie est un axe de découverte majeur des paysages. Au-delà du fait qu'elle donne à voir l'implantation pittoresque des sites bâtis à flanc de falaise, des parcelles viticoles qui s'appuient sur les rebords de plateaux et des méandres de la Cesse plus ou moins visibles, c'est également un bel ouvrage qui sait, la plupart du temps, se faire discret au profit des paysages traversés : la chaussée s'accroche parfaitement au terrain naturel des falaises, ne créant pas de talus routiers en déblais-remblais visibles ou bien parfaitement intégrés par des ouvrages de soutènement en pierre qui s'adaptent au site, le mobilier routier reste très discret (peu de barrière métallique de sécurité, peu de panneaux signalétiques...), les bas-côtés de la route sont enherbés (pas de surlargeur en bitume)...

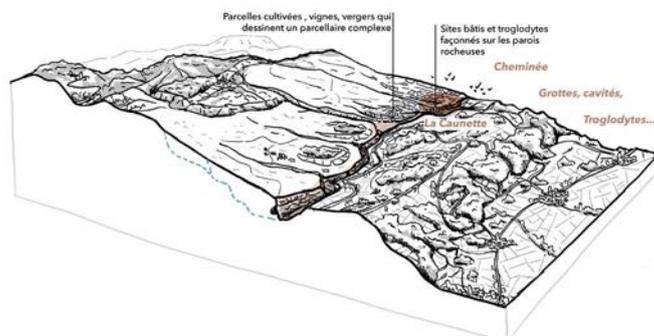


La Cesse en aval de Minerve

## Les gorges de la Cesse de Minerve à La Caunette : un jeu complexe entre géologie et présence humaine qui façonne les paysages

Au cœur du Grand Site, les gorges de la Cesse forment un canyon grandiose qui entaille le causse et dont les crêtes sont tenues par des corniches de calcaire blanc cristallin. Les versants demeurent raides, à pic par endroit, mais les strates de la roche rendent possible la présence de plantes rupestres et arbustives qui s'accrochent aux nombreux éboulis. Au centre, le lit de la Cesse qui serpente témoigne du jeu complexe entre relief karstique, eau et érosion qui a contribué à sculpter ces paysages spectaculaires. La confluence avec le Brian a formé un éperon saillant qui forme presque une île tant les deux rivières ont, par d'anciens lits, quasiment réussi à se rejoindre. Plus en aval, la partie concave des méandres abrite quelques terrasses alluviales plus verdoyantes qui contrastent avec l'âpreté du paysage des falaises.

Bien que d'allure sauvage, les gorges sont habitées depuis des temps très anciens, en atteste la présence de nombreuses cavernes, grottes et habitats troglodytes marqués par l'empreinte des populations successives qui ont occupé les lieux. Aujourd'hui, les villages des gorges reflètent d'autant plus cette alchimie harmonieuse entre sites



habités et leur environnement naturel. Lovée au pied de la falaise, donnant l'impression même de la soutenir, La Caunette témoigne de cette vie dans les gorges à l'échelle humaine et renforce l'aspect remarquable de ce spectacle. D'ailleurs, l'entrée dans les gorges depuis l'Est s'annonce de façon surprenante et inattendue par l'incroyable cheminée réservoir des anciennes installations minières aujourd'hui démantelées. Ce signal incongru fiché au milieu de rien, d'une étrange beauté, rappelle d'emblée que la présence humaine n'a jamais cessé de s'approprier ce monde minéral.



Mayrannes, Minerve

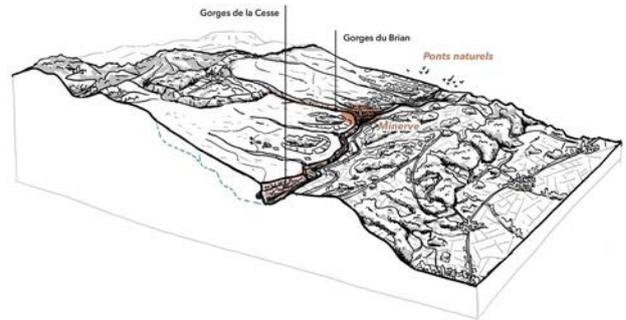


## Minerve, sa silhouette bâtie et ses ponts naturels : cité pittoresque à la confluence de la Cesse et du Brian



Pont naturel à Minerve

Perchée sur son éperon rocheux, Minerve se découvre tout entière en arrivant depuis La Caunette sur la D10. Le développement urbain très contraint en dehors du noyau historique a permis à la cité de préserver sa silhouette remarquable, dense et compacte, où un maillage fin de petites placettes et ruelles étroites vient desservir l'ensemble. Ceinturé de remparts impressionnants datant du XIII<sup>e</sup> siècle, qui se fondent avec minutie à la paroi de la falaise, le village garde de nombreux vestiges de son importance stratégique et de son rôle dans la résistance cathare face à la croisade des albigeois. Au-delà du village en lui-même, il faut dire que le paysage le plus emblématique et si singulier de Minerve est réellement à ses pieds. La descente vers les gorges et le passage de la porte



basse font atterrir le visiteur dans un espace laissé tout entier à la Cesse, permettant notamment d'accéder à deux ponts naturels gigantesques creusés par l'eau au cours des millénaires passés. Y entrer constitue une expérience intense en termes de contraste lumineux et de sensation thermique. Profitant de la fraîcheur et après s'être accoutumé à la pénombre, le spectacle est sensationnel. Le rapport entre largeur et hauteur de la cavité est tout à fait surprenant : entre un hall de gare à son entrée aval et un théâtre à l'Italienne à sa sortie. Ici, fort heureusement, rien n'est suraménagé ou trop « indiqué » par une profusion de panneaux signalétiques. Le paysage mouvant de la Cesse et toutes les possibilités de découverte et d'égarement sont encore aujourd'hui une réalité.



Minerve

## 7 • Synthèse : périmètre proposé pour le label Grand Site de France

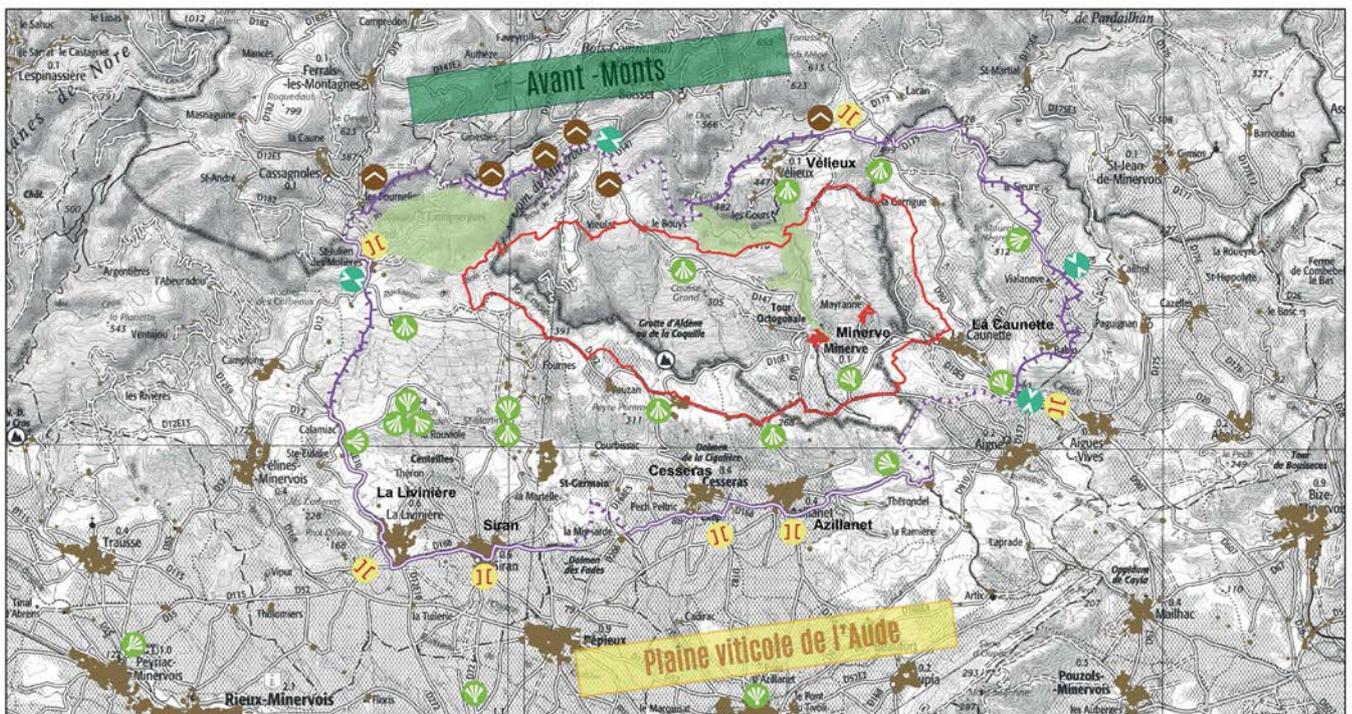
L'objectif de cette synthèse est de présenter le périmètre que le territoire propose pour la labellisation Grand Site de France. Il ne s'agit pas de définir un nouveau périmètre, différent de celui de l'OGS, mais de le consolider en y apportant simplement quelques ajustements, au regard des éléments indiqués dans la présentation du territoire ci-avant.



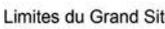
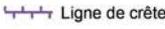
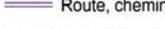
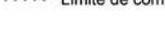
La labellisation d'un territoire « Grand Site de France » s'appuie nécessairement sur un périmètre qui garantit un projet de territoire cohérent et ambitieux :

- ▶ cohérent, parce qu'il est avant tout question d'une logique de maintien de la qualité exceptionnelle d'un paysage vécu et perçu comme faisant partie d'un ensemble homogène ;
- ▶ ambitieux, par le niveau d'exigence exemplaire des acteurs qui en ont la gestion au quotidien. L'implication forte des communes dans le projet de candidature au label Grand Site de France témoigne d'un fort sentiment d'appartenance autour de valeurs paysagères partagées.

Carte du périmètre de l'OGS actuel



### Légende :

 Site classé	 Limites du Grand Site :	 Sommet	 Zone de sensibilité	
 Ligne de crête	 Route, chemin	 Col	 Tâche urbaine	
 Limite de commune		 Point de vue		
		 Porte d'entrée		 5 Kilomètres

Source : Atlas cartographique du document cadre de l'OGS 2019-2023 - Pays

## 7 • 1 Rappel sur la définition du périmètre OGS actuel

La définition du périmètre du Grand Site a fait l'objet de plusieurs temps d'analyse et de concertation :

- ▶ *En 2011*, l'étude d'opportunité, permet notamment de délimiter les contours du territoire potentiellement éligible à une OGS :
  - ▶ les six communes concernées tout ou partie par l'emprise du projet de site classé (Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran) ;
  - ▶ et la commune de Vélioux associée par cohérence géographique et fonctionnelle.
- ▶ *En 2014*, l'étude de fréquentation et de fonctionnement réalisée sur ces sept communes, permet notamment de mettre en évidence les cônes de vues et la forte sensibilité paysagère vers le Sud du Grand Site liée à l'inclinaison Nord Sud de ses causses. Des sous-unités paysagères sont précisées. Les principales voies d'accès au site et les flux de visiteurs induits sont mis en évidence.
- ▶ *En 2016*, suite à la demande de la DREAL, une analyse paysagère des limites du Grand Site sur le terrain, est effectuée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Une concertation entre les élus et la DREAL est organisée sur le terrain et permet d'affiner les limites du périmètre.

Le périmètre du Grand Site est fixé en septembre 2016. Il concerne sept communes, couvre une surface d'environ 10 000 ha, et intègre la totalité du site classé des « Gorges de la Cesse et du Brian, et des Causses de Minerve ».

La définition de ce périmètre s'appuyait sur les critères suivants :

- ▶ Paysagers : topographie (lignes de crêtes, sommets, cols), occupation du sol, ambiances, perspectives (points de vue, covisibilité...), villages du piémont ;
- ▶ Écologiques : prise en compte de la biodiversité et des secteurs fragiles ;
- ▶ Fonctionnement : circulation (chemins, routes), accès (portes d'entrée...);
- ▶ Intégration de tous les secteurs des communes offrant une covisibilité depuis tout ou partie du site classé ;

- ▶ Prise en compte de tout le tronçon de la Cesse ayant une morphologie en gorges ;
- ▶ Prise en compte du patrimoine archéologique diffus ;
- ▶ Prise en compte des curiosités touristiques diffuses ;
- ▶ Prise en compte des sites et itinéraires de pleine nature ;
- ▶ Prise en compte d'une logique de gestion : préférence pour un territoire recentré autour du site classé et ses abords ;
- ▶ Prise en compte des habitudes de dialogue et de travail en commun depuis 2012 : souhait de rester à sept communes.

Ce périmètre s'est révélé cohérent et a permis au territoire d'élaborer et de mettre en œuvre le programme d'actions (2019-2023).

**L'élaboration de la présente candidature au label Grand Site de France a amené le territoire à expliciter et préciser ce périmètre, et ce notamment au regard des recommandations qui ont été formulées lors des commission et visite ci-après :**

- ▶ *CSSPP du 3 décembre 2020* : « Examiner la cohérence du périmètre de projet de l'OGS au regard du résultat des études en cours et des documents de planification à venir » ;
- ▶ *Visite de la chargée de mission du Ministère du 30 mars 2023* : « Il sera essentiel que le dossier présente la valeur patrimoniale du Grand Site, son périmètre, ses protections réglementaires ou contractuelles, les modalités de sa gestion et de sa gouvernance, et l'organisation mise en place pour sa découverte par le public ».

Plusieurs éléments importants sont venus depuis apporter un approfondissement sur la connaissance, l'organisation et les enjeux du Grand Site (différents schémas directeurs et études thématiques élaborés pendant la mise en œuvre du programme de l'OGS...).

De plus, le travail mené pour l'élaboration de ce dossier de candidature et l'ensemble des éléments exposés dans la Partie A permet de justifier et d'affiner le périmètre dont il est proposé de reprendre la construction ci-après.

## 7 • 2 Questionnements sur le périmètre au regard de l'organisation des paysages et des séquences paysagères

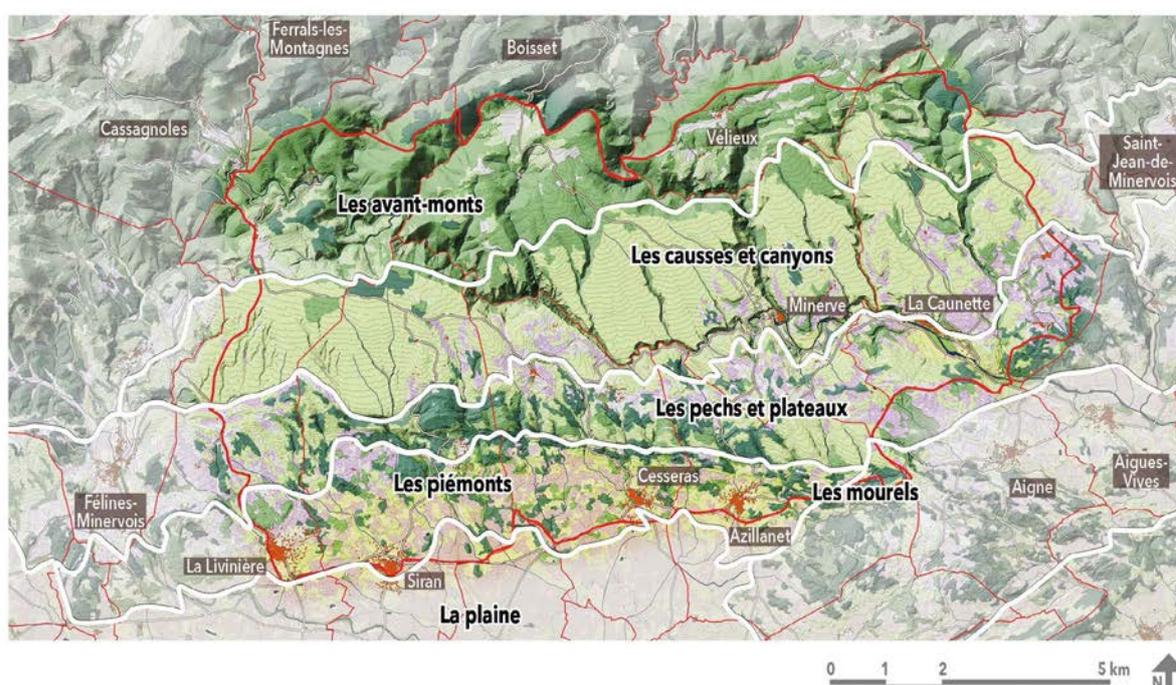
Cette cartographie des séquences paysagères, qui s'appuie sur le travail mené dans le cadre du Plan de Paysage des Causses, canyons et Vignobles du Minervois (PNRHL), permet de tirer les enseignements suivants :

- ▶ **Limite Sud du Grand Site :**  
La délimitation actuelle du Grand Site peut s'apparenter mais ne coïncide pas tout à fait à celle de la séquence des piémonts. On voit également qu'une petite partie du territoire se superpose à la séquence des Mourels au Sud-Est du Grand Site ;
- ▶ **Limite Nord du Grand Site :**  
Plus qu'une délimitation entre deux séquences du Grand Site, le passage des « causses et

canyons » aux « Avant-Monts » correspond à deux unités paysagères distinctes de l'Atlas des paysages du Languedoc Roussillon (DREAL Occitanie) : « Les vignes et les garrigues du Minervois et de Saint-Chinian » et « Avant-Monts ». Cette dernière s'étend donc bien plus au nord du Grand Site et il est donc plus difficile de justifier la limite nord sur cette unité régionale ;

- ▶ **Limites Est et Ouest du Grand Site :**  
Ici encore, les séquences paysagères s'étendent plus largement de part et d'autre du Grand Site. À l'Est, « les causses et canyons » ainsi que les « pechs et plateaux » se prolongent jusqu'à Saint-Jean-de-Minervois (voir plan de paysage). À l'Ouest, il s'agit des « pechs et plateaux » et des « piémonts » qui vont jusqu'à intégrer le territoire de Félines-Minervois (toujours selon le Plan de paysage).

### Carte des séquences paysagères



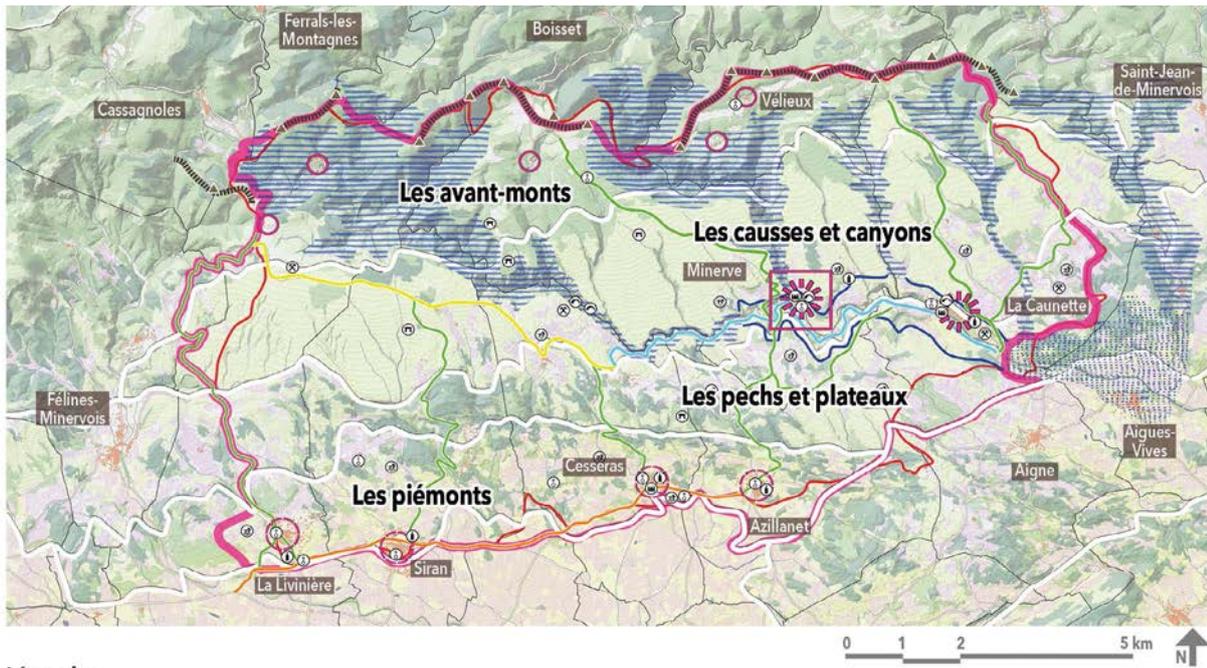
#### Légende :

 Périmètre OGS actuel	Occupation du sol :	 Forêts de conifères	 Cultures
 Limites communales		 Forêts de feuillus	 Vignes
		 Causses et landes	 Bâti

### 7.3 Définition du périmètre Grand Site qui s'appuie sur les valeurs paysagères et patrimoniales

De cette spatialisation des valeurs paysagères et patrimoniales du Grand Site (et des séquences paysagères), il est possible de définir un périmètre :

Carte du périmètre issu des Valeurs Paysagères et Patrimoniales (VPP)



Légende :

- Périmètre OGS actuel
- Périmètre issu des Valeurs Paysagères et Patrimoniales (VPP)
- Limites communales

#### Analyse de la limite Sud :

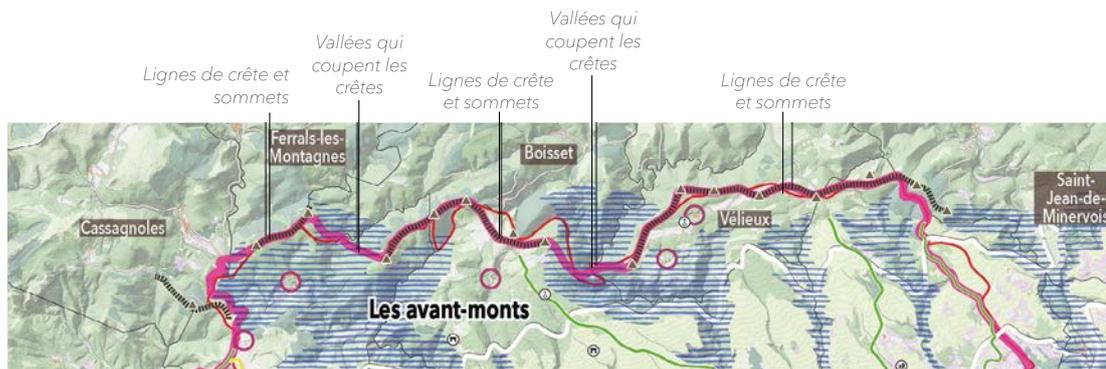
Au sud, le périmètre proposé s'appuie alternativement sur les limites des séquences paysagères (« Piémonts » et « Pechs et plateau ») et les Valeurs Paysagères et Patrimoniales (VPP) (D168, patrimoine naturel et culturel remarquable).



### Analyse de la limite Nord :

Sur la partie Nord du territoire, le périmètre s'appuie sur les lignes de crête et les sommets qui forment l'écrin des paysages du Grand Site. C'est ici le regard et la covisibilité qui définissent la délimitation. Concernant les « vallées amonts,

refuges écologiques » de la Cesse et du Brian, elles ne marquent pas de frontières nettes mais agissent plutôt comme des éléments de liaison entre le Grand Site et les Avant-Monts qui se poursuivent. Au niveau de ces vallées, ce sont les courbes du relief qui rejoignent les cours d'eau entre deux sommets qui déterminent le périmètre.



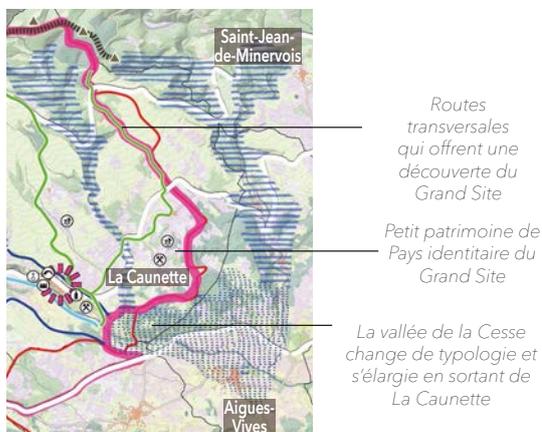
### Analyse de la limite Ouest :

Ici, les séquences paysagères ne permettent pas de définir une limite précise au Grand Site. Le périmètre est défini en s'appuyant en grande partie sur la D12 reliant La Livinière au hameau de Saint-Julien des Meulières, identifiée comme une VPP au sein des « routes transversales et sinueuses comme axes de découverte et d'immersion ». Au Sud-Ouest, le périmètre s'écarte de cette route pour intégrer une partie du secteur de « Prat Olivier » à l'ouest de La Livinière qui présente des éléments de patrimoine lié à la pierre sèche (murettes, capitelles...) de très belle facture.



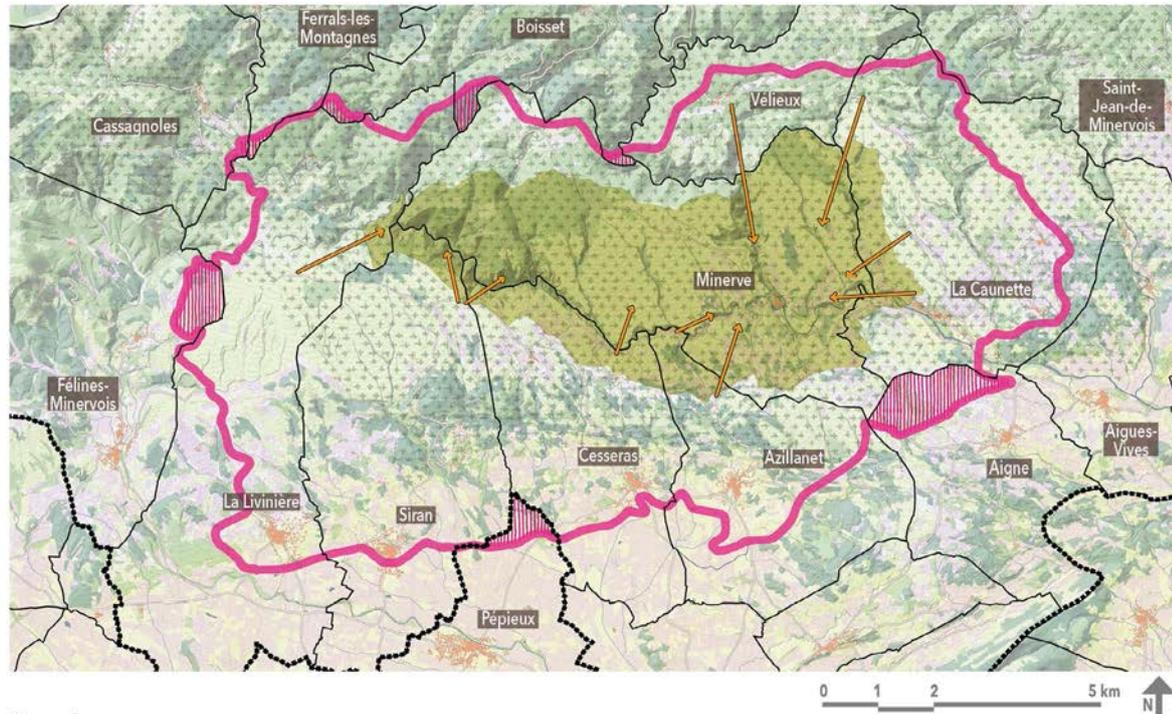
### Analyse de la limite Est :

Comme sur l'Ouest du territoire, la limite du Grand Site est marquée ici par une route transversale de découverte, il s'agit de la D175, entre le hameau de Vialanove (La Caunette) et Vélieux. Plus au sud, elle intègre les paysages viticoles autour de Vialanove qui présentent eux aussi de nombreux témoins caractéristiques du patrimoine vernaculaire caractéristique du Grand Site. Enfin, sur la partie Sud-Est, le visage de la vallée de la Cesse change assez radicalement. Le paysage s'ouvre et les gorges disparaissent au profit d'un lit beaucoup plus large et cultivé au niveau du village d'Aigues-Vives. Le périmètre s'appuie donc sur ce changement de typologie du cours d'eau.



## 7.4 Ajustement du périmètre lié à l'approche du site classé « gorges de la Cesse et du Brian et causses de Minerve » et à la forte adhésion des sept communes

Carte du périmètre issu de la relation au site classé et à l'adhésion des communes



### Légende :

	Limite départementale Hérault-Aude		Périmètre issu des Valeurs Paysagères et Patrimoniales		Site classé
	Limites communales		Territoires des communes non intégrées au Grand Site		Co-visibilités avec le site classé
					PNR Haut Languedoc

En premier lieu, il faut rappeler que le label Grand Site de France, et le périmètre qui en découle, sont intimement liés à la protection et à la gestion des paysages d'un site classé. Aujourd'hui, sept communes présentent des relations de co-visibilité avec le site classé et six d'entre elles possèdent une partie de leur territoire communal en site classé. Il s'agit de Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux.

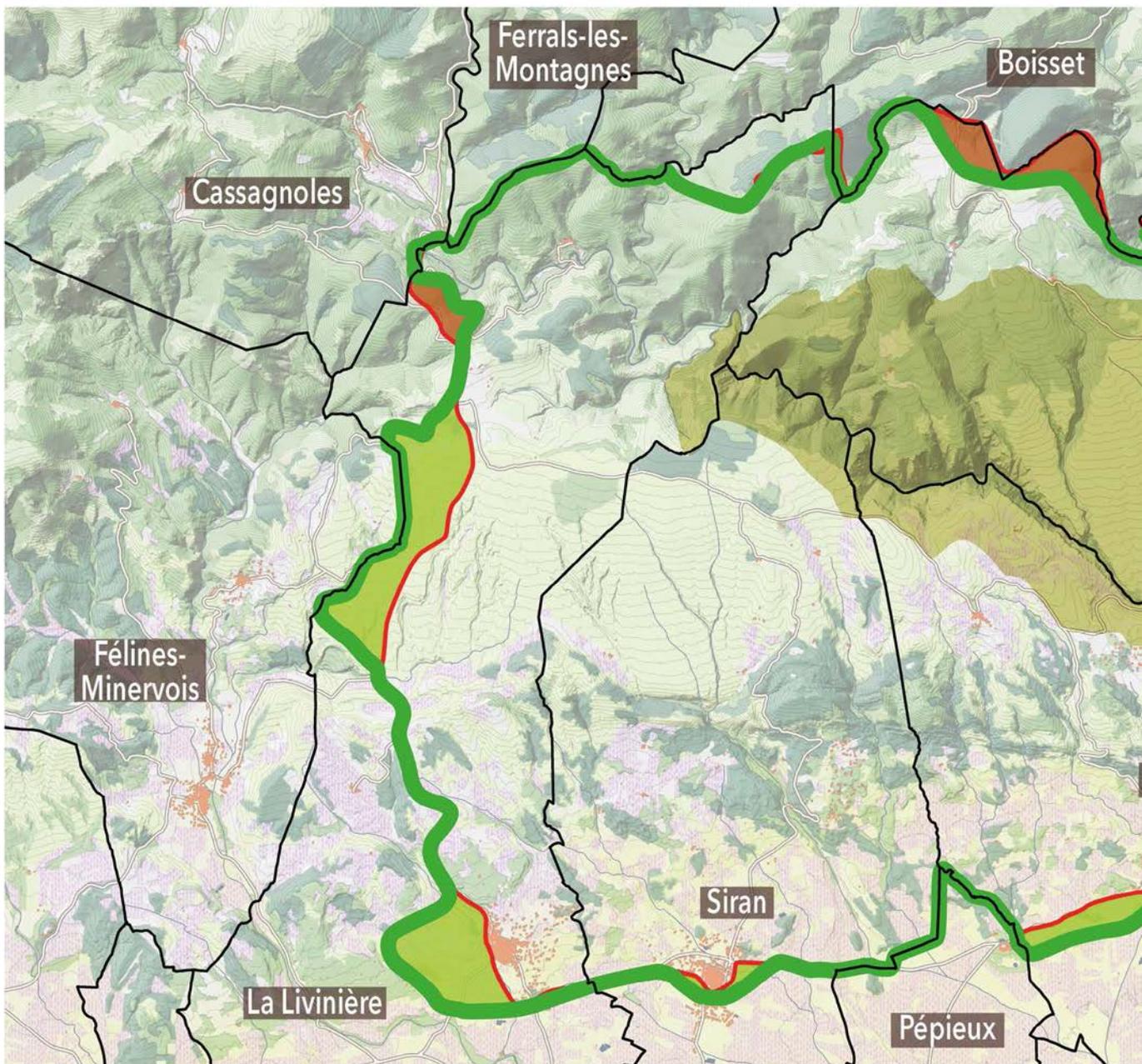
Si la justification sur des critères géographiques, paysagers et patrimoniaux prend tout son sens dans la définition du périmètre, la question de l'adhésion politique des communes et collectivités au projet reste primordiale pour un bon fonctionnement de la gouvernance.

En effet, en se basant sur le périmètre issu des Valeurs Paysagères et Patrimoniales, on constate que plusieurs communes ne possèdent qu'une extrémité de leur territoire communal sans que ni le bourg principal, ni d'éventuels hameaux y soient présents. Après plusieurs discussions, le comité des élus n'a pas souhaité élargir le périmètre au-delà de celui des communes déjà engagées et des limites départementales.

**Le périmètre soumis à la candidature au label est donc le fruit de l'articulation du site classé et du projet de territoire.**

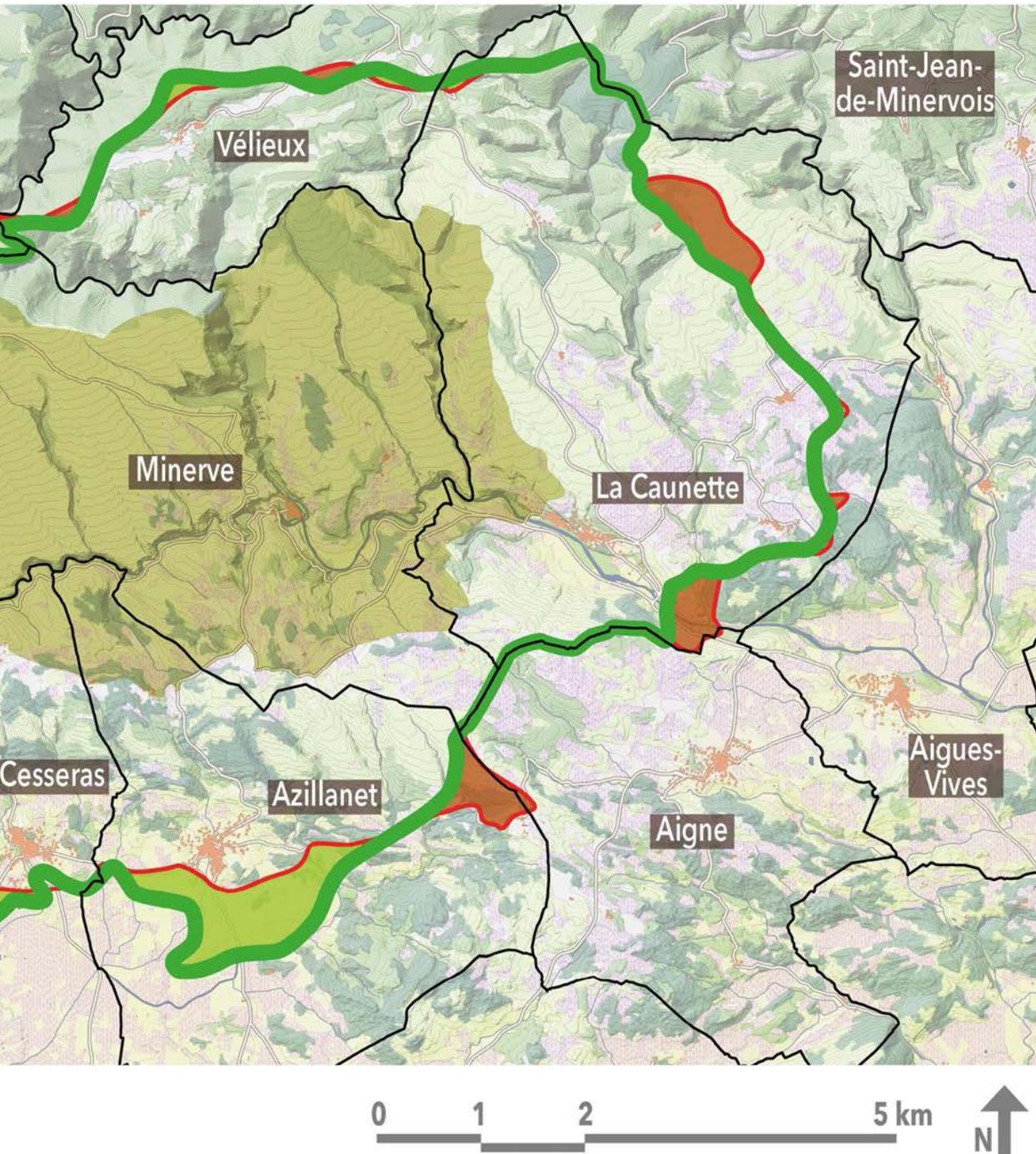
## 7 • 5 Périmètre proposé pour la candidature au label Grand Site de France

Carte de la comparaison entre le périmètre OGS actuel et celui proposé pour le label



### Légende :

	Périmètre OGS actuel		Zones de rétrécissement par rapport au périmètre OGS
	Périmètre proposé pour la candidature au label GSF		Limites communales
	Zones d'extension par rapport au périmètre OGS		Site classé



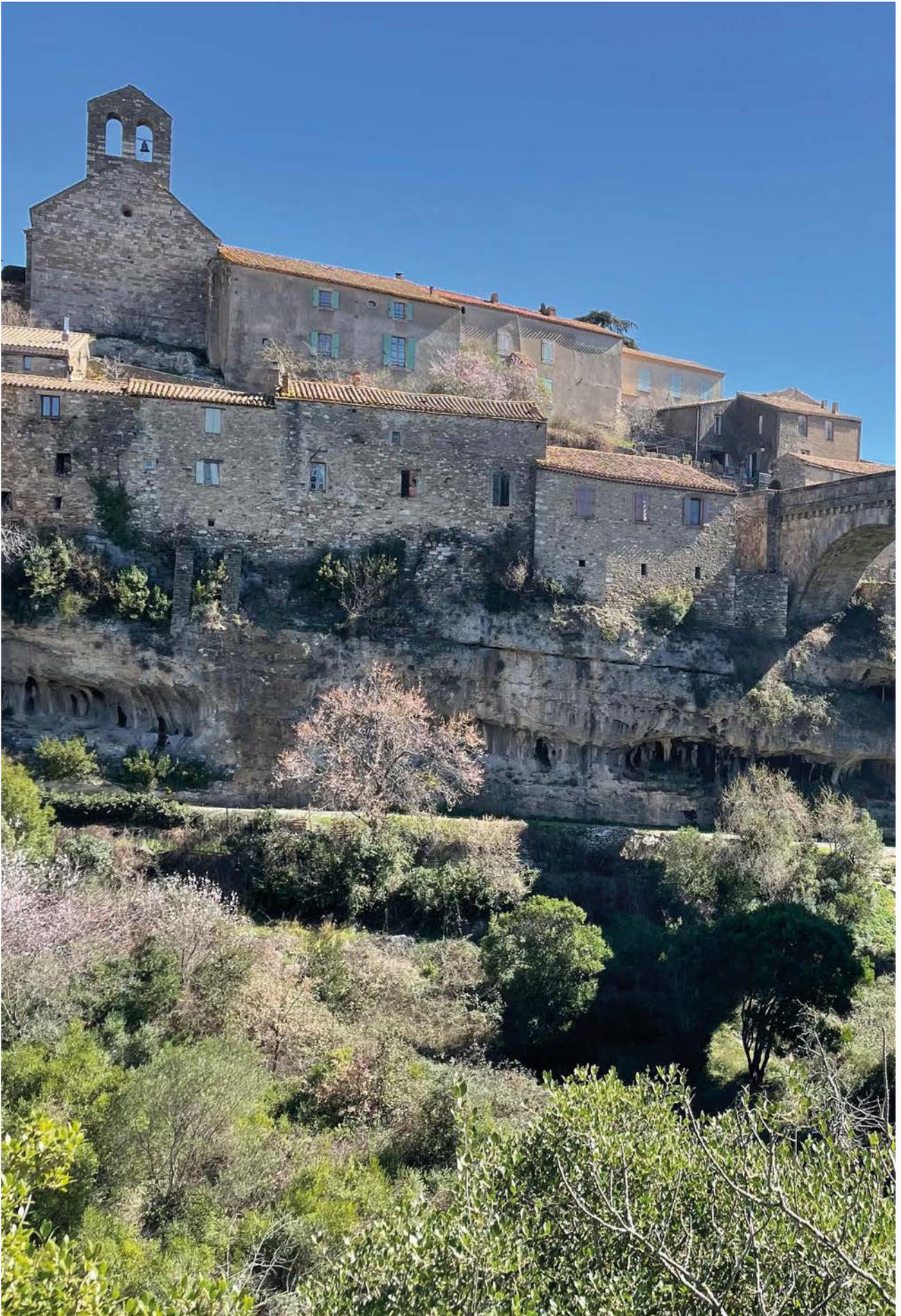
*B* *Bilan de l'OGS (2019-2023)*  
**et enjeux du projet Grand Site  
de France**

---





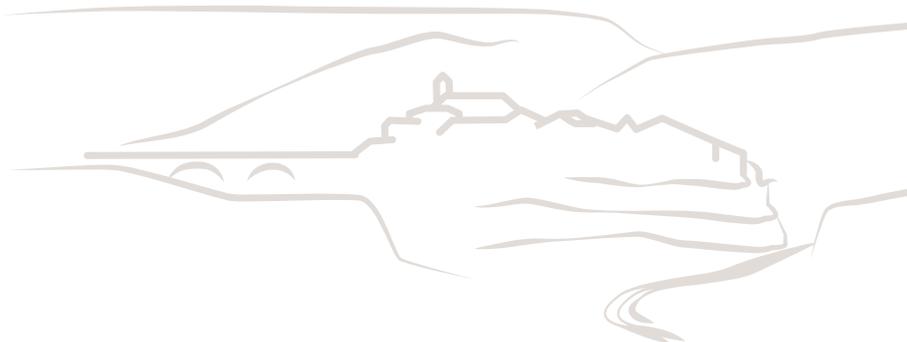
La Caunette et la Cesse



Minerve

# B Sommaire Bilan de l'OGS (2019-2023) et enjeux du projet Grand Site de France

<b>1 • Tableau synoptique des actions de l'OGS (2019-2023)</b> .....	92
<b>2 • De sérieux jalons posés pour le projet Grand Site de France</b> .....	96
2 • 1 Une vision commune du Grand Site (état des lieux, enjeux, avenir...)	
2 • 2 Des études de référence : Plan de Paysage / Schéma agricole	
2 • 2 - 1 Le plan d'action paysage causses, canyons et vignobles du Minervois	
2 • 2 - 2 Le schéma de développement agricole du Grand Site	
2 • 3 Deux projets structurants sur Minerve (cœur de site)	
2 • 3 - 1 Un nouveau projet scientifique et culturel du musée	
2 • 3 - 2 La restauration des remparts de la Cité	
2 • 4 Des aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette (porte d'entrée gorges)	
2 • 5 Des aménagements viticoles paysagers	
2 • 6 Un projet « Escapade Nature Sans Voiture »	
<b>3 • Les réponses apportées aux questionnements de l'État</b> .....	114
3 • 1 L'assistance architecturale et paysagère	
3 • 2 Le Schéma d'Accueil et de Découverte	
3 • 3 Des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) mutualisés	
3 • 4 Les valeurs paysagères et le périmètre du Grand Site de France	
<b>4 • Synthèse : les enjeux du projet Grand Site de France</b> .....	121
4 • 1 Gérer le cœur de site	
4 • 2 Protéger les sites fragiles	
4 • 3 Donner à voir le grand paysage	
4 • 4 Révéler l'histoire et la géologie	
4 • 5 Valoriser le patrimoine de pays	
4 • 6 Faire dialoguer paysage et économie	
4 • 7 Vivre les paysages du quotidien	
4 • 8 Orchestrer la gestion collective	



# B Bilan de l'OGS (2019-2023) et enjeux du projet Grand Site de France

Ce bilan a pour objet de **faire l'état des lieux de la mise en œuvre du programme d'actions de l'OGS pour dégager les réussites, les apports mais aussi les limites et les échecs** tant sur le plan factuel (NB : réalisation effective ou pas d'opérations...), que qualitatif (NB : apport d'un regard critique...).

Ce bilan s'organise en quatre points :

- ▶ en premier lieu, est présenté le **bilan des actions inscrites au programme de l'OGS 2019-2023** :
  - ▷ sous forme d'un tableau récapitulatif qui rend compte de l'avancée du programme dans son ensemble.
- ▶ ensuite, est présenté un **focus sur des aspects et/ou projets structurants de l'OGS** qui sont finalement de véritables jalons posés pour l'avenir du projet GSF :
  - ▷ la vision collective partagée des acteurs sur la réalité, sur la valeur, sur les points forts mais aussi les points faibles de leur territoire ;
  - ▷ la réalisation d'études stratégiques à l'échelle du Grand Site qui a permis de mieux considérer et faire des propositions pour préserver et mettre en valeur deux ressources fortes du territoire : sa valeur paysagère, son identité agricole ;
  - ▷ deux opérations distinctes menées à Minerve qui toutes deux contribuent à améliorer la mise en valeur du patrimoine de la cité et du Grand Site ;
  - ▷ une opération d'aménagement d'aires d'accueil résidents et visiteurs en dehors du cœur de La Caunette, principal village porte d'entrée du Grand Site ;
  - ▷ la création de nouveaux îlots viticoles dans le grand paysage aménagés avec le souci de leur bonne intégration paysagère ;
  - ▷ la réalisation d'une action concrète de promotion de la découverte par de la mobilité douce et ce en lien avec des Grands Sites voisins...

- ▶ ensuite, il s'agit de montrer **en quoi le territoire a été à l'écoute et a commencé à répondre aux questionnements posés par l'État** tant au sein de la CSSPP en décembre 2020 que lors de la visite de la Chargée de mission GSF du Ministère de la Transition Écologique en mars 2023 sur des sujets aussi divers que :
  - ▷ « *conforter le conseil architectural et paysager auprès des porteurs de projet* » ;
  - ▷ « *approfondir la réflexion pour permettre la connaissance et le suivi de la fréquentation, et s'assurer de sa compatibilité avec la préservation des qualités patrimoniales du territoire (patrimoine paysager, naturel et bâti)* » ;
  - ▷ « *examiner la cohérence du périmètre de l'OGS au regard du résultat des études en cours et des documents de planification à venir* ».
- ▶ enfin, en s'appuyant sur le bilan des acquis du territoire et des efforts à poursuivre, seront exprimés les grands enjeux sur lesquels va s'appuyer la stratégie et le programme d'actions pour les 8 prochaines années, qui seront développés en partie C du présent dossier.



Minerve

## Contexte de l'OGS

Les éléments exposés ici ont vocation à rappeler le contexte dans lequel ont été élaborées les actions dont il va être fait le bilan en suivant.

### Rappel des enjeux pour le territoire du Grand Site

Dans le cadre de l'élaboration du programme de l'OGS 2019-2023, le territoire avait identifié plusieurs enjeux :

- ▶ liés aux **paysages** : la mise en valeur du réseau viaire, l'effacement progressif des réseaux aériens, l'amélioration de la signalétique, la résorption des points noirs paysagers, la dynamisation de l'agriculture ;
- ▶ liés aux **patrimoines** : la protection et la mise en valeur de tous les patrimoines qu'ils soient au sein des villages ou dans le grand paysage (patrimoine archéologique, petit patrimoine rural, édifices majeurs et centres anciens des villages...);
- ▶ liés à la **fréquentation et à l'accueil** : la gestion du stationnement sauvage et de celui des camping-cars, le développement de l'offre et des modes de déplacement doux pour découvrir le territoire, la maîtrise de la fréquentation dans les sites sensibles, la mise en œuvre d'une stratégie locale et spécifique de l'accueil et de l'information des visiteurs ;
- ▶ liés à la **gestion du territoire** : la nécessité d'engager un travail permettant de préserver le cadre de vie et les paysages dans les outils de planification (documents d'urbanisme), et de développer l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement, la mise en œuvre d'une dynamique collective et coordonnée de préservation, de gestion et de mise en valeur qui mobilise les multiples acteurs intervenants sur le Grand Site.

### Rappel de l'ambition du territoire

À l'occasion de l'élaboration du programme OGS, une volonté commune de tous les acteurs était apparue d'engager ce territoire, à la valeur paysagère exceptionnelle et reconnue, dans une démarche raisonnée et durable dont la fréquentation maîtrisée puisse profiter tant aux habitants, qu'aux acteurs économiques locaux. Ils s'étaient donné comme ambition collective de « **révéler le Grand Site** », c'est-à-dire d'agir pour préserver, gérer et mettre en valeur ce qui fait la spécificité, la singularité du Grand Site, et de son grand paysage, en prenant en compte toutes ses composantes patrimoniales, dans un souci de développement économique local.

### Rappel des ORIENTATIONS du programme OGS 2019-2023

Pour traiter les enjeux identifiés, le territoire avait prévu d'agir sur **quatre orientations** :

- *Axe 1* : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
- *Axe 2* : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
- *Axe 3* : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
- *Axe 4* : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation



# 1 • Tableau synoptique des actions de l'OGS (2019-2023)

Intitulé des mesures	Localisation	Coût / MO	Programme OGS 2019 - 2023					GSF 2025-2032
			2019	2020	2021	2022	2023	
<b>AXE 1 – RÉVÉLER LES PAYSAGES ET FAVORISER LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS</b>								
<b>Élaboration du plan d'action paysage « Causse, canyons et vignobles du Minervois »</b>	Grand Site	63 000 € Parc	Étude				Réalisée	Mise en œuvre
1.1 – Priorisation et mise en œuvre des actions du plan de paysage	Grand Site	Pays / Parc			Accompagnement		En cours	Action poursuivie
1.2 – Mise en place d'une assistance architecturale et paysagiste	Grand Site	18 100 € Pays			Lancement		En cours	Action poursuivie
1.3 – Requalification du panorama sur la cité de Minerve depuis La Pujade	Minerve	Commune de Minerve					En cours	Action poursuivie
<b>2 – Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés</b>	Grand Site	36 000 € Pays			Étude		Réalisée	Mise en œuvre
2.1 – Mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets	Grand Site	Communauté de communes	Étude				Réalisée	Action poursuivie
2.2 – Opération d'enlèvement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation	Grand Site	Pays					En cours	Action poursuivie
2.3 – Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages)	Grand Site	Conseil départemental de l'Hérault			Travaux		En cours	Action poursuivie
2.4 – Élaboration et mise en œuvre d'un protocole d'effacement des réseaux aériens dans le grand paysage	Grand Site	Pays			Travaux		En cours	Action poursuivie
<b>3 – Élaboration d'un schéma de développement agricole</b>	Grand Site	53 100 € Conseil départemental de l'Hérault			Étude		Réalisée	Action poursuivie
3.1 – Aménagement viticole	La Livinière	216 200 € ASA d'aménagement foncier de l'Hérault		Travaux			Réalisée	
3.2 – Aménagement viticole	La Caunette	293 600 € ASA d'aménagement foncier de l'Hérault		Travaux			Réalisée	
3.3 – Mise en valeur des potentialités viticoles des causses	Minerve / La Caunette	Syndicat AOP Minervois			Accompagnement		En cours	Action poursuivie

Intitulé des mesures	Localisation	Coût / MO	Programme OGS 2019 - 2023					GSF 2025- 2032	
			2019	2020	2021	2022	2023		Action
<b>AXE 2 – CONNAÎTRE, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET URBAIN</b>									
<b>4 – Réalisation de l’inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, pierre sèche)</b>	Grand Site	Pays				Étude	Réalisée	Action poursuivie	
<b>5 – Élaboration d’un schéma d’interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers)</b>	Grand Site	Pays				Étude	En cours	Mise en œuvre	
5.1 – Accompagnement du Musée de Minerve par la chargée de mission musées du Pays d’art et d’histoire	Minerve	Pays			Accompagnement		Réalisée	Action poursuivie	
5.2 – Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve	Minerve	Commune				Étude	Réalisée	Action poursuivie	
5.3 – Étude de faisabilité pour l’organisation d’un événement « Grand Site »	Grand Site	Pays					Non réalisée	Action reportée	
<b>6 – Élaboration d’un protocole de restauration de mise en valeur des édifices majeurs des villages</b>	Grand Site	Pays					En cours	Action poursuivie	
6.1 - Restauration de l’église Saint-Laurent	Azillanet	112 500 € Commune					Étude	En cours	Travaux Action poursuivie
6.2 – Restauration de l’église Saint-Geniès	Cesseras	175 500 € Commune		Travaux				Réalisée	Travaux Action poursuivie
6.3 – Réhabilitation de l’église ND de l’Assomption et du porche	La Caunette	43 500 € Commune					Études	Réalisée	Travaux Action poursuivie
6.4 – Réhabilitation de l’église ND du Spasme	La Livinière	193 540 € Commune		Travaux				Réalisée	
6.5 – Sauvegarde et mise en valeur de l’ancienne chapelle Saint-Sauveur	La Livinière	15 000 € Commune					Étude	Réalisée	

Intitulé des mesures	Localisation	Coût / MO	Programme OGS 2019 - 2023					Action	GSF 2025-2032
			2019	2020	2021	2022	2023		
<b>7 -Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de villages)</b>	Grand Site	Pays					Étude -->	Réalisée	Mise en œuvre
7.1 – Mise en valeur des abords du village (dont théâtre de verdure)	Azillanet	Commune	Travaux -->					Réalisée	Action poursuivie
7.2 – Mise en valeur du cœur de village et de ses abords	Cesseroas	242 000 € Commune		Travaux ----->				Réalisée	Action poursuivie
7.3 – Mise en valeur du cœur du village et de ses abords	La Caunette	Commune						En cours	Action poursuivie
7.4 – Mise en valeur du cœur du village et de ses abords	La Livinière	453 350 € Commune			Étude ----->			En cours	Travaux Action poursuivie
7.5 – Mise en valeur des abords du village	Siran	Commune						En cours	Action poursuivie

### AXE 3 – AMÉLIORER L'ACCUEIL, ORGANISER LA VISITE ET ENRICHIR SON CONTENU

<b>8 – Élaboration d'un plan de gestion des APN, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels</b>	Grand Site							En cours	Action poursuivie
8.1 – Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels	Grand Site	Pays			Accompagnement ----->			En cours	Action poursuivie
<b>9 – Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars)</b>	Grand Site	69 000 € Pays					Étude -->	En cours	Action poursuivie Mise en œuvre
9.1 – Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs	La Caunette	435 409 € Commune Conseil départemental de l'Hérault		Travaux ----->				Réalisée	
9.2 – Aménagement de l'aire d'accueil et d'information	Vélieux	105 000 € Commune		Étude ----->				En cours	Travaux Action poursuivie
9.3 – Réhabilitation de la passerelle de Coupiac	Minerve / La Caunette	29 000 € Communauté de communes Communes		Étude ----->				En cours	Travaux
9.4 – Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte inter Grand Site	Grand Site	Hérault Tourisme et Aude Tourisme			Étude préalable et conception ----->			Réalisée	Action poursuivie

Intitulé des mesures	Localisation	Coût / MO	Programme OGS 2019 - 2023					Action	GSF 2025-2032
			2019	2020	2021	2022	2023		
<b>10 – Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information)</b>	Grand Site	69 000 € Pays					Étude -->	En cours	Action poursuivie Mise en œuvre
10.1 – Mise en place d'un réseau des ambassadeurs	Grand Site	Office de Tourisme Communautaire					Accompagnement ----->	En cours	Action poursuivie
10.2 – Conception et diffusion d'outils de communication touristique	Grand Site	Office de Tourisme Communautaire						Non réalisée	Action reportée

#### AXE 4 – METTRE EN PLACE UNE GESTION PÉRENNE DU GRAND SITE ET DES OUTILS D'ÉVALUATION

<b>11 – Assurer l'animation de l'OGS</b>	Grand Site	Pays						En cours	Action poursuivie
<b>12 – Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants...)</b>	Grand Site	41 700 € Pays					Conception ----->	Réalisée	Action poursuivie
<b>13 – Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)</b>	Grand Site	Pays						En cours	Action poursuivie
<b>14 – Mise en place d'un observatoire de la fréquentation</b>	Grand Site	Pays					Étude -->	En cours	Mise en œuvre
<b>15 – Mise en place des outils de suivi/évaluation du programme OGS</b>	Grand Site	Pays						En cours	Action poursuivie

2 actions non réalisées

19 actions réalisées

24 actions en cours

TOTAL : 45



Les rapports d'activités du Grand Site de 2019 à 2023

## 2 • De sérieux jalons posés pour le projet Grand Site de France



Présentation du projet d'aire d'accueil et d'information devant le Comité des élus le 30 mai 2023 à Vélioux

### 2 • 1 Une vision commune du Grand Site (état des lieux, enjeux, avenir...)

Le lancement de l'Opération Grand Site (OGS) depuis 2015, puis sa mise en œuvre avec un premier programme d'actions jusqu'en 2023, a permis aux acteurs du territoire de se doter d'une organisation et d'une animation dédiée pour le projet à l'échelle du Grand Site. Ce travail a abouti au partage d'une vision de leur territoire tant en termes d'état des lieux, de points forts et de points de vigilance, que de problématiques et d'enjeux, et de solutions à imaginer et à mettre en œuvre afin de traiter les problèmes prioritaires sur le Grand Site, ainsi que pour préparer et anticiper l'avenir...

La mise en place d'une gouvernance dédiée à l'OGS avec notamment la mise en place d'un Comité des élus du Grand Site présidé par le Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles et composé

des élus des sept communes (maires et élus référents...), qui s'est réuni régulièrement, a permis d'offrir un espace et des temps d'échanges sur des sujets relatifs à la gestion des paysages et de la fréquentation. Régulièrement, les problématiques ont pu être partagées, des solutions communes ont été envisagées, et des opérations concrètes ont ensuite été lancées, soit à l'échelle d'une commune, soit d'une commune, soit du périmètre entier, soit au-delà. Dans le cadre de ce Comité local, les élus ont participé activement aux réunions et se sont progressivement défini des objectifs ainsi qu'une méthode appropriée à la démarche Grand Site de France. Ce **Comité des élus du Grand Site**, instance de mise en œuvre concrète d'un débat ouvert et de proximité est devenu au fil des années le **véritable organe stratégique** d'animation du projet de Grand Site de France et de définition d'une vision commune...

La mise en œuvre de l'OGS a permis aux autres acteurs clés du Grand Site, que sont **les habitants** (via l'information régulière et les supports de communication créés et diffusés), ainsi que **les techniciens des différents services** intervenants sur le Grand Site (gestionnaires d'aménagements et/ou d'équipements au titre de l'exercice de leurs compétences), d'être informés de manière précise et juste, d'être sensibilisés sur la valeur patrimoniale et le projet de GSF, de se l'approprier, d'être le cas échéant accompagnés, et de s'impliquer aussi dans la préservation, la bonne gestion et la mise en valeur du territoire, devenant alors **des ambassadeurs et co-acteurs du projet**.

Les **missions de la structure porteuse et gestionnaire de la démarche Grand Site de France**, en l'occurrence du Pays à cette échelle, posture et rôle finalement très nouveaux pour un territoire par ailleurs déjà concerné et imbriqué dans d'autres territoires supra Grand Site (Communauté de Communes, Parc, Pays...) ont été **progressivement comprises et reconnues**. Parmi ces missions, au-delà de l'animation/coordination de l'OGS, de l'information sur la démarche, de l'appui technique aux porteurs de projet, il faut souligner la fonction d'ingénierie assurée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour veiller à la cohérence des projets dès leur conception, cela quel que soit le maître d'ouvrage, et ce dans l'intérêt de la préservation et de la mise en valeur des paysages et du cadre de vie des habitants, ainsi que de l'amélioration de l'information et de l'accueil des visiteurs.

Par ailleurs, le **lancement de plusieurs opérations**, qu'ils s'agissent d'études, de travaux, de missions d'appui et/ou de conseils, **a permis de sensibiliser et d'accompagner les maîtres d'ouvrages**, notamment les communes, pour concevoir et réaliser leurs opérations dans leur **globalité**, en prenant en compte tous les aspects, et avec **méthode** en avançant étape par étape et en associant à chaque étape les partenaires incontournables concernés...

## Méthode

### « de l'idée au projet »

- ▶ Initiative de lancer un projet par un maître d'ouvrage ;
- ▶ Prise de rendez-vous par le maître d'ouvrage avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles gestionnaire, structure de conseil et d'accompagnement ;
- ▶ Lors de ce rendez-vous, balayage de tous les aspects du projet : attentes, besoins, localisation, maîtrise foncière, usages, sécurité, environnement, fonctionnement envisagé, entretien, effets en termes de vie locale et/ou de retombées économiques, impacts en termes de paysage et de fréquentation ;
- ▶ définition avec le maître d'ouvrage d'une feuille de route pour avancer dans la conception puis la réalisation du projet, étape par étape, selon différentes phases successives : réflexion, études préalables, temps d'information ou de concertation avec les habitants, montage des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou liés aux servitudes de protection puis des dossiers de demande de subventions ;
- ▶ mise en place d'un comité de pilotage/ groupe de travail dédié au regard de la nature du projet ;
- ▶ appui et suivi des étapes : élaboration des cahiers des charges, recherche des financements, mise en concurrence et sélection des équipes en charge de la maîtrise d'œuvre, suivi des études puis des travaux...





Cesseras

L'élaboration de **plusieurs schémas de référence thématiques à l'échelle du Grand Site** ont permis d'établir et partager également un certain nombre de diagnostics tant sur les structures et dynamiques paysagères, que sur les points noirs paysagers, sur l'agriculture dans toutes ses dimensions, sur les modes de fréquentation et d'accueil d'un territoire qui mérite d'être mieux découvert.

Il faut noter qu'à l'occasion de l'élaboration de ces multiples schémas, **une prise de conscience** des acteurs locaux, et en premier lieu des élus,

s'est opérée à l'image d'un « **effet papillon** » sur le Grand Site...

En effet, il a été régulièrement expliqué que toute création de nouvel équipement (même peu volumineux...), ou le lancement d'une action de promotion extérieure non maîtrisée pouvait avoir un impact en termes d'image et de qualité paysagère et de cadre de vie mais aussi de fréquentation touristique locale sur les hameaux, les villages ou sur des sites patrimoniaux sensibles.

L'élaboration de ces schémas a démontré à de nombreux acteurs locaux que le Grand Site regorgeait de lieux et d'itinéraires d'intérêt moins connus que la cité de Minerve, et qu'il fallait **savoir agir de manière adaptée** pour proposer et aménager une offre tant en matière d'aménagements, que d'équipements et/ou de services afin de contribuer à diffuser et étaler la fréquentation autant dans le temps que dans l'espace, toute l'année, sur tout le Grand Site et même au-delà.

Enfin, il faut souligner **l'adaptation et la persévérance des nouveaux élus sur certaines communes** pour avoir, suite au renouvellement municipal de 2020, décidé de poursuivre certaines des actions entreprises par les équipes sortantes, et ce dans l'intérêt du développement de leurs villages, et du Grand Site...

## 2 • 2 Des études de référence : Plan de Paysage / Schéma agricole

Dans le cadre du programme d'actions de l'OGS 2019-2023, des schémas dits de référence ou études stratégiques destinées à outiller le Grand Site pour préparer son avenir ont été élaborés.

Deux études ont été menées par deux acteurs particulièrement impliqués dans le projet de GSF que sont le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Département de l'Hérault, en étroite collaboration avec le gestionnaire du Grand Site.



Mayrannes, Minerve

## 2 • 2 - 1 Le Plan d'action paysage Causses, canyons et vignobles du Minervois

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a porté l'élaboration du Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du minervois co-animé avec le Pays.

Cette mission d'étude a suivi la méthodologie nationale des Plans de paysage : définition d'objectifs de qualité paysagère et d'un programme d'actions.

Il s'agissait pour les acteurs du territoire de se doter d'un outil cadre partagé et construit d'aide à la décision en matière d'aménagement, d'urbanisme, de gestion architecturale et paysagère. Ce document a permis de mener une identification, une caractérisation et une qualification des entités, structures et dynamiques paysagères du Grand Site et l'élaboration d'un programme d'actions ainsi que d'un guide de bonnes pratiques à suivre pour bien agir.

Ce Plan de paysage a concerné un territoire de dix communes dont les sept du Grand Site, concernées tout ou partie par l'unité paysagère des Causses, canyons et vignobles du minervois.

Cette mission a fait l'objet d'une large concertation avec mise en place d'instances de pilotage et de suivi dédiées : groupe projet (PNRHL, Pays, bureau d'études), comité technique, comité de pilotage et ateliers participatifs qui sont réunis régulièrement tout au long de la mission.

L'élaboration du diagnostic et la formulation des enjeux paysagers a fait l'objet d'ateliers participatifs thématiques ouverts aux habitants, le diagnostic a été présenté en Copil de l'étude en juin 2018.

La stratégie paysagère et les Objectifs de Qualité paysagère (OQP) ont été présentés en Copil en juin 2019.

L'élaboration du programme d'actions et du cahier de recommandations architecturales et paysagères a fait l'objet de réunions de groupes de travail en septembre 2020 en préalable à la rédaction par le cabinet.

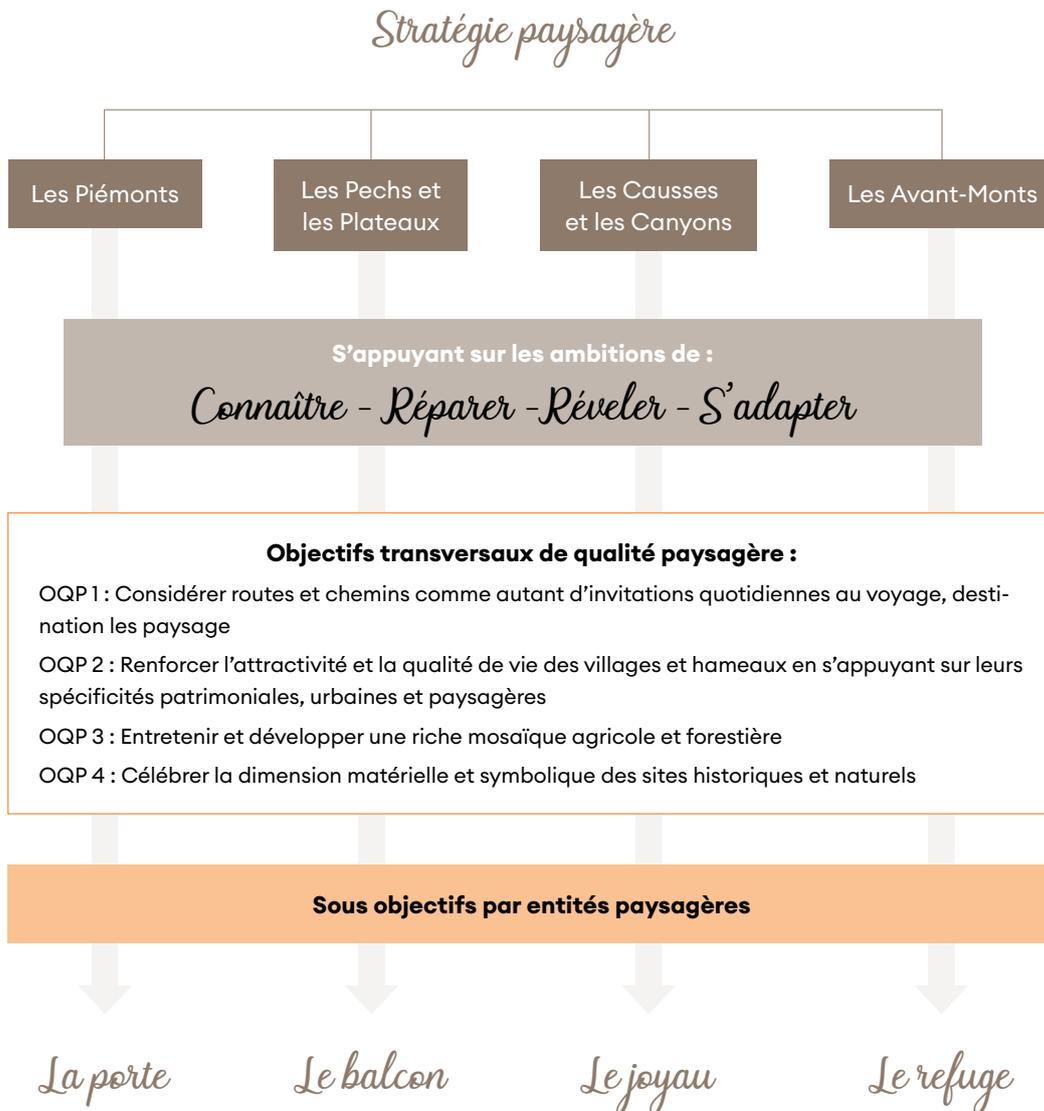
Le document complet (dont le programme d'actions et le cahier de recommandations) a été présenté et validé en Comité de pilotage final de l'étude le 15 septembre 2021.

Le Plan de paysage



Groupe de travail du Plan de paysage du 3 septembre 2020 à La Caunette

## Schéma stratégie paysagère du Plan de paysage



Source : Plan de paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc

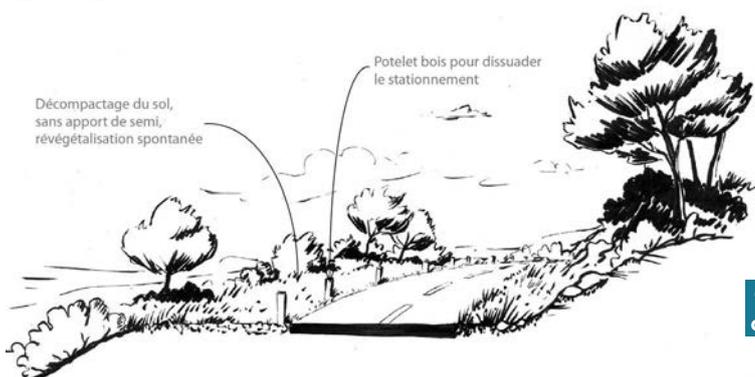
Le document *Cahier de recommandations* formule des recommandations urbaines et paysagères à destination de tous les acteurs (privés ou publics) porteurs d'un projet d'architecture ou de paysage sur le territoire.

Le document qui a été élaboré s'organise en deux parties :

- ▶ La première est une synthèse du diagnostic paysager. Elle révèle ce qui caractérise particulièrement les paysages et en fait leur richesse à travers la description des entités paysagères : les piémonts, les pechs et plateaux, les causses et canyons, les avant-monts...
- ▶ La seconde partie est axée sur les OQP et aborde des sujets spécifiques afin de « prendre soin de nos paysages » :



Coupe type d'une route des causses



Coupe type d'une route des piémonts et des pechs

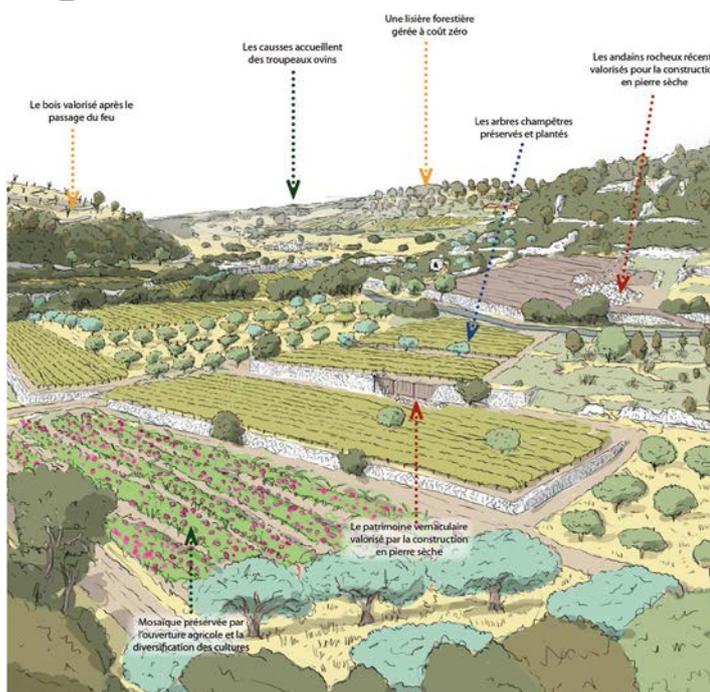
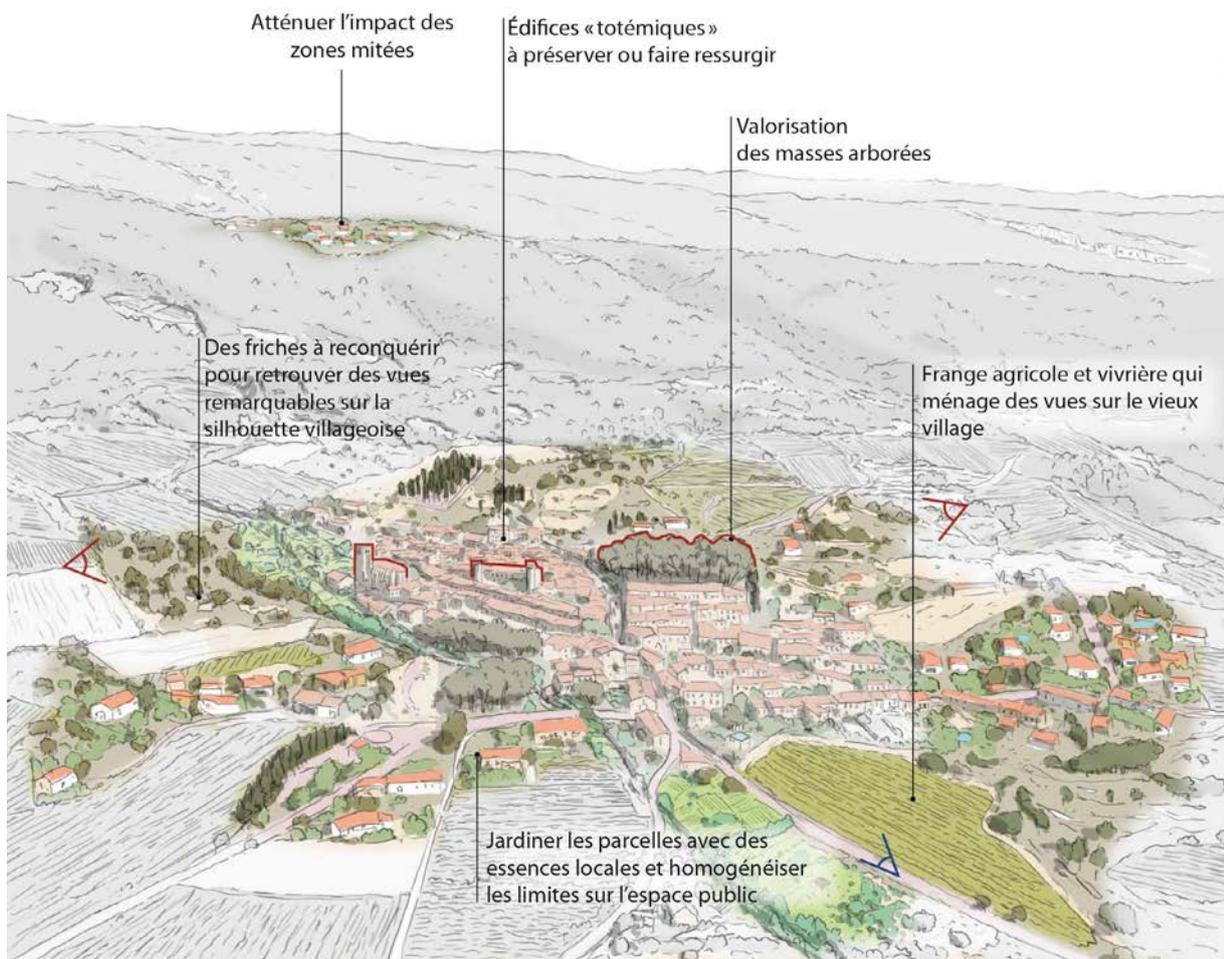


Schéma représentant les points de recommandations pour la mosaïque agricole et forestière

- ▶ Recommandations concernant les activités agricoles et leur diversification
- ▶ Recommandations concernant le patrimoine en pierre sèche
- ▶ Recommandations concernant les arbres champêtres
- ▶ Recommandations concernant la forêt et les interfaces paysagères : forêt/champs, forêt/village

Source : Plan de paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc

## Schéma du lien entre le village et ses franges



Source : Plan de paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois - PNR du Haut-Languedoc

La réalisation de cette étude paysagère à la fois très participative, très détaillée et conduite à l'échelle locale a permis aux acteurs du territoire d'acquérir de la connaissance sur leurs paysages du quotidien et de se forger une culture paysagère commune, de débattre et de partager les enjeux et les objectifs de qualité paysagère, de se sensibiliser aux bonnes pratiques, et de disposer d'un panel d'actions et de recommandations pour agir.

Lors du Comité de pilotage de validation du Plan de paysage de septembre 2021 est décidé :

- de lancer deux actions prioritaires inscrites au programme d'actions du Plan de paysage : la mission d'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (NB : action par ailleurs également inscrite au programme 2019-2023 de l'OGS) et une étude sur les sensibilités du territoire du Plan de paysage à l'énergie photovoltaïque en toiture ;

- de poursuivre la co-animation Parc/Pays du Plan de paysage afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Même si un comité de suivi du Plan de paysage n'a pas été à ce jour formellement mis en place, il faut noter que depuis, les chargés de mission Paysage du Parc et OGS du Pays échangent régulièrement sur ces sujets.

Dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature au label Grand Site de France, de nombreux éléments de ce Plan de paysage ont été considérés et ont permis d'alimenter tant la présentation du Grand Site (partie A) que le programme d'actions pluri-annuel (partie C).

## 2 • 2 - 2 Le Schéma de développement agricole du Grand Site

Compte tenu de l'importance de l'agriculture à la fois dans les paysages et dans le tissu économique du Grand Site, les élus ont souhaité faire de l'OGS la démarche support de la mise en œuvre d'un véritable projet collectif de développement agricole durable. Ils ont choisi de se doter d'un outil de référence avec en particulier l'élaboration d'un diagnostic complet et mis à jour de l'agriculture dans toutes ses dimensions ainsi que la définition d'orientations stratégiques.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles gestionnaire de l'OGS a donc initié l'élaboration d'un Schéma de développement agricole.

Dès l'amont du lancement de cette opération, le Pays Haut Languedoc et Vignobles travaille en lien avec la DREAL et la Direction de l'Économie rurale et de l'Agriculture du Conseil départemental de l'Hérault.

En octobre 2021, dans le cadre du Projet européen OENOMED de coopération transfrontalière de valorisation des vins des aires protégées de Méditerranée, le Département a proposé au Grand Site d'être à la fois territoire d'expérimentation de l'élaboration d'une charte locale viti-vinicole et de porter l'élaboration du schéma de développement agricole à la place du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Dès lors, le Département devient maître d'ouvrage de cette mission d'étude à l'échelle des sept communes du Grand Site.



Troupeau de brebis

Cette étude réalisée en 15 mois a fait l'objet d'une large concertation locale avec mise en place d'un groupe projet (Département, Pays, bureau d'études) et atelier d'échanges avec les élus des communes, permanences auprès des agriculteurs avec remise d'un questionnaire, journée d'ateliers d'échanges avec les agriculteurs, les élus et plusieurs techniciens représentants des principaux organismes d'appui et de conseil.

Le document complet (dont le diagnostic agricole de territoire et les orientations) a été restitué aux élus des communes, aux agriculteurs locaux et aux représentants de plusieurs collectivités et organismes dont le Syndicat de l'AOP Minervois, l'association Chemin Cueillant et la Chambre d'agriculture le 15 juin 2023.

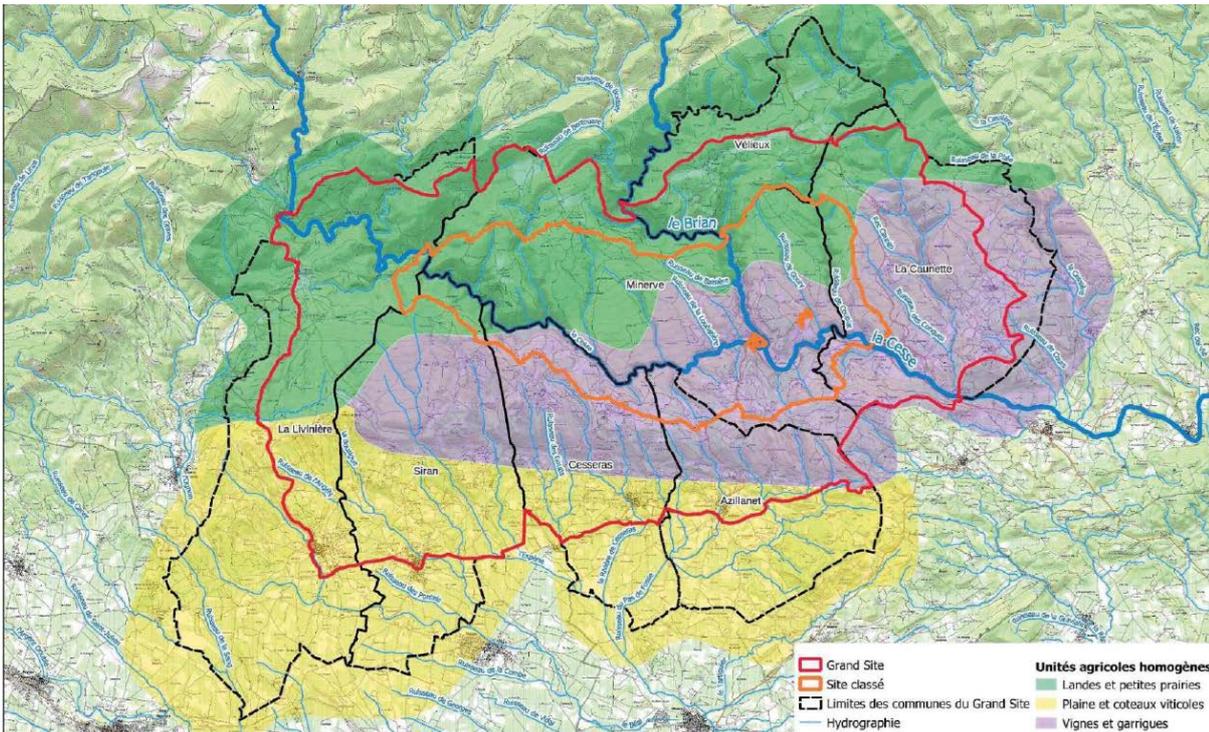
Diagnostic de territoire

Orientations



Paysages de vignes

## Carte des unités agricoles homogènes



Source : Schéma de développement agricole du Grand Site - Département de l'Hérault

*Le document Diagnostic de territoire* dresse un panorama complet et précis de la situation de l'agriculture sur le Grand Site.

*Le document Orientations* propose trois axes stratégiques à développer pour préparer l'avenir de l'agriculture sur le Grand Site :

- **Maintenir une activité agricole dynamique et diversifiée sur le territoire ;**
- **Identifier le foncier agricole disponible et planifier sa reconquête ;**
- **Promouvoir une agriculture durable et qui valorise le patrimoine bâti et paysager...**

La réalisation de cette étude thématique sur l'agriculture dans toutes ses dimensions a permis à des acteurs locaux qui ne se croisent pas forcément de débattre ensemble et de partager les enjeux et des objectifs permettant de conforter et pérenniser à l'avenir une agriculture adaptée à la fois aux spécificités du territoire du Grand Site et aux grands changements en cours...

Lors de la réunion de restitution finale du Schéma de développement agricole, il est collectivement décidé de donner une suite concrète à ce schéma en lançant dès que possible un Schéma agricole phase 2 qui puisse consister en la mise en œuvre plus opérationnelle d'une des actions suggérées...

Dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature au label GSF, de nombreux éléments de ce Schéma agricole ont été considérés et ont permis d'alimenter tant la présentation du Grand Site (partie A) que le programme d'actions pluri-annuel (partie C).

Il a été souhaité d'inscrire au programme d'actions du dossier label 2025-2032 :

- ▶ le lancement d'une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture ;
- ▶ le lancement d'un programme de travaux d'ouverture de milieux sur les causses avec réalisation d'actions expérimentales de gestion par le pâturage ;
- ▶ la participation et le suivi par le Grand Site des stratégies de gestion territoriales liées à la ressource en eau...

## 2 • 3 Deux projets structurants sur Minerve (cœur de site) :

La commune de Minerve au cœur du Grand Site, s'attache depuis plusieurs années à entretenir son patrimoine afin de mettre en valeur ce qui fait sa spécificité, sa singularité et en cela contribue à révéler ce qui fait partie de l'esprit des lieux...

### 2 • 3 - 1 Un nouveau projet scientifique et culturel du musée

La commune de Minerve est propriétaire et gestionnaire du musée archéologique et paléontologique situé au cœur de la cité médiévale.

Implanté dans la commune depuis les années 1970, il a été créé par des érudits locaux et des habitants du village à partir de collections locales rassemblées lors de fouilles ou de découvertes fortuites.

Ce musée a reçu l'appellation « musée de France » en 2003.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OGS, la commune de Minerve a souhaité s'engager dans un projet global visant à terme à réaménager et mettre en valeur ce musée. Ce projet lancé pour plusieurs années doit permettre d'améliorer les conditions de présentation des collections afin de mieux les interpréter, donner de meilleures clés de lecture et de compréhension d'une grande partie de l'esprit des lieux du Grand Site et ainsi améliorer l'expérience de la découverte.

Dans un premier temps, la commune s'est lancée ainsi dans l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée municipal.

Pour ce faire, la commune s'est fait accompagner par la chargée de mission musées du Pays d'art et d'histoire (PAH) du Pays Haut Languedoc et Vignobles.



Visite de la DRAC et du Département au musée de Minerve du 15 septembre 2022

Le PSC du musée de Minerve a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> réunion de lancement en avril 2021 suivie d'une réunion de calage entre la commune de Minerve et le Pays Haut Languedoc et Vignobles chargé de l'accompagner en juin 2021. Les objectifs et la méthode suivie pour l'élaborer ont été présentés en Conseil municipal de Minerve en décembre 2021.

Un comité scientifique et technique dédié a été mis en place, il s'est réuni à plusieurs reprises entre octobre 2021 et juillet 2023.

L'élaboration du PSC s'est basée à la fois sur les travaux du Comité scientifique (avec des temps spécifiques sur les collections, les publics, le bâtiment, l'environnement territorial, le fonctionnement et l'identité du musée), sur des études et expertises complémentaires (audits sur la sécurité, la sureté, le récolement de collections,

le traitement des archives, l'étude des publics, ...) ainsi que sur l'ingénierie de conseil apportée par l'attachée de conservation du patrimoine du PAH.

En complément de l'élaboration du PSC, le maire de Minerve a exprimé le besoin d'une étude d'aide à la décision pour la gestion du futur musée portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Suite au travail mené sur le PSC et dans le cadre de l'étude d'aide à la décision pour la gestion, le projet global envisageable pour le musée de Minerve a été restitué aux élus de Minerve lors d'une réunion de travail le 20 novembre 2023.

Le PSC dans sa version la plus aboutie a fait l'objet d'une présentation devant le Conseil municipal de Minerve le 15 février 2024.

*Le document du PSC* qui a été élaboré comprend un volet diagnostique et un volet projet.

Le projet est articulé en cinq axes majeurs :

- Une requalification du musée : rénovation architecturale et nouveau parcours muséographique ;
- Une optimisation de la gestion des collections ;
- Une meilleure valorisation des collections auprès de tous les publics ;
- Un nouveau positionnement du musée ;
- Un modèle économique pérenne.

L'élaboration du PSC a permis de poser les bases de la mise en œuvre du projet du nouveau Musée de Minerve qui passe nécessairement par la rénovation du bâtiment assortie d'un nouveau parcours muséographique.

Avec l'espace d'accueil dévolu à l'antenne de l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux depuis mars 2024, et le futur espace dédié à la présentation générale des principaux éléments d'intérêt du Grand Site, le PSC a pour ambition de positionner le musée comme le principal espace d'information et de renvoi des visiteurs sur le Grand Site et au-delà.

La Commune de Minerve a souhaité inscrire la mise en œuvre du nouveau Musée et de la Maison du Grand Site à Minerve au programme d'actions du dossier label 2025-2032.



Collections de coquillages

### 2 • 3 - 2 La restauration des remparts de la Cité

Les remparts qui enserrant la cité de Minerve sur son éperon rocheux font partie des édifices patrimoniaux majeurs du paysage de Minerve et donc du Grand Site, ils sont visibles dès que l'on approche du village.

Depuis de nombreuses années, la commune de Minerve se mobilise pour restaurer et mettre en valeur ces remparts.

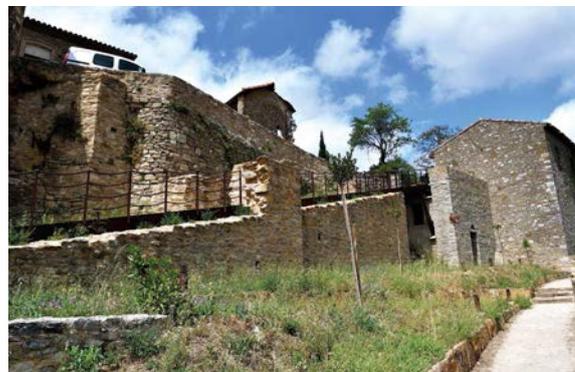
En 2006, dans le cadre d'un dossier de Pôle d'Excellence Rurale (PER) Couleurs de Pierre porté et obtenu par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la commune a pu mobiliser des financements et a demandé à un architecte du patrimoine, de concevoir un projet global de restauration avec la définition de plusieurs tranches successives de travaux, et d'entreprendre la restauration de ces remparts, une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux est ainsi réalisée.

En 2007-2008, des fouilles archéologiques ont eu lieu sur une partie de ces remparts, certains des objets retrouvés sont exposés au musée archéologique municipal engagé depuis dans un projet global et à long terme de mise en valeur.

En janvier 2011, les remparts ont été inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (MH).

En 2014, la commune a souhaité lancer la réalisation d'une 2<sup>nde</sup> tranche de travaux, qui se réalise entre 2016 et 2017.

Entre 2020 et 2023, la commune a réalisé une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux permettant de dégager tout le front Est et créer ainsi un cheminement piétonnier depuis l'accès Nord de la cité en venant de l'aire d'accueil du Bouys jusqu'à la terrasse située à mi-hauteur sur le flanc Sud et qui domine la confluence entre la Cesse et le Brian, avec aménagement d'une rampe inclinée.



Les travaux de restauration et de mise en valeur de cet édifice majeur du patrimoine du Grand Site ont été reconnus comme « un chantier d'ampleur particulièrement qualitatif ».

Les remparts ainsi restaurés ont été inaugurés le 11 octobre 2023 en présence du Président du Département.

Aujourd'hui, ils font partie intégrante du parcours de visite du village et offrent un promontoire exceptionnel sur les gorges en contrebas. Des visites accompagnées sont régulièrement organisées tant par l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux que par d'autres acteurs locaux à l'occasion par exemple de manifestations dédiées au patrimoine (ex : les Journées Scientifiques en Minervois portées par la Communauté de communes du Minervois au Caroux et l'Association Ménerbès).

Dans le cadre du projet de Grand Site de France, il a été souhaité poursuivre la restauration d'autres secteurs de ces remparts et proposer une meilleure mise en scène, notamment en inscrivant dans le programme d'actions 2025-2032 :

- ▶ la conception et la réalisation d'un itinéraire d'interprétation ;
- ▶ la restauration d'une nouvelle tranche des remparts.



## 2 • 4 Des aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette (porte d'entrée gorges)



Aménagement de l'entrée Ouest de La Caunette

Le village de La Caunette est le principal village porte d'entrée sur le site classé et plus largement sur le Grand Site. Situé sur un territoire très contraint entre falaise et rivière de la Cesse, le tissu urbain du village s'organise tout en longueur. Cette situation entraînait depuis longtemps des problèmes récurrents de stationnement tant au détriment des habitants que des visiteurs.

Dans la continuité de sa démarche de réhabilitation des espaces publics du village, entamée en 2004, la commune a souhaité agir en priorité sur la résolution de ces dysfonctionnements et porter la création/réhabilitation paysagère d'aires d'accueil qualitatives et de cheminements piétons pour relier le centre historique.

Après une étude de diagnostic des espaces publics plusieurs réunions de travail, visites terrain avec les élus et plusieurs partenaires, les élus ont décidé d'agir en priorité pour apaiser le cœur de village et améliorer l'accueil des visiteurs en traitant les problèmes de stationnement.



Aire de repos du Département à La Caunette

Entre octobre et décembre 2016, un comité de pilotage dédié est mis en place, ce qui permet d'associer les services concernés, jusqu'à la validation d'un avant-projet.

Entre avril et septembre 2017, le projet d'aménagement global est validé par le conseil municipal et par l'agence technique départementale puis en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) puis se voit notifié l'autorisation ministérielle de travaux en site classé et la délivrance du permis d'aménager.

Le projet global d'aménagement ainsi conçu comporte trois volets complémentaires :

- ▶ La création d'une aire d'accueil à l'entrée Ouest du village, face à l'église d'une capacité de 20 places (aire d'accueil résidents, jardin de l'église, route de l'Ormeau, restauration paysagère), portée par la commune ;
- ▶ La création d'un cheminement piéton le long de la Cesse permettant de rejoindre le pont de fer depuis l'aire de repos de la route départementale (RD) (liaison douce sécurisée), portée par commune ;
- ▶ L'aménagement de l'aire de repos le long de la RD (aire visiteurs), porté par le Département.

Les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil résidents située à l'entrée Ouest du village (dont le mur de soutènement en pierre sèche) ont été reconnus comme « remarquables » par l'Inspecteur

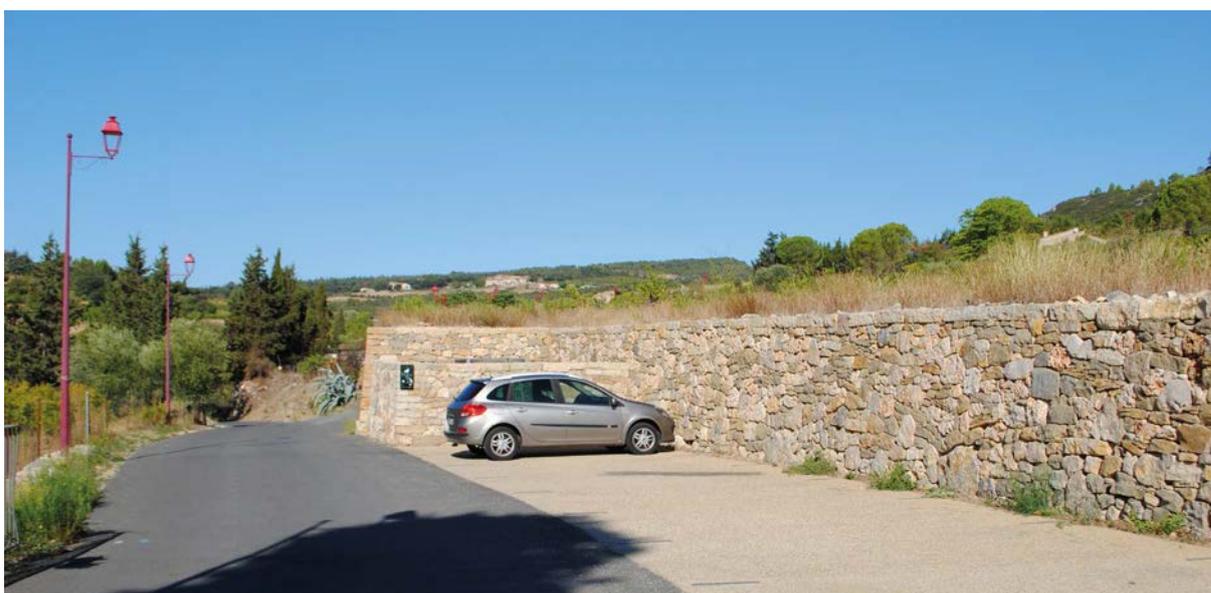
Général lors de sa mission du 3 février 2020 préalable à l'examen du programme OGS en CSSPP.

Ces travaux ont permis d'améliorer l'accessibilité aux commerces et services de proximité, d'améliorer la qualité de l'accueil et le confort de visite et donc les retombées économiques locales tout en préservant la qualité paysagère aux abords du village.

On peut noter l'exemplarité de la démarche du projet, tant par la méthode suivie que par les partenaires mobilisés, depuis la réflexion initiale jusqu'à la réalisation des travaux, situés en partie en site classé.

Dans le cadre du projet de Grand Site de France, il a été souhaité poursuivre la restauration et la mise en valeur des espaces publics ainsi que l'amélioration de l'offre de visite, en inscrivant dans le programme d'actions 2025-2032 :

- ▶ la réalisation du sentier d'interprétation sur l'histoire des causes, des gorges et du patrimoine bâti à La Caunette ;
- ▶ la restauration de la Tour porte et du passage de la Carambelle.



Aménagement de l'entrée Ouest de La Caunette

## 2 • 5 Des aménagements viticoles paysagers

Dès le démarrage de l'OGS, les élus du Grand Site affirment leur volonté de préserver et mobiliser le foncier pour des objectifs agricoles, de conforter l'installation de jeunes agriculteurs, de reconquérir des terres laissées en friches, et ce tout en préservant la qualité paysagère du Grand Site.

En 2015, les communes de La Caunette et La Livinière ont souhaité lancer des projets collectifs afin d'accompagner les viticulteurs qui éprouvent le besoin de se développer mais qui rencontrent des difficultés d'accès à la terre. C'est ainsi que ces deux communes ont décidé de créer des « vignobles paysagers ».

Ces aménagements ont permis de reconquérir de nouvelles terres agricoles, tout en conservant la mosaïque paysagère, d'accompagner des jeunes agriculteurs locaux dans leur projet de développement, de valoriser un nouveau terroir, de réduire le risque incendie dans un secteur très sensible aux feux de forêt...

Ces projets collectifs vont se réaliser par étapes avec la même organisation suivie pour les deux communes.

Dans un premier temps, une première analyse sur le foncier mobilisable à l'échelle du Grand Site est réalisée et présentée par la SAFER. Sur cette base, les élus des communes décident de réaliser un pré-

diagnostic de terrain afin d'identifier les secteurs en friche ayant un potentiel agricole à valoriser.

En 2016, un recensement de terrains communaux en friches et garrigues est réalisé par les élus. C'est dans ce cadre que les communes de La Caunette et de La Livinière identifient les parcelles sur lesquelles les conditions du milieu (sol, topographie, accès, absence d'état boisé, ...) apparaissent les plus favorables pour aménager de nouvelles terres agricoles.

En 2017, sur les secteurs identifiés, un appel à candidatures est lancé. Au total, 15 viticulteurs (9 sur La Caunette et 6 sur la Livinière) vont se montrer intéressés et se voient attribuer des lots en fonction de leurs besoins (localisation, surfaces, ...).

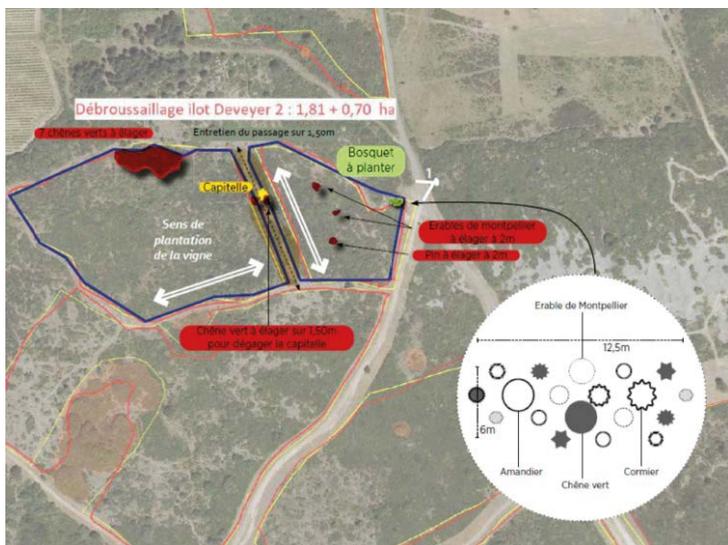
Pour pouvoir passer concrètement à la mise en œuvre des deux projets, le portage des travaux est délégué à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Aménagement Foncier de l'Hérault.

Dès 2018, l'ASA assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des deux opérations et le service travaux de la SAFER Occitanie se charge de la maîtrise d'œuvre et du suivi des travaux sur le terrain...

Parallèlement, à la demande de la DREAL, une mission d'assistance paysagère est mise en place, portée par convention, par la commune de La Livinière pour le compte des deux communes. Celle-ci a pour objet l'accompagnement de la création



Groupe de travail Ilots viticoles du 18 Juillet 2018 à La Livinière



Préconisations paysagères sur l'aménagement de La Livinière  
Source : Bilan des aménagements viticoles - SAFER Occitanie



Aménagement viticole en cours à La Caunette



Aménagement viticole en cours à La Livinière

des îlots viticoles par un paysagiste concepteur en phases études et travaux. Des mesures d'insertion paysagère ont été proposées et mises en place dans le cadre d'un dialogue continu sur le terrain avec les viticulteurs concernés.

Pour les deux projets, les mêmes types de travaux ont été réalisés, ils ont concerné principalement en la préparation des sols pour l'implantation de vignes.

Si fin 2020, tous les travaux de préparation des sols sont terminés, les plantations de vignes vont s'étaler sur plusieurs années et des semis de céréales vont permettre de garder les parcelles propres pour celles qui n'ont pas encore été plantées.

- ▶ Concernant le projet sur La Caunette (abords des hameaux du Cazal et de Vialanove) : sur une surface de 29,30 ha initialement identifiée, 28,60 ha seront finalement préparés ;
- ▶ Concernant le projet sur La Livinière (abords de Saint Julien des meulières) : sur une surface de 21,75 ha initialement identifiée, 20,73 ha seront finalement préparés.

Ces deux opérations d'aménagement réalisées dans un double objectif économique et environnemental, ont été menées avec le souci de concilier développement agricole, préservation des paysages et de la biodiversité, et dans le cadre d'une concertation locale étroite entre tous les acteurs concernés (viticulteurs, entreprises, élus, SAFER, Paysagiste, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, DDTM, DREAL).

Certains de ces travaux d'aménagement ont pu être présentés par les viticulteurs eux-mêmes à l'Inspecteur Général lors de sa mission du 3 février 2020 préalable à l'examen du programme OGS en CSSPP ainsi qu'à la Chargée de mission GSF du Ministère de la Transition Écologique lors de sa visite du 30 mars 2023.

La mission de conseil en paysage pour accompagner la création de ces nouveaux vignobles a fait l'objet d'une communication dans le Guide pratique « La démarche paysagère dans les Grands Sites de France » publié par le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) en 2022.

## 2 • 6 Un projet « Escapade Nature Sans Voiture »

Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » a souhaité s'associer à Hérault Tourisme, à Aude Tourisme, et aux deux Grands Sites de France en projet les plus proches que sont « Canal du Midi, Béziers, Languedoc, Méditerranée », et « Cité de Carcassonne », pour concevoir et mettre en place tous ensemble un projet commun d'itinérance et de découverte selon le concept des « Escapade Nature Sans Voiture » (ENSV) du Réseau des Grands Sites de France (RGSF).

Ce concept vise à développer l'itinérance douce à une échelle supra-territoriale en mettant en évidence une nouvelle manière de voyager à travers le récit d'une découverte globale (hébergements, restauration, sentiers de randonnées, itinéraires vélos, activités...), qui passe par une immersion sans voiture.

Ce projet ENSV interdépartemental Aude Hérault entre Béziers, Minerve et Carcassonne s'est déroulé en plusieurs phases :

- ▶ Février 2019 à mars 2020 : émergence du projet ;
- ▶ Mars 2020 à Juin 2021 : étude de faisabilité des itinéraires ;
- ▶ Juin 2021 à Novembre 2021 : test des itinéraires ;
- ▶ Novembre 2021 à Août 2022 : production des fiches techniques par itinéraire, préparation de la conception du carnet de voyage, échanges sur les éléments de contenu ;
- ▶ Août 2022 à avril 2023 : 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage au Domaine de Bayssan avec échanges sur une 1<sup>ère</sup> maquette du carnet de route (type « road book »), puis finalisation du carnet, et enfin organisation de la campagne de communication...

En avril 2023, une conférence de presse de lancement du projet s'est tenue au Domaine de Roueire à Quarante.

Aujourd'hui, la promotion et la diffusion du carnet de route est assurée par l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux mais aussi par les autres partenaires acteurs de la promotion touristique des Grands Sites.

Le document **carnet de route** est un document de communication et de valorisation qui comprend :



- ▶ une carte et le récit des escapadeurs,
- ▶ des informations pratiques pour organiser son voyage.

Au travers de ce projet inter Grands Sites, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a souhaité agir concrètement en faveur :

- ▶ de la réduction de l'afflux de véhicules sur le cœur du Grand Site, et de leur impact dans le paysage ;
- ▶ du développement de l'itinérance sur le Grand Site et des connexions avec d'autres Grands Sites voisins ;
- ▶ de la promotion des valeurs des GSF, d'un tourisme durable fondé sur la qualité du paysage et l'expérience des lieux, et d'une expérience de visite basée sur les valeurs d'émerveillement, d'évasion, de partage, d'accueil ;
- ▶ du rayonnement des territoires concernés et de leur attractivité réciproque.

Dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature au label GSF, le Pays et l'Office de tourisme Du Minervois au Caroux ont souhaité inscrire au programme d'actions du dossier label 2025-2032 :

- ▶ le renforcement de l'accueil et de l'animation de l'Office de Tourisme ;
- ▶ le développement d'outils de communication touristiques ;
- ▶ la réalisation d'une étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site...

### 3 • Les réponses apportées aux questionnements de l'État

Dans une correspondance du 29 mars 2021, le Ministère de la Transition Écologique transmettait à Monsieur le Préfet de l'Hérault le procès-verbal de la réunion de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) réunie le 3 décembre 2020 pour l'examen du projet et du programme d'actions 2019-2023 de l'OGS.

La CSSPP donnait un avis favorable à l'unanimité assorti des recommandations suivantes :

- ▶ « examiner la cohérence du périmètre de l'OGS au regard du résultat des études en cours et des documents de planification à venir » ;
- ▶ « conforter le conseil architectural et paysager auprès des porteurs de projet ».

Ensuite, dans une correspondance du 30 juin 2023, le Ministère de la Transition Écologique transmettait à Monsieur le Préfet de l'Hérault le compte rendu de la visite effectuée le 30 mars 2023 par la chargée de mission Grands Sites de France du Bureau des sites et espaces protégés (Sous-direction de la qualité du cadre de vie, Direction de l'urbanisme, de l'habitat et des paysages, Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature).

Les services de l'État indiquaient notamment les recommandations suivantes pour guider l'action du Syndicat mixte dans la perspective de la candidature au label :

- ▶ « réaliser un bilan critique des actions mises en œuvre au regard des engagements pris en matière de maintien et d'amélioration des qualités paysagères des sites » ;
- ▶ « approfondir la réflexion pour permettre la connaissance et le suivi de la fréquentation, et s'assurer de sa compatibilité avec la préservation des qualités patrimoniales du territoire (patrimoines paysager, naturel et bâti) » ;
- ▶ « apporter la garantie de la capacité du gestionnaire à assurer la conduite d'opérations de maintien et d'amélioration des qualités paysagères des sites, en termes d'organisation du suivi des projets et de mobilisation des moyens humains, à toutes les étapes des projets ».

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du programme OGS 2019-2023, puis de l'élaboration du présent dossier de candidature au label Grand Site de France, tous ces points soulevés ont été considérés et ont été traités successivement par le Grand Site. Des actions déjà inscrites au programme OGS ont été lancées et vont se poursuivre, d'autres actions non prévues ont depuis été engagées :

- ▶ une mission d'assistance architecturale et paysagère ;
- ▶ l'élaboration d'un schéma d'accueil et de découverte ;
- ▶ les sujets d'urbanisme et de planification ont été débattus et ont donné lieu à une feuille de route collective pour avancer ;
- ▶ la consolidation des valeurs paysagères et patrimoniales du périmètre du Grand Site a été retravaillée en s'appuyant sur les dernières études et expertises réalisées.

#### 3 • 1 L'assistance architecturale et paysagère

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a lancé la mission d'assistance architecturale et paysagère sur le territoire des sept communes du Grand Site en janvier 2023.

Durant l'élaboration du Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du minervois porté par le PNRHL, l'analyse urbaine, paysagère et architecturale du territoire démontre déjà un besoin d'accompagnement et d'encadrement sur ces thématiques.

En décembre 2020, l'Inspecteur Général, à l'occasion de son rapport à la CSSPP, présente la mise en place d'un conseil architectural et paysager comme devant être une action prioritaire.

En septembre 2021, à l'occasion du Comité de pilotage de validation des documents du Plan de paysage, la mise en place d'une assistance architecturale et paysagère, est retenue comme une des trois actions prioritaires à mettre en œuvre dès 2022, et ce, sous maîtrise d'ouvrage du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Cette mission de conseil a pour objectifs :

- ▶ d'offrir un nouveau service mutualisé de conseil de proximité aux porteurs de projets (élus, habitants, agriculteurs) du Grand Site ;
- ▶ d'accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de restauration, d'extension et/ou de construction, afin de faire émerger des projets s'inscrivant harmonieusement dans le paysage (qualité architecturale, insertion paysagère) et en cohérence avec les recommandations du Plan de paysage ;
- ▶ de partager une culture commune de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le Grand Site tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission de conseil, il s'agit notamment, au travers d'un prestataire professionnel issu du milieu libéral :

- ▶ d'accompagner tous les porteurs de projets sur le Grand Site du stade de l'idée jusqu'au projet, qu'ils soient soumis ou non à permis (construire et/ou aménager) ;
- ▶ d'établir le lien avec les communes et autres services instructeurs, et appliquer un protocole de travail en amont de l'instruction des dossiers de demande de permis (de construire et/ou d'aménager) ;
- ▶ d'assurer un suivi de l'instruction des dossiers.

Une réunion d'évaluation à mi-parcours est organisée en juillet 2023 avec les principaux partenaires (DREAL, CAUE, Parc...).



Journée d'assistance architecturale et paysagère du 21 mars 2023 à Siran

Au final durant cette 1ère année de mission entre janvier et décembre 2023 :

- ▶ Sur la commune de La Caunette, ce sont 6 porteurs de projets qui sont rencontrés ;
- ▶ Sur la commune de Minerve, 5 ;
- ▶ Sur la commune de Cesseroas, 4 ;
- ▶ Sur la commune de Siran, 2 ;
- ▶ Sur la commune d'Azillanet, 1.

Les projets concernent :

- ▶ majoritairement des projets de bâtiments agricoles : 8 projets sur 18 ;
- ▶ avec des problématiques d'installations de panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments : 5 projets ;
- ▶ de la réhabilitation de bâtiments d'habitation : 2 projets ;
- ▶ de l'aménagement de petit patrimoine agricole : 2 projets ;
- ▶ des interventions simples sur le bâti : 2 projets ;
- ▶ un lotissement : 1 projet ;
- ▶ un belvédère : 1 projet ;
- ▶ un projet réhabilitation de musée : 1 projet.

Les projets sont quasiment tous au stade d'idée au moment où les porteurs de projet sont rencontrés par le paysagiste et l'architecte conseil.

*Au total :*

→ 9 journées de présence terrain ont été assurées auprès des porteurs de projet ;

→ 20 projets différents ont été accompagnés.



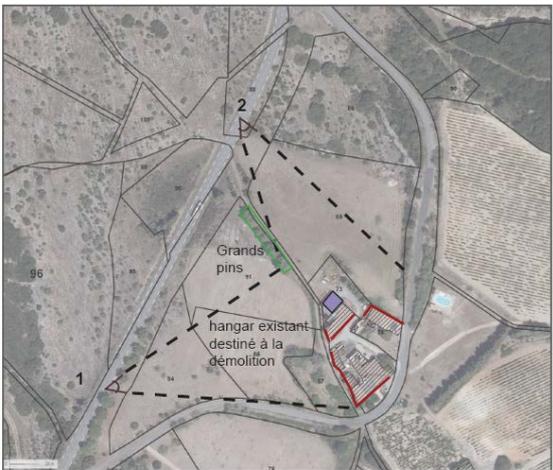
Journée d'assistance architecturale et paysagère du 14 novembre 2023 à Cesseroas

Chaque rendez-vous avec un porteur de projet assuré par l'équipe composée d'une architecte et d'un paysagiste donne lieu à la rédaction d'un **courrier** et d'une **fiche synthétique d'état des lieux et de recommandations** permettant au porteur de projet d'avancer. Chaque fiche conseil précise notamment : l'identité du porteur de projet, l'intention et l'état d'avancement, les aspects réglementaires, les éléments de diagnostic (situation, emprises, volumes...), des recommandations pour améliorer la conception architecturale et l'intégration paysagère. Ces courriers précisent notamment : les étapes à suivre

pour poursuivre la démarche de conception, la démarche et le type d'autorisation d'urbanisme à solliciter.

Suspendue fin décembre 2023 pour cause de financements, cette mission va être relancée dès que possible. La poursuite de la mise en œuvre d'une assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site est inscrite au programme d'actions du dossier label 2025-2032.

**Points importants de l'existant**



Photographie aérienne  
 — Façade et ensemble bâti remarquables  
 - - - Vues importantes

**Recommandations**



Source : Fiches de recommandations, mission d'assistance architecturale et paysagère - Pays

### 3 • 2 Le Schéma d'Accueil et de Découverte

L'élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines, d'un schéma des déplacements et du stationnement, d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs, et d'un observatoire local de la fréquentation avaient fait l'objet de quatre fiches actions distinctes inscrites au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS.

Durant l'année 2022, après plusieurs échanges techniques, pour tenir compte des attentes et objectifs de tous les partenaires (dont volets étude et observatoire de la fréquentation et interprétation), il apparaît possible de regrouper et ainsi mutualiser l'élaboration des quatre schémas dans une seule mission.

En mars 2023, la Chargée de mission GSF du Ministère, suite à sa visite sur le Grand Site, et dans la perspective de la candidature au label, recommande d'« *approfondir la réflexion pour permettre la connaissance et le suivi de la fréquentation, et s'assurer de sa compatibilité avec la préservation des qualités patrimoniales du territoire (patrimoines paysager, naturel et bâti)* ».

La mission d'élaboration du Schéma d'Accueil et de Découverte (SAD) du Grand Site, a été lancée en juillet 2023. Elle vise à se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour améliorer la qualité de la visite dans toutes ses dimensions (accueil, stationnement, circuits, information...), et d'une organisation locale pour suivre l'évolution quantitative, qualitative, spatiale, et temporelle de la fréquentation. Elle concerne principalement le périmètre du Grand Site, néanmoins il s'agit de pouvoir changer d'échelle en fonction des sujets à traiter, tant en termes d'état des lieux que de plan d'actions.

L'élaboration du diagnostic et la formulation des enjeux ont fait l'objet d'une journée d'ateliers élus/techniciens en février 2024.

Le projet de diagnostic a été présenté et les pistes d'actions ont été discutées en Comité des élus du Grand Site élargi aux techniciens en avril 2024.

Le diagnostic réalisé depuis juillet 2024, et le projet de programme d'actions discuté en Comité technique en octobre 2024, sont en cours de finalisation.

Le document complet (dont le programme d'actions) sera présenté devant le Comité des élus du Grand Site élargi aux principaux partenaires au printemps 2025.



Atelier du Schéma d'Accueil et de Découverte  
du 29 février 2024 à La Livinière

Diagnostic



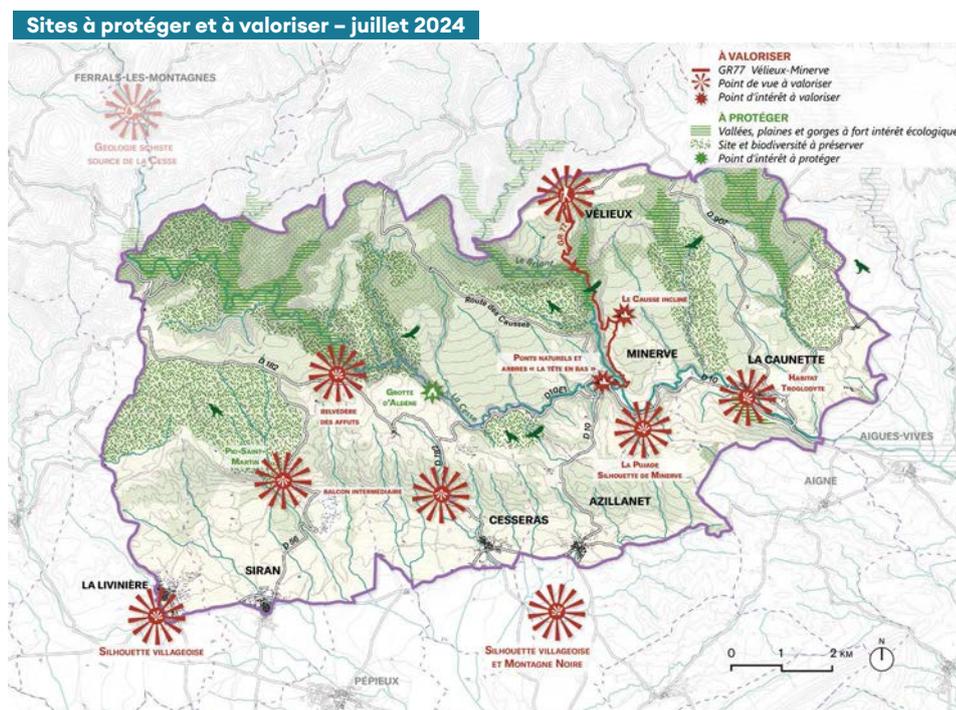
*Le document Diagnostic* fait état du diagnostic paysager des sites et itinéraires d'intérêts du diagnostic patrimonial culturel et urbain, de la fréquentation et des moyens d'accueil.

Le document Projet de programme d'actions consiste en un recueil de fiches actions organisées en plusieurs orientations :

- ▶ Étudier, protéger et valoriser le patrimoine du Grand Site ;
- ▶ Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site ;
- ▶ Aménager dans le respect de l'identité du Grand Site ;
- ▶ Révéler les facettes du patrimoine et des paysages du Grand Site.

L'élaboration de cette étude a permis aux acteurs du territoire de partager toute la valeur patrimoniale du Grand Site, ses nombreux points d'intérêt mais aussi leur fragilité, et mieux mesurer toute la réalité de la fréquentation dans toutes ses dimensions...

Dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature au label Grand Site de France, de nombreux éléments de ce Schéma d'Accueil et de Découverte ont été considérés et ont permis d'alimenter tant la présentation du Grand Site (partie A) que le programme d'actions pluri-annuel (partie C).



Source : Schéma d'Accueil et de Découverte - Pays



Route des crêtes à Siran



Point de vue à valoriser à Vélieux

### 3 • 3 Des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) mutualisés

À l'occasion de l'élaboration du Schéma de restauration paysagère de points noirs du Grand Site, les élus partagent l'état des lieux général des différentes problématiques de points noirs paysagers qui peuvent être constatées :

- ▶ cabanisation, dépôts sauvages de matériaux aux abords des villages et dans les espaces naturels ;
- ▶ panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes ;
- ▶ réseaux et équipements aériens électriques et téléphoniques ;
- ▶ certains secteurs de centres anciens, abords et entrées de villages, bords de route.

Par ailleurs, les élus, sont confrontés chaque jour à des initiatives de porteurs de projets de nouvelles constructions, de nouveaux aménagements ou d'équipements dont la qualité de conception nuit à l'image d'ensemble du Grand Site.

À partir de 2022, le sujet des outils et des moyens pour aider à encadrer voire à empêcher ces phénomènes notamment en amont de la délivrance des autorisations d'urbanisme est régulièrement abordé.

En juillet 2023, le Comité des élus du Grand Site, souhaitant débattre et envisager toutes les solutions possibles pour traiter ces problèmes, demande au Pays de prendre l'attache des services de l'État.

En janvier 2024, une réunion d'échanges sur les outils de protection, de gestion et de planification est organisée à laquelle participent tous les élus des communes du Grand Site, les services du Pays Haut Languedoc et Vignobles, de la Communauté de communes du Minervois au Caroux, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et les services de l'État (DREAL, UDAP et DDTM).

Les élus sont invités à exposer les problématiques récurrentes auxquelles ils sont confrontés.

Le panel des différents outils et méthodes à disposition des collectivités est présenté : les différents documents d'urbanisme et les différentes servitudes de protection.

En matière de planification urbaine, le constat est partagé que la situation sur le Grand Site est très hétérogène, certaines des communes ont des documents d'urbanisme, d'autres pas. Quand ils existent, ces documents sont de nature et de portée différentes et sont très anciens. Par ailleurs, l'ensemble du territoire n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Lors de cette réunion, les élus affirment leur volonté de pouvoir s'engager dans une démarche collective à l'échelle des sept communes visant à se doter d'un référentiel commun, tout en laissant la compétence de l'urbanisme au niveau de chaque commune et souhaitent se faire accompagner pour avancer dans leur réflexion.

Après expertise et présentation de l'analyse précise et détaillée de la situation par les services du Parc naturel régional du Haut-Languedoc le 23 mai 2024, après échanges avec les élus des autres communes le 26 juin 2024, les élus des sept communes décident de s'engager dans une démarche accompagnée, coordonnée et mutualisée à l'échelle du Grand Site visant à doter chacune d'entre elles d'un PLU.

Ainsi, entre le 4 juillet et le 10 septembre 2024, les communes délibèrent toutes favorablement, et dans les mêmes termes pour s'engager dans cette démarche et pour solliciter l'appui d'autres collectivités pour les accompagner à avancer (Pays, Parc, Communauté de communes).

L'engagement des élus dans une telle démarche de planification structurée à l'échelle du Grand Site, va ainsi leur permettre d'être mieux outillés pour préserver les paysages et le cadre de vie des habitants.

Dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature au label Grand Site de France, il a été souhaité inscrire au programme d'actions 2025-2032 l'élaboration/révision des PLU communaux dans le cadre d'une démarche mutualisée et harmonisée.

### 3•4 Les valeurs paysagères et le périmètre du Grand Site de France

Parmi les recommandations de la CSSPP l'une d'entre elle évoquait le fait d' « Examiner la cohérence du périmètre de projet de l'OGS au regard du résultat des études en cours et des documents de planification à venir ».

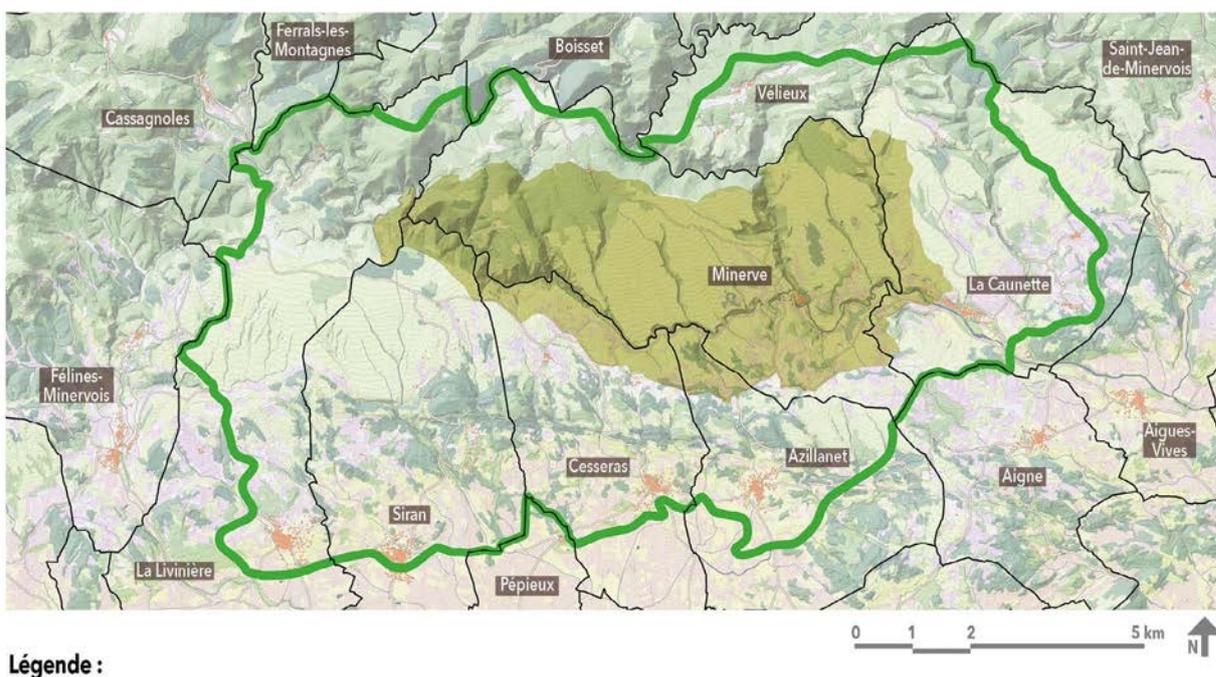
Par ailleurs, la visite de la chargée de mission du Ministère de la Transition Écologique du 30 mars 2023 venait appuyer cette réflexion : « Il sera essentiel que le dossier présente la valeur patrimoniale du Grand Site, son périmètre... ».

Pour apporter des précisions sur les éléments évoqués ci-dessus, le Grand Site a décidé de

travailler la structuration et les contenus de l'ensemble de la Partie A du présent dossier comme un véritable argumentaire dont l'objectif est d'apporter des réponses à ces questionnements. Ainsi, un travail a été engagé pour définir collectivement la représentation des paysages, leur organisation et les valeurs singulières qui leur sont associées.

À la lumière de ce travail d'expertise, une synthèse détaillée et multicritères vient conclure sur la proposition d'un périmètre ajusté, consolidé et justifié pour la candidature au label Grand Site de France.

Carte du périmètre proposé pour la candidature au label Grand Site de France



## 4 • Synthèse : les enjeux du projet Grand Site de France

Le programme d'actions qui est présenté dans ce dossier label a pour objectif de se projeter et de penser le développement futur du Grand Site à travers le prisme du paysage ; autrement dit d'accompagner l'évolution des paysages dans un objectif de qualité : qualité du cadre de vie, qualité des sites de visite, qualité de l'accueil des visiteurs, qualité de l'attractivité économique et touristique...

À la lecture du bilan critique du programme de l'OGS et des nombreux temps d'échanges/ateliers qui ont jalonné l'élaboration de ce document, il est à présent possible de proposer une synthèse des efforts et améliorations enregistrés depuis six ans, des lacunes et manques ainsi que des enjeux qui représentent les problématiques majeures auxquels le Grand Site doit maintenant faire face, dans le but de poursuivre son chemin et sa vocation d'exemplarité en matière de protection des paysages et de gestion de l'accueil.



Ruelle à Azillanet

### *Les acquis à pérenniser*

- ▶ Des études et documents-cadres de références réalisés et/ou en cours pour la gestion qualitative du territoire : Plan de Paysage, Schéma de restauration paysagère des points noirs, Schéma de développement agricole, Schéma d'accueil et de découverte.
- ▶ Des actions continues qui montrent une implication importante dans la gestion et le fonctionnement du Grand Site : l'animation et la gouvernance de l'OGS.
- ▶ Les actions réalisées et en cours de réalisation représentent 80% du programme de l'OGS 2019-2023.

### *Des actions à renforcer :*

- ▶ Des outils de gestion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère en lien avec les documents d'urbanisme à élaborer ;
- ▶ Le développement d'une culture collective des enjeux paysagers et patrimoniaux à pérenniser auprès des différents publics ;
- ▶ Une gestion de la fréquentation dans l'épaisseur du territoire à améliorer ;
- ▶ Une information et une association du gestionnaire à maintenir dès l'amont et à chaque étape du projet.



Paysages du Grand Site

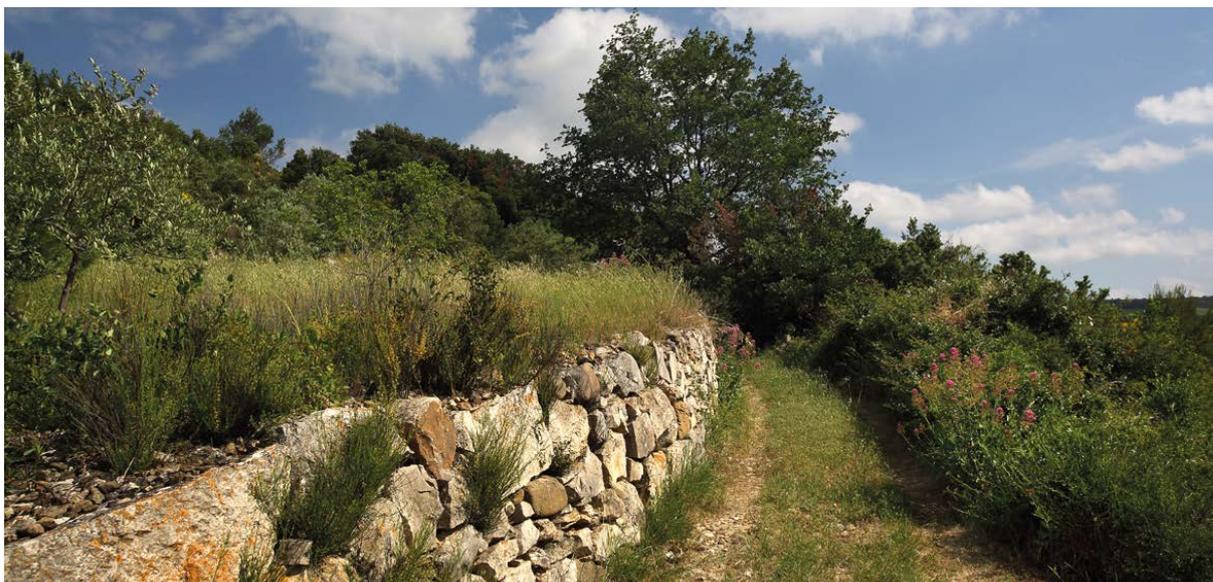
### *Une journée « lecture paysage » pour conforter les enjeux :*

À l'occasion de l'élaboration du dossier de candidature au label, une journée sur le terrain a été organisée avec les acteurs et partenaires de la démarche OGS. L'itinéraire et les points d'arrêts imaginés ont permis d'arpenter le territoire, d'échanger et de faire émerger les enjeux. Élus, techniciens et services de l'État étaient présents pour cette journée de partage d'expériences et de réflexions. Les échanges de cette journée ont été analysés, synthétisés et retranscrits dans les paragraphes suivants, illustrés par des photographies prises le jour même et accompagnés de verbatim des participants.

### *Les 8 enjeux retenus.*

Ils découlent de l'analyse et du regard critique posé sur les avancées du Grand Site, du travail mené par l'ensemble des acteurs pendant l'OGS et des nouvelles préoccupations qui ont émergé au fil du temps :

- *Gérer le cœur de site ;*
- *Protéger les sites fragiles ;*
- *Donner à voir le grand paysage ;*
- *Révéler l'histoire et la géologie ;*
- *Valoriser le patrimoine de pays ;*
- *Faire dialoguer paysage et économie ;*
- *Vivre les paysages du quotidien ;*
- *Orchestrer la gestion collective.*



Chemin sur le Grand Site

« La commune n'était pas dotée d'outils pour sa démolition puisque c'est un bâtiment privé et construit avant la mise en place du SPR »



Vue sur la cité depuis le pont de Minerve

« La répartition des parkings nouvellement créés n'est pas encore claire. Manque de signalétique et d'informations... »



Aire visiteurs le long de la RD10 à La Caunette

#### 4 - 1 Gérer le cœur de site

L'enjeu du cœur de site est d'harmoniser dans un même ensemble des activités aussi diverses que celles générées par la vie locale et la découverte touristique, dans un cadre général de protection des paysages si singuliers. Les gorges de la Cesse et du Brian constituent un site classé à la fois naturel et culturel : c'est un site culturel dans un site naturel, investi de tout temps par les hommes. C'est un site clos et protégé, cerné par les hautes parois des gorges. C'est un site habité à l'année, avec des problématiques d'usages et de confort. C'est un site cultivé et soigné, par l'agriculture dont l'élevage et la viticulture. C'est enfin un lieu de découverte et de loisirs mis en scène, avec de l'accueil, des itinéraires de promenades, des points de vue... Il faut donc donner la priorité aux conditions de ce dialogue entre cœur de site habité et visité.

D'un côté, certains points noirs paysagers continuent à dégrader l'image du cœur patrimonial : équipements techniques, dépôts de matériaux, phénomène de cabanisation, containers à déchets, aménagements divers. Si ce type d'équipement est souvent nécessaire à la vie dans le Grand Site, la qualité du mobilier et des matériaux utilisés, l'implantation de ces équipements et leur utilité doivent être questionnées davantage et faire l'objet d'une amélioration de traitement et d'intégration.

D'un autre côté, en certaines périodes de l'année, l'encombrement des voitures nuit à la perception des paysages, à la qualité des espaces et du cadre de vie. Cette nuisance est accentuée quand il s'agit des camping-cars qui ne disposent d'aucune aire équipée de points d'eau et de vidange dans le Grand Site.

Sur Minerve, les camping-caristes représentent entre 4 et 5 % des visiteurs. Ils stationnent principalement sur l'aire d'accueil du Bouys. Leur impact visuel est très fort, en arrivant sur Minerve depuis Azillanet, en raison de leur volume et de leur couleur.

#### Des constats partagés :

- ▶ Lutte contre les points noirs et amélioration de la perception paysagère des silhouettes bâties du cœur de site : équipements et bâtiments techniques, abords d'ouvrages, panneaux publicitaires... ;
- ▶ Amélioration de la compréhension de la fréquentation et de la diffusion des flux : gestion stationnements (habitants et visiteurs), signalétique, connexions et cheminements ;
- ▶ Réflexion sur l'intégration paysagère et le fonctionnement du parking visiteurs de Minerve : gestion de la végétation, emplacements camping-cars...



Vue sur les gorges depuis le plateau de Fauzan, Cesseras



Garrigue au-dessus de Minerve

### Des constats partagés :

- ▶ Préservation des refuges de biodiversité et des sites patrimoniaux sensibles (sites de nidification des rapaces et chiroptères, pelouses calcicoles, Minerve la Vieille, ancienne tour, dolmens...);
- ▶ Manque d'entretien de certains sites : mobilisation des moyens à assurer ;
- ▶ Canalisation des visiteurs et lutte contre les dégradations : choix des lieux à montrer, à aménager et inversement, choix des lieux à préserver, à garder confidentiels (ex : grotte de l'Aldène, rivière du Brian...);
- ▶ Surveillance des pratiques dans les espaces les plus vulnérables et communication auprès des visiteurs (activités de pleine nature : randonnées à pied, à vélos...).

## 4 - 2 Protéger les sites fragiles

Une part importante de la valeur du Grand Site réside dans son image de forte naturalité et de biodiversité. Les Activités de Pleine Nature (APN) constituent un atout pour ce territoire car elles contribuent à diversifier l'offre de visite et de découverte. La plupart de ces activités sont généralement exercées par des usagers responsables et respectueux. Or, sur certains secteurs sensibles d'un point de vue paysager, écologique et historique, et en certaines périodes de l'année, la fréquentation en dehors des chemins, des itinéraires est problématique. De plus, certaines pratiques génèrent des dérangements de la faune, la destruction de la flore sauvage, l'érosion des chemins, le piétinement d'habitats naturels... On constate de plus en plus la pratique de bivouac sauvage avec allumage de feux, voire de prélèvement abusif d'éléments du patrimoine archéologique (par absence de discernement ou manque d'information), voire de pillage intentionnel à des fins mercantiles (fossiles, pierres issues de capitelles ou de murets...). Les différentes pratiques des lieux montrent donc la fragilité de ces paysages et de ces milieux, et conforte l'idée qu'une gestion durable doit être mise en œuvre. Ce travail doit inclure une analyse fine des secteurs à risque, des visites sur site et des entretiens avec l'ensemble des acteurs concernés pour arriver à mettre en place des actions qui permettent de sécuriser les espaces les plus sensibles.



Vue sur Minerve depuis le belvédère de La Pujade



« Il manque encore une initiative faisant le lien pour améliorer la diffusion touristique sur l'ensemble du territoire, pour mieux se renvoyer la balle »



Approche depuis le Domaine du Pech, Minerve

### Des constats partagés :

- ▶ Identification et mise en réseau de l'ensemble des panoramas et belvédères du Grand Site : interprétation du territoire en tout lieu, renvois multi-sites, connexions réseau d'itinéraires ;
- ▶ Élargissement de l'offre de visite (diffusion et données à l'échelle du Grand Site) et amélioration de la communication sur les itinéraires et les points de vue ;
- ▶ Amélioration de la signalétique informative et structuration des accès (multimodaux) vers les sites d'intérêt ;
- ▶ Organisation des stationnements en amont des sites pour offrir une expérience de découverte plus large et respectueuse des paysages (sobriété et covisibilité) ;
- ▶ Meilleure lisibilité des limites/entrées du Grand Site et affirmation de la route de Minerve à Azillanet comme « route paysage » et itinéraire de découverte.

### 4 - 3 Donner à voir le grand paysage

Les reliefs marquants des pechs et plateaux mais aussi les sommets des Avant-Monts sont des éléments structurants des paysages du Grand Site. Aujourd'hui, les horizons qu'ils composent et les points de vue remarquables qu'ils offrent ne sont pas suffisamment mis en valeur. Pourtant, ils donnent à lire et à comprendre un certain nombre d'éléments repères dans le paysage : orientation des gorges et de la dalle calcaire inclinée des causses, silhouettes bâties qui s'accrochent sur les parois abruptes des falaises, étendues viticoles de la plaine limitrophe. De plus, le Grand Site est irrigué et desservi par un réseau routier communal et départemental qui assure la desserte du site tant pour les habitants que pour les visiteurs. Les routes sont les premiers supports de la découverte des paysages et offrent une multitude de perspectives qui renforcent son intérêt touristique. Il s'agit donc de poursuivre le recensement et la hiérarchisation de ces panoramas, de travailler leur mise en réseau, leur accessibilité et leur valorisation par des projets qui respectent la qualité des sites.



Berges de la Cesse, La Caunette

#### 4 - 4 Révéler l'histoire et la géologie

La cité de Minerve possède une richesse historique importante, reconnue et qui peut être mise en relation avec la singularité géologique et géographique du territoire. Force est de constater qu'aujourd'hui encore, peu d'informations sont apportées sur la compréhension de ce patrimoine en dehors de quelques sites d'interprétation ponctuels, à Minerve notamment. Il n'y a pas aujourd'hui d'outils de présentation générale des atouts et de la richesse touristique ni d'outils de médiation spécifiques à l'échelle du Grand Site (paysages, patrimoine, offre en sites et itinéraires APN...). De plus, la dynamique et le discours des acteurs touristiques relatifs à la démarche Grand Site de France (valeur patrimoniale, finalités, bonnes pratiques, actions entreprises) sont insuffisamment développés, organisés et accompagnés. Ici, l'enjeu concerne le déploiement de l'information et de l'interprétation dans l'idée de donner à comprendre l'histoire et la géologie en parcourant les paysages à l'échelle des gorges et des causses qui entourent la cité. Les modes de diffusion ne sont pas nécessairement des panneaux ou autres mobiliers qui ont tendance, par leur profusion, à banaliser les paysages. D'autres techniques peuvent être mises en avant avec comme mot d'ordre la sobriété comme valorisation contemporaine du patrimoine. Le Grand Site dispose de nombreuses boucles locales et itinéraires de randonnée permettant de le découvrir autrement que par la route. Sur certains itinéraires, des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont indispensables au développement de l'itinérance tant pour les habitants que pour les visiteurs.

#### Des constats partagés :

- ▶ Interprétation géologique des gorges et des reliefs karstiques des causses calcaires ;
- ▶ Mise en scène des paysages et des parcours de l'eau des gorges de la Cesse et du Brian, en s'appuyant notamment sur le recensement du patrimoine hydraulique ;
- ▶ Encouragement des visiteurs à descendre dans les gorges à certains endroits ciblés (ex : découvrir les « ponts naturels » à Minerve, sous fréquenté -> 2% des visiteurs) ;
- ▶ Poursuite de la valorisation du patrimoine historique du territoire, « hors les murs », du musée de Minerve (« du catharisme à l'ère industrielle »...);
- ▶ Harmonisation de la signalétique sur le territoire et maîtrise de son utilisation.

« Chez les particuliers, il faut bien cadrer la démarche pour ne pas que ça dégénère. »

« ... et ces projets de restauration seraient financés à 90% par des subventions, le reste à charge de 10%. »



Petit patrimoine bâti en pierre sèche, La Livinière

#### 4 - 5 Valoriser le patrimoine de pays

Le patrimoine au sens large, qu'il s'agisse des monuments classés et inscrits, de l'architecture bâtie remarquable, des espaces publics historiques et plus généralement du petit patrimoine lié à l'eau, à la pierre sèche ou à l'activité agricole témoignent de l'histoire passée et des racines profondément ancrées du territoire. Leur préservation ne doit pas se limiter à leur entretien en l'état ou à leur protection par classements et inscriptions, mais doit se placer dans une démarche d'information donnant des clefs de lecture et de compréhension des lieux. Cette richesse patrimoniale et paysagère doit pouvoir s'inscrire au travers d'une découverte élargie du territoire, dans son épaisseur et faire l'objet d'un accompagnement lorsque ce patrimoine se situe sur des parcelles privées. Certains édifices patrimoniaux, du fait de leur caractère monumental, contribuent à marquer le paysage urbain ou à dessiner une silhouette dans le grand paysage. Si les églises sont des édifices culturels, elles sont aussi des éléments patrimoniaux auxquels les habitants sont fortement attachés, et que les visiteurs aiment découvrir. Ces monuments ont tendance à se dégrader et nécessitent des travaux réguliers de restauration afin de mettre en sécurité le public, afin de les sauvegarder et les mettre en valeur. D'autres édifices non encore ouverts à la visite méritent d'être restaurés.

#### Des constats partagés :

- ▶ Restauration et entretien du petit patrimoine lié à la pierre sèche : murets, faïsses, capitelles, cabanes... ;
- ▶ Accompagnement dans le cadre de ces restaurations : subventions potentielles, guide de recommandations... ;
- ▶ Mise en scène de la découverte et de l'interprétation du patrimoine, en s'appuyant notamment sur l'offre oenotouristique importante sur le territoire ;
- ▶ Poursuite de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine bâti des villages : églises, portes médiévales, remparts, espaces publics des centres historiques...





« Les températures élevées diminuent drastiquement le temps de repas des brebis »

« Il faut trouver un équilibre entre prés et haies pour garder des zones d'ombrage »



Parcelle viticole, Cesseras



Site du projet d'aire d'accueil et d'information, Vélioux

#### 4 - 6 Faire dialoguer paysage et économie

L'ensemble des habitants et des visiteurs reconnaît l'importance de l'agriculture dans les paysages du Grand Site. Cette dernière, avec en premier plan la viticulture, mais aussi l'élevage, constitue une part importante de l'activité économique grâce à laquelle la campagne minervoise reste vivante et productive. Cependant, la simplification des pratiques ou encore le recul de certaines filières engendrent des transformations du paysage, difficilement réversibles comme l'enfrichement des coteaux ou la fermeture des causses... Comme évoqué dans le bilan, le Grand Site se bat pour soutenir la réintroduction de parcelles agricoles tout en y associant une attention paysagère accrue. L'enjeu est de poursuivre le soutien à ces activités rurales qui contribuent à la bonne gestion des paysages et de mettre en cohérence les différents usages existants pour que le territoire demeure attractif et dynamique. Cet enjeu interroge sur la capacité des acteurs du Grand Site à considérer la structure paysagère comme identitaire de leur territoire tout en étant le support de leurs activités économiques. Cette recherche d'équilibre entre développement agricole et ressource paysagère nécessite une sensibilisation et une démarche pédagogique ciblée.

#### Des constats partagés :

- Soutien à l'activité viticole et lutte contre la dynamique d'abandon des petites parcelles : fermeture des milieux, lutte contre l'enfrichement ... ;
- Soutien à l'activité d'élevage : pérennité et accès au foncier, conflits d'usages (randonneurs, chasseurs), adaptation au changement climatique, vente en circuits-courts... ;
- Gestion de l'eau afin de garantir une disponibilité de la ressource tant pour les habitants que pour les acteurs économiques (dont les agriculteurs qui œuvrent au maintien des paysages d'exception du Grand Site) ;
- Prise en compte de la question de la transition énergétique dans l'espace agricole : accompagnement des projets de production d'ENR (solaires et éoliens notamment) sur ou à proximité du Grand Site.



« On observe un beau panorama avec une cohérence du tissu ancien mais les nouvelles extensions ne participent pas à la qualité de la silhouette villageoise »

Vue sur le sillon viticole audois et le village d'Azillanet



### *Des constats partagés :*

- ▶ Maintien des silhouettes villageoises caractéristiques face au développement des extensions urbaines ;
- ▶ Valorisation des parcelles jardinées à l'intérieur et en lisières bâties comme îlots de fraîcheur ;
- ▶ Connexion des villages entre eux par des itinéraires doux et sécurisés ;
- ▶ Appui et renforcement du dynamisme culturel et économique des villages en s'appuyant sur la notoriété du Grand Site : événements festifs, manifestations locales, commerces et services de proximité, hébergements ;
- ▶ Renforcement des outils nécessaires à la vie quotidienne.

## *4 - 7 Vivre les paysages du quotidien*

Relativement éloignés des grands pôles urbains, les villages constituent le cœur battant du territoire, que ce soit d'un point de vue économique, mais aussi culturel. Leur centralité dans l'organisation du Grand Site doit être maintenue et renforcée, car c'est sur eux que repose une grande part de la vie locale. Aujourd'hui, un des enjeux identifiés soulève la question de la banalisation des paysages villageois par des extensions urbaines pas toujours heureuses, une disparition de la trame paysagère, des aménagements trop routiers des espaces publics... qui perturbent la lisibilité de leur silhouette caractéristique et leur image accueillante. Le Grand Site doit pouvoir, à sa mesure et progressivement, s'appuyer sur des exemples positifs et montrer qu'une réflexion se poursuit dans le sens d'un urbanisme durable et fédérateur pour vivre les paysages du quotidien. Un travail est donc à engager pour une vision globale intégrant une préservation dans les outils de planification (documents d'urbanisme...).



Table d'orientation, Azillanet

#### *Des constats partagés :*

- ▶ Amélioration de la connaissance de la démarche Grand Site de France et l'implication du grand public ;
- ▶ Coordination de l'ensemble des acteurs et des partenaires directement impliqués dans la gestion des paysages ;
- ▶ Animation forte de la gouvernance pour le suivi et le bon déroulement du projet, et faire vivre une conscience patrimoniale commune.

## *4 - 8 Orchestrer la gestion collective*

Le Grand Site de France nécessite une animation et un suivi afin de faire rayonner et vivre dans le temps le programme d'actions. Cela se traduit par la mise en place d'espaces de travail et de discussion fédérateurs, l'interconnaissance des acteurs ou encore une prise de conscience partagée sur la qualité des paysages pour inciter à intervenir. Depuis que le site est classé, les services de l'État accompagnent les porteurs de projets depuis la phase d'études en amont jusqu'à la réalisation et la conception qualitative des projets. À l'échelle du Grand Site, le conseil architectural et paysager mis en place dans le cadre de l'OGS est à maintenir pour accompagner la conception de projets de qualité tant pour les habitants, que pour les acteurs économiques et les collectivités.

En parallèle, il est nécessaire d'engager une sensibilisation externe pour dépasser le cercle des acquis à la cause du paysage. Pour y parvenir, un travail de caractérisation des publics à sensibiliser doit être mené et des actions à leur intention doivent être développées. La question de la concrétisation, de l'animation et de l'appropriation de ce projet de territoire par l'ensemble des acteurs, des élus, des habitants..., après sa phase d'élaboration, est donc au cœur de cet enjeu.





Mur en pierre sèche dans le Grand Site



*La stratégie du Grand Site*  
**vers la labellisation Grand Site  
de France**

---





Paysages du Grand Site



# C Sommaire

## La stratégie du Grand Site vers la labellisation Grand Site de France

<b>1 • L'ambition du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »</b> .....	136
<b>2 • Cartographie du plan d'actions</b> .....	138
<b>3 • Les objectifs, des mesures et des sous-mesures opérationnelles</b> .....	140
3•1 Objectif transversal 1 : agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation	
3•2 Objectif 2 : maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site	
3•3 Objectif 3 : étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site	
3•4 Objectif 4 : structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site	
3•5 Objectif 5 : conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site	
3•6 Objectif 6 : entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site	
3•7 Objectif transversal 7 : s'adapter au changement climatique	
<b>4 • Tableau synoptique des objectifs, des mesures et des sous-mesures (2025-2032)</b> .....	176





## La stratégie du Grand Site vers la labellisation Grand Site de France

### 1 • L'ambition du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

L'émotion suscitée par la cité de Minerve ne vient pas seulement de l'aspect romantique de la ville martyre, ancienne place forte et capitale d'un pays auquel elle a donné son nom, mariée à la pierre de l'éperon rocheux sur lequel elle s'appuie. Plus largement, à l'échelle des sept communes, c'est ce dialogue surprenant des hommes avec la nature, dans un cadre à la fois sauvage et raffiné des immenses plateaux de nature et de garrigues au dessin précis des vignes et des murettes en pierre sèche -, à la fois isolé et connecté - cerné par les hautes parois des gorges mais aussi ouvert sur le sillon audois et ses importantes bourgades qui fait la valeur de ce territoire et provoque un attachement sensible aussi bien chez l'habitant que chez le visiteur. C'est cet esprit des lieux unique que la candidature au label GSF vise à protéger, gérer et valoriser.

Si le Grand Site est depuis longtemps un territoire reconnu et attractif pour ces paysages remarquables, il persiste encore aujourd'hui le sentiment que l'expérience de sa découverte reste partielle et segmentée.

Il s'agit donc ici de rassembler les différentes unités qui le composent au sein d'un seul et même ensemble, et de les relier autour d'un concept commun. Celui-ci va servir de fil rouge et de socle au projet de labellisation « Grand Site de France ».

À la lumière de l'actualisation des enjeux précédemment évoqués (partie B), il est donc proposé aujourd'hui d'articuler la stratégie autour d'une ambition simple et forte :

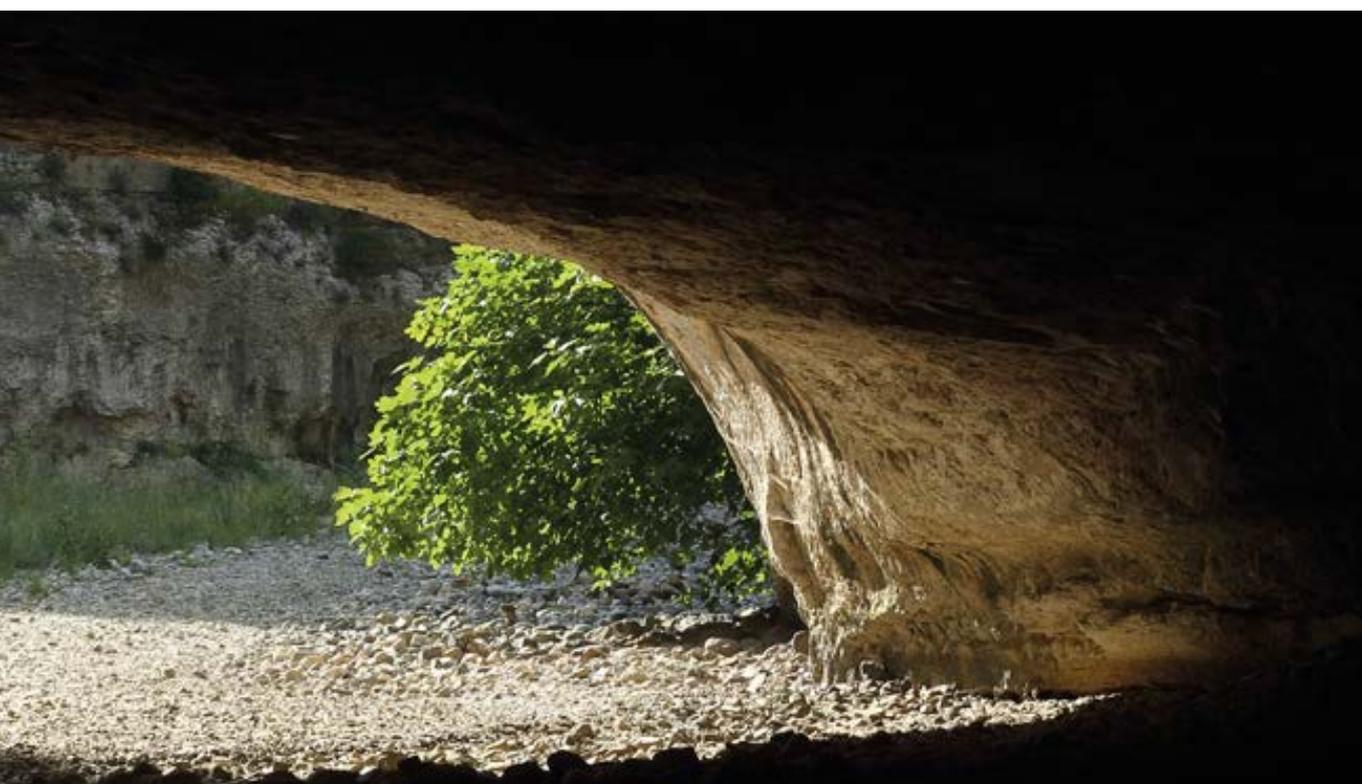
**« Préserver, organiser des paysages si singuliers  
et valoriser un territoire vivant »**



Pour y répondre, 7 objectifs définissent la ligne du projet pour les 8 années à venir. Ils sont déclinés en mesures opérationnelles, l'ensemble constituant le « programme d'actions 2025-2032 », qui identifie des mesures et des sous-mesures. La cartographie du plan d'actions se charge de les spatialiser pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle.

Au final, l'ambition du projet cherche :

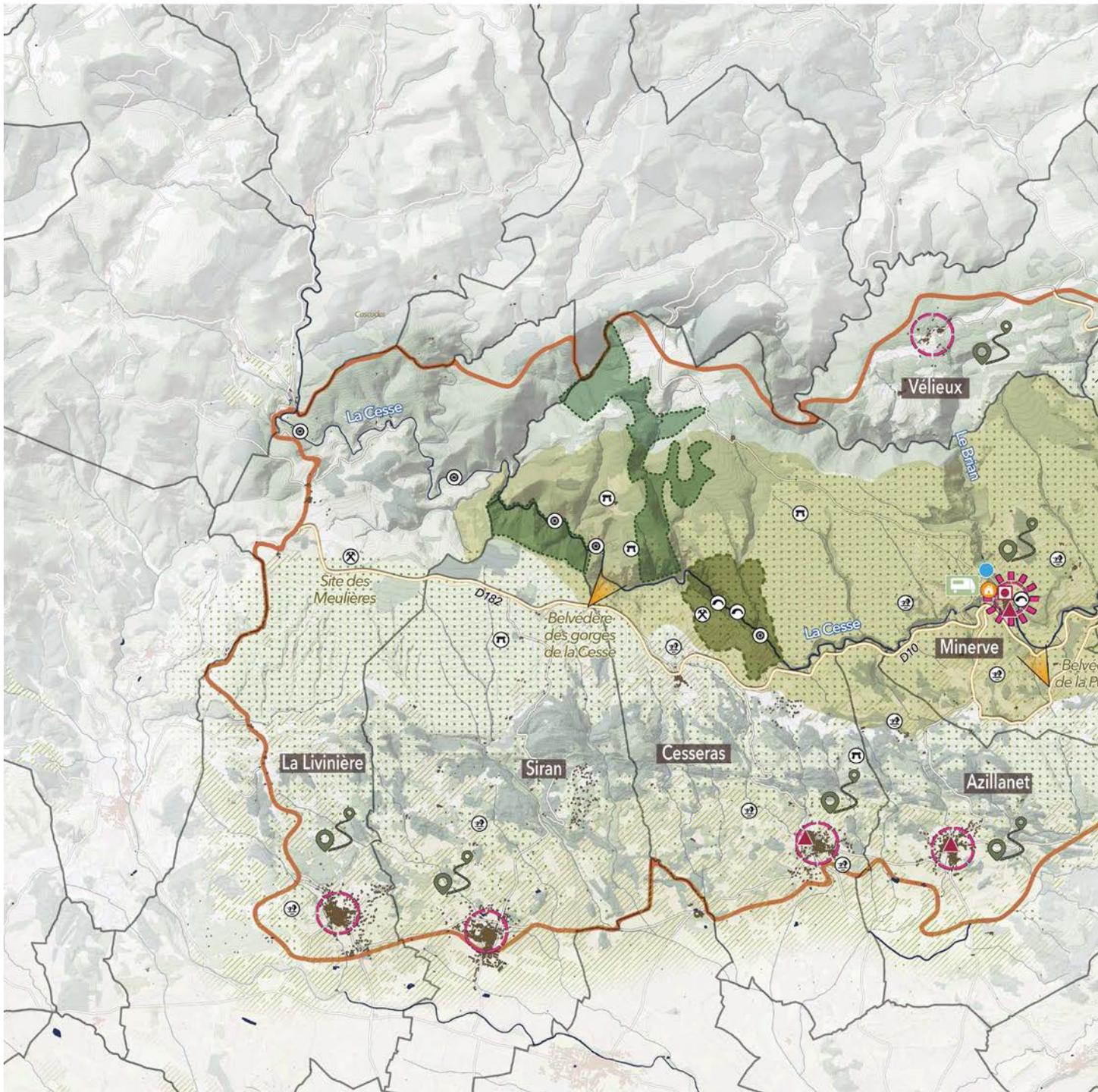
- ▶ À mieux protéger les lieux emblématiques, si singuliers, du Grand Site : ses paysages de causses et de gorges spectaculaires ; ses reliefs, ponts naturels et cavités si particuliers dus à une géologie unique ; ses espaces de nature et de garrigue avec une faune et une flore bien spécifiques. Cet axe de l'ambition se décline dans les objectifs 2 et 3 ;
- ▶ À mieux organiser la découverte et apprécier les grands sites patrimoniaux, tout comme ceux plus intimes et moins connus : en cherchant à susciter la curiosité des visiteurs depuis la campagne viticole soignée, ponctuée de villages et hameaux, de « La Porte » du Grand Site (les piémonts) ; en développant leur connaissance par la lecture des paysages depuis les panoramas du « Balcon » (pechs et plateaux), puis d'élargir leur expérience jusqu'au « Refuge » (avant-monts), après s'être époustouflée du « Joyau » offert par Minerve, les causses et les canyons qui l'entourent ; en intégrant une réflexion globale qui prenne en exemple la gestion de l'accueil et une politique exemplaire et innovante en matière de mobilité. Cet axe de l'ambition se décline dans les objectifs 2, 3 et 4 ;
- ▶ À mieux maîtriser les processus d'évolution en cours d'un territoire vivant et dynamiser la vie locale : en s'attachant à concilier durablement le développement urbain, inévitable et nécessaire, et la préservation des silhouettes villageoises et bâties caractéristiques ; en soutenant l'agriculture et les filières artisanales locales qui dessinent les paysages au quotidien ; en insufflant de nouvelles dynamiques économiques liées à l'attractivité touristique du Grand Site. Cet axe de l'ambition se décline dans les objectifs 4, 5 et 6 ;
- ▶ Enfin, il est important de rappeler que l'ambition définie et le programme d'actions qui en découle sont amenés à évoluer dans le temps. Leur mise en application sur les 8 prochaines années dépend de la bonne appropriation et des capacités financières de tous les acteurs et parties prenantes de la démarche. La continuité de l'animation et des moyens dédiés sont indispensables pour la mise en œuvre du projet. Cet axe de l'ambition se décline dans l'objectif transversal 1.



Pont naturel à Minerve

## 2 • Cartographie du plan d'actions

Carte de spatialisation des objectifs et des mesures 2025-2032



## Objectifs

Seules les mesures spatialisables ont été cartographiées sur ce document. Les objectifs 1 et 7 ne sont donc pas représentés.



## Légende :

## Objectif 2

## Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site

*Mesure 6 : Renforcement et modernisation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le Grand Site*

🏠 Rénovation des gîtes à Minerve

*Mesure 7 : Gestion du site sensible de l'Aldène / Minerve la Vieille*

🏠 Site de l'Aldène / Minerve la Vieille

*Mesure 8 : Réalisation d'une étude préalable à l'aménagement et à l'équipement d'aire(s) de stationnement pour camping-caristes avec services adaptés sur ou à proximité du Grand Site*

🚐 Aire de camping-cars

## Objectif 3

## Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site

*Mesure 9 : Recensement et mise en commun des données du petit patrimoine*

🏠 Petit patrimoine vernaculaire : murettes, capitelles, arbres champêtres isolés, haies, vergers...

🏠 Dolmens

🏠 Patrimoine industriel : meulière, usines, cheminées

🏠 Patrimoine hydraulique des gorges : moulins, retenues d'eau, canaux...

*Mesure 10 : Recensement, préservation et mise en valeur de l'habitat troglodytique des gorges*

🏠 Habitat troglodyte, grottes...

*Mesure 11 : Création d'itinéraires d'interprétation patrimoniaux*

🏠 Itinéraire d'interprétation à l'échelle du Grand Site

🏠 Itinéraires d'interprétation à l'échelle de chaque commune

🏠 Réalisation du schéma d'interprétation des ENS de Vieulac et de La Forest

*Mesure 12 : Mise en place et animation d'un réseau des acteurs locaux pour recenser, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine lié à la pierre sèche*

🏠 Petit patrimoine vernaculaire : murettes, capitelles...

*Mesure 13 : Rénovation des monuments et ouvrages d'art dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site*

🏠 Construction de la nouvelle passerelle de Coupjac

🏠 Restauration des monuments : églises, tour porte, passages...

🏠 Restauration et mise en valeur du moulin hydraulique et du pont du moulin dans le Brian

🏠 Restauration des remparts de la cité de Minerve

*Mesure 14 : Valorisation des points de vue depuis les principaux belvédères identifiés*

🏠 Aménagement de belvédères

## Objectif 4

## Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site

*Mesure 15 : Mise en oeuvre du nouveau Musée et de la Maison du Grand Site à Minerve*

🏠 Maison du Grand Site / Musée de Minerve

*Mesure 16 : Renforcement de l'accueil de l'Office de Tourisme en lien avec le projet Grand Site de France*

🏠 Office du tourisme

## Objectif 5

## Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site

*Mesure 20 : Accompagnement des communes dans l'élaboration/révision des PLU communaux dans une démarche mutualisée et harmonisée*

🏠 Urbanisation / bâti

*Mesure 22 : Accompagnement des projets de réaménagement des espaces publics*

🏠 Accompagnement pour l'aménagement des espaces publics

## Objectif 6

## Entretien et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site

*Mesure 26 : Lancement d'une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture*

🏠 Parcelles viticoles existantes

*Mesure 27 : Lancement d'un programme de travaux d'ouverture de milieux sur les causses et réalisation d'actions expérimentales de gestion par le pâturage*

🏠 Causses et garrigues

### 3 • Les objectifs, des mesures et des sous-mesures opérationnelles



Paysages du Grand Site

Après avoir effectué une présentation détaillée du Grand Site dans toutes ses dimensions :

- ▶ effectué le bilan des actions menées depuis le lancement de l'OGS en 2015 et de la mise en œuvre du programme d'actions 2019-2023 ;
- ▶ identifié les enjeux qui se posent sur le territoire ;
- ▶ exposé l'ambition de la candidature au label ;
- ▶ exploité les schémas de références réalisés et/ou en cours de finalisation (Plan de paysage, schéma de développement agricole, schéma de restauration paysagère de points noirs, schéma d'accueil et de découverte) ;
- ▶ fait exprimer les acteurs du territoire tant les élus que les techniciens représentants des structures partenaires incontournables du projet de GSF (Communes, Pays, Communauté de Communes, Office de Tourisme, Parc naturel régional, Département,...) ;

il est proposé un plan d'actions organisé en :

→ 7 objectifs

→ des mesures opérationnelles

→ des sous-mesures

*Les 7 objectifs :*

→ *Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions, et favoriser son appropriation*

→ *Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site*

→ *Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site*

→ *Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site*

→ *Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site*

→ *Entretien et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site*

→ *S'adapter au changement climatique*

### 3.1 Objectif transversal 1 : Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions, et favoriser son appropriation

Le programme d'actions du label Grand Site de France est porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, sa mise en application sur les huit prochaines années dépend largement de la réussite de la coordination avec les parties prenantes au projet. Il s'agit ici de renforcer l'animation et le suivi au bénéfice d'une sensibilisation et d'une formation continue des élus locaux, des services techniques, des partenaires et du grand public, habitants et visiteurs.

#### Mesure 1 :

##### Coordination de la démarche Grand Site par la structure porteuse (Pays Haut Languedoc et Vignobles) et affirmation de son rôle d'ensemblier

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire du projet de Grand Site de France pour le compte de toutes les collectivités partenaires : les sept communes concernées, la Communauté de communes du Minervois au Caroux, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le Conseil départemental de l'Hérault.

En tant que collectivité porteuse et responsable de cette prérogative, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a pour missions :

- ▶ de faire vivre la gouvernance dédiée mise en place ;
- ▶ d'animer et coordonner le projet ;
- ▶ d'assurer la gestion et le suivi du projet et de son programme d'actions ;
- ▶ d'assurer l'information et la communication sur le projet ;
- ▶ de représenter le projet dans les instances extérieures (CDNPS,...) et au sein des différents réseaux départemental, régional, national ;
- ▶ de porter les opérations d'études et de missions de conseil à l'échelle du périmètre du Grand Site de France ...

Ces missions confèrent au Pays Haut Languedoc et Vignobles un rôle de « chef d'orchestre » de la bonne mise en œuvre du projet.

En tant que collectivité locale, le Pays Haut Languedoc et Vignobles :

- ▶ est la collectivité référente chargée de mobiliser et structurer les acteurs autour du projet ;

- ▶ est la collectivité interface privilégiée vis-à-vis des partenaires et financeurs du projet ;
- ▶ est associée à toute réunion d'information, de comité de pilotage et/ou de groupe de travail sur une opération souhaitée et/ou menée sur le Grand Site dont la nature peut impacter la qualité paysagère et/ou la fréquentation, que cette opération soit inscrite au programme d'actions du label ou pas ;
- ▶ doit pouvoir s'assurer de la cohérence des projets sur le Grand Site...

Ce rôle d'ensemblier nécessite de mobiliser les moyens humains dédiés. Ces moyens humains portés par le Pays Haut Languedoc et Vignobles le sont de manière mutualisée pour le compte de toutes les collectivités et partenaires impliqués dans le projet Grand Site de France .

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a notamment pour tâches :

- ▶ la sensibilisation et la mobilisation des acteurs concernés (collectivités, services de l'État, organismes publics d'appui et de conseil, associations, habitants...);
- ▶ l'information et la communication envers les habitants, les élus, et les institutionnels ;
- ▶ l'organisation de la concertation (organisation, préparation, animation et secrétariat des réunions) ;
- ▶ la production des documents techniques et de communication nécessaires ;



Comité des élus du 19 octobre 2023 à La Caunette

- ▶ le suivi/évaluation de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions au fil de l'eau ;
- ▶ la coordination, le montage et le suivi technique, administratif et financier des opérations portées (rédaction des cahiers des charges, recherche de financements, mise en œuvre opérationnelle...);
- ▶ l'accompagnement technique et le suivi des opérations, portées par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés ;
- ▶ une veille et un suivi sur les programmes et appels à projets liés au Grand Site de France ;

- ▶ le partage d'expériences et de pratiques avec d'autres Grands Sites et d'autres territoires ;
- ▶ une représentation technique dans les réseaux : départemental, régional, national...

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** Continue

## Mesure 2 :

### Renforcement des moyens techniques et des compétences pour la réalisation du projet Grand Site de France

En tant que structure porteuse/gestionnaire du Grand Site de France, le Pays mobilise déjà des moyens humains, techniques, administratifs et financiers pour lui permettre d'assurer son rôle.

En 2024, grâce à une dotation financière de soutien de l'État, dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au label, les moyens humains d'animation / coordination ont été renforcés en réaffectant intégralement sur la mission OGS un ETP existant déjà au sein de l'effectif du Pays : un poste d'assistante de mission.

Par ailleurs, au-delà des moyens mobilisés par le Pays au titre de l'animation générale, certains partenaires, au titre de leurs compétences, ont déjà commencé à s'impliquer pour accompagner le montage et la réalisation de certaines opérations.

Exemples :

- ▶ Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour le lancement de l'assistance architecturale et paysagère ;
- ▶ L'Office de Tourisme Du Minervois au Caroux pour la mise en place du réseau des ambassadeurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du label Grand Site de France, il s'agit de pouvoir conserver ces moyens, et :

- ▶ Pour le Pays : de pouvoir s'appuyer sur et mobiliser en interne certains de ses chargés de mission déjà présents au sein de l'effectif du Pays (Patrimoine, Développement Durable...) afin d'accompagner le montage et la réalisation de certaines opérations ;
- ▶ Pour d'autres partenaires de se mobiliser et de bien vouloir dégager du temps agent pour faire de même (Activités de Pleine nature, Urbanisme...);
- ▶ Mieux structurer et formaliser cette mobilisation générale d'ingénierie multi-structures et pluri-thématiques, interne et externe au Pays, véritable force de frappe au service de la mise en œuvre du projet...

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays, Autres structures partenaires : CdC, OT, PNRHL, CD34...

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** Continue



*Mesure 3 :***Partage des avancées avec les habitants du Grand Site et leurs voisins pour faciliter l'émergence d'actions locales et participatives**

Depuis le démarrage de l'animation de l'OGS, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'attache à diffuser régulièrement des communiqués de presse et des posts-facebook notamment à l'occasion du lancement d'actions ou après chaque réunion du Comité des élus.

En 2023 et 2024, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a élaboré son plan de communication dédié à l'OGS envers le grand public, et s'est doté de plusieurs outils :

- ▶ Une identité visuelle avec un logo ;
- ▶ Un dépliant pédagogique de la démarche grand public ;
- ▶ Une banque de photos (dont certaines prises de vues via drones...);
- ▶ Des mini-films « paroles d'acteurs » ;
- ▶ Un site internet...

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France, une consultation des habitants a été organisée et a montré le besoin d'une meilleure information des habitants sur la démarche engagée et sur les actions menées.

Il s'agit de renforcer les actions permettant d'améliorer la connaissance et l'implication des habitants tant sur la valeur patrimoniale du Grand Site que sur les fondamentaux et actions menées dans le cadre du projet, notamment au travers de temps de partage et de mobilisation de la population

Il s'agit de :

- ▶ poursuivre la diffusion des communiqués de presse et des publications sur les réseaux sociaux et mettre à jour régulièrement le site internet pour communiquer sur les avancées et réalisations du Grand Site,
- ▶ organiser des animations de sensibilisation sur les paysages du Grand Site,
- ▶ s'appuyer sur la tenue de certains événements locaux afin d'assurer la promotion du Grand Site, esprit des lieux, valeurs paysagères et patrimoniales, actions réalisées...

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** Continue



Lecture de paysage à La Livinière

### 3. 2 Objectif 2 : Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site

La stratégie envisagée autour du renforcement des connaissances et des compétences liées à la fréquentation est un maillon indispensable de la gestion des flux pour la protection des paysages remarquables du Grand Site. Elle vise, entre autres, à limiter les effets de saturation en site sensible et à servir de base pour une meilleure répartition des touristes.

#### Mesure 4 :

##### Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Accueil et de Découverte, une nouvelle étude de la fréquentation a été conduite et des outils et méthodes pour assurer le suivi de cette fréquentation ont été proposés.

Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » connaît une fréquentation majoritairement excursionniste et estivale.

Aujourd'hui, la stratégie d'accueil nécessite de s'adapter à une autre saisonnalité où la fréquentation augmente sensiblement au printemps et en automne, voire en hiver. Les efforts qui seront entrepris pour améliorer l'accueil et développer des moyens d'enrichir la visite doivent être suivis par des moyens d'observation adaptés.

Les données permettant d'évaluer la fréquentation tout au long de la saison, de dimensionner les jours de forte fréquentation, de suivre l'évolution des profils des visiteurs (excursionnistes / touristes), des usages (visites, pratiques sportives, loisirs, ...) sont essentielles pour piloter l'action des acteurs et adapter les moyens humains dans les lieux d'accueil.

Pour ce faire, il s'agit de doter le Grand Site d'un Observatoire local de la fréquentation, afin de disposer d'indicateurs pertinents pour adapter les moyens d'accueil à la saisonnalité, évaluer les résultats des actions engagées pour enrichir les parcours de découverte du territoire et les retombées économiques sur le territoire.

Les partenaires à impliquer dans la mise en œuvre de l'outil sont les gestionnaires de données :

- ▶ Mairie de Minerve : données détaillées sur la fréquentation du parking payant ;
- ▶ Communauté de Communes Minervois au Caroux et Office de Tourisme communautaire : données sur les prestataires touristiques (nombre, localisation, nombre de lits, classement), les nuitées par commune, le nombre de visites guidées, la fréquentation du site internet de l'office intercommunal ;
- ▶ Le Conseil Départemental de l'Hérault : données de trafic routier ;
- ▶ Hérault Tourisme : données Fluxvision.

L'observatoire de la fréquentation doit être alimenté de données quantitatives mais aussi de données qualitatives (enquêtes, rapports d'activités...), données indispensables pour apprécier les retombées d'actions d'aménagement ou de gestion.

Enfin, le suivi de la fréquentation sur le Grand Site nécessite la mise en place d'une instance locale de dialogue technique avec participation de tous les acteurs concernés : élus des communes, CdCMC, OTMC, PNRHL, CD34, Hérault Tourisme, DREAL, Pays qui puisse se réunir au moins deux fois par an afin de faire le bilan et organiser les actions futures.

Cette « commission fréquentation » pourra se charger de définir le protocole de mise en place et de suivi des boîtiers de comptage automatique des sites et itinéraires à enjeux... en premier lieu.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie ; Investissement : acquisition de matériel 6 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028



*Mesure 5 :***Mise en place de moyens et d'outils de prévention et de surveillance**

Le territoire du Grand Site couvre environ 10 000 hectares sur 7 communes, dont aucune ne dispose d'une police municipale. De nombreux services interviennent dans le cadre de la surveillance et de la sécurité du territoire :

- ▶ Brigade de gendarmerie, Sapeurs-pompiers, Forestiers Sapeurs du Département à Olonzac ;
- ▶ antenne de l'Office National des Forêts (ONF) à Olargues ;
- ▶ antenne de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à Bédarieux.

Le développement de la fréquentation touristique induit de nouveaux usages, notamment dans les espaces naturels fragiles (ex : bivouacs, sports de nature pratiqués par certains usagers en dehors des itinéraires balisés...). Les risques d'incendie, mais aussi d'atteinte à des espaces ou espèces protégés augmentent et nécessitent des moyens adaptés, pour informer les visiteurs et prévenir les comportements à risques et les sanctionner si nécessaire.

De plus, depuis quelques années, les sujets du développement de la cabanisation et des dépôts sauvages sont régulièrement abordés.

En janvier 2024, lors d'une réunion d'échanges à laquelle participent tous les élus des communes du Grand Site, les services du Pays, de la Communauté de communes du Minervois au Caroux, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et les services de l'État (DREAL, UDAP et DDTM), les élus expriment le souhait d'étudier la faisabilité de se doter de moyens humains de surveillance et de prévention sur le terrain.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve, en convention avec les six autres communes

**Coût estimatif :** Investissement : acquisition de matériel 25 000 €, Fonctionnement : 45 000 €

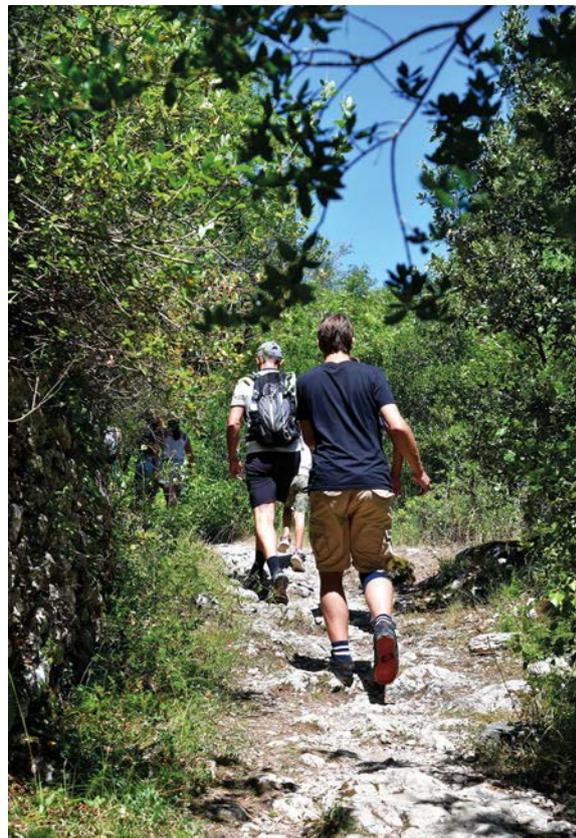
**Calendrier :** 2025 puis continue

Depuis, les maires des communes du Grand Site ont décidé de s'engager dans la création d'un poste mutualisé de garde champêtre à l'échelle du Grand Site. Ils ont établi :

- ▶ La fiche de poste de cet agent, qui sera chargé de médiation et de verbalisation, et sera chargé à la fois de police administrative et de police judiciaire,
- ▶ Le budget prévisionnel de fonctionnement,
- ▶ La convention de mutualisation de cette mission entre les sept communes.

Parmi toutes ces missions, le garde champêtre pourra notamment accompagner les communes à réévaluer et mettre à jour leurs arrêtés municipaux de manière coordonnée et harmonisée.

Les communes souhaitent mettre en place cette nouvelle mission de police rurale et recruter un agent dès le printemps 2025.



Randonnée dans le Grand Site

### Mesure 6 :

#### Renforcement et modernisation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le Grand Site

L'état des lieux en matière d'hébergement a montré une forte saisonnalité et une faiblesse de l'offre marchande qui limitent les capacités de séjour dans le Grand Site. Les quelques projets visant à améliorer l'offre tant en quantité qu'en qualité méritent donc d'être accompagnés et soutenus.

La commune de Minerve est propriétaire et gestionnaire de gîtes d'étapes situés au centre de la cité juste à côté de l'antenne de l'Office de Tourisme.

La commune de Minerve souhaite rénover ses gîtes et les moderniser en les qualifiant à destination des visiteurs découvrant le Grand Site à vélo.

Pour ce faire, dans un premier temps, la commune fera appel à un architecte spécialisé dans ce type d'équipements touristiques qui se chargera de concevoir un projet permettant d'optimiser les espaces disponibles, puis dans un second temps, la commune se chargera de réaliser les travaux avec les entreprises compétentes...

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve

**Coût estimatif :** Investissement : travaux d'aménagement 20 000 €, acquisition de matériel 3 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028



Randonnée à Minerve

*Mesure 7 :***Gestion du site sensible de l'Aldène / Minerve la Vieille**

Paysage pittoresque remarquable, le site de la grotte de l'Aldène et plus largement de Minerve-la-Vieille est aujourd'hui concerné par des enjeux de forte fréquentation et d'une dégradation des lieux. Soumis aux problématiques de découverte sauvage, non encadrée ni réglementée, le site pose également la question de la sécurité des personnes, de la protection des espèces animales et de la conservation de l'écrin paysager dans son ensemble.

De plus, ce site fait l'objet d'usages divers par des acteurs différents : préservation et mise en valeur de la grotte (gestionnaires...), gestion des anciens bâtiments de la mine de phosphate (gestionnaire...), activités de pleine nature (usagers et gestionnaires), agriculture, chasse (ayants droits...).

Les acteurs locaux souhaitent mettre en place une démarche de gestion collective permettant de mieux préserver et gérer ce site, à cheval sur deux communes, dans toutes ces dimensions.

Il s'agit de mettre en place une organisation partagée et globale du site patrimonial de l'Aldène et de Minerve la Vieille afin de :

- ▶ Assurer la bonne conservation du site ;
- ▶ Mieux gérer la cohabitation entre les différents usagers ;
- ▶ Sensibiliser les prescripteurs et les habitants sur la haute valeur patrimoniale (paysagère, écologique et culturelle) et la fragilité des lieux.

Cette démarche de gestion durable nécessite la mise en place d'une instance de concertation avec participation de tous les acteurs ayant à intervenir sur le site : communes de Cesseroas et Minerve, Communauté de communes, Parc, Département, Association Aldène, DRAC, DREAL, Pays. Les usagers du site pourront y être associés : fédérations de randonnée, d'escalade, de chasse, clubs...

Toutes les initiatives et actions d'animation, d'études et/ou de travaux (pose de matériel, sécurisation, aménagement, ...) ont vocation à être discutées et définies en concertation en amont de leur conception et réalisation, puis être suivies par tous à chaque étape.

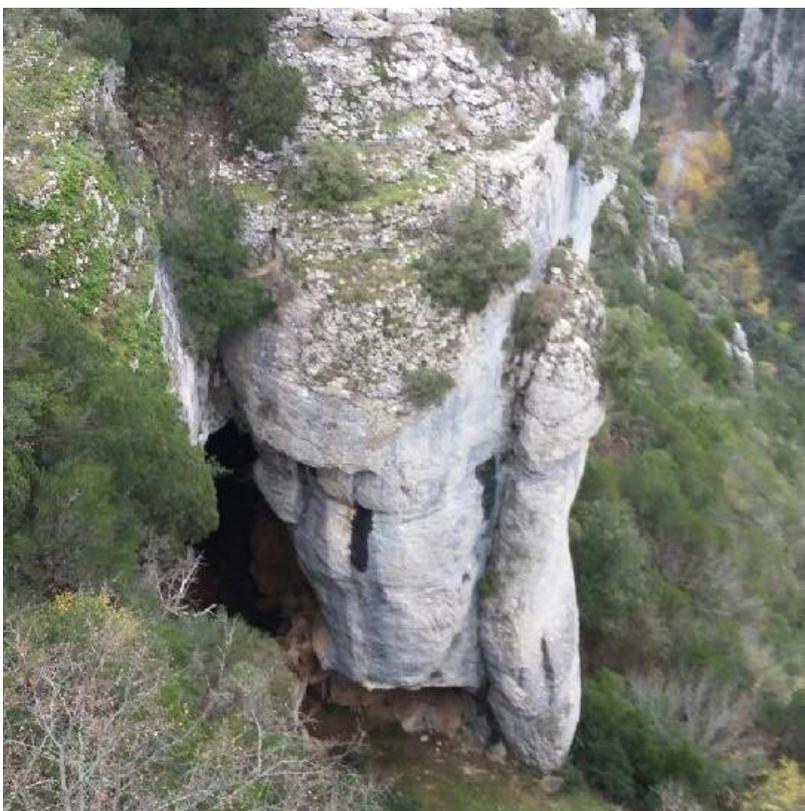
**Maître d'ouvrage :** Communes de Cesseroas et de Minerve

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** 2025 puis continue



Abris sous roche de Vieille Minerve



Entrée de la Grotte d'Aldène à Cesseroas

### Mesure 8 :

#### Réalisation d'une étude préalable à l'aménagement et à l'équipement d'aire(s) de stationnement pour camping-caristes avec services adaptés sur ou à proximité du Grand Site

Les camping-caristes forment un segment de visiteurs ayant des caractéristiques et des besoins spécifiques (stationnement et informations).

Il s'agit de réaliser une étude permettant de concevoir le schéma d'accueil des camping-cars dans le Grand Site.

L'amélioration de l'accueil des camping-cars nécessite la réalisation d'une étude sur les besoins des utilisateurs, à l'échelle du Grand Site et à proximité, en intégrant les grands axes drainant les visiteurs et les villes portes, afin d'adapter les infrastructures pour les accueillir, dans le cadre de la stratégie qui aura été décidée à l'échelle du territoire d'étude.

Dans le cadre de cette mission, il s'agira de :

- ▶ Réaliser un diagnostic de l'offre existante au regard des besoins des camping-caristes, analyse de la fréquentation et des profils des camping-caristes ;
- ▶ Faire un travail collégial sur la formalisation de la stratégie d'accueil des camping-caristes dans le Grand Site et sur le choix des sites à améliorer / équiper ;
- ▶ Formuler des préconisations détaillées d'aménagement des sites existants ou à créer dans le cadre du schéma, en concertation avec les communes concernées ;
- ▶ Évaluer les coûts financiers d'investissement et de fonctionnement des aires ;
- ▶ Accompagner les communes à formaliser leurs marchés de travaux.

L'étude sera réalisée par une équipe comprenant un bureau d'études en aménagement ou ingénierie touristique et un paysagiste concepteur.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Étude : 50 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028



Camping-car à Minerve

### 3.3 Objectif 3 : étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site

De nombreux sites naturels et culturels contribuent à la richesse du territoire. Ces derniers, une fois identifiés, méritent une attention soignée car ils caractérisent une géographie et une géologie singulières, contribuant à la lecture et à la compréhension du Grand Site et de son histoire. Les bourgs et villages sont aussi des points d'intérêt et des lieux relais potentiels pour faire valoir la diversité patrimoniale du Grand Site.

#### Mesure 9 :

##### Recensement et mise en commun des données du petit patrimoine

Sur le Grand Site, le patrimoine est riche, divers et de toutes les périodes (archéologique, médiéval, industriel, viticole, hydraulique, vernaculaire). Il est présent via de nombreux vestiges à la fois dans les villages et hameaux et dans le grand paysage.

Certains de ces éléments patrimoniaux ont déjà fait l'objet d'études ponctuelles ou d'inventaires partiels ou thématiques, souvent à l'échelle d'un édifice, mais beaucoup de ces éléments identitaires du Grand Site restent méconnus.

Il s'agit d'organiser et mettre en œuvre progressivement le recensement exhaustif de tous les éléments patrimoniaux du territoire du Grand Site afin d'améliorer leur connaissance, de se forger et de partager un socle de connaissances sur l'histoire et le patrimoine des communes, et pouvoir envisager ensuite leur sauvegarde, leur protection, leur restauration et/ou leur mise en valeur tant envers les habitants que vers les visiteurs.

Dans le cadre de ces recensements (et sur le modèle d'un travail déjà effectué sur le patrimoine hydraulique), une fiche pour chaque élément recensé sera établie et permettra d'agréger plusieurs types d'informations.

De ces informations, pourront découler des préconisations de natures diverses : lancement d'études complémentaires, de travaux urgents à réaliser, de travaux de sécurisation, de restauration, de mise en défend, de mise en accessibilité et/ou d'interprétation in situ ou ailleurs.

Ces opérations d'inventaire devront être réalisées par des équipes de professionnels et devront être menées en lien étroit avec les élus des communes et les associations locales.

Ces opérations pourront servir également à aider les communes à concevoir et planifier leurs projets de restauration et devront être suivies d'actions de médiation et de restitution envers le grand public (type conférences, balades patrimoniales accompagnées, ateliers jeune public...).

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2032



Lavoir d'Azillanet



## Mesure 10 :

### Recensement, préservation et mise en valeur de l'habitat troglodytique des gorges

On recense aujourd'hui une multitude d'habitats troglodytes disséminés dans les falaises du Grand Site, et notamment sur deux sites majeurs : Minerve-la-Vieille sur la commune de Cesseroas où se superposent des cavités naturelles exposées plein sud, et la falaise de La Caunette. Occupées depuis la Préhistoire ancienne par les hommes, ces cavités troglodytiques forment autant de points d'intérêt unique qui mettent à l'honneur la roche, l'homme et le travail de l'eau.

Il s'agit de réaliser une étude globale afin de renforcer les connaissances sur ce type d'habitat naturel fragile, tout en permettant une fréquentation maîtrisée des cavités.

Dans un premier temps, un recensement de l'ensemble des cavités naturelles permettra de définir le périmètre et l'ampleur de l'étude. La formation et le processus de sédimentation de ces cavités pourra également être étudié par des géologues.

Par la suite, c'est une étude archéologique qui devra être menée afin d'étudier l'appropriation de ces milieux par l'homme et les usages pratiqués.

## Mesure 11 :

### Création d'itinéraires d'interprétation patrimoniaux

#### Sous-mesure 11-1 : Conception de parcours de visites thématiques à l'échelle du Grand Site

Le territoire du Grand Site se compose d'une pluralité de patrimoines : archéologique, religieux, médiéval, militaire, industriel, hydraulique, vernaculaire... Autant de patrimoines, certains plus fragiles que d'autres, qui identifient les périodes fortes du territoire et méritent d'être considérés.

Pour autant, la visite au travers du territoire fait aujourd'hui abstraction de ces patrimoines, ne se concentrant que sur les entités les plus

Enfin, c'est une étude sanitaire et structurelle qui devra être menée afin d'identifier la solidité de ces constructions et leur pérennité. Sous forme de diagnostic, l'étude sanitaire devra donner des clefs de compréhension pour la préservation, la restauration et la mise en valeur des cavités.



Habitat troglodyte à La Caunette

Il est crucial que les connaissances acquises dans le cadre de cette étude orientent les différentes stratégies, en stimulant l'envie de proposer des parcours de visites guidées et réglementées, ainsi que la création de lieux d'interprétation, de préférence délocalisés afin de préserver le site au maximum. L'objectif est de rendre le site accessible et compréhensible, tout en soulignant l'importance de la recherche pour éclairer et structurer les actions.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Étude : 35 000 €

**Calendrier :** D'ici 2032

connues et les plus fréquentées (ex : la cité de Minerve, la curiosité de Lauriole, la grotte de l'Aldène...) au dépend d'une richesse patrimoniale diffuse sur l'ensemble du territoire à la fois au sein des villages et dans le grand paysage.

Il s'agit de mettre en place des parcours de visites thématiques pour permettre une découverte mieux organisée valorisant toute la richesse patrimoniale du Grand Site.

Au vu des caractéristiques du territoire, il est proposé de le faire sur certaines thématiques fortes du territoire :

- ▶ le patrimoine archéologique (dolmens, habitat troglodyte,...);

- ▶ le patrimoine médiéval et religieux (Chapelle ND de Centeilles, Tour Saint Salvy,...) ;
- ▶ le patrimoine industriel (Site des meulières, ancienne mine de Fauzan, ancienne verrerie des Aliberts, carreau de la mine à La Caunette,...) ;
- ▶ le patrimoine viticole et vernaculaire (Certains domaines viticoles, capitelles et murs en pierre sèche,...).

Dans un premier temps, il s'agira de hiérarchiser les sites en fonction de la fragilité du patrimoine concerné, en lien étroit avec les élus locaux en tenant compte des diagnostics patrimoniaux et/ou à venir. Cette phase permettra de définir les itinéraires potentiels, les modes de déplacements envisagés et les démarches à effectuer.

Ensuite, il s'agira de mener une mission d'étude destinée à établir plusieurs circuits thématiques à travers le territoire, en tenant compte des profils des visiteurs, des modes de déplacements, des distances à parcourir, et de concevoir les travaux d'aménagement, de sécurisation et de balisage et de gestion à entreprendre.

Chaque départ de visite devra être identifié et positionné dans un lieu connu dédié à l'accueil de visiteurs.

La signalétique directionnelle, informationnelle et d'interprétation patrimoniale devra être mise en place dans le cadre d'une charte graphique cohérente...

Tous les partenaires de la préservation et la mise en valeur patrimoniale et touristique seront à associer dès le démarrage et à chaque étape de la conception et réalisation des circuits...

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2028

### *Sous-mesure 11-2 : Conception et réalisation d'un itinéraire d'interprétation sur chaque commune*

Aujourd'hui, peu de villages du territoire du Grand Site proposent une bonne expérience de visite. L'information et la signalétique touristique, quand elles existent, mettent en avant des sites et points de vue incontournables de la visite, comme à Minerve par exemple, mais ne proposent pas de parcours de visite complet, défini et propre au village. L'accueil



Site des Meulières

des visiteurs dans ces villages n'est pas non plus évident, les parkings touristiques étant peu aménagés et parfois inadaptés.

Il s'agit de concevoir et réaliser une boucle de visite par village permettant la visite des sites incontournables et des points d'intérêt les plus singuliers, tout en mettant en avant les qualités paysagères et architecturales de lieux en suivant le même protocole de conception que celui déjà réalisé pour le site des meulières à la Livinière...

Itinéraire Sentier des Meulières

Sur la commune de La Caunette, la conception d'un itinéraire d'interprétation sur l'histoire des gorges et du patrimoine bâti a démarré. Il s'appuie sur la méthode type des itinéraires patrimoniaux déployée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.

Il s'agira de pouvoir finaliser le projet et réaliser les travaux d'aménagement

Pour les autres communes, dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Accueil et de Découverte, des propositions de circuits ont été étudiées, ils peuvent servir de base pour concevoir ces boucles.

**Maître d'ouvrage :** Communes

**Coût estimatif :** Travaux d'aménagement 70 000 €

**Calendrier :** D'ici 2032

### **Sous-mesure 11-3 : Réalisation des projets d'aménagement et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles départementaux de Vieulac et de la Forêt**

Dans le cadre de la stratégie mise en place par le Département de l'Hérault sur ses Espaces Naturels Sensibles (ENS), les deux domaines départementaux de Vieulac (Minerve) et de la Forêt (Siran), ont fait l'objet d'études destinées à les mettre en valeur auprès des visiteurs.

Un schéma d'interprétation des deux sites a été élaboré en prenant en compte les espaces à préserver (à ne pas rendre accessibles), le respect des activités pastorales, la mutualisation des stationnements, la coordination des actions avec les sites proches...

Sur le domaine de Vieulac, un sentier d'interprétation nommé « le circuit des charbonnières » mettant en scène les traces des charbonnières présentes est proposé. Il s'agit d'un parcours destiné à un public familial d'une durée de 1h sur 2,4km. Il a vocation à offrir plusieurs « rencontres » qui racontent le lieu : rencontre géologique entre le calcaire et le schiste, rencontre météorologique de l'air méditerranéen et du souffle des montagnes, rencontre des hommes avec leur milieu (charbonnières, pastoralisme), rencontre de visu et ponctuelles avec l'éleveur vivant à proximité...



Vue sur le hameau de Vieulac

Sur le domaine de La Forêt, le sentier d'interprétation proposé a pour thème « voir et ne pas être vu ». Il s'agit d'un parcours destiné à un public familial d'une durée de 45mn sur 2 km. Il convoque les usages cachés, les eaux cachées, les animaux à cache-cache dans les milieux : tantôt fermés et intimistes, tantôt ouverts et lumineux...

Pour ces deux sites, il s'agit de poursuivre la conception des projets de médiation puis de réaliser les aménagements en conséquence.

In situ, il s'agira de veiller à concevoir des aménagements offrant à la fois qualité de l'accueil et bonne intégration dans leur environnement.

Aux abords, il s'agira de préciser les conditions d'accès et de stationnement en lien avec les autres projets de création de points de vue dans le secteur.

En termes de signalétique d'interprétation, celle-ci devra être cohérente avec celle souhaitée à l'échelle du Grand Site...

**Maître d'ouvrage :** Département de l'Hérault

**Coût estimatif :**

- Vieulac : travaux d'aménagement : 60 000 €,
- La Forest : travaux d'aménagement : 40 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028



Gorges de la Cesse



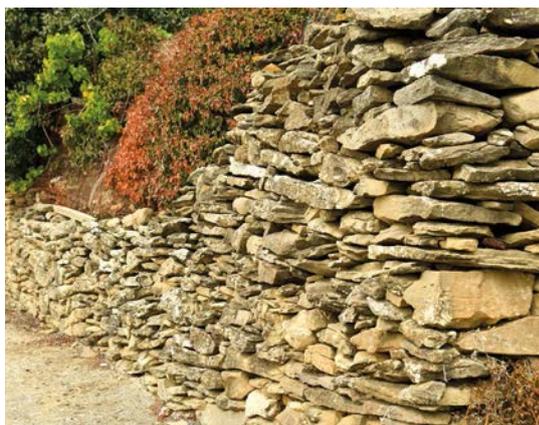
Bois de Vieulac

*Mesure 12 :***Mise en place et animation d'un réseau des acteurs locaux pour recenser, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine lié à la pierre sèche**

L'art de la construction en pierre sèche est entré en 2018 au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO.

Le petit patrimoine rural en pierre sèche (murettes, clapas, capitelles,...) fait partie des éléments identitaires du Grand Site et de ses paysages.

Ces éléments, témoins de l'histoire de la vie agricole et pastorale, sont fragiles et menacent de disparaître du fait d'un manque d'entretien, d'un remplacement par des ouvrages maçonnés, ou alors d'un afflux de visiteurs trop important.



Muret en pierre sèche

Des initiatives locales portées par des communes ou des associations ont déjà eu lieu afin de mettre en œuvre des opérations de restauration et/ou de mise en valeur sur des sites ponctuels bien identifiés (Cessero, La Livinière, Siran,...). Certaines de ces initiatives ont bénéficié d'un encadrement technique professionnel, par exemple dans le cadre de chantiers bénévoles de restauration. D'autres initiatives associatives ont donné lieu à une mise en valeur de sites dont les effets en termes d'impact paysager et d'apport de fréquentation n'ont pas été anticipés.

Il s'agit de préserver et mettre en valeur le petit patrimoine lié à la pierre sèche en mettant en place et animant un réseau des acteurs locaux.

Ce réseau aura pour objectifs de :

- ▶ Rassembler, fédérer et accompagner toutes les bonnes volontés : habitants, associations, communes, autres acteurs de la pierre sèche ;
- ▶ Partager ensemble la valeur patrimoniale des éléments en pierre sèche, les objectifs de préservation et de mise en valeur ;
- ▶ Se sensibiliser et se former aux techniques de construction en pierre sèche ;
- ▶ Constituer un réseau humain en possession d'un savoir-faire ;
- ▶ Définir et mettre en œuvre plans d'actions, méthode et étapes permettant d'aboutir à l'échelle du Grand Site puis site par site à une mise en scène maîtrisée.

Dans un premier temps, il s'agira d'organiser le recensement complet des ouvrages en pierre sèche présent sur les communes Grand Site.

Suite à ce recensement, certains éléments reconnus comme d'intérêt pourront faire l'objet d'un diagnostic sanitaire et structurel.



Capitelle à Fauzan

Les recommandations formulées pourront alors être suivies de chantiers de restauration et/ou de travaux d'aménagement et de mise en valeur.

Les professionnels de la pierre sèche (artisans, formateurs habilités,...) devront pouvoir être mobilisés afin de redéployer des savoir-faire traditionnels associés à ce type de construction.

Le Parc pourra faire valoir l'expérience de territoires voisins.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles mettra à disposition son ingénierie pour animer et accompagner les travaux de ce réseau.

Les communes et les associations et volontaires seront activement mobilisées pour ce faire.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2032

### Mesure 13 :

#### Rénovation des monuments et ouvrages d'art dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site

Les communes du Grand Site sont attentives depuis longtemps à la mise en valeur de leur patrimoine au sein des villages. Plusieurs d'entre elles ont entrepris des travaux de sauvegarde, de restauration et/ou de mise en valeur des édifices majeurs de leurs villages.

Il s'agit de poursuivre les opérations de restauration des monuments et ouvrages d'art des communes identifiées comme prioritaires dans le cadre d'une démarche suivie, accompagnée, organisée et de qualité.

Ces opérations d'études et/ou de tranches de travaux seront portées par les communes, supervisées par des professionnels du patrimoine, et devront associer à chaque étape tous les partenaires concernés.

#### Sous-mesure 13-1 : Construction de la nouvelle passerelle de Coupiac

Cet ouvrage de franchissement du vallon de Coupiac situé en site classé à cheval sur les deux communes de Minerve et La Caunette a fait l'objet d'une étude-diagnostic sanitaire et structurel portée par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux en 2019.



Passerelle de Coupiac entre Minerve et La Caunette

Suite à cette étude, les communes ont souhaité entreprendre sa reconstruction.

Un avant-projet, porté par la commune de Minerve vient d'être élaboré par un architecte du patrimoine, a été présenté et a obtenu un avis favorable en CDNPS en octobre 2024.

Les communes de Minerve et La Caunette souhaitent réaliser les travaux proposés.

**Maîtres d'ouvrages :** Communes de Minerve et la Caunette

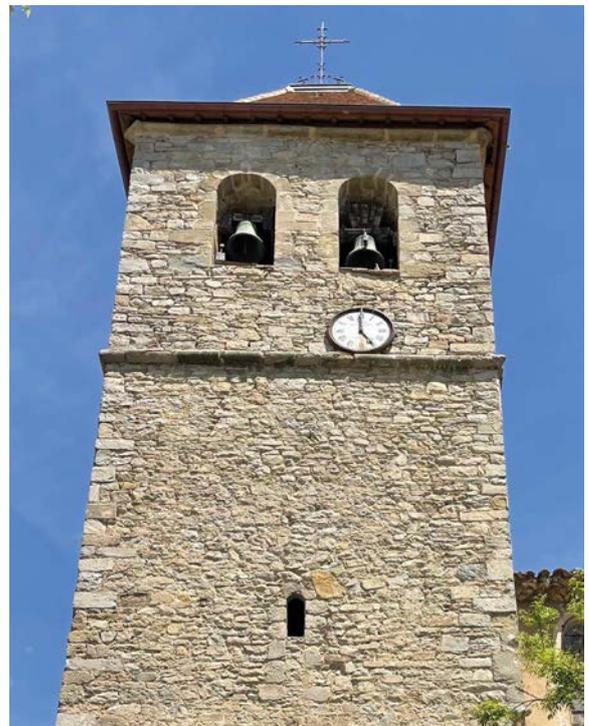
**Coût estimatif :** Investissement : travaux de dépose puis de construction 250 000 €

**Calendrier :** 2025

#### Sous-mesure 13-2 : Restauration de l'église Saint Laurent à Azillanet

Un projet global de restauration de cet édifice a été élaboré par un architecte du patrimoine.

La commune est en train de réaliser une 5<sup>ème</sup> tranche de travaux correspondant à la réhabilitation du porche et du clocher.



Église St Laurent à Azillanet

La commune souhaite réaliser une nouvelle tranche de travaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Azillanet

**Coût estimatif :** En cours

**Calendrier :** D'ici 2032

### Sous-mesure 13-3 : Restauration de l'église Saint Geniès à Cesseras

Un projet global de restauration de cet édifice a été élaboré par une architecte du patrimoine. La commune a réalisé une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'urgence correspondant à la réfection de la toiture, à la réhabilitation des murs d'enceinte, de l'escalier et du clocher.



Église St Geniès de Cesseras

La commune souhaite réaliser une nouvelle tranche de travaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Cesseras  
**Coût estimatif :** Investissement : 300 000 €  
**Calendrier :** D'ici 2032

### Sous-mesure 13-4 : Étude globale et préalable à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux de la commune de Cesseras

La commune de Cesseras est la plus riche en édifices classés au titre des MH. D'autres édifices sont également intéressants sur le plan patrimonial.

La commune souhaite pouvoir disposer des éléments lui permettant d'engager ultérieurement les travaux nécessaires à leur sauvegarde, restauration et mise en valeur.

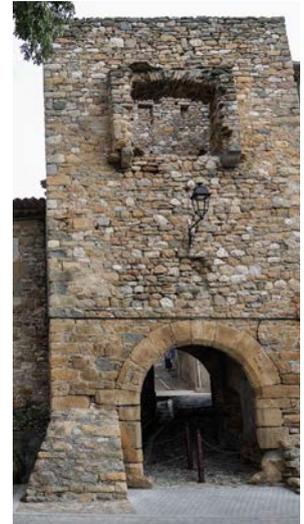
La commune souhaite réaliser une mission d'étude qui consiste à établir de manière mutualisée les diagnostics sanitaires et structurels sur tous ses autres édifices majeurs.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Cesseras  
**Coût estimatif :** Étude : 40 000 €  
**Calendrier :** D'ici 2028

### Sous-mesure 13-5 : Restauration de la Tour porte et du passage de la Carambelle à La Caunette

La commune de la Caunette a fait réaliser une étude-diagnostic sanitaire et structurel, historique, et d'avant-projet de restauration de la Tour porte médiévale.

La commune souhaite mettre en œuvre sa restauration et réaliser les travaux d'urgence proposés.



Tour porte à La Caunette

**Maître d'ouvrage :** Commune de La Caunette  
**Coût estimatif :** Investissement : travaux de sécurisation et de restauration 215 000 €  
**Calendrier :** D'ici 2028

### Sous-mesure 13-6 : Restauration de l'église ND de l'Assomption à La Caunette

La commune de la Caunette a fait réaliser une étude-diagnostic sanitaire et structurel, historique, et d'avant-projet de restauration de l'église paroissiale.



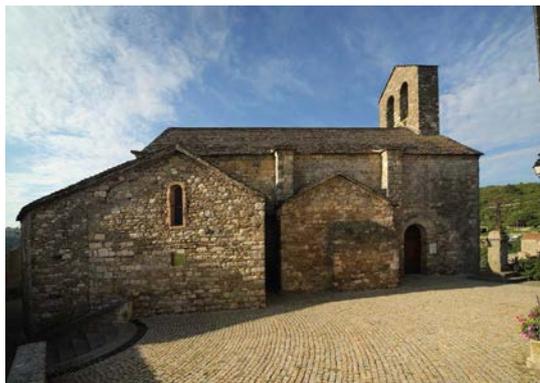
Église ND de l'Assomption à La Caunette

La commune souhaite maintenant mettre en œuvre sa restauration et réaliser une première tranche de travaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de La Caunette  
**Coût estimatif :** Investissement : 821 500 €  
**Calendrier :** D'ici 2028

### *Sous-mesure 13-7 : Restauration de l'église Saint Étienne à Minerve*

Un projet global de restauration de cet édifice a été élaboré par un architecte du patrimoine. La commune a déjà réalisé certaines tranches de travaux.



Église St Etienne à Minerve

La commune souhaite réaliser une nouvelle tranche de travaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve  
**Coût estimatif :** Investissement : nouvelle tranche de travaux 100 000 €  
**Calendrier :** D'ici 2028

### *Sous-mesure 13-8 : Restauration et mise en valeur du moulin hydraulique et du pont du moulin dans le Brian à Minerve*



Pont du moulin dans le Brian à Minerve

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine hydraulique des gorges de la Cesse et du Brian réalisé par le Pays Haut Languedoc et

Vignobles, certains ouvrages encore en place ont été identifiés comme particulièrement intéressants à mettre en scène.

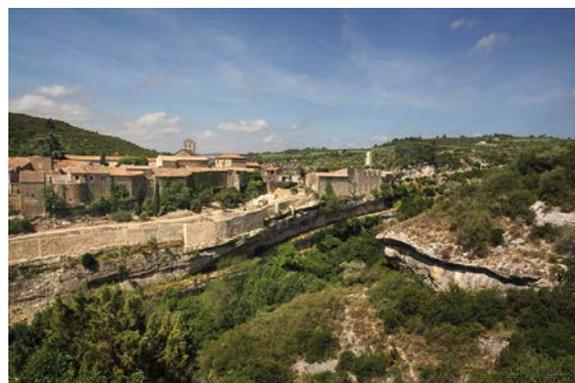
Parmi ceux-ci, l'ancien moulin de Minerve, le pont attenant et ses abords témoignent de cette histoire, ces vestiges ont d'ailleurs fait l'objet de journées de chantier de restauration par des habitants du village, il y a quelques années.

La commune de Minerve envisage d'entreprendre leur restauration et réaliser une première tranche de travaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve  
**Coût estimatif :** En cours  
**Calendrier :** D'ici 2032

### *Sous-mesure 13-9 : Poursuite de la restauration des remparts de la cité de Minerve*

Le projet global de restauration des remparts de la cité de Minerve prévoit plusieurs tranches successives de travaux.



Remparts de Minerve

Suite à tous les travaux réalisés depuis plusieurs années, la commune de Minerve souhaite poursuivre la restauration d'autres secteurs de ces remparts et envisage de réaliser une nouvelle tranche de travaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve  
**Coût estimatif :** En cours  
**Calendrier :** D'ici 2032

*Mesure 14 :***Valorisation des points de vue depuis les principaux belvédères identifiés**

Le territoire du Grand Site offre de nombreux points de vue et panoramas notamment depuis les routes, qui font partie de l'identité du Grand Site et contribuent à son intérêt et à son attractivité touristique. Le paysage est d'ailleurs pour les visiteurs l'intérêt premier du site.

Certains points de vue ont été identifiés comme incontournables et prioritaires pour un aménagement et une mise en valeur dans l'objectif de mieux révéler l'extraordinaire diversité paysagère.

Il s'agit de :

- ▶ mieux accueillir en préservant la qualité paysagère des sites et des espaces naturels visités : aménagements sobres, peu de mobilier ;
- ▶ proposer une expérience de visite qui favorise la contemplation, l'immersion et l'interprétation des paysages et des lieux.

Pour ces aménagements, il s'agira de proposer une démarche accompagnée, avec mise en place d'un groupe de travail dédié et information/association à chaque étape de tous les partenaires concernés.

*Sous-mesure 14-1 : Aménagement et mise en valeur du belvédère de la Pujade à Minerve*

Parmi ces points de vue, celui sur la cité de Minerve depuis le secteur dit de la Pujade, est le plus emblématique :

- ▶ Il offre de magnifiques perspectives sur le village sur son éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian ;
- ▶ Il révèle la structure générale de ces causses inclinés entaillés par de profonds canyons et l'enchaînement successif de différents plans paysagers du Sud vers le Nord ;
- ▶ Il est déjà fréquenté par de nombreux visiteurs qui viennent stationner quelques minutes pour prendre de superbes photos en toute saison ;
- ▶ Il constitue la photo « carte postale » du Grand Site la plus diffusée et la plus utilisée sur différents supports qu'ils soient sur la démarche OGS ou touristiques.

Cette aire se trouve dans un état dégradé :

- ▶ L'accès se fait pour tous types de véhicules sans gestion de la circulation ;
- ▶ Le stationnement n'est ni géré ni matérialisé ;
- ▶ Le garde-corps en bois est très abîmé et ne permet pas d'offrir une halte sécurisée ;
- ▶ Il n'y a aucun panneau d'information et/ou de table de lecture d'interprétation.



Panorama depuis le belvédère de La Pujade

La Commune de Minerve qui avait déjà souhaité réaliser la mise en valeur de ce belvédère dans le cadre du programme OGS 2019-2023, souhaite aujourd'hui se donner les moyens de concevoir et réaliser un aménagement adapté, de qualité et bien intégré afin de contribuer à améliorer la qualité de la découverte.

La commune se chargera de réaliser une étude d'avant-projet en faisant appel à un prestataire extérieur.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve

**Coût estimatif :** Investissement : étude préalable 10 000 €, travaux d'aménagement 60 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

#### *Sous-mesure 14-2 : Aménagement et mise en valeur d'un belvédère sur les gorges de la Cesse à Cesseras/Siran*

De nombreux délaissés routiers existent sur une distance de 5 km le long de la RD 182 entre les

hameaux de Fauzan et le chemin d'accès vers le gîte de la forêt. Ils offrent pour certains d'entre eux, de magnifiques perspectives sur les gorges de la Cesse qui entaillent le causse calcaire.

Ce projet a fait l'objet en 2021 d'une étude préliminaire portée par le Département. Cette étude proposait deux sites possibles pour l'aménagement de ce belvédère. Il s'agira de déterminer le site qu'il convient d'aménager, d'engager les études d'avant-projet et de projet et de réaliser les travaux selon le calendrier défini par le Département.

Le projet paysager devra notamment veiller à proposer la conception d'un belvédère remarquable tant sur les gorges que sur l'avifaune qui les habitent...

**Maître d'ouvrage :** Département de l'Hérault, communes propriétaires des terrains

**Coût estimatif :** En cours

**Calendrier :** D'ici 2032



Gorges de la Cesse

### Sous-mesure 14-3 : Aménagement et mise en valeur d'un belvédère pour le site de Lauriole

Au niveau du croisement des RD 182 et RD 56, une table d'orientation permet aujourd'hui de disposer d'éléments de lecture sur les paysages vers le Sud, les Corbières et les Pyrénées.



Table d'orientation au-dessus de Fournes

Plus au sud, le site de la curiosité de Lauriole est quant à lui un objet touristique singulier qui interpelle en raison d'une illusion d'optique.

Il est proposé de concevoir l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de stationnement mutualisée entre la table d'orientation et cette curiosité.

Ce site a fait l'objet en 2021 d'une étude préliminaire portée par le Département. Il s'agira d'engager les études d'avant-projet et de projet et de réaliser les travaux selon le calendrier défini par le Département.

**Maître d'ouvrage :** Département de l'Hérault, communes propriétaires des terrains

**Coût estimatif :** En cours

**Calendrier :** D'ici 2032

### Sous-mesure 14-4 : Aménagement et mise en valeur des aires points de vue de Vélioux et de La Garrigue le long de la RD 907

Le délaissé routier de la D907 sur la commune de Vélioux offre de magnifiques perspectives sur les paysages vers le Sud et le Sud-Est, sur les causses, les gorges, les pechs et plateaux et au loin la mer Méditerranée, les Corbières et les Pyrénées.



Réunion sur le terrain avec l'Agence technique départementale le 17 juillet 2020 à Vélioux

Un peu plus au sud-est, la table d'orientation proche du hameau de la Garrigue sur la commune de La Caunette permet aujourd'hui de disposer d'une table de lecture sur tous ces paysages vers le Sud...

Ces deux sites ont fait l'objet en 2021 d'une étude préliminaire portée par le Département. Il s'agira d'engager les études d'avant-projet et de projet et de réaliser les travaux selon le calendrier défini par le Département.

**Maître d'ouvrage :** Département de l'Hérault, communes propriétaires des terrains

**Coût estimatif :** En cours

**Calendrier :** D'ici 2032



Panorama depuis Vélioux

### 3.4 Objectif 4 : Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site

Le cadre rural et les spécificités patrimoniales du Grand Site, invitent à offrir une approche orientée vers l'authenticité et le rapport à la nature comme axe important pour développer l'expérience de découverte du Grand Site. Cet objectif encourage à mobiliser les acteurs socio-économiques autour de cette vision commune de la destination et à créer des outils de communication pour la diffuser, tout en mettant en place un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des visiteurs sur le terrain.

#### Mesure 15 :

##### Mise en œuvre du nouveau Musée et de la Maison du Grand Site à Minerve

L'élaboration du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée de Minerve a permis de poser les bases de la mise en œuvre du projet du nouveau Musée.

La mise en œuvre du projet passe par une requalification complète du musée actuel qui présente aujourd'hui des dysfonctionnements majeurs tant structurel, que fonctionnel et d'identité visuelle.

Il s'agit de pouvoir :

- ▶ assurer la pérennité du bâtiment par une mise en conformité et une mise aux normes ;
- ▶ rendre le bâtiment accessible à tous pour en stimuler la fréquentation ;
- ▶ mettre à l'honneur les collections rassemblées au cours du temps en optimisant les espaces d'expositions et les supports de présentation des œuvres ;
- ▶ mener une réhabilitation complète du bâti afin d'augmenter les surfaces de stockage des œuvres et des zones de travail ;
- ▶ donner les clefs de compréhension du territoire, de son histoire et de son environnement via un parcours muséographique ludique et attractif afin de stimuler l'envie de visiter le territoire ;
- ▶ faire du musée de Minerve le point central de la cité en proposant un espace commun dédié à l'office du tourisme et l'accueil du musée.

L'identité muséographique du musée devra aussi être envisagée : façade principale, requalification des volumes annexes et des espaces publics attenants, signalétique directionnelle et informationnelle...



Une des salles du musée de Minerve

La perspective de mise en place et ouverture effective du futur nouveau musée de Minerve, qui fera également office de maison du Grand Site nécessite de franchir plusieurs étapes incontournables.

Il s'agira de mobiliser les compétences d'architectes du patrimoine, d'ingénieurs structures, de muséographes et de scénographes pour, dans un premier temps engager les études complémentaires obligatoires (études structurelles, diagnostics...) puis réaliser les travaux de mise aux normes du bâti, de redéfinition des aménagements bâtimentaires, optimisation des espaces et définition du parcours muséographique...

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve

**Coût estimatif :** Investissement : 1 030 000 €

**Calendrier :** D'ici 2032



*Mesure 16 :***Renforcement de l'accueil de l'Office de Tourisme en lien avec le projet Grand Site de France**

Sur le Grand Site, l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux assure l'accueil des visiteurs à Minerve, il dispose d'un Bureau d'Information Touristique (BIT) situé au centre du village.

Suite à une volonté partagée de la commune de Minerve et de la Communauté de communes Du Minervois au Caroux d'améliorer l'efficacité de l'accueil des publics sur la cité, une mutualisation des espaces d'accueil en gestion publique du musée municipal et du Bureau d'Information Touristique géré par l'Office de Tourisme Communautaire a été étudiée. Cette mutualisation est mise en place depuis le printemps 2024. Elle a entraîné une forte augmentation de la fréquentation de l'Office de Tourisme et du musée.

Une convention signée entre la mairie de Minerve et la Communauté de communes précise les missions respectives des signataires et le fonctionnement des espaces mutualisés mis à disposition.

L'Office de Tourisme est au cœur du projet Grand Site de France, car il est au contact des visiteurs et des professionnels du tourisme. Il constitue un rouage essentiel de la qualité de l'accueil, à la condition de disposer des moyens nécessaires pour accomplir la totalité de ses missions.

*Mesure 17 :***Développement d'outils de communication touristiques**

L'Office de Tourisme du Minervois au Caroux assure la diffusion des différents supports de communication thématiques et/ou territoriaux qui mettent en valeur l'offre à destination des visiteurs.

Dans ce cadre, entre autres, des fiches « Un jour, un village » ont été élaborées à l'échelle de chaque commune dont celles du Grand Site.

Il n'existe pas à ce jour de support unique et global qui répertorie tous les sites et itinéraires d'intérêt à l'échelle du Grand Site.



Entrée du musée et de l'Office de Tourisme à Minerve

Il s'agit d'approfondir la mutualisation engagée et notamment :

- ▶ la mobilisation des compétences de l'équipe de l'Office de Tourisme sur le Grand Site,
- ▶ l'accompagnement des professionnels, les partenariats avec les destinations touristiques proches, la communication numérique...
- ▶ la formation des agents saisonniers.

**Maître d'ouvrage :** Office de Tourisme du Minervois au Caroux, commune de Minerve

**Coût estimatif :** Temps passé d'animation mutualisé entre l'OT et la Commune

**Calendrier :** Continue

Il s'agit de concevoir et diffuser un document global de type carte de découverte des sites et itinéraires d'intérêts, notamment paysager, à l'échelle du Grand Site.

Un tel outil pourra contribuer à :

- ▶ améliorer la reconnaissance de la démarche Grand Site de France auprès des visiteurs ;
- ▶ améliorer la qualité de l'information patrimoniale sur le Grand Site ;
- ▶ sensibiliser les visiteurs sur la richesse et la fragilité de certains sites et des patrimoines.

**Maître d'ouvrage :** Office de Tourisme du Minervois au Caroux

**Coût estimatif :** Conception d'outils 10 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

### Mesure 18 :

#### Poursuite et renforcement des actions de sensibilisation des ambassadeurs du Grand Site

L'Office de Tourisme du Minervois au Caroux (OTMC) a mis en place en 2021 un réseau des Ambassadeurs du Grand Site composé des acteurs touristiques volontaires installés où qui exercent régulièrement leurs activités sur le Grand Site (commerçants, restaurateurs, hébergeurs, caveaux, guides accompagnateurs, guides conférenciers, agents de l'OTMC, ...).

En application d'un plan d'actions construit avec les prestataires locaux, l'OTMC a organisé depuis plusieurs journées de sensibilisation des acteurs touristiques sur la valeur patrimoniale du Grand Site : sur les paysages, sur l'histoire et le patrimoine de Minerve, sur la biodiversité, sur la vigne et le vin...

### Mesure 19 :

#### Élaboration de la charte signalétique du Grand Site

Depuis plusieurs années, le sujet de la signalétique fait l'objet de débats, de besoins divers et variés exprimés, et d'attentes visant toutes à compléter, harmoniser et améliorer les supports existants.

L'amélioration des dispositifs de signalétique permettant de guider et d'informer les visiteurs du Grand Site constitue ainsi un objectif largement partagé par tous les acteurs.

Il s'agit d'élaborer une charte de la signalétique du Grand Site pour permettre d'harmoniser progressivement tous les dispositifs de signalisation.

Un tel outil permettra de :

- ▶ Mieux valoriser toutes les ressources du territoire dans le respect de la réglementation ;
- ▶ Améliorer la qualité et l'efficacité de la visite sur le territoire ;
- ▶ Faciliter le travail des acteurs, collectivités et acteurs économiques chargés de déployer les différents dispositifs de signalétique ;
- ▶ Améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère sur le Grand Site...

Plusieurs types de signalétiques sont concernés par ce travail d'harmonisation et de qualification :



Balade dans les vignes

L'office de Tourisme souhaite poursuivre l'organisation de ces journées « Educ-tours » et renforcer ces actions envers les ambassadeurs.

**Maître d'ouvrage :** Office de Tourisme du Minervois au Caroux

**Coût estimatif :** Temps passé d'animation et d'accompagnement

**Calendrier :** Continue

- ▶ Les activités artisanales, commerciales, agricoles, artistiques et touristiques qui font vivre le territoire et sont utiles aux visiteurs ;
- ▶ Les pré-enseignes dérogatoires et quelques panneaux non conformes à la réglementation en vigueur ;
- ▶ Les aires d'informations services (RIS) implantées sur certaines aires d'accueil situées sur les axes routiers principaux ;
- ▶ Les sites patrimoniaux ;
- ▶ Les panneaux de départ de sentiers ou d'itinéraires...

Il s'agira de concevoir un cahier de recommandations qui prendra en compte notamment :

- ▶ Le design des différents supports nécessaires selon les usages ;
- ▶ Des préconisations techniques en fonction de la réglementation, des pôles à signaler et des typologies de panneaux.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un état des lieux exhaustif sur le terrain. De ce diagnostic, des propositions de résorption ou mise en conformité des dispositifs contraires à la réglementation, ainsi que des recommandations concrètes d'implantation seront formulées. Ensuite, il s'agira de formuler des propositions relatives au design et aux matériels des différents types de signalétique locale. Enfin, une fois la charte établie de manière précise et détaillée, il s'agira de suivre sa mise en œuvre.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Étude : 50 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

### 3.5 Objectif 5 : Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site

Pour conforter des formes urbaines accueillantes et respectueuses de leur contexte, il s'agit de redonner un nouveau souffle à ces lieux qui constituent la colonne vertébrale du territoire. Pour y parvenir, les élus du Grand Site ont l'ambition forte de reconquérir l'image vitrine de ces séquences urbaines en se dotant d'une véritable feuille de route collective concernant la révision/élaboration des documents d'urbanismes réglementaires, l'accompagnement aux porteurs de projet architecturaux et la requalification de la trame paysagère de leurs villages et hameaux.

#### Mesure 20 :

##### Accompagnement des communes dans l'élaboration/révision des PLU communaux dans une démarche mutualisée et harmonisée

Durant l'été 2024, les sept communes du territoire ont toutes souhaité s'engager dans une démarche collective, cohérente, accompagnée, coordonnée et mutualisée, visant à doter chacune d'entre elles d'un PLU, qui intègre les préoccupations du Grand Site, comprenant un tronc commun tout en tenant compte de leurs spécificités locales.

Cette démarche innovante et ambitieuse va permettre :

- ▶ à chaque commune de se doter d'un document d'urbanisme pour répondre aux enjeux de planification urbaine actuels et à venir dans le respect des valeurs du Grand Site ;
- ▶ de mutualiser et donc de rationaliser tant les coûts, que les moyens et les délais de réalisation des études préalables ;
- ▶ de contribuer à préserver, gérer et mettre en valeur tant les paysages que le cadre de vie des habitants.

##### Sous-mesure 20-1 : Réalisation des études mutualisées (paysages, patrimoine, environnement...)

L'élaboration de ces outils nécessite de réaliser étape par étape plusieurs documents distincts et complémentaires tous constitutifs du PLU communal :

- ▶ État initial de l'environnement ;
- ▶ Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- ▶ Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- ▶ Zonages et règlements.

Compte tenu des délais d'élaboration de tels documents, de l'échéance de février 2028, de la volonté des élus d'aboutir à des documents qualitatifs dans un premier temps, il s'agit d'élaborer les études de diagnostic paysager, patrimonial et environnemental, qui seront mutualisées et serviront de base à l'élaboration/révision de chaque PLU.

Il s'agira de réaliser cette mission en faisant appel à un prestataire extérieur (urbaniste spécialisé dans l'élaboration de PLU en milieu rural...) et dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée avec mise en place d'un groupe de travail dédié et information/association à chaque étape de tous les acteurs et services concernés.

Il va s'agir de caler le montage juridique, technique et financier de toutes les étapes en lien avec les élus des communes, la Communauté de communes, le Parc, les services de l'État (DREAL, UDAP et DDTM) et que les communes prennent une délibération de prescription (ou révision de PLU).

**Maître d'ouvrage :** À définir

**Coût estimatif :** Étude : 50 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

##### Sous-mesure 20-2 : Élaboration d'un PLU à Azillanet

La Commune d'Azillanet est en PLUI géré avec trois autres communes hors Grand Site dans le cadre d'un SIVU.

Elle souhaite transformer son PLUI en PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Azillanet

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 20-3 : Révision du PLU à Cesseroas**

La Commune de Cesseroas a un PLU,  
Elle souhaite réviser ce PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune de Cesseroas

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 20-4 : Élaboration d'un PLU à La Caunette**

La Commune de La Caunette est au RNU,  
Elle souhaite élaborer un PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune La Caunette

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 20-5 : Révision du PLU à La Livinière**

La Commune de La Livinière a un PLU,  
Elle souhaite réviser ce PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune de La Livinière

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 20-6 : Transformation de la carte communale en PLU à Minerve**

La Commune de Minerve a une carte communale,  
De plus, la commune est entièrement en Site Patrimonial Remarquable (SPR)  
Elle souhaite transformer sa carte communale en PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 20-7 : Révision du PLU à Siran**

La Commune de Siran a un PLU,  
Elle souhaite réviser ce PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune de Siran

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 20-8 : Élaboration d'un PLU à Vélioux**

La Commune de Vélioux est au RNU,  
Elle souhaite élaborer un PLU...

**Maître d'ouvrage :** Commune de Vélioux

**Coût :** À définir

**Calendrier :** D'ici 2028



La Caunette

*Mesure 21 :***Poursuite de la mise en œuvre d'une assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site**

La mission d'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site a été lancée en 2023.

Il s'agit de poursuivre cette mission mutualisée d'appui et de conseil de proximité et la faire perdurer dans le temps.

Pour rappel, cette mission vise à accompagner tous les porteurs de projets et pétitionnaires sur le Grand Site du stade de l'idée jusqu'au projet, qu'il s'agisse de projets de restauration, d'extension et/ou de construction (qu'ils soient soumis ou non a permis) de façon à ce que leurs réalisations s'inscrivent harmonieusement dans le paysage (qualité architecturale, insertion paysagère...).

Il s'agira de faire évoluer cette assistance de façon :

- ▶ à ce qu'elle bénéficie aussi aux projets portés par les communes (par exemple en amont de missions de maîtrise d'œuvre particulières, ou pour élaborer des esquisses de requalification et d'intégration paysagère) ;
- ▶ que le protocole de travail en amont des autorisations d'urbanisme soit suivi de manière plus organisée par les différents acteurs concernés ;

- ▶ à ce qu'elle accompagne la constitution des autorisations d'urbanisme ;
- ▶ à ce qu'elle contribue à construire une identification culturelle de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement propre au Grand Site et de la promouvoir auprès des pétitionnaires et des services instructeurs...

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Mission de conseil 20 000 € / an

**Calendrier :** Continue



Ruelle à Azillanet

*Mesure 22 :***Accompagnement des projets de réaménagement des espaces publics dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site**

Les communes du Grand Site sont attentives depuis longtemps à la qualité des espaces publics de leurs villages car cette qualité contribue à celle du cadre de vie des habitants ainsi qu'à celle de l'accueil des visiteurs au sein des villages. Plusieurs d'entre elles ont entrepris des travaux de requalification et de mise en valeur de certains de leurs espaces publics.

Il s'agit de poursuivre les opérations de requalification et de mise en valeur des espaces publics au cœur et aux abords des villages, identifiées comme prioritaires, dans le cadre d'une démarche suivie, accompagnée, organisée et de qualité.

Ces opérations d'études et/ou de tranches de travaux seront portées par les communes, supervisées par des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, et devront associer à chaque étape tous les partenaires concernés.

**Sous-mesure 22-1 : Formalisation d'une méthode et d'une charte d'engagement pour la requalification dans l'esprit des lieux des espaces publics**

Dans le cadre de la mission d'élaboration du schéma de restauration paysagère de points noirs du Grand Site, il est ressorti que les centres anciens des villages présentent des qualités urbaines, paysagères, architecturales certaines. Les traversées et entrées de villages sont quant à elles le plus souvent dégradées.



Salle communale de Cesseras

L'harmonisation des espaces publics est à développer avec des principes plus cohérents entre eux, en correspondance avec l'existant et l'esprit des lieux.

Il est proposé ici d'établir et de faire valider par l'ensemble des acteurs une méthode pour l'accompagnement des communes du Grand Site qui souhaitent s'engager dans un projet de requalification de leurs espaces publics. Cette charte aura pour objectif de définir les grandes étapes à suivre pour chaque projet, depuis l'élaboration du diagnostic jusqu'à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre, en passant par le partage du projet avec les institutions et partenaires, la définition des objectifs et la rédaction du cahier des charges.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays  
**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie d'accompagnement  
**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 22-2 : Aménagement de la place de l'église et d'une placette à Azillanet**

Dans la continuité du projet de restauration de l'église Saint-Laurent, la commune d'Azillanet souhaite entreprendre l'aménagement et la mise en valeur de la place de l'église ainsi qu'une placette du village.



Place de l'Église à Azillanet

Il s'agit de réaliser l'étude d'avant-projet puis les travaux correspondants.

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Azillanet  
**Coût estimatif :** À définir  
**Calendrier :** D'ici 2032

**Sous-mesure 22-3 : Aménagement de la place de la République à Cesseras**

La commune de Cesseras dispose d'un schéma directeur des aménagements du village depuis 2017. Elle vient de réaliser la réhabilitation des calades du centre ancien (deux tranches successives de travaux).

Dans la continuité de ce projet, la commune souhaite entreprendre l'aménagement et la mise en valeur de la place de la République.

Il s'agit de réaliser l'étude d'avant-projet puis les travaux correspondants.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Cesseras  
**Coût estimatif :** En cours  
**Calendrier :** D'ici 2028

**Sous-mesure 22-4 : Aménagement des espaces publics à La Livinière (2<sup>ème</sup> tranche : place Occitane et coeur du village)**

La commune de La Livinière dispose d'un schéma directeur de requalification et de mise en valeur des espaces publics du village depuis 2020.

Dans la continuité des travaux en cours, la commune souhaite entreprendre la 2<sup>ème</sup> tranche du projet global.

Il s'agit de réaliser l'étude d'avant-projet puis les travaux correspondants.

**Maître d'ouvrage :** Commune de La Livinière  
**Coût estimatif :** À définir  
**Calendrier :** D'ici 2032

**Sous-mesure 22-5 : Aménagement des espaces publics des abords de la cité de Minerve (Tranche théâtre de verdure, boulodrome et aire de stationnement résidents...)**

La commune de Minerve dispose d'un schéma directeur de requalification et de mise en valeur des espaces publics de la cité et de ses abords depuis juillet 2023.

La commune a souhaité entreprendre en priorité l'aménagement d'un théâtre de verdure, d'un boulodrome et d'une aire de stationnement.

Un avant-projet est en cours d'élaboration par un architecte du patrimoine.

Il s'agit de réaliser les travaux correspondants.

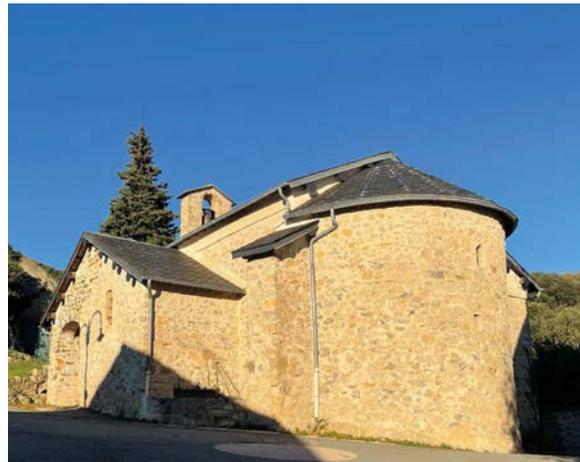
**Maître d'ouvrage :** Commune de Minerve  
**Coût estimatif :** Investissement : travaux d'aménagement 220 000 €  
**Calendrier :** 2025 - 2026



Site du projet de théâtre de verdure à Minerve

**Sous-mesure 22-6 : Aménagement des espaces publics du centre du village de Vélioux**

La commune de Vélioux est en train de réaliser l'aménagement et la mise en valeur d'une aire d'accueil et d'information au-dessus des gorges du Brian.



Église de Vélioux et ses abords

Dans la continuité de ce projet, la commune souhaite entreprendre l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics du centre du village.

Il s'agit de réaliser l'étude d'avant-projet puis les travaux correspondants.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Vélioux  
**Coût estimatif :** À définir  
**Calendrier :** D'ici 2032



### 3.6 Objectif 6 : *Entretien et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site*

L'identité paysagère du Grand Site est fragile et en permanente mutation. La viticulture, l'élevage, les usages de la forêt, des milieux ouverts de garrigue et des causses participent pleinement à sa définition. Soutenir, accompagner et développer ces activités et leur évolution sont des piliers importants de la stratégie du Grand Site. Il est pour cela nécessaire de s'impliquer dans un projet partenarial avec les acteurs de l'ensemble de ces filières.

#### *Mesure 23 :*

##### **Poursuite de la co-animation du Plan de Paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervois »**

Depuis septembre 2021, le Grand Site bénéficie d'un Plan de paysage avec notamment un programme d'actions et un cahier de recommandations. Si ces documents ne sont pas opposables, ils donnent néanmoins des éléments d'orientations pour accompagner d'un point de vue paysager la préservation, la gestion et la mise en valeur du territoire.

Les chargés de mission OGS du Pays Haut Languedoc et Vignobles et Paysage du Parc échangent régulièrement afin d'assurer le suivi et la co-animation des actions lancées en priorité, et apporter un premier accompagnement aux porteurs de projets (notamment en amont de l'assistance architecturale et paysagère...).

Il s'agit de poursuivre la co-animation Parc/ Pays du Plan de paysage afin :

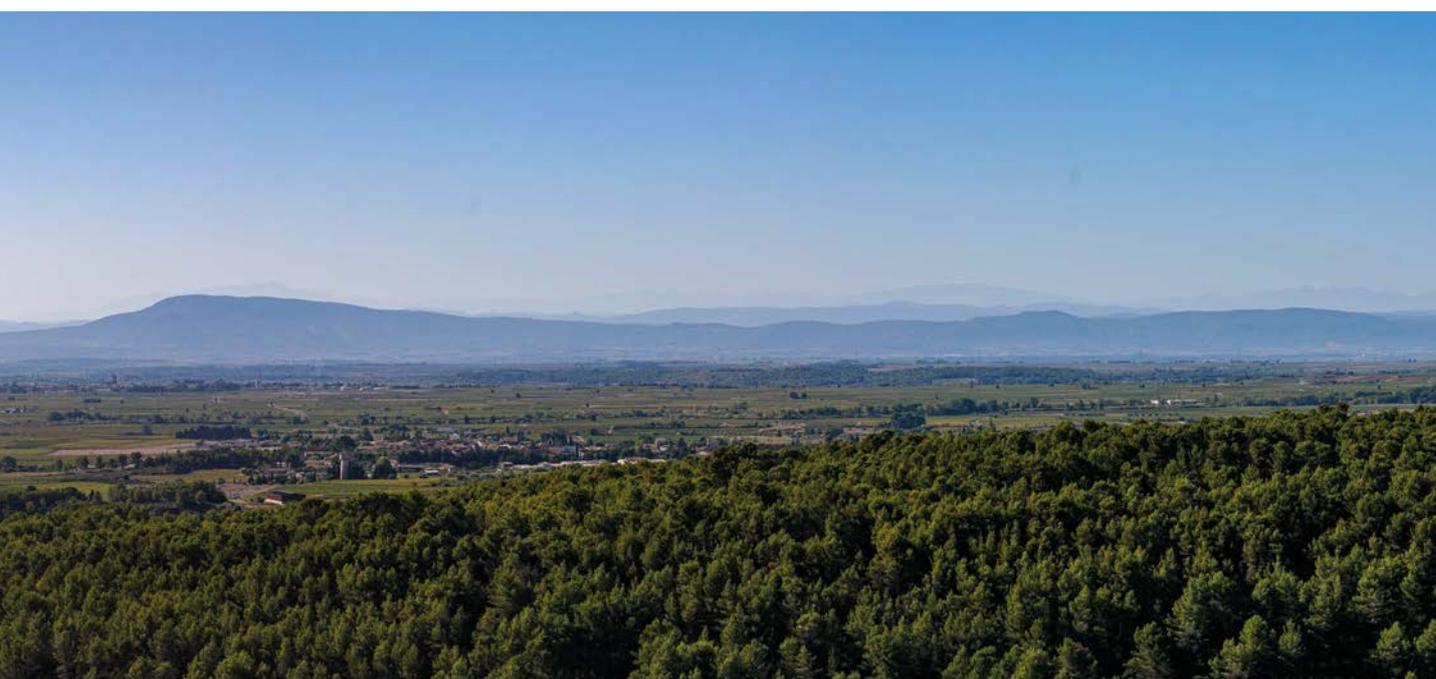
- ▶ d'accompagner la priorisation et la mise en œuvre du plan d'actions du Plan de paysage qui concerne le périmètre du Grand Site de France,
- ▶ d'assurer l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de ces actions dans le temps.

Pour ce faire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, et le Parc continueront de mobiliser du temps d'ingénierie de leurs chargés de missions et se chargeront de mettre en place et d'animer un comité de suivi du Plan de paysage qui associe les services concernés.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays et Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** Continue



Panorama sur les Corbières et les Pyrénées

*Mesure 24 :***Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages**

Les paysages du Grand Site évoluent sous l'effet de dynamiques naturelles, agricoles, urbaines.

La mise en œuvre du label Grand Site de France nécessite la mise en place d'un outil d'analyse, d'observation et de suivi de l'évolution de ses paysages à l'échelle de son territoire.

Il s'agit de doter le Grand Site d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP), qui aura pour objectifs :

- ▶ d'assurer le suivi de l'évolution des paysages au regard de leurs composantes et dynamiques (naturelles, agricoles, urbaines) en lien avec la fréquentation, les aménagements et leurs impacts,
- ▶ de contribuer à sensibiliser les élus et la population aux valeurs du site,

- ▶ d'aider à la décision des acteurs en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- ▶ de se doter d'un outil d'observation, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de l'OGS.

Il s'agit d'effectuer des prises de vues périodiques sur le territoire, sur des lieux choisis, avec les mêmes angles de vue et cadrages, et sur des temps longs.

Il s'agira ensuite de réaliser une campagne photographique au moins tous les 5 ans.

La mise en place et l'animation de cet outil devra se faire en tenant compte de l'outil OPP déjà mis en place par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à son échelle et des préconisations faites par le RGSF pour les OPP de Grands Sites de France.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Mission d'un photographe 42 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

*Mesure 25 :***Mise en œuvre d'un programme global d'effacement des réseaux aériens**

Jusqu'à présent, certaines communes accompagnées par Hérault Énergies ainsi que ENEDIS, se sont lancées dans une démarche d'enfouissement de leurs réseaux.

De plus, une concertation menée dans le cadre de l'OGS, s'est mise à l'œuvre mais au cas par cas et sur certaines opérations.

Lors du Comité de pilotage de l'OGS de janvier 2024, a été retenu le principe de concevoir et mettre en œuvre progressivement une démarche collective et coordonnée d'effacement et/ou d'intégration des réseaux aériens dans le Grand Site par la mobilisation de tous les opérateurs et gestionnaires de réseaux de fourniture en électricité/fibre optique/téléphonie mobile...

Il s'agit donc de mettre en œuvre un programme global et progressif de mise en discrétion des réseaux aériens.

Dans un premier temps, sur proposition de M. le Sous-préfet, il s'agit de mettre en place une instance locale de concertation, type comité de gestion qu'il propose de présider.

Cette instance pourra permettre :

- ▶ de sensibiliser/mobiliser tous les opérateurs de réseaux (ENEDIS, Hérault Énergies, Orange, Bouygues, RTE...);
- ▶ d'associer tous les acteurs concernés (élus des communes, Département, services de l'État...);
- ▶ de définir ensemble une feuille de route ;
- ▶ de faire chaque année le bilan des opérations (études et travaux) et définir les travaux souhaités l'année N+1.

Dans un second temps, il s'agira de réaliser les travaux si possible mutualisés, sur les secteurs prioritaires identifiés...

**Maître d'ouvrage :** État / Communes / Opérateurs

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2032

### Mesure 26 :

#### Lancement d'une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture

Dans le cadre de l'opportunité du programme européen OENOMED, le Département de l'Hérault a porté, financé et réalisé un Schéma de développement agricole à l'échelle du Grand Site dit « Phase 1 » entre mars 2022 et juin 2023.

Depuis, le Grand Site bénéficie d'un document de référence sur l'agriculture locale avec notamment un diagnostic agricole de territoire et des orientations.

Parmi ces orientations, celle d'« identifier le foncier agricole disponible et planifier sa reconquête » répond à une attente exprimée depuis de nombreuses années sur le territoire.

Il est proposé de donner une suite concrète et opérationnelle à la mission d'étude qui vient d'être réalisée en lançant un Schéma agricole du Grand Site dit « Phase 2 » qui consiste en une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture.

Pour être lancée, cette mission d'appui qui contribuera à mobiliser du foncier pour des



Paysages du Grand Site

objectifs agricoles sur un espace à haute valeur paysagère devra veiller à :

- ▶ s'assurer que cette mobilisation préserve ou augmente la valeur paysagère et la richesse en biodiversité des espaces concernés ;
- ▶ l'existence d'une volonté locale forte et d'une implication de l'ensemble des acteurs (élu, agriculteurs, et acteurs techniques) du territoire ;
- ▶ s'appuyer en amont sur la diversité des expertises techniques présentes sur le territoire...

La méthode déjà mise en œuvre à l'occasion des aménagements viticoles pourra servir de base méthodologique.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Mission d'étude et d'accompagnement : 50 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

### Mesure 27 :

#### Lancement d'un programme de travaux d'ouverture de milieux sur les causses et réalisation d'actions expérimentales de gestion par le pâturage

Les milieux naturels sur le Grand Site correspondent très largement à des causses recouverts de garrigue. La dynamique naturelle de ces milieux en l'absence de gestion tend vers une fermeture (développement de la strate ligneuse). La fermeture de ces milieux à plusieurs conséquences : disparition d'habitats ouverts et semi-ouverts et des cortèges d'espèces associées (animales et végétales), changement des paysages, hausse du risque incendie...

En premier lieu, il s'agira de mettre en place un groupe de travail dédié afin de choisir les secteurs de travail, méthodes de mise en œuvre, plans de gestion...

Il s'agit de mettre en œuvre un programme de travaux de réouverture et/ou d'entretien des milieux sur les secteurs pertinents (d'un point de vue écologique, paysager et sécuritaire) sur le Grand Site.

L'ouverture de milieux prendra la forme d'une intervention mécanique et/ou pastorale.

Les contrats et mesures liés à la démarche Natura 2000 pourront permettre cette mise en œuvre.

**Maître d'ouvrage :** Communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2032



Olivette à Minerve

### Mesure 28 :

#### Amélioration de la connaissance des écosystèmes et des milieux

Le périmètre du Grand Site se trouve en quasi-totalité dans le périmètre des sites Natura 2000 et concentre beaucoup d'enjeux sur des espèces remarquables. La biodiversité ordinaire n'est pas en reste et il est important de la prendre en compte dans les projets qui peuvent émerger sur le territoire.

Il s'agit de doter chaque commune d'un document cartographique des enjeux environnementaux et de la sensibilité des milieux. Ce document sera une aide à la décision afin de mieux cibler ces enjeux et permettre d'orienter les décisions prises pour le développement de projets locaux.

Une méthode a été établie et est mise en œuvre par le Parc :

- ▶ Réalisation d'inventaires de biodiversité sur toutes les communes afin d'obtenir des données sur lesquelles se baser pour la réalisation des cartographies ;
- ▶ Création d'un groupe de travail ;
- ▶ Cartographie des zones à l'échelle communale en s'appuyant sur les résultats des inventaires préalables.

Les enjeux de biodiversité pouvant évoluer, il s'agira de mettre à jour régulièrement ces cartes.

**Maître d'ouvrage :** Communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2032

### Mesure 29 :

#### Communication et sensibilisation sur la cohabitation avec les chiens de protections

Le pastoralisme est une activité essentielle pour l'entretien des paysages et des milieux naturels et pour prévenir des risques incendies. Plusieurs éleveurs se trouvent sur le territoire et permettent de l'entretenir. Afin de travailler dans les meilleures conditions possibles, et de se prévenir des risques de perturbation, de prédation ou de dégradation des terrains exploités (liés aux chiens errants ou non tenus en laisse, loup, dégâts de sangliers...) les exploitants sont équipés de chiens de protection des troupeaux. La présence de ces chiens peut poser des problèmes de cohabitation avec les autres usagers du territoire.

Il s'agit :

- ▶ de sensibiliser et communiquer auprès des habitants et visiteurs sur le métier d'éleveur et leur présence incontournable sur le territoire ainsi que sur l'utilité des chiens de protection,
- ▶ de sensibiliser les éleveurs sur le nécessaire partage de l'espace,
- ▶ de sensibiliser à la fois habitants, visiteurs et éleveurs sur les bons comportements à adopter pour une cohabitation sereine.



Troupeau avec son patou

Pour ce faire, il s'agira :

- ▶ d'accompagner les éleveurs pour s'équiper en panneaux d'information ;
- ▶ de créer des supports de communication ou relais de supports déjà existants ;
- ▶ d'organiser des journées de sensibilisation.

**Maître d'ouvrage :** Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** D'ici 2032

### 3.7- Objectif transversal 7 : S'adapter au changement climatique

Le changement climatique a déjà des conséquences sur le territoire, ses paysages, son économie, ses habitants... Il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets qui leur permettent de s'adapter et d'anticiper ces évolutions et de réduire les émissions locales de Gaz à Effet de Serre. Trois thématiques sont ciblées : la question de la ressource en eau, le développement des équipements de production d'EnR, et les solutions de mobilités durables. La stratégie d'intervention et les réponses à apporter se doivent d'être locales, adaptées aux spécificités et ressources du Grand Site. Il s'agit de mettre en place une transition choisie et non subie, en étudiant finement les leviers d'actions en cohérence avec la protection des paysages, de l'environnement et du patrimoine.

#### Mesure 30 :

**Participation et suivi par le Grand Site des stratégies de gestion territoriales liées à la ressource en eau et les évolutions à prévoir en termes de paysage et d'économie.**

Le Grand Site est un territoire rural de moyenne montagne méditerranéenne à forte identité agricole et qui fait l'objet en période estivale chaude et sèche d'une forte fréquentation touristique.

Depuis plusieurs années, certaines communes subissent des problèmes d'approvisionnement en eau potable à certains moments de l'année... De plus, l'accès à l'irrigation quand il existe est limité à une partie du territoire... La question des besoins et des usages de l'eau est cruciale pour anticiper l'avenir du territoire.

Les acteurs du territoire souhaitent pouvoir s'impliquer et être associés à la définition et la mise en œuvre de plans d'actions permettant de concilier la disponibilité de la ressource en eau actuelle et à venir et ses différents usages : vie quotidienne des habitants, besoins agricoles, besoins touristiques et ce dans un contexte de changement climatique...



Sensibilisation à l'adaptation au changement climatique devant les élus le 23 mai 2024

De plus, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé avec l'ADEME et l'Agence de l'eau dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Le Pays a d'ailleurs été retenu par l'État au niveau national pour expérimenter la définition d'une stratégie locale portant notamment sur la ressource en eau et les solutions fondées sur la nature comme fils conducteurs des trajectoires d'adaptation. Le Grand Site pourra bénéficier de cette démarche globale.

Il s'agira de :

- ▶ favoriser la sensibilisation de tous les usagers et acteurs économiques à l'état de la ressource en eau et à son évolution ;
- ▶ développer l'information et les formations auprès des habitants et des visiteurs sur les outils et pratiques d'économies d'eau, de sobriété de bons gestes ;
- ▶ initier une réflexion sur l'usage de la ressource en eau pour l'agriculture et les solutions techniques avec l'objectif de définir une stratégie commune de la gestion de l'eau, stratégie qui dépassera nécessairement le seul périmètre du Grand Site ;
- ▶ se donner la possibilité d'être territoire d'expérimentation (accompagnement de certains acteurs, études prospectives, implantation d'équipements innovants...).

**Maître d'ouvrage :** Communes / Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Temps passé d'ingénierie

**Calendrier :** Continue

### Mesure 31 :

#### Mise en place d'un référentiel local pour encadrer le déploiement des énergies renouvelables

Le territoire du Grand Site par ses caractéristiques climatiques, présente à priori un atout pour le développement des énergies renouvelables, notamment les énergies éolienne et solaire. Or le territoire est Grand Site notamment du fait de son paysage exceptionnel qu'il s'agit de préserver et valoriser.

Le déploiement des aménagements ou équipements liés au développement des énergies renouvelables sur le territoire peut impacter la qualité de ces paysages...

La Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc 2012-2027 fixe comme objectif d'assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables sur le territoire.

Concernant l'énergie éolienne, en 2004 le Parc a mis en place son document de référence. Le secteur est situé dans une zone Natura 2000 reconnue pour les populations d'oiseaux et de chiroptères présentes et protégées ainsi que plusieurs habitats d'intérêt écologique. Le document de référence indique que pour ces secteurs tout projet recevra un avis défavorable du Parc. Par ailleurs l'ensemble des communes du Grand Site ont pris position en 2019 sur l'éolien : les communes s'opposent à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire du Grand Site ou entrant en covisibilité avec tout secteur de ce territoire (il s'agit de protéger l'aire d'influence paysagère autour du Grand Site...).

Concernant l'énergie solaire, la charte du Parc fixe des conditions afin d'encadrer le développement du photovoltaïque et préserver la qualité paysagère. Tout projet photovoltaïque au sol recevra un avis défavorable du Parc. Sa Charte, valable jusqu'en 2027, cible prioritairement les toitures (bâtiments agricoles, industriels ou habitations) ou les ombrières de parking, sous réserve d'une bonne intégration paysagère et architecturale. En 2023, dans le cadre du Plan de paysage, le Parc a lancé une étude sur les sensibilités du territoire par rapport au photovoltaïque en toiture. Cette étude comporte une cartographie des sensibilités

paysagères et environnementales du territoire face aux projets pouvant impacter ainsi qu'un cahier de recommandations pour une bonne intégration des projets photovoltaïques sur les toitures.

De plus, pour les autres EnR (bois-énergie, méthanisation, hydroélectricité, géothermie), leur potentiel de développement et leurs impacts semblent plus limités mais méritent toutefois d'être pris en considération.

Sur la base de la charte du Parc actuelle et future, ainsi que sur l'action lancée dans le cadre du plan de paysage sur l'impact du photovoltaïque en toiture et sa méthodologie et cartographie des sensibilités paysagères et environnementales du futur Grand Site, il s'agit d'établir un référentiel local spécifique au Grand Site sur la question des énergies renouvelables afin de faciliter la protection de ses paysages et de sa richesse écologique remarquable tout en permettant un développement maîtrisé et intégré des énergies.

Sur la base de la cartographie des sensibilités paysagères du territoire au photovoltaïque en toiture, il est proposé de l'appliquer pour tout autre type d'énergie renouvelable afin de créer un référentiel qui permettra d'utiliser et de mobiliser des outils de protection pour les secteurs les plus sensibles du Grand Site.

Pour ce faire, il s'agira :

- ▶ de mettre en place un comité de pilotage spécifique à la question des EnR,
- ▶ de faire appel à une équipe de prestataires pour établir une cartographie croisée avec le potentiel pour chaque EnR,
- ▶ de mettre en place les outils de protection pour les zones les plus sensibles au développement des EnR et un guide référentiel pour l'intégration des EnR pour les zones les moins sensibles,
- ▶ de communiquer sur la méthode et le référentiel auprès des porteurs de projets et des partenaires...

**Maître d'ouvrage :** Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Coût estimatif :** Étude 15 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028

### Mesure 32 :

#### Réalisation d'une étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site

À l'occasion du lancement du projet Escapade Nature Sans Voiture, les acteurs du Grand Site ont souhaité promouvoir l'accès et les déplacements des visiteurs sur le Grand Site autrement que par la voiture individuelle.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle de tout le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, un diagnostic et un plan d'actions ont été élaborés.

Il est proposé de lancer une étude spécifique destinée à concevoir une stratégie de mobilité globale et durable adaptée aux caractéristiques du Grand Site en vue de développer une offre et des pratiques nouvelles tant pour les visiteurs que pour les habitants.



Cette mission d'étude aura pour objet de :

- ▶ étudier les déplacements des résidents, des excursionnistes et des touristes notamment en période d'affluence touristique ;
- ▶ identifier leurs difficultés de circulation et de déplacement ;
- ▶ analyser leurs pratiques et leurs besoins ;
- ▶ proposer des solutions en matière de mobilité durable.

Cette étude comprendra en particulier des phases d'enquêtes sur le terrain, de conception de solutions de mobilité, puis de déploiement et d'expérimentation de ces solutions...

Cette mission d'étude sera, après élaboration d'un cahier des charges puis consultation, confiée à un prestataire extérieur.

Elle s'attachera à :

- ▶ associer les acteurs locaux, les habitants et les visiteurs ;
- ▶ prendre en compte les transports publics existants sur et à proximité du Grand Site ;
- ▶ s'appuyer sur les retours d'expériences...

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Pays

**Coût estimatif :** Étude : 50 000 €

**Calendrier :** D'ici 2028



Une circulation qui peut se faire aussi à vélo

## 4 • Tableau synoptique des objectifs, des mesures et des sous-mesures (2025-2032)

				Période de réalisation	
Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	D'ici 2028	D'ici 2032	
<b>Objectif transversal 1 : Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation</b>					
<b>Mesure 1 :</b> Coordination de la démarche Grand Site par la structure porteuse (PHLV) et affirmation de son rôle d'ensemblier	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue		
<b>Mesure 2 :</b> Renforcement des moyens techniques et des compétences pour la réalisation du projet Grand Site de France	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue		
<b>Mesure 3 :</b> Partage des avancées avec les habitants du Grand Site et leurs voisins pour faciliter l'émergence d'actions locales et participatives	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue		
<b>Objectif 2 : Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site</b>					
<b>Mesure 4 :</b> Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation	Pays	Temps passé d'ingénierie Investissement 6 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
<b>Mesure 5 :</b> Mise en place de moyens et d'outils de prévention et de surveillance	Communes	Investissement 25 000 € Fonctionnement 45 000 €/an	Action continue		
<b>Mesure 6 :</b> Renforcement et modernisation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le Grand Site	Minerve	Investissement 23 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
<b>Mesure 7 :</b> Gestion du site sensible de l'Aldène / Minerve la Vieille	Cesseras / Minerve	Temps passé d'ingénierie	Action continue		
<b>Mesure 8 :</b> Réalisation d'une étude préalable à l'aménagement et à l'équipement d'aire(s) de stationnement pour campings-caristes avec services adaptés sur ou à proximité du Grand Site	Pays	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
<b>Objectif 3 : Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site</b>					
<b>Mesure 9 :</b> Recensement et mise en commun des données du petit patrimoine	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action à réaliser d'ici 2032		
<b>Mesure 10 :</b> Recensement, préservation et mise en valeur de l'habitat troglodytique des gorges	Pays	Fonctionnement 35 000 €	Action à réaliser d'ici 2032		
<b>Mesure 11 :</b> Création d'itinéraires d'interprétation patrimoniaux					
<b>Sous-mesure 11-1 :</b> Conception de parcours de visites thématiques à l'échelle du Grand Site	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action à réaliser d'ici 2028		
<b>Sous-mesure 11-2 :</b> Conception et réalisation d'un itinéraire d'interprétation sur chaque commune	Communes	Investissement 70 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
<b>Sous-mesure 11-3 :</b> Réalisation des projets d'aménagement et de mise en valeur des espaces naturels sensibles départementaux de Vieulac et de La Forêt	Département	Investissement 100 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
<b>Mesure 12 :</b> Mise en place et animation d'un réseau des acteurs locaux pour recenser, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine lié à la pierre sèche	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action à réaliser d'ici 2032		

			Période de réalisation	
Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	D'ici 2028	D'ici 2032
<b>Mesure 13 :</b> Rénovation des monuments et ouvrages d'art dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site				
<b>Sous-mesure 13-1 :</b> Construction de la nouvelle passerelle de Coupiac	Minerve / La Caunette	Investissement 250 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Sous-mesure 13-2 :</b> Restauration de l'église Saint-Laurent à Azillanet	Azillanet	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Sous-mesure 13-3 :</b> Restauration de l'église Saint-Geniès à Cesseras	Cesseras	Investissement 300 000 €		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Sous-mesure 13-4 :</b> Étude globale et préalable à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux de la commune de Cesseras	Cesseras	Fonctionnement 40 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Sous-mesure 13-5 :</b> Restauration de la Tour porte et du passage de la Carambelle à La Caunette	La Caunette	Investissement 215 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Sous-mesure 13-6 :</b> Restauration de l'église ND de l'Assomption à La Caunette	La Caunette	Investissement 821 500 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Sous-mesure 13-7 :</b> Restauration de l'église Saint-Étienne à Minerve	Minerve	Investissement 100 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Sous-mesure 13-8 :</b> Restauration et mise en valeur du moulin hydraulique et du pont du moulin dans le Brian à Minerve	Minerve	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Sous-mesure 13-9 :</b> Poursuite de la restauration des remparts de la Cité de Minerve	Minerve	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Mesure 14 :</b> Valorisation des points de vue depuis les principaux belvédères identifiés				
<b>Sous-mesure 14-1 :</b> Aménagement et mise en valeur du belvédère de la Pujade à Minerve	Minerve	Investissement 70 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Sous-mesure 14-2 :</b> Aménagement et mise en valeur du belvédère sur les gorges de la Cesse à Cesseras / Siran	Département	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Sous-mesure 14-3 :</b> Aménagement et mise en valeur d'un belvédère pour le site de Lauriole	Département	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Sous-mesure 14-4 :</b> Aménagement et mise en valeur des aires points de vue de Vélioux et de La Garrigue le long de la RD 907	Département	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032

				Période de réalisation	
Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	D'ici 2028	D'ici 2032	
<b>Objectif 4 : Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site</b>					
<b>Mesure 15</b> : Mise en œuvre du nouveau Musée et de la Maison du Grand Site à Minerve	Minerve	Investissement 1 030 000 €			Action à réaliser d'ici 2032
<b>Mesure 16</b> : Renforcement de l'accueil de l'Office de Tourisme en lien avec le projet Grand Site de France	Communes / OTMC	Temps passé d'ingénierie		Action continue	
<b>Mesure 17</b> : Développement d'outils de communication touristiques	OTMC	Investissement 10 000 €		Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Mesure 18</b> : Poursuite et renforcement des actions de sensibilisation des ambassadeurs du Grand Site	OTMC	Temps passé d'ingénierie		Action continue	
<b>Mesure 19</b> : Élaboration de la charte signalétique du Grand Site	Pays	Investissement 50 000 €		Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Objectif 5 : Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur le spécificités du Grand Site</b>					
<b>Mesure 20</b> : Accompagnement des communes dans l'élaboration/ révision des PLU communaux dans une démarche mutualisée et harmonisée					
	<b>Sous-mesure 20-1</b> : Réalisation des études mutualisées (paysages, patrimoine, environnement...)	A définir	Fonctionnement 50 000 €		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-2</b> : Élaboration d'un PLU à Azillanet	Azillanet	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-3</b> : Révision du PLU à Cesseras	Cesseras	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-4</b> : Élaboration d'un PLU à La Caunette	La Caunette	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-5</b> : Révision d'un PLU à La Livinière	La Livinière	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-6</b> : Transformation de la carte communale en PLU à Minerve	Minerve	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-7</b> : Révision d'un PLU à Siran	Siran	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 20-8</b> : Élaboration d'un PLU à Vélioux	Vélioux	A définir		Action à réaliser d'ici 2028
<b>Mesure 21</b> : Poursuite de la mise en œuvre d'une assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site	Pays	Fonctionnement 20 000 € / an			Action à réaliser d'ici 2028
<b>Mesure 22</b> : Accompagnement des projets de réaménagement des espaces publics dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site					
	<b>Sous-mesure 22-1</b> : Formalisation d'une méthode et d'une charte d'engagement pour la requalification dans l'esprit des lieux des espaces publics	Pays	Temps passé d'ingénierie		Action à réaliser d'ici 2028
	<b>Sous-mesure 22-2</b> : Aménagement de la place de l'église et d'une placette à Azillanet	Azillanet	A définir		Action à réaliser d'ici 2032
	<b>Sous-mesure 22-3</b> : Aménagement de la place de la République à Cesseras	Cesseras	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2028

				Période de réalisation	
Intitulé des mesures et des sous-mesures		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	D'ici 2028	D'ici 2032
	<b>Sous-mesure 22-4 :</b> Aménagement des espaces publics à La Livinière (2 <sup>e</sup> tranche place Occitane et cœur du village)	La Livinière	A définir		Action à réaliser d'ici 2032
	<b>Sous-mesure 22-5 :</b> Aménagement des espaces publics des abords de la cité de Minerve (Tranche théâtre de verdure, boulodrome et aire de stationnement résidents...)	Minerve	Investissement 220 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
	<b>Sous-mesure 22-6 :</b> Aménagement des espaces publics du centre du village de Vélioux	Vélioux	A définir		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Objectif 6 : Entretien et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site</b>					
<b>Mesure 23 :</b> Poursuite de la co-animation du Plan de Paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervois »		Pays / Parc	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
<b>Mesure 24 :</b> Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages		Pays	Fonctionnement 42 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Mesure 25 :</b> Mise en œuvre d'un programme global d'effacement des réseaux aériens		État / Communes / Opérateurs	À définir		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Mesure 26 :</b> Lancement d'une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture		Pays	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Mesure 27 :</b> Lancement d'un programme de travaux d'ouverture de milieux sur les causses et réalisation d'actions expérimentales de gestion par le pâturage		Communes / Parc	À définir		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Mesure 28 :</b> Amélioration de la connaissance des écosystèmes et des milieux		Communes / Parc	À définir		Action à réaliser d'ici 2032
<b>Mesure 29 :</b> Communication et sensibilisation sur la cohabitation avec les chiens de protections		Parc	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
<b>Objectif transversal 7 : S'adapter au changement climatique</b>					
<b>Mesure 30 :</b> Participation et suivi par le Grand Site des stratégies de gestion territoriales liées à la ressource en eau et les évolutions à prévoir en termes de paysage et d'économie		Communes / Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
<b>Mesure 31 :</b> Mise en place d'un référentiel local pour encadrer le déploiement des énergies renouvelables		Parc	Fonctionnement 15 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
<b>Mesure 32 :</b> Réalisation d'une étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site		Pays	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	

**Légende :** 10 actions continues    30 actions à réaliser d'ici 2028    17 actions à réaliser d'ici 2032    **NOMBRE TOTAL D' ACTIONS : 57**

**Montant estimatif du programme d'actions 2025 - 2032 : 4 142 500 €**

# *D* Moyens de mise en oeuvre et de suivi du **Grand Site de France**





Le Comité des élus du Grand Site

Pour mettre en œuvre le projet de territoire, les maires et les élus du Grand Site peuvent s'appuyer sur les agents des différentes collectivités et les partenaires qui les accompagnent.

*Qu'ils soient remerciés !*



# *D* Sommaire Moyens de mise en œuvre et de suivi du Grand Site de France

<b>1 • La gouvernance</b> .....	184
1 • 1 Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles	
1 • 2 Les instances de pilotage et de suivi	
<b>2 • Les moyens</b> .....	192
2 • 1 Les moyens financiers	
2 • 2 Les moyens humains	
2 • 3 Les moyens dédiés	
<b>3 • Les partenaires</b> .....	198
3 • 1 L'État	
3 • 2 Le Conseil départemental de l'Hérault	
3 • 3 La Région Occitanie	
3 • 4 L'Europe	
3 • 5 Le Réseau des Grands Sites de France	
<b>4 • Les modalités de suivi et d'évaluation du programme d'actions</b> .....	201
4 • 1 Objectif transversal 1 : agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation	
4 • 2 Objectif 2 : maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site	
4 • 3 Objectif 3 : étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site	
4 • 4 Objectif 4 : structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site	
4 • 5 Objectif 5 : conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site	
4 • 6 Objectif 6 : entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site	
4 • 7 Objectif transversal 7 : s'adapter au changement climatique	



# D Moyens de mise en œuvre et de suivi du Grand Site de France

## 1 • La gouvernance

Le label Grand Site de France est attribué à une structure territoriale pour la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site répondant aux principes de développement durable.

Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » compte sept communes appartenant à la Communauté de communes « Du Minervois au Caroux ».

### 1 • 1 Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

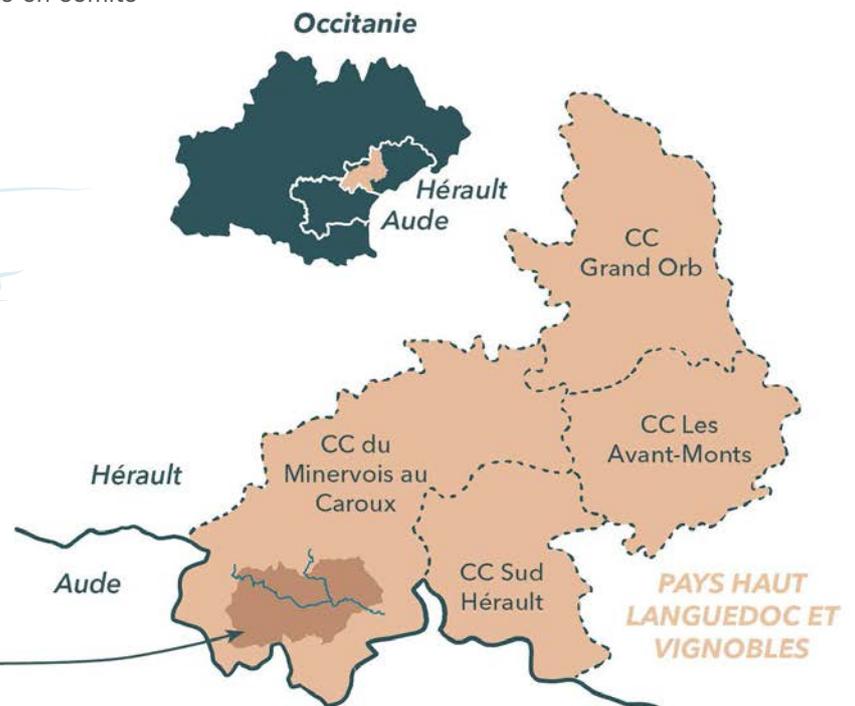
Les sept communes et la Communauté de communes font également partie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et du Pays Haut Languedoc et Vignobles. C'est après différents temps de concertation et de validation organisés successivement à partir de mai 2015 que le portage/gestion du Grand Site par le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été entériné en comité de pilotage le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

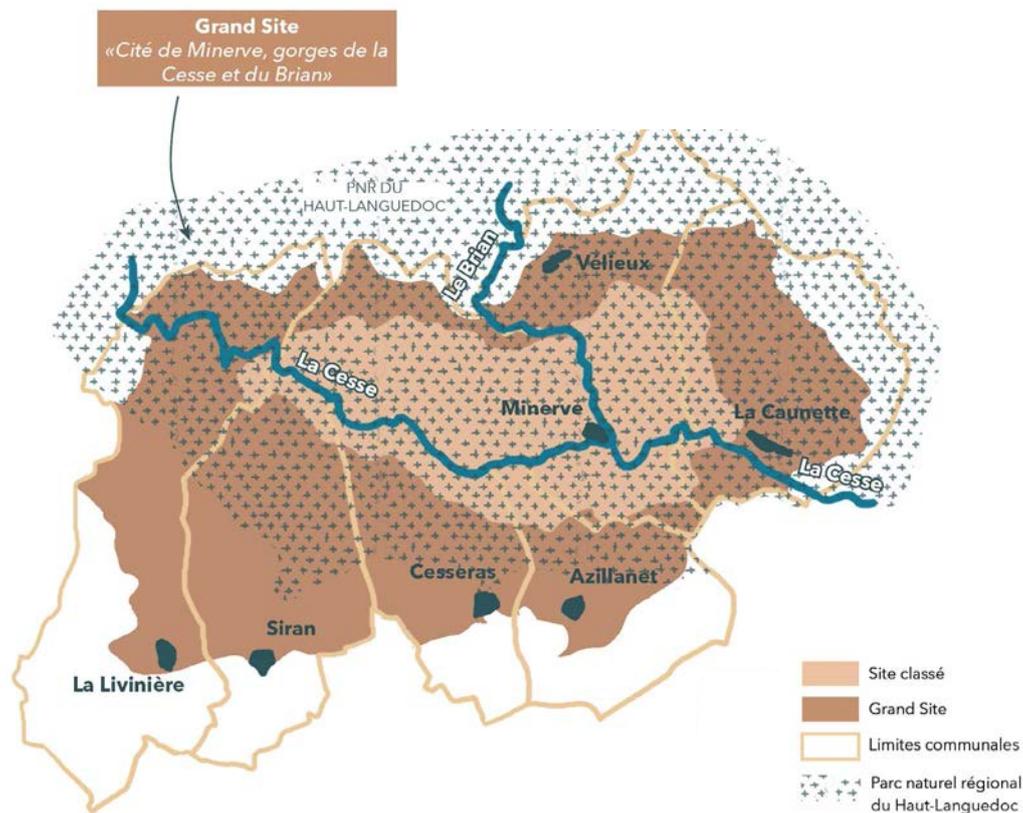
Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire du projet Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Les statuts du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles



**Grand Site**  
«Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian»





Ce Syndicat mixte, né en 2005, est supra territorial par rapport au Grand Site. Il compte 102 communes dont les sept communes du Grand Site. Ses statuts stipulent que son objet porte sur « les études, animations et la gestion nécessaire à la mise en œuvre de la charte de développement sur le secteur des communautés membres par le biais de projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques d'intérêt collectif ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisé sous forme de Syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont quatre Communautés de communes (Grand Orb, Sud-Hérault, Du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts) et le Conseil départemental de l'Hérault. La présidence est assurée par Jean ARCAS, Maire d'Olargues.

Le Syndicat mixte du Pays est une structure qui favorise le développement du territoire par l'expérimentation, l'innovation, l'accompagnement de porteurs de projets et le suivi de projets et de démarches... Le Syndicat mixte a vocation à impulser des projets sur la base de besoins exprimés par les acteurs locaux publics et privés.

Le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Ainsi, depuis 20 ans, le Syndicat mixte travaille sur des thématiques complémentaires et variées telles que l'Agriculture, l'Alimentation, le Développement Durable et la Transition Énergétique, le Cadre de Vie, les politiques de l'Habitat, le Développement et l'Attractivité, l'Oenotourisme, le Patrimoine, la Santé... Par ailleurs, le Syndicat mixte assure une ingénierie technique et financière dans le cadre de contractualisations spécifiques avec l'État, la Région Occitanie et l'Europe par le biais de deux programmes majeurs : les fonds FEDER (Approches Territoriales Intégrées) et le FEADER (LEADER).

Les rapports d'activités du Syndicat mixte de 2019 à 2023.

**En termes de gouvernance territoriale, le territoire s'est doté d'une organisation performante croisant les différentes instances stratégiques, techniques et décisionnaires entre Comité des élus, Comité de pilotage et Comité syndical.**

**C'est grâce à l'ambition territoriale partagée et la volonté de renforcer les outils de préservation du Grand Site que les élus se retrouvent au cours des différentes réunions. Ce sont toujours des temps d'échanges, de débats qui se déroulent avec enthousiasme et respect. Tous les partenaires qui ont pu partager des temps de réunion ou d'ateliers, reconnaissent les convergences d'intérêt et le plaisir de travailler pour le Grand Site. Il s'agira de poursuivre cette dynamique.**

## 1 • 2 Les instances de pilotage et de suivi

*La gouvernance* repose sur trois instances distinctes et complémentaires :

*Le Comité des élus* permet d'échanger sur l'actualité de la démarche Grand Site de France, sur l'état d'avancement des opérations inscrites au programme, sur les questions de gouvernance, de méthode de travail, de communication avec les habitants, de prendre position sur les sollicitations pouvant être faites aux élus du Grand Site (avis sur projets...).

*Le Comité de pilotage* a pour rôle de fixer les orientations globales, de réaliser les arbitrages stratégiques et de valider les documents de

manière multi-partenariale et concertée. Il est le lieu de validation des options retenues à chaque étape importante. Un Comité technique se réunit en amont des Comités de pilotage pour en préparer le contenu technique (documents de travail, présentations, déroulement des interventions...). Il fait un point sur l'état d'avancement des opérations inscrites au programme d'actions

*Le Comité syndical du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles* est l'instance décisionnaire. C'est la seule habilitée à entériner des décisions au regard des statuts.



Comité des élus du 24 juin 2019 à Siran

## Synoptique de la gouvernance du Grand Site

## Comité des élus du Grand Site

(17 membres) - Maires et élus référents



Comité de pilotage  
co-présidé par le Sous-préfet  
et le Président de la structure gestionnaire



Comité syndical

34 membres : 10 élus départementaux - 24 élus territoriaux



Les membres  
du Comité  
des élus



**Jean ARCAS**  
Président du Pays Haut  
Languedoc et Vignobles

*Le Comité des élus*

Présidé par le Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles, il se compose : des Maires (et/ou adjoints référents) des communes du Grand Site, du Président (ou son représentant) de la Communauté de communes. La DGS et le chargé de mission OGS du Pays assistent à cette instance. Il se réunit autant que de besoin (au moins 4 fois / an).



**Didier VORDY**  
Maire de Minerve



**Magali GUIRAUD**  
Maire de Cesseras



**Max FABRE**  
Maire de La Caunette



**Pierre-André PÉDESSEAU**  
Maire de La Livinière



**Alexandre DYE**  
Maire d'Azillanet



**Michel CARQUET**  
Maire de Siran



**Marie-Françoise  
FRANC-ROUANET**  
Maire de Vélioux



**Josian CABROL**  
Président de la Communauté de  
communes Du Minervois au Caroux



**François AZAM**  
Adjoint à Cesseras



**Catherine COINDRE**  
Conseillère municipale  
à Minerve



**Yves FRAISSE**  
Adjoint à La Livinière



**Jean-François AYATS**  
Conseiller municipal  
à La Caunette



**Bruno PLA**  
Adjoint à Siran



**Jean-Louis FRAISSE**  
Adjoint à Azillanet



**Sylvie HUC**  
Adjointe à Vélioux



**Frédéric PEYRAS**  
Adjoint à Minerve



Comité des élus du 2 avril 2019 à Minerve



Comité des élus du 9 décembre 2019 à La Caunette



Comité des élus du 29 juillet 2020 à Cesseras



Comité des élus du 29 juin 2021 à Siran



Comité des élus du 24 mars 2022 à Azillanet



Comité des élus du 19 octobre 2023 à La Caunette



Comité des élus du 23 mai 2024 à Siran

### Les Comités des élus

- **2019** : 17 janvier à Vélioux, 2 avril à Minerve, 24 juin à Siran, 24 octobre à Azillanet, 9 décembre à La Caunette
- **2020** : 29 juillet à Cesseras, 7 septembre à Vélioux, 16 décembre à La Livinière
- **2021** : 6 mai à Azillanet, 19 mai à Cesseras, 29 juin à Siran, 1<sup>er</sup> septembre à Vélioux, 18 octobre à La Livinière, 4 novembre à Cesseras
- **2022** : 17 janvier à Vélioux, 24 mars à Azillanet, 25 mai à La Livinière, 4 juillet à Vélioux
- **2023** : 5 janvier à Olargues, 23 mars à La Caunette, 14 avril à Siran, 30 mai à Vélioux, 12 juillet à Azillanet, 19 octobre à La Caunette
- **2024** : 19 mars à Vélioux, 30 avril à La Caunette, 23 mai à Siran, 5 juin à Vélioux, 19 juin à Cesseras, 2 juillet à Cesseras, 22 juillet à Vélioux, 25 juillet à Azillanet, 27 novembre à Vélioux, 16 décembre à Azillanet.

## Le Comité de pilotage

Il est co-présidé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Béziers et par le Président du Pays.

Il se compose :

- ▶ des services de l'État (Sous-préfecture, DREAL, UDAP, DDTM) ;
- ▶ des élus des collectivités locales (Communes, Communauté de communes, Parc, Pays, Conseil départemental, Région) ;
- ▶ des élus ou administrateurs des organismes d'appui et de conseil (Hérault Tourisme, CAUE, Chambres consulaires,...).

Il se réunit autant que de besoin.



Comité de pilotage du 5 juillet 2022 à Cesseras



Comité de pilotage du 20 décembre 2024 à Béziers



Comité de pilotage du 22 janvier 2020 à Siran

### Les Comités de pilotage

- 2020 : 22 janvier à Siran
- 2022 : 5 juillet à Cesseras
- 2024 : 30 janvier à Cesseras, 20 décembre 2024 à Béziers



Comité de pilotage du 30 janvier 2024 à Cesseras

## Le Comité syndical

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ». Le Comité syndical est la seule instance de décision.

Trois élus du Comité des élus en sont membres et peuvent présenter les rapports du Grand Site devant l'assemblée délibérante :

- ▶ Jean Arcas, président du Comité des élus et président du Comité syndical ;
- ▶ Didier Vordy, Maire de Minerve, membre du Comité des élus et membre du Comité syndical ;
- ▶ Josian Cabrol, Président de la Communauté de communes « Du Minervoise au Caroux », membre du Comité des élus et membre du Comité syndical.

Par ailleurs, en plus de ces élus représentant le Grand Site, trois élus membres du Comité syndical sont membres du Comité de pilotage du Grand Site :

- ▶ Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental de l'Hérault, membre du Comité de pilotage et membre du Comité syndical ;
- ▶ Marie-Pierre Pons, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault, membre du Comité de pilotage et membre du Comité syndical ;
- ▶ Jean-Noël Badéna, Président de la Communauté de communes Sud-Hérault, Conseiller régional, membre du Comité de pilotage et membre du Comité syndical.

## Des membres

### du Comité syndical intervenant sur le Grand Site



Kléber MESQUIDA



Jean ARCAS



Marie-Pierre PONS



Jean-Noël BADENAS



Didier VORDY



Josian CABROL

### Les Comités syndicaux

- **2019** : 22 avril à Babeau-Bouldoux, 5 juillet à Cessenon-sur-Orb, 20 décembre à Prades-sur-Vernazobre
- **2020** : 31 janvier à Graissessac, 18 décembre à Pierrerue
- **2021** : 19 février à Murviel-les-Béziers, 21 mai à Murviel-les-Béziers, 28 septembre à Murviel-les-Béziers, 9 décembre à Pierrerue
- **2022** : 3 février à Murviel-les-Béziers, 29 septembre à Pierrerue, 25 octobre à Cessenon-sur-Orb, 17 décembre à Cessenon-sur-Orb
- **2023** : 6 février à Murviel-les-Béziers, 18 avril à Cessenon-sur-Orb, 11 juillet à Saint-Pons de Thomières, 17 novembre à Cessenon-sur-Orb
- **2024** : 29 janvier à Cessenon-sur-Orb, 29 mars à Cessenon-sur-Orb, 26 juillet à Cessenon-sur-Orb, 20 décembre 2024 à Béziers.

NB : Le projet OGS a fait l'objet de rapports et/ou de prises de délibérations lors de ces comités syndicaux.

## 2 • Les moyens

### 2.1 Les moyens financiers

En tant que structure porteuse/gestionnaire, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles mobilise un budget annuel de fonctionnement pour le Grand Site individualisé au sein de son budget annuel de fonctionnement global. Le budget de fonctionnement du Pays est composé de participations statutaires du Département et des Communautés de communes.

En ce qui concerne le service Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » le budget de fonctionnement est composé de participations du Département, de la Communauté de communes Du Minervois au Caroux, de l'État (DREAL) et

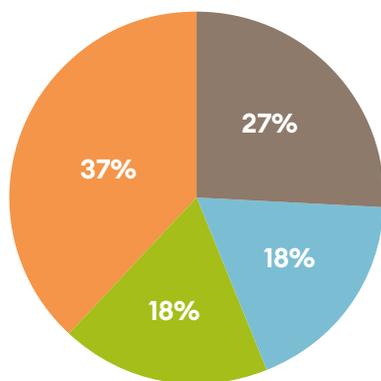
du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le budget de projets du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » appelle d'autres sources partenariales financières en fonction d'actions mises en œuvre.

En 2024, le budget de fonctionnement est de 140 760 € et le budget de projets est de 91 633 € dont 62 216 € cumulés à la charge du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le budget 2024 de la structure gestionnaire est de 3 502 838 € ; le budget dédié au service du Grand Site est de 232 393 € soit 6,63 % du budget total.

*Budget de fonctionnement 2024 :*  
**140 760 €**



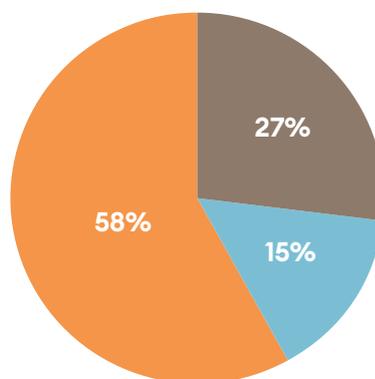
- Département de l'Hérault
- État
- Communauté de communes du Minervois aux Caroux
- Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

#### 2,5 ETP

- ▶ 1 chargé de mission ETP
- ▶ 1 assistante de mission ETP
- ▶ 1 directeur / coordinateur 0,3 ETP
- ▶ 1 chargé de comptabilité 0,2 ETP

Délibération du Comité syndical du 26 juillet 2024 : Convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes Du Minervois au Caroux et le Pays Haut Languedoc et Vignobles

*Budget de projets 2024 :*  
**91 633 €**

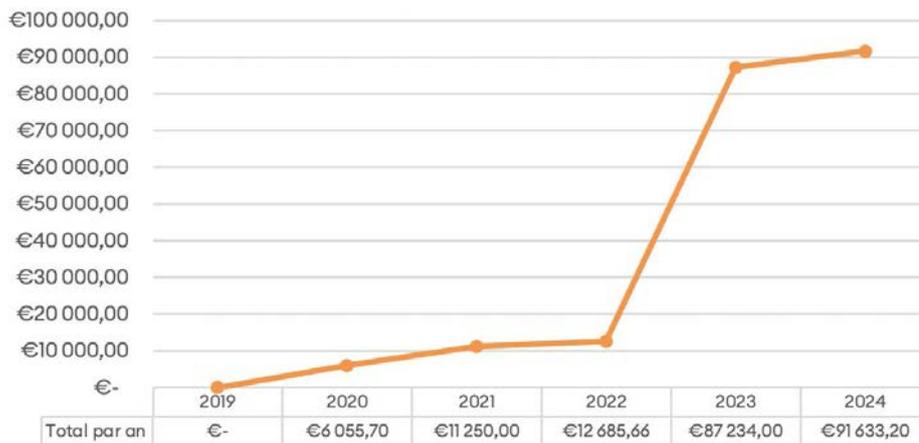


- État
- Europe
- Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

- ▶ Schéma de restauration paysagère des points noirs
- ▶ Assistance architecturale et paysagère
- ▶ Schéma d'accueil et de découverte
- ▶ Élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France et communication

Au fil des années, la masse salariale a quant à elle augmenté. Avec la demande de label et le programme d'actions ambitieux qui est proposé, il sera important de conserver l'engagement des collectivités aux côtés de la structure porteuse du label.

#### Évolution des budgets sur les projets portés par le Pays, structure gestionnaire, de 2019 à 2024



#### Évolution des participations et de la masse salariale du Pays, structure gestionnaire, de 2019 à 2024



	Masse salariale OGS Pays	Participation du Département	Participation de la Communauté	Participation de la DREAL
<b>2019</b>	98 687,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	-
<b>2020</b>	82 294,00 €	25 000,00 €	33 912,00 €	-
<b>2021</b>	108 039,00 €	25 000,00 €	33 912,00 €	-
<b>2022</b>	114 115,00 €	25 000,00 €	31 767,00 €	-
<b>2023</b>	136 041,00 €	25 000,00 €	22 630,00 €	-
<b>2024</b>	140 760,00 €	25 000,00 €	25 492,00 €	52 235,00 €

## 2 • 2 Les moyens humains

Le Pays agit pour le compte du territoire du Grand Site et pour le compte de toutes les collectivités impliquées dans la démarche (Communes, Communauté de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseil Départemental notamment...) en tant qu'ingénierie mutualisée. Le Pays est donc l'interlocuteur et le référent Grand Site de l'ensemble des collectivités, organismes et autres acteurs.

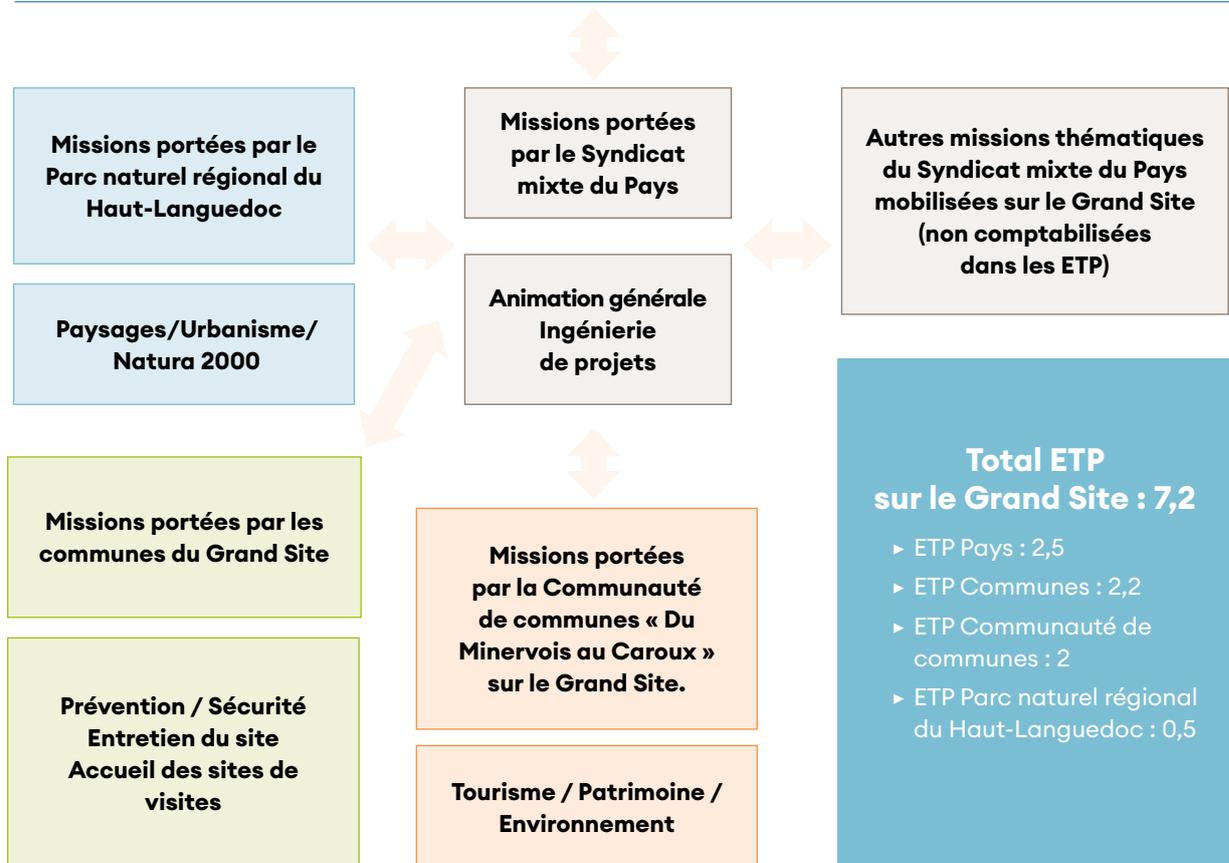
En tant que structure porteuse/gestionnaire du Grand Site, le Pays a pour missions :

- ▶ animation, coordination avec les partenaires du territoire et avec les instances administratives ;
- ▶ suivi du projet et du programme d'actions ;
- ▶ information/communication sur l'OGS.

En tant que structure intervenante sur le Grand Site comme d'autres (Communes, Communauté de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Département...), le Pays peut porter la réalisation de certaines opérations, notamment celles de portée transversale et nécessitant une cohérence globale. Mais le rôle du Pays n'est pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations, notamment les investissements.

C'est à ce titre que les sept communes, la Communauté de communes, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc mobilisent également des moyens afin d'assurer une couverture d'intervention satisfaisante sur le Grand Site.

### *Fonctionnement du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »*



## 2 • 3 Les moyens dédiés

### *Le Pays Haut Languedoc et Vignobles*



En tant que structure porteuse / gestionnaire du Grand Site, le Pays mobilise une ingénierie de projets dédiée à l'Opération Grand Site.

### *Animation générale*

- ▶ animation et coordination du Grand Site, en lien avec la DREAL ;
- ▶ sensibilisation et mobilisation des acteurs concernés (collectivités, services de l'État, organismes publics d'appui et de conseil, associations, habitants...);
- ▶ concertation du Grand Site (organisation, animation et secrétariat des réunions) ;
- ▶ information et communication sur le Grand Site envers les habitants, les élus, et les institutionnels ;
- ▶ accompagnement et suivi des opérations du Grand Site, portées par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés ;
- ▶ veille et suivi sur les programmes et appels à projets liés au Grand Site ;
- ▶ participation technique dans les réseaux : départemental, régional, national...

### *L'ingénierie de projets*

- ▶ suivi du projet et de la mise en œuvre du programme d'actions du Grand Site,
- ▶ coordination, montage et suivi technique, administratif et financier du programme d'actions du Grand Site (rédaction des cahiers des charges et suivi d'études préalables, recherche de financements, mise en œuvre opérationnelle...),
- ▶ accompagnement de tous projets de développement sur le périmètre du Grand Site.

Le Syndicat mixte compte 30 salariés basés sur trois sites : Saint-Chinian, Bédarieux et Saint-Pons de Thomières.

Il peut mobiliser une équipe de 15 chargés de mission thématiques pouvant intervenir sur le Grand Site autant que de besoin :

- ▶ 1 chargé de mission Patrimoine en charge de l'animation du Pays d'art et d'histoire ;
- ▶ 1 chargé de mission Inventaire du Patrimoine ;
- ▶ 1 chargé de mission Mobilité, Développement Durable ;
- ▶ 1 chargé de mission Énergie ;
- ▶ 1 chargé de mission Habitat en charge d'un Pacte territorial ;
- ▶ 1 chargé de mission Alimentation en charge du Projet Alimentaire Territorial ;
- ▶ 1 chargé de mission Agriculture ;
- ▶ 1 chargé de mission Oenotourisme en charge du label Vignobles et Découvertes « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut-Languedoc » ;
- ▶ 1 chargé de mission Nature en charge du Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » ;
- ▶ 1 chargé de mission Santé en charge du Contrat Local de Santé et Comité Local de Santé Mentale ;
- ▶ 1 chargé de mission en charge du développement et de l'attractivité ;
- ▶ 1 chargé de mission en charge du cadre de vie durable ;
- ▶ 2 chargés de mission en charge des politiques européennes ;
- ▶ 1 chargé de mission communication.

**Ces agents mobilisés au cours de l'année sur différentes missions spécifiques ne sont pas comptabilisés dans les ETP Pays dédiés au Grand Site.**

#### **Le Pays mobilise pour l'animation du projet Grand Site de France en tout 2,5 ETP :**

- ▶ un poste de chargé de mission dédié au Grand Site (1 ETP)
- ▶ un poste d'assistante de mission (1 ETP)
- ▶ un poste de direction/animation/coordination (0,3 ETP)
- ▶ un poste de chargé de comptabilité (0,2 ETP)

## Les co-animateurs du Grand Site

### *Les communes*

Sept communes composent le territoire du Grand Site (Azillanet, Cesseroas, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélioux). Jusqu'à présent, les communes assuraient la gestion et le développement de leur commune en réalisant des projets uniquement communaux.

Dans le cadre du Grand Site, les communes se projettent désormais dans des projets plus ambitieux, plus collectifs au regard des enjeux territoriaux.

Le premier projet en voie de finalisation est le recrutement mutualisé d'un garde champêtre qui va exercer des actions et compétences liées à la police des campagnes, à la police municipale, à la police de l'environnement...

Par ailleurs, les communes souhaitent traiter la planification urbaine à l'échelle des sept

communes. Elles ont délibéré pour la réalisation d'une démarche collective, cohérente et mutualisée. Les sept communes seront dotées après la réalisation d'études, d'un document de planification comprenant un volet commun à l'échelle du Grand Site et un volet spécifique prenant en compte les particularités locales.

#### **Les Communes mobilisent au total 2,2 ETP :**

- ▶ des agents administratifs, techniques et d'entretien (1 ETP pour Minerve, 0,2 ETP pour chacune des 6 autres communes soit 2,2 ETP)
- ▶ un poste de garde champêtre (1 ETP) création du poste début 2025

### *La Communauté de communes Du Minervoias au Caroux*



La Communauté de communes Du Minervoias au Caroux a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de communes Le Minervoias, du Pays Saint-Ponais et Orb-Jaur. Comme cela était le cas avec les deux Communautés de communes déjà partenaires, le Pays et la Communauté de communes signent chaque année une convention de partenariat et son annexe financière qui ont pour objet de rappeler les fondamentaux, les finalités, les missions du Pays en tant que structure porteuse/gestionnaire du Grand Site, préciser les moyens humains et le budget annuel de fonctionnement dédié au Grand Site ainsi que les modalités d'implication de la Communauté de communes, notamment sa contribution au budget annuel de fonctionnement.

En tant que structure intervenante sur le Grand Site, et dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes peut assurer la

maîtrise d'ouvrage de certaines opérations et intervient particulièrement dans des actions relevant de ses compétences : tourisme, patrimoine et environnement notamment dans le cadre de la gestion de l'Office de Tourisme et des points de collecte.

#### **La Communauté de communes mobilise 2 ETP :**

- ▶ un poste de chargé de mission environnement/déchets (0,2 ETP)
- ▶ un poste de chargé de mission tourisme et activités de pleine nature (0,3 ETP)
- ▶ des postes d'agents d'accueil à l'Office de tourisme à Minerve (1,5 ETP)

### Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc



Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'étend sur les premiers contreforts du Massif central surplombant plaines et vallons, au sein des départements de l'Hérault et du Tarn. Il regroupe 118 communes dont en partie les communes du Grand Site, ce qui représente 82 % du périmètre.

Le Parc naturel régional a pour missions de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée, de contribuer à l'aménagement du territoire, de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, de réaliser des actions

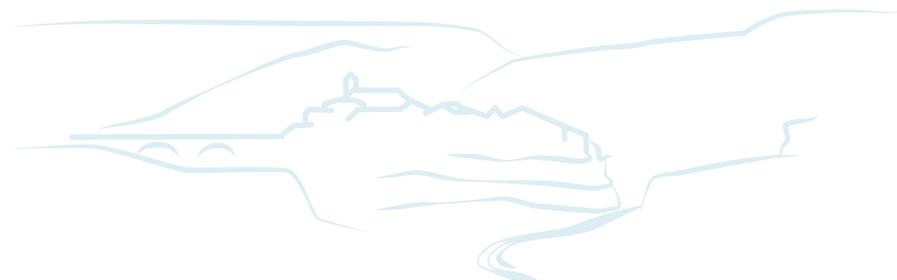
expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

En matière d'expertises, paysagère et urbanistique, le Grand Site s'appuie sur les compétences du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

**Le Parc mobilise au total 0,5 ETP**

- ▶ un poste de chargé de mission Natura 2000 (0,25 ETP)
- ▶ un poste de chargé de mission Urbanisme/Paysage (0,25 ETP)

Structure	Type de missions	Temps de travail (en ETP)
<b>Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Animation générale</li> <li>▶ Ingénierie de projets</li> </ul>	<b>2,5</b>
<b>Communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Entretien du site</li> <li>▶ Accueil des sites de visites</li> <li>▶ Police rurale (poste 2025)</li> </ul>	<b>2,2</b> <small>(non comptabilisé en 2024)</small>
<b>Communauté de communes Du Minervois au Caroux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accueil du public touristique</li> <li>▶ Accompagnement technique</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Parc naturel régional du Haut-Languedoc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Expertise paysagère</li> <li>▶ Expertise urbanistique</li> <li>▶ Animation de la démarche Natura 2000</li> </ul>	<b>0,5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7,2</b>



### 3 • Les partenaires

Le Grand Site bénéficie d'un important réseau d'acteurs et de structures locales qui œuvrent pour la préservation et la mise en valeur du territoire. Au-delà du portage du Grand Site par le Pays et des instances de concertation, de pilotage et de suivi de la démarche Grand Site ; la mise en œuvre du projet et du programme d'actions s'appuie sur ce réseau d'acteurs, qui pour la plupart sont déjà impliqués dans le Grand Site depuis la phase de préfiguration. En plus de cette dynamique d'acteurs, plusieurs politiques publiques, européennes, nationales, régionales et départementales, peuvent compléter et contribuer à atteindre les objectifs souhaités.

#### 3.1 L'État



L'Opération Grand Site est une politique publique nationale conduite par le ministère de la Transition Écologique. Les services de l'État proposent aux collectivités de s'engager dans la démarche, puis accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'Opération Grand Site dans la perspective du Label Grand Site de France : ils sont ainsi associés à toutes les étapes du projet.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Occitanie) est le représentant local du Ministère en charge de la politique des Grands Sites de France.

Pour les autorisations de travaux en site classé, les interlocuteurs privilégiés du gestionnaire du Grand Site sont l'inspecteur des sites de la DREAL et l'architecte des bâtiments de France de l'UDAP de l'Hérault.

Par ailleurs, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, gestionnaire du Grand Site, a signé avec l'État un Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 qui porte sur quatre orientations stratégiques :

- ▶ Améliorer et développer la cohésion sociale du territoire ;
- ▶ Valoriser les ressources économiques locales et favoriser l'innovation rurale ;
- ▶ Maintenir et renforcer un cadre de vie durable ;
- ▶ Consolider l'attractivité territoriale.

Dans ce cadre, l'État peut être amené à apporter son soutien financier sur certaines opérations du programme Grand Site.

L'État intervient également dans la gouvernance, puisque le Comité de pilotage dont les réunions sont préparées avec la DREAL, est co-présidé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Béziers et le Président du Pays.

#### 3.2 Le Conseil départemental



L'Hérault est le 1<sup>er</sup> département pour le nombre de sites engagés dans la démarche Grand Site de France.

À l'échelle nationale, 22 Grands Sites de France sont labellisés, et 25 autres sont actuellement engagés dans la démarche.

L'Hérault propose aux visiteurs 5 Grands Sites de France labellisés par l'État ou en projet :

- ▶ Gorges de l'Hérault ;
- ▶ Cirque de Navacelles ;
- ▶ Salagou-Cirque de Mourèze ;
- ▶ Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ;
- ▶ Canal du Midi-Béziers, Languedoc Méditerranée.

L'accompagnement des Grands Sites de France héraultais et le soutien technique et financier à leurs programmes d'action, est un des axes prioritaires du Schéma départemental pour un tourisme durable et responsable (2022/2028).

L'objectif est de favoriser un développement durable de ces paysages et sites patrimoniaux emblématiques, en recherchant une diffusion équilibrée de la fréquentation dans le temps et dans l'espace.

Le Conseil départemental de l'Hérault et Hérault Tourisme participent au suivi des plans de gestion des Grands Sites, à l'animation du réseau départemental et au co-financement de certains de leurs projets.

De plus, le Département a déjà réalisé des travaux d'aménagement sur le Grand Site (réfection des RD, ...) et a apporté son soutien à des opérations de restauration et de mise en valeur (remparts de Minerve, Église Saint-Laurent d'Azillanet, réhabilitation des calades à Cesseras, création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette, requalification des espaces publics à La Livinière, mise en valeur d'un belvédère à Vélioux, ...).

Le Département a aussi participé activement à l'élaboration du présent dossier de candidature et ce à toutes les phases (réflexions, concertation et rédaction).

### 3 • 3 La Région Occitanie



La Région s'appuie sur ces Grands Sites en projets ou labellisés pour faire de son territoire une destination patrimoniale majeure.

De plus, la Région a conclu des contrats avec les territoires de projets. Le Pays gestionnaire du Grand Site est signataire du Contrat Territorial Occitanie / Territoire pour la période 2022-2028.

Le Contrat porte sur trois enjeux territoriaux :

- ▶ un cadre de vie durable ;
- ▶ un territoire dynamique et attractif ;
- ▶ un territoire résilient.

Dans ce cadre, la Région peut être amenée à apporter son soutien financier sur certaines opérations du Grand Site.

### 3 • 4 L'Europe



Le génération de fonds européens LEADER/ FEADER, ATI/FEDER représente des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

### L'Europe FEDER-FSE 2021-2027



Le territoire du Pays a été retenu à cet appel à manifestation d'intérêt qui adosse le programme Approches Territoriales Intégrées au Contrat Territorial Occitanie dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie permettant l'accès des projets du territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales. Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- ▶ Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- ▶ Lutter contre la désertification médicale ;
- ▶ Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- ▶ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- ▶ Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

En tant que territoire organisé, le Pays accompagnera les maîtres d'ouvrages du territoire pour mobiliser des fonds s'insérant dans les thématiques citées, ci-dessus, dans la seconde programmation.

### L'Europe : LEADER/FEADER 2023-2027



LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

En tant que gestionnaire, le Pays mettra en œuvre le programme européen « Lieux de vie, terres d'envies ».

Ce programme porte sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

### 3.5 Le Réseau des Grands Sites de France



Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) est une réelle force pour le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il apporte un appui sur plusieurs aspects. Il a été associé au projet Grand Site de France dès son émergence, puis durant l'élaboration et la mise en œuvre du premier programme d'actions. Il apporte également de nombreux retours d'expériences.

Le Pays participe activement aux séminaires techniques et aux rencontres annuelles depuis plusieurs années. Ce sont des temps qui permettent de prendre de la hauteur et du recul mais également de partager des problématiques. Le Pays poursuivra son implication au sein du RGSF.



Participation aux rencontres du RGSF à Puylobrier en 2016



Participation de Martine Olmos et Sylvain Brisa aux rencontres du RGSF à Audierne en 2019



Participation de Jean Arcas aux rencontres du RGSF à Gignac en 2021



Participation de Sylvain Brisa aux rencontres du RGSF à la Pointe de la Parata en 2022



Participation de Didier Vordy et Alexandre Dye aux rencontres du RGSF au Havre en 2023



Participation de Frédéric Peyras et Jeff Ramquet aux rencontres du RGSF à Aurillac en 2024

## 4 • Les modalités de suivi et d'évaluation du programme d'actions

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire du projet de Grand Site de France. Elle est chargée, en lien avec les services de la DREAL, de veiller à la **bonne mise en œuvre des objectifs et des mesures du programme d'actions du label 2025-2032** afin de créer les conditions du maintien de ce label dans 8 ans.

Pour ce faire, la mission Grand Site de France du Pays se chargera d'effectuer **des points d'avancement réguliers des actions du programme** au sein des instances déjà en place.

Un état d'avancement de tout le programme sera organisé au moins 2 fois par an au sein du Comité des élus du Grand Site.

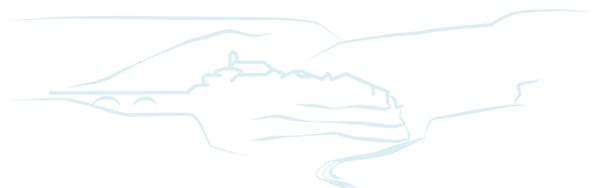
Une intervention du Pays pour effectuer un bilan/perspectives du projet Grand Site de France avec un focus sur certaines opérations sera proposé une fois par an :

- ▶ devant les conseils municipaux des sept communes du Grand Site ;
- ▶ devant les élus du Comité syndical du Pays.

Un point technique et financier précis et complet continuera d'être effectué une fois par an au sein de la réunion technique annuelle de programmation Grand Site de France qu'anime la DREAL et à laquelle participent la Communauté de communes du Minervois au Caroux, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie ainsi que les services de l'UDAP et de la DDTM.

De plus, le Pays se chargera de mettre en ligne sur son site internet dédié les divers documents et rapports (rapports d'activité annuels, études une fois celles-ci terminées, délibérations adoptées en comité syndical, ...) afin de rendre compte auprès de la population des actions menées.

Par ailleurs, si certains éléments du programme d'actions 2025-2032 seront évalués sous la forme d'un examen partagé par les membres du Comité technique et du Comité de pilotage du Grand Site de France, certains éléments peuvent faire l'objet d'une évaluation objective.



Il est proposé de retenir une **grille d'indicateurs de résultats** qui permettra de vérifier au fil de l'eau la bonne atteinte des objectifs fixés. Cette grille pourra être réinterrogée et consolidée au bout de la 1ère année de façon à formaliser un véritable tableau de bord local de suivi (avec les thématiques incontournables, les critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs, les indicateurs de suivi et de réalisation,...).

*Pour tous les objectifs suivants, chacun pourra être considéré comme atteint si :*

### 4 • 1 Objectif transversal 1 : agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation

Le Comité des élus se réunit au moins 4 fois/an.

Le Président et/ou la mission Grand Site de France du Pays (au-delà des autres missions thématiques du Pays) est effectivement invitée à toute réunion d'information, de comité de pilotage et/ou de groupe de travail sur une opération souhaitée et/ou menée sur le Grand Site dont la nature peut impacter la qualité paysagère et/ou la fréquentation.

La mission Grand Site de France du Pays est réellement informée et/ou associée par chaque maître d'ouvrage, dès la définition des projets, puis à chaque étape et pas après coup parti,

Les services techniques internes et/ou externes au Pays nouvellement mobilisés sur l'accompagnement d'opérations inscrites comprennent qu'ils le sont à la demande des élus du Grand Site et au bénéfice de la préservation, de la bonne gestion et de la mise en valeur de ce territoire d'exception,

Le Pays est invité à chaque séance de la CDNPS ayant inscrit à son ordre du jour l'examen pour avis d'un projet issu du Grand Site.

La publication des actualités du Grand Site de France sur les réseaux sociaux ou leur mise en ligne est faite régulièrement sur le site internet du Grand Site de France du Pays.

Des temps d'animation pour le Grand Public de formes diverses et variées sont organisés au moins 1 fois/an (ex : lecture de paysage, balade accompagnée, conférence-débat...).

#### **4 • 2 Objectif 2 : maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site**

L'observatoire local de la fréquentation est mis en place, animé et alimenté par tous les gestionnaires de données.

La commission fréquentation est mise en place et se réunit au moins 1 fois/an,

Le protocole de gestion et de suivi des outils de comptage automatique est défini et appliqué par tous les gestionnaires de données.

Le garde champêtre mutualisé entre plusieurs communes du Grand Site est recruté et permet de faire diminuer les incivilités et les atteintes à l'environnement.

Les gîtes municipaux de Minerve sont rénovés et équipés pour héberger des touristes de passage circulant à vélo.

L'instance de gestion des sites de Minerve La Vieille et de l'Aldène est mise en place et se réunit 1 fois/par an.

Le schéma d'accueil des campings cars est réalisé, avec le plan d'actions complet clair et détaillé des aménagements et des équipements à prévoir sur et aux abords du Grand Site.

#### **4 • 3 Objectif 3 : étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site**

La feuille de route de tous les inventaires à réaliser sur le Grand Site est définie et conçue et validée, et une première étape est réalisée (ex : certaines thématiques, certains villages, certains espaces naturels...),

L'étude sur l'habitat troglodyte du Grand Site est réalisée, avec des propositions d'interprétation à la fois in situ et digitales.

L'étude de conception des circuits thématiques à l'échelle du Grand Site est élaborée.

Chaque commune du Grand Site s'est fait accompagner, a défini et est dotée d'un itinéraire d'interprétation du patrimoine (avec le mobilier, la signalétique et les supports...).

Les projets d'aménagement et de mise en valeur des domaines de Vieulac et de la Forêt sont réalisés.

Le réseau local des acteurs de la pierre sèche est mis en place, il définit une feuille de route pour recenser, sanctuariser, restaurer et mettre en valeur certains édifices, et un premier chantier pilote est réalisé.

La nouvelle passerelle de Coupiac est visible depuis la RD10, le GRP Vignobles passe à nouveau sur cet ouvrage, les villages de la Caunette et Minerve sont à nouveau reliés par une liaison douce.

Les monuments situés au cœur des villages bénéficient d'une nouvelle tranche de travaux de restauration,

Le site du Moulin de Minerve bénéficie d'un diagnostic archéologique, sanitaire et structurel complet qui permet d'envisager des travaux de restauration et de mise en valeur.

Le belvédère sur la cité de Minerve depuis la Pujade est aménagé, il offre un stationnement sobre et intégré, un parcours piéton sécurisé, et un mobilier de lecture des paysages.

Les belvédères sur les gorges de la Cesse à Cessero, de Lauriole à Siran, et les aires points de vue de Vélioux et de la Garrigue sont aménagés, le Grand Site bénéficie d'un maillage de points de vue gérés et mis en valeur, la découverte du territoire est améliorée et sécurisée.

#### **4 • 4 Objectif 4 : structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site**

Le musée de Minerve est entièrement rénové, il fait office de maison du Grand Site dès que l'on pénètre à l'intérieur, il offre un lieu d'accueil et d'information complet et contemporain sur l'esprit des lieux du territoire du niveau d'un Grand Site de France.

L'Office de Tourisme du Minervoise au Caroux qui anime le réseau des ambassadeurs a organisé au moins une fois/an une session d'information et/ou de formation sur les sujets liés au GSF et s'implique activement dans l'alimentation de l'Observatoire ainsi que dans la Commission fréquentation du Grand Site.

L'étude en vue de se doter d'une charte signalétique (état des lieux sur le terrain, plan d'actions par type de signalétique...) est élaborée, et sur de nombreux secteurs les nouveaux panneaux sont implantés.

#### 4 • 5 Objectif 5 : conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site

Le diagnostic paysager, patrimonial et environnemental, préalable à l'élaboration/révision des PLU communaux est réalisé.

Toutes les communes se sont lancées et se sont dotées d'un PLU communal articulé avec un socle commun et tenant compte des particularités locales.

La mission de conseil architectural et paysager a été relancée, elle s'est poursuivie, elle a permis de réorienter, de guider étape par étape, et d'accompagner la conception et la réalisation de plusieurs projets de construction, de rénovation et d'aménagement de qualité respectueux des caractéristiques locales.

Plusieurs secteurs d'espaces publics des villages bénéficient d'une requalification et d'une mise en valeur d'abord au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie mais aussi au bénéfice des visiteurs qui trouvent ainsi des villages plus accueillants.

#### 4 • 6 Objectif 6 : entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site

L'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) a été conçu, une première campagne de photos s'est déroulée, l'outil est en place.

Le comité de gestion sur les réseaux mis en place par le Sous-préfet, se réunit une fois par an et permet de décider des travaux à réaliser l'année N+1.

De nombreux secteurs du Grand Site bénéficient d'un déploiement de nouveaux équipements soit enterrés, soit mieux intégrés.

L'étude préalable au déploiement agricole ou pastoral est réalisée, elle permet d'identifier précisément toutes les parcelles pouvant être valorisées et de quelle façon.

Le groupe de travail « ouverture de milieux » a été mis en place, il a défini les secteurs et les moyens pour intervenir, des premiers secteurs de causses ont pu être traités.

Chaque commune du Grand Site s'est fait accompagner, a défini et est dotée d'inventaires

écologiques et d'une cartographie des enjeux environnementaux.

Des temps d'échanges entre éleveurs, bergers et habitants sont organisés 1 fois tous les 2 ans, l'interconnaissance favorise ainsi une meilleure cohabitation et un partage de l'espace.

#### 4 • 7 Objectif transversal 7 : s'adapter au changement climatique

Les différentes structures gestionnaires de la ressource en eau (bassin versant, eau potable, irrigation...) reconnaissent le Grand Site comme un territoire à enjeux forts, informent et associent les communes et le Pays de leurs initiatives.

Le Grand Site est doté d'un référentiel local en matière d'encadrement des énergies renouvelables.

L'étude préalable au déploiement de nouvelles solutions en matière de mobilité durable est réalisée, avec un plan d'actions des aménagements et des équipements à prévoir sur et aux abords du Grand Site.



Vue de Minerve

# E Annexes

---





Mazet au cœur du Grand Site



Ruelle à Minerve

**Maîtrise d'ouvrage :**

Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

**Réalisation :**

Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles : Sylvain Brisa, Chargé de mission Grand Site  
Corinne Roger, Directrice générale des services, Catherine Calmel, Assistante de mission  
Agence Elzéard : Pierre Romanetto, Katia Mazé

**Contributions et relecture :**

Élus et techniciens du Grand Site : DREAL, Département, Parc, Communauté de communes, Communes, Pays

**Crédits photos et croquis :** G. Souche, M. Ginet, F. Rimondi, P. Hugon, D. Chauchon, P. Romanetto, D. Maugendre, JB. Roubinet, Département de l'Hérault, Office de tourisme Du Minervois au Caroux, B. Botsen, JM. Amelin, F. Rennerre, Hérault Tourisme, Agence Serra, M. Albert, C. Deschamps, Commune de Minerve, J. Ramquet, S. Rascol, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, M. Miquel, A. Bacabe, A. Boisard, S. Brisa, C. Roger, K. Orengo, A. Lequeux, Agence Com-une-exception

**Conception :** Agence Com-une-exception / **Impression :** Maraval

**Remerciements :**

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles tient particulièrement à remercier tous les acteurs publics et privés ayant permis d'élaborer ce dossier de candidature au label Grand Site de France par leur participation et leur implication depuis le début de la démarche.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

# E Annexes

## Liste des cartes

Situation du Grand Site .....	14
Carte des séquences paysagères et des vocations .....	60
Carte des valeurs paysagères et patrimoniales .....	66
Carte du périmètre de l'OGS actuel .....	78
Carte des séquences paysagères.....	80
Carte du périmètre issu des valeurs paysagères et patrimoniales.....	81
Carte du périmètre issu de la relation au site classé et à l'adhésion des communes.....	83
Carte de la comparaison entre le périmètre OGS actuel et celui proposé pour le label.....	84
Carte du périmètre proposé pour la candidature au label Grand Site de France.....	120
Carte de spatialisation des objectifs et des mesures 2025 – 2032.....	138

## Annexes dématérialisées

### Les documents techniques et administratifs

Délibération du Comité syndical du 20 décembre 2024 : validation locale du dossier de candidature au label Grand Site de France.....	9
Porté à connaissance au Comité syndical du 18 décembre 2020 : Compte rendu de la CSSPP.....	46
Porté à connaissance au Comité syndical du 17 novembre 2023 : Compte rendu de la visite de la chargée de mission GSF du Ministère de la Transition Écologique .....	48
Les statuts du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles .....	184
Délibération du Comité syndical du 26 juillet 2024 : Convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes Du Minervoies au Caroux et le Pays Haut Languedoc et Vignobles .....	192

### La communication

Site internet .....	49
Dépliant pédagogique .....	49
Les rapports d'activités du Grand Site de 2019 à 2023 .....	95
Itinéraire Sentier des Meulières .....	151
Les rapports d'activités du Syndicat mixte de 2019 à 2023.....	185

### Les schémas de référence

Plan de paysage .....	100
Schéma de développement agricole	
Diagnostic de territoire .....	104
Orientations .....	104
Schéma d'accueil et de découverte	
Diagnostic .....	117

Dossier de candidature au label Grand Site de France 2025-2032

« Cité de Minerve, gonges de la Cesse et du Brian »

*Syndicat mixte du Pays  
Haut Languedoc et Vignobles*

📍 1 rue de la Voie Ferrée, 34360 Saint-Chinian

☎ 04 67 38 11 10

✉ [contact@payshlv.com](mailto:contact@payshlv.com)

🌐 [www.payshlv.com](http://www.payshlv.com)

🌐 [www.grandsiteminervecesseebrian.fr](http://www.grandsiteminervecesseebrian.fr)

📘 SyndicatMixteduPaysHLV

